LETTRES

DE

SAINT JÉROME,

TRADUITES

EN FRANÇAIS AVEC LE TEXTE EN REGARD,

par

J. F. Grégoire et F. Z. Collombet.

> Le recueil des *Lettres* de saint Jérome est un des monuments les plus curieux de la littérature des Pères.
>
> CHATEAUBRIAND, *Génie du Christian.*

TOME QUATRIÈME.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES.

Lyon, GRANDE RUE MERCIÈRE, N. 33.

Paris, RUE DU POT-DE-FER-ST-SULPICE, N. 8.

LYON.—IMPRIMERIE D'ANT. PÉRISSE,
IMPRIMEUR DE MGR L'ARCHEVÊQUE ET DU CLERGÉ.
1838.

SAINT JÉROME.

IV.

SUITE

DE LA

CINQUIÈME CLASSE.

SANCTI HIERONYMI

EPISTOLÆ.

EPISTOLA LXX.

AUGUSTINUS AD HIERONYMUM.

Domino venerabili ac desiderabili sancto fratri et compresbytero Hieronymo, Augustinus, in Domino salutem.

Ex quo cœpi ad te scribere, ac tua scripta desiderare, nunquam mihi melior occurrit occasio quam ut per Dei servum, ac ministrum fidelissimum mihique charissimum, mea tibi afferretur epistola, qualis est filius noster Cyprianus diaconus. Per hunc certe ita spero litteras tuas, ut certius in hoc rerum genere quidquam sperare non possim. Nam nec studium in petendis rescriptis memorato filio nostro deerit, nec gratia in promerendis, nec diligentia in custodiendis, nec alacritas in perferendis, nec fides in redden-

SAINT JÉROME.

LETTRES

LETTRE LXX.

AUGUSTIN A JÉROME.

Au Seigneur vénérable et désirable, au saint frère et co-prêtre Jérome, Augustin, salut dans le Seigneur.

Depuis que j'ai commencé à vous écrire et à désirer de vos lettres, jamais il ne m'est venu meilleure occasion de vous adresser une missive que par un serviteur de Dieu, un fidèle ministre du Christ, un ami très cher, tel qu'est notre fils, le diacre Cyprien. Je compte si bien recevoir de vos lettres par lui, qu'il n'est rien, en ce genre, sur quoi je doive plus sûrement compter; car notre fils ne manquera ni d'empressement pour les demander, ni d'aménité pour les obtenir, ni d'exactitude pour les conserver, ni de zèle pour me les apporter, ni de fidélité pour me les rendre. Il ne me reste plus qu'à prier le Seigneur, si toutefois je mérite cette grâce, de vous rendre favo-

dis, tantum si aliquo modo merear. Adjuvet Dominus, et adsit cordi tuo, et desiderio meo, ut fraternam voluntatem nulla major voluntas impediat.

Quia ergo duas jam epistolas misi, nullam autem tuam postea recepi, easdem ipsas rursum mittere volui, credens eas non pervenisse. Quod si et pervenerunt, aut fortasse tuæ potius ad me minime pervenire potuerunt, ea ipsa scripta, quæ jam misisti iterum mitte, si forte reservata sunt. Sin minus, rursus dicta quod legam dum tamen his respondere non graveris, quod jamdiu est ut exspecto primas etiam, quas ad te adhuc presbyter litteras præparaveram mittendas, per quemdam fratrem nostrum Profuturum, qui, postea nobis collega factus, jam ex hac vita migravit, nec eas tunc ipse perferre potuit, quia continuo, dum proficisci disposuit, episcopatus sarcina detentus, hac deinde in brevi defunctus est, etiam nunc mittere volui, ut scias in tua colloquia quam olim inardescam, et quam vim patiar quod a me tam longe absunt sensus corporis tui, per quos adire possit ad animum tuum animus meus, mi frater dulcissime, et in Domini membris honorande.

In hac autem epistola hoc addo, — quod postea didicimus, — ex hebræo Job a te interpretatum, cum jam quamdam haberemus interpretationem tuam ejusdem prophetæ ex græco eloquio versam

rable à mes désirs, et de faire que nulle volonté plus puissante ne vienne dominer la vôtre.

Ainsi, puisque je vous ai déjà écrit deux lettres, sans recevoir de vous aucune réponse, je crois devoir vous en renvoyer une copie, pensant bien qu'elles ne vous ont pas été remises. Mais si elles vous sont parvenues, et si c'est moi qui n'ai point reçu les vôtres, envoyez-moi, dans le cas où vous l'auriez gardé, le contenu de ces lettres envoyées déjà; si vous ne l'avez pas gardé, écrivez-moi une seconde fois, touchant les choses sur lesquelles j'attends votre réponse depuis long-temps. Je vous envoie même la première lettre que je vous adressais, n'étant encore que prêtre. Elle vous devait être portée par un de nos frères, nommé Profuturus, qui fut ensuite mon collègue, et qui est mort à présent. Il ne put alors vous la porter, parce qu'il fut chargé du fardeau de l'épiscopat, au moment même où il se disposait à partir, et qu'il mourut peu de jours après. Cette lettre vous montrera combien il y a long-temps que je souhaite m'entretenir avec vous, combien je souffre de me voir privé de votre présence et du plaisir de répandre mon cœur dans le vôtre, ô mon frère très cher et très honorable parmi les membres du Seigneur.

J'ajouterai ici, — et nous avons depuis lors appris cela, — que vous avez traduit *Job* d'hébreu en latin, après avoir déjà donné, d'après le grec, une version latine du même prophète, version dans laquelle vous

in latinum, ubi tamen asteriscis notasti quæ in Hebræo sunt, et in græco desunt; obeliscis autem, quæ in græco inveniuntur, et in hebræo non sunt, tam mirabili diligentia, ut quibusdam in locis ad singula verba singulas stellas videamus, significantes eadem verba esse in hebræo, in græco autem non esse. Porro in hac posteriore interpretatione, quæ versa est ex hebræo, non eadem verborum fides occurrit. Nec parum turbat cogitantem, vel cur in illa prima tanta diligentia figantur asterisci, ut minimas etiam particulas orationis indicent deesse codicibus Græcis, quæ sunt in Hebræis, vel cur in hac altera quæ ex Hebræis est, negligentius hoc curatum sit, ut non eædem particulæ locis suis invenirentur. Aliquid inde exempli gratia volui ponere, sed mihi ad horam codex defuit, qui ex hebræo est. Verumtamen quia prævolas ingenio, non solum quid dixerim, verum etiam quid dicere voluerim, satis, ut opinor, intelligis, ut caussa reddita quod movet edisseras.

Ego sane te mallem græcas potius canonicas nobis interpretari Scripturas, quæ septuaginta interpretum auctoritate perhibentur. Perdurum enim erit, si tua interpretatio per multas ecclesias frequentius cœperit lectitari, quod a Græcis ecclesiis Latinæ ecclesiæ dissonabunt, maxime quia facile contradictor convincitur, græco prolato libro, id est linguæ notissimæ. Quisquis autem in

avez désigné par des astérisques ce que l'hébreu contient de plus que le grec, et par des obèles ce qu'il y a dans le grec de plus que dans l'hébreu, agissant en cela avec tant d'exactitude que, en certains endroits, nous voyons près de chaque mot une étoile, qui signifie que ces mots sont dans l'hébreu, mais ne se trouvent pas dans le grec. Or, cette dernière version, faite sur l'hébreu, n'est point aussi exacte que l'autre, et l'on n'est pas médiocrement étonné que, ayant pris tant de soin, dans la première, de marquer avec des astérisques les moindres particules mêmes qui manquent dans le grec, mais qui sont dans l'hébreu, vous n'avez pas en l'autre version, qui est faite sur l'hébreu, mis la même exactitude à placer à l'endroit voulu ces mêmes particules. Je voulais vous en donner ici quelque exemple, mais je n'ai point, pour le moment, votre traduction d'après l'hébreu. Cependant, comme vous avez une grande pénétration d'esprit, vous comprenez assez, je pense, non-seulement ce que j'ai dit, mais encore ce que j'ai voulu dire, et vous me donnerez sur cela quelque éclaircissement.

Pour moi, j'aimerais mieux que vous nous traduisissiez les Écritures d'après la version des Septante; car, si plusieurs églises se servent de votre traduction et la lisent publiquement, il sera très fâcheux que les églises latines ne soient pas en cela d'accord avec les églises grecques, d'autant plus que, en présentant le texte d'une langue fort connue, on convainc facilement ceux qui trouvent à redire à notre version latine. Si, en effet, dans une traduction d'hébreu en latin, quel-

eo quod ex hæbreo translatum est, aliquo insolito permotus fuerit, et falsi crimen intenderit, aut vix, aut nunquam ad Hebræa testimonia pervenitur, quibus defendatur objectum. Quod si etiam perventum fuerit, tot latinas et græcas auctoritates damnari quis ferat? Huc accedit quia etiam consulti Hebræi possunt aliud respondere, ut tu solus necessarius videaris, qui etiam ipsos possis convincere, sed tamen qui judicet mirum si potueris invenire.

Nam quidam frater noster episcopus, cum lectitari instituisset in ecclesia cui præest interpretationem tuam, movit quiddam longe aliter abs te positum apud Jonam prophetam, quam erat omnium sensibus memoriæque inveteratum, et tot ætatum successionibus decantatum, factus est tantus tumultus in plebe, maxime Græcis arguentibus, et inclamantibus calumniam falsitatatis, ut cogeretur episcopus, ea quippe civitas erat, Judæorum testimonium flagitare. Utrum autem illi imperitia, an malitia hoc esse in hebræis codicibus responderunt quod et Græci et Latini habebant. Quid plura? coactus est homo velut mendositatem corrigere, volens, post magnum periculum, non remanere sine plebe. Unde etiam nobis videtur aliquando te quoque in nonnullis falli potuisse. Et vide hoc quale sit in eis litteris, quæ non possunt collatis usitatarum linguarum testimoniis emendari.

qu'un s'arrête à une chose insolite et vous accuse d'avoir falsifié un passage, il sera bien difficile, il sera impossible même de remonter aux sources hébraïques, pour réfuter l'objection. Quand on y arriverait encore, comment souffrir le rejet de tant de versions grecques et latines, qui sont d'une si grande autorité dans l'Église? D'ailleurs, si nous consultions les Hébreux, il pourrait se faire qu'ils ne répondissent point en notre faveur. Ainsi nous serions obligés de recourir à vous pour les convaincre eux-mêmes; toujours aurions-nous de la peine à trouver quelqu'un qui puisse juger la chose.

En effet, il est arrivé qu'un évêque, de nos confrères, ayant ordonné qu'on lût votre version dans l'Église dont il est chef, on s'étonna que vous eussiez traduit un endroit du prophète Jonas d'une manière toute différente de celle que le peuple avait accoutumé d'entendre, et qui de tout temps avait été usitée chez eux. Une telle rumeur s'éleva, les Grecs surtout vous accusant hautement d'avoir falsifié le passage, que l'évêque fut contraint de consulter les Juifs, — car il y en avait beaucoup dans la ville, — et, soit par ignorance, soit par malice, ils lui repondirent que les livres hébreux présentaient bien ce que portaient les livres grecs et latins. Qu'en advint-il? l'évêque fut contraint, comme si cet endroit eût été fautif, de le corriger, afin de retenir son peuple qui avait été sur le point de l'abandonner. Je juge donc par là que vous pouvez bien vous être mépris en certaines choses, et je vous laisse à penser de quelle conséquence cela peut être dans des versions que l'on ne saurait vérifier par des originaux dont la langue n'est pas en usage.

Proinde non parvas Deo gratias agimus de opere tuo, quod Evangelium ex græco interpretatus es, quia pene in omnibus nulla offensio est, cum Scripturam græcam contulerimus. Unde si quisquam veteri falsitati contentiosus faverit, prolatisque codicibus, vel docetur facillime, vel refellitur. Et si quædam rarissima merito movent, quis tam durus est qui labori tam utili non facile ignoscat, cui vicem laudis referre non sufficit?

Quid tibi autem videatur, cur in multis aliter se habeat hebræorum codicum auctoritas, aliter græcorum, quæ dicitur Septuaginta, vellem dignareris aperire. Neque enim parvum pondus habet illa, quæ sic meruit diffamari, et qua usos apostolos, non solum res ipsa indicat, sed etiam te attestatum esse memini, ac per hoc plurimum profueris, si eam Scripturam græcam, quam Septuaginta interpretati sunt, latinæ veritati reddideris, quæ in diversis codicibus ita varia est ut tolerari vix possit, et ita suspecta, ne in græco aliud inveniatur, ut inde aliquid proferri, aut probari dubitetur.

Brevem putabam futuram hanc epistolam, sed nescio quomodo ita mihi dulce factum est in ea progredi ac si tecum loquerer. Sed obsecro te per Dominum, ne te pigeat ad omnia respondere

C'est pourquoi je rends à Dieu de grandes actions de grâces de ce que vous avez traduit l'Évangile de grec en latin; car, en conférant votre version avec le texte grec, on s'aperçoit qu'elle n'a presque pas une tache; de manière que si quelqu'un veut encore se déclarer en faveur des anciennes versions, qui sont pleines de fautes, il suffit, pour l'éclairer ou le confondre, de produire l'orignal et de le confronter avec votre traduction. Si l'on y trouve quelque chose à redire, ce qui est très rare, où est le critique assez impitoyable pour ne rien pardonner à un ouvrage aussi utile, et qu'on ne saurait assez admirer ?

Mais, dites-moi, je vous prie, d'où vient, selon vous, cette différence qui existe en plusieurs endroits entre le texte hébreu et la version grecque dite des Septante? Daignez me dire ce que vous en pensez; car enfin celle-ci doit être d'une grande autorité, puisqu'elle est devenue si célèbre, et que les apôtres mêmes s'en sont servis, comme on le voit par leurs citations, et comme vous le dites, si je m'en souviens bien. Vous rendriez donc un grand service, si vous nous donniez une version latine du grec des Septante, et plus pure et plus exacte que celle dont nous nous servons; car nos exemplaires sont si différents qu'on peut à peine les souffrir, et si peu corrects, qu'on hésite à en tirer quelque passage, de peur qu'il ne se trouve pas conforme au texte grec.

Je pensais que cette lettre serait courte, mais je me suis insensiblement laissé aller au plaisir de vous écrire plus au long, tout comme si je m'étais entretenu avec vous. Je vous supplie, au nom du Seigneur, de me répondre sur toutes ces choses, et de me donner

et præstare mihi, quantum potueris, præsentiam tuam.

EPISTOLA LXXI.

HIERONYMUS AD AUGUSTINUM.

Domino vere sancto ac beatissimo papæ Augustino Hieronymus, in Domino salutem.

Crebras ad me epistolas dirigis, et sæpe compellas, ut respondeam cuidam epistolæ tuæ, cujus ad me, ut ante jam scripsi, per fratrem Sysinnium diaconum exemplaria pervenerunt absque subscriptione tua, et quam primum per fratrem Profuturum, secundo per quemdam alium te misisse significas, et interim profuturum retractum de itinere, et episcopum constitutum, veloci morte subtractum; illum, cujus nomen retices, maris timuisse discrimina, et navigationis mutasse consilium. Quæ cum ita sint, satis mirari nequeo quomodo ipsa epistola et Romæ et in Italia haberi a plerisque dicatur, et ad me solum non pervenerit, cui soli missa est, præsertim cum idem frater Sysinnius inter cæteros trac-

ainsi, autant que vous le pourrez, la consolation de vous voir.

LETTRE LXXI.

JÉROME A AUGUSTIN.

Au Seigneur vraiment saint, au bienheureux pape Augustin, Jérome, salut dans le Seigneur.

Vous m'adressez de fréquentes lettres, et vous me pressez bien souvent de répondre à une de vos lettres, dont notre frère le diacre Sysinnius m'a remis, comme je vous l'ai déjà mandé, une copie qui n'était pas signée de votre main. Vous me dites que vous en aviez chargé dabord le frère Profuturus, ensuite quelqu'un d'autre; que celui-là avait été détourné de son voyage, qu'on l'avait nommé évêque, et qu'il avait été enlevé par une mort précipitée; que celui-ci, dont vous passez le nom sous silence, avait appréhendé les dangers de la navigation et avait changé de dessein. S'il en est ainsi, je ne saurais assez m'étonner que cette lettre, comme je l'ai ouï dire, soit entre les mains de tout le monde et à Rome et en Italie, et que moi, à qui seul elle était adressée, je sois le seul qui ne l'aie pas reçue. J'en suis d'autant plus étonné que le même Sysinnius m'a dit avoir trouvé cette lettre, il y a cinq ans envi-

tatus tuos dixerit eam se non in Africa, non apud te, sed in insula Adriæ, ante hoc ferme quinquennium, reperisse.

De amicitia omnis tollenda suspicio est, et sic cum amico, quasi cum altero se loquendum. Nonnulli familiares mei et vasa Christi, — quorum Jerosolymis et in sanctis locis permagna copia est, — suggerebant, non simplici animo a te factum, sed laudem atque rumusculos et gloriolam populi requirentem, ut de nobis cresceres, ut multi cognoscerent te provocare, me timere; te scribere ut doctum, me tacere ut imperitum, et tandem reperisse qui garrulitati meæ silentium modumque imponeret. Ego autem, ut simpliciter fatear, dignationi tuæ primum idcirco respondere nolui, quia tuam liquido epistolam non credebam, nec, ut vulgi de quibusdam proverbium est, litum melle gladium. Deinde illud cavebam, ne episcopo communionis meæ viderer procaciter respondere, et aliqua in reprehendentis epistola reprehendere, præsertim cum quædam in illa hæretica judicarem. Ad extremum, ne tu jure expostulares, et diceres: Quid enim? epistolam meam videras, et notæ tibi manus in subscriptione signa deprehenderas, ut tam facile amicum læderes, et alterius malitiam in meam verteres contumeliam?

Igitur, ut ante jam scripsi, aut mitte eamdem

ron, parmi quelques-uns de vos ouvrages, non point en Afrique, ni chez vous, mais dans une île de l'Adriatique.

Il faut, en amitié, bannir toute suspicion, et parler à un ami comme à un autre soi-même. Quelques-uns de mes amis, grands serviteurs du Christ, — il y en a un fort grand nombre à Jérusalem et dans les saints lieux, — ont voulu me persuader que vous n'avez point agi en cela sans intention, mais que vous avez cherché à faire du bruit, à capter l'estime et les vains applaudissements des hommes, à vous acquérir de la réputation à mes dépens, en montrant à tout le monde que vous me provoquez, et que je vous crains; que vous écrivez, parce que vous êtes savant; que je me tais, parce que je suis ignorant; qu'enfin j'ai trouvé un homme qui a su m'imposer le silence et mettre un frein à ma démangeaison de parler. Pour moi, je l'avouerai franchement à votre Révérence, ce qui m'a d'abord empêché de répondre à cette lettre, c'est que je ne voyais pas nettement qu'elle fût de vous, et que je ne vous croyais pas capable de m'attaquer avec un glaive trempé dans le miel, comme dit le proverbe. J'appréhendais ensuite qu'on ne m'accusât de répondre arrogamment à un évêque de ma communion, et de critiquer avec amertume la lettre de mon censeur, en certains endroits surtout qui me semblent hérétiques. Enfin, je craignais de vous donner quelque sujet de vous plaindre avec raison, et de dire: Quoi donc? aviez-vous vu ma lettre? aviez-vous, dans la signature, les traces d'une main connue? deviez-vous être si facile à outrager un ami, et à lui imputer la malice d'un autre?

Je vous prie donc encore une fois ou de m'envoyer

epistolam, tua subscriptam manu, aut senem latitantem in cellula lacessere desine. Sin autem tuam vis vel exercere, vel ostentare doctrinam, quære juvenes et disertos et nobiles, quorum Romæ dicuntur esse quamplurimi, qui posssint et audeant tecum congredi, et in disputatione sanctarum Scripturarum jugum cum episcopo ducere. Ego quondam miles, nunc veteranus, et tuas et aliorum debeo laudare victorias, non ipse rursus effœto corpore dimicare, ne, si me frequenter ad rescribendum impuleris, illius recorder historiæ, quod Hannibalem juveniliter exultantem Q. Maximus patientia sua fregerit.

> Omnia fert ætas, animum quoque; sæpe ego longos
> Cantando puerum memini me condere soles.
> Nunc oblita mihi tot carmina, vox quoque Mœrim
> Jam fugit ipsa.
>
> VIRGIL. *Ecl.* IX. 51.

Et, ut magis de Scripturis sanctis loquar, Berzellai ille Galaadites, regis David beneficia, omnesque delicias juveni delegans filio, ostendit senectutem hæc nec appetere debere, nec oblata suscipere.

Quod autem juras te adversum me librum nec scripsisse, neque Romam misisse, quem non scripseris; sed si forte aliqua in tuis scriptis reperiantur, quæ a meo sensu discrepent, non me a te læsum, sed a te scriptum quod tibi rectum vide-

cette même lettre signée de votre main, ou de ne plus attaquer désormais un vieillard caché dans sa cellule. Que si vous voulez excercer ou étaler votre savoir, cherchez ces jeunes gens nobles et diserts, qui, dit-on, sont fort nombreux à Rome, et qui pourront, qui oseront vous tenir tête, puis disputer avec un évêque sur les questions des saintes Écritures. Pour moi, qui fus soldat, et qui suis aujourd'hui vétéran, je dois célébrer vos victoires et celles des autres; mais je ne saurais combattre, ayant le corps tout cassé de vieillesse. Ne me pressez donc pas davantage de répondre à votre lettre, de peur que je ne me rappelle l'histoire de Q. Maximus, qui sut, par sa patience, rompre les desseins du jeune Hannibal, enflé de ses victoires.

L'âge affaiblit tout, jusqu'à l'esprit. Il me souvient que souvent, lorsque j'étais jeune, je passais des journées entières à chanter. Maintenant, j'ai oublié tous ces chants. Mœris même a presque entièrement perdu la voix.

VIRG. *Églog.* IX. 51.

Mais, pour insister spécialement sur les saintes Écritures, lorsque Berzellaï, de Galaad, délègue à son fils, jeune encore, le soin de lui faire toutes les grâces qu'il voulait lui accorder, et tous les plaisirs de la cour du prince, il montre bien assez qu'un vieillard ne doit ni désirer, ni accepter des joies semblables.

Vous me protestez que vous n'avez pas écrit, que par conséquent vous n'avez pas envoyé à Rome de livre contre moi; et que, s'il se trouve dans vos ouvrages quelque chose de contraire à mes sentiments, vous n'avez eu aucune intention de me blesser, mais que vous avez seulement voulu dire ce que vous pensez. Je vous

batur, quæso ut me patienter audias. Non scripsisti librum, et quomodo mihi reprehensionis a te meæ per alios scripta delata sunt? Cur habet Italia quod tu non scripsisti? Qua ratione poscis ut rescribam ad ea quæ scripsisse te denegas? Non tam hebes sum ut, si diversa senseris, me a te læsum putem. Sed si mea cominus dicta reprehendas, et rationem scriptorum expetas, et quæ scripserim emendare compellas, et ad *παλινωδιαν* provoces, et oculos mihi reddas, in hoc læditur amicitia, in hoc necessitudinis jura violantur.

Ne videamur certare pueriliter, et fautoribus invicem vel detractoribus nostris tribuere materiam contendendi : hæc scribo, quia te pure et christiane diligere cupio, nec quidquam in mea mente retinere, quod distet a labiis. Non enim convenit ut, ab adolescentia usque ad hanc ætatem in monasteriolo cum sanctis fratribus labore desudans, aliquid contra episcopum communionis meæ scribere audeam, et eum episcopum, quem ante cœpi amare quam nosse, qui me prior ad amicitias provocavit, quem post me orientem in Scripturarum divinarum eruditione lætatus sum. Igitur aut tuum negato librum, si forte non tuus est, et desine flagitare rescriptum ad ea quæ non scripsisti, aut, si tuus est, ingenue confitere, ut, si in defensionem mei aliqua scripsero, in te culpa

prie de m'écouter en toute patience. Vous n'avez pas écrit de livre! Mais comment donc m'a-t-on apporté des copies de la censure que vous avez faite de mes ouvrages? Pourquoi l'Italie possède-t-elle ce que vous n'avez point écrit? Pourquoi demandez-vous que je réponde à des choses que vous prétendez n'avoir pas écrites? Je ne suis point assez stupide pour me croire offensé parce que vous ne penserez pas comme moi. Que si vous relevez soigneusement toutes mes paroles, si vous me demandez compte de mes ouvrages, si vous m'obligez à corriger mes écrits, si vous m'engagez à chanter la palinodie, si vous m'arrachez les yeux, alors, l'amitié est blessée, alors les plus saintes lois sont violées.

Ne nous battons pas comme des enfants; ne donnons pas lieu à nos amis ou à nos détracteurs d'entrer en contention pour nous. Je vous écris tout cela, parce que je désire vous aimer d'une manière sincère et chrétienne, et ne rien garder dans le cœur qui puisse démentir mes paroles; car il ne convient pas que, après avoir vécu depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour, avec les saints frères, dans les austérités du cloître, j'ose écrire quelque chose contre un évêque de ma communion, contre un évêque que j'ai commencé à aimer avant de le connaître; qui le premier m'a demandé mon amitié, et que j'ai vu avec joie me succéder dans la science des divines Écritures. Ainsi donc, ou bien désavouez votre livre, si par hasard vous n'en êtes pas l'auteur, et ne me pressez pas davantage de répondre à un écrit qui n'est pas vôtre, ou bien, s'il est de vous, confessez-le ingénûment, afin que, si j'écris quelques mots pour ma défense, vous ne vous en preniez qu'à

sit qui provocasti, non in me, qui respondere compulsus sum.

Addis præterea te paratum esse, ut si quid me in tuis scriptis moverit, et corrigere voluero, fraterne accipias; et non solum mea in te benevolentia gavisurum, sed ut hoc ipsum faciam deprecaris. Rursum dico quod sentio, provocas senem, tacentem stimulas, videris jactare doctrinam. Non est autem ætatis meæ putari malevolum erga eum, cui magis favorem debeo. Et si in evangeliis ac prophetis perversi homines inveniunt quod nitantur reprehendere, miraris si in tuis libris, et maxime in Scripturarum expositione, quæ vel obscurrissimæ sunt, quædam a recta linea discrepare videantur? Et hoc dico, non quod in operibus tuis quædam reprehendenda jam censeam, neque enim lectioni eorum unquam operam dedi, nec horum exemplariorum apud nos copia est, præter *Soliloquiorum* tuorum libros, et quosdam commentarios in Psalmos, quos si vellem discutere, non dicam a me, qui nihil sum, sed a veterum Græcorum docerem interpretationibus discrepare.

Vale, mi amice charissime, ætate fili, dignitate parens; et hoc a me rogatus observa ut quidquid mihi scripseris ad me primum facias pervenire.

vous-même, qui m'avez provoqué, et non point à moi, que vous avez contraint de répondre.

Vous ajoutez en outre que, s'il y a quelque chose dans vos écrits qui me fasse de la peine, et que je veuille corriger, vous accepterez fraternellement la censure. Vous me dites que, dans votre affection pour moi, non-seulement vous vous en réjouissez, mais vous me suppliez même de le faire. Je vous répète ma pensée. Vous défiez un vieillard, vous harcelez un homme qui se tait, vous semblez faire ostentation de votre savoir. Il me siérait peu, à mon âge, de montrer quelque malveillance contre celui dont je dois plutôt favoriser les intérêts. Au reste, si des hommes pervers trouvent de quoi blâmer dans les Evangiles et dans les Prophètes, devez-vous être surpris que, dans vos livres, et surtout dans ceux où vous expliquez les Écritures, qui sont très obscures, on aperçoive certaines choses qui semblent s'écarter de la droite ligne? Si je tiens ce langage, ce n'est pas que je trouve dans vos écrits quelque chose de répréhensible, car je ne les ai jamais lus, et il n'y en a pas beaucoup d'exemplaires ici, nous avons seulement vos *Soliloques* et quelques commentaires que vous avez faits sur les psaumes. Encore, si je voulais les examiner de près, je vous montrerais que vous n'êtes nullement d'accord, je ne dis point avec moi, qui ne suis rien, mais avec les anciens interprètes grecs.

Adieu, mon très cher ami, vous, mon fils par votre âge, et mon père par votre dignité. Ayez soin, je vous prie, toutes les fois que vous m'écrirez, de faire en sorte que je reçoive vos lettres le premier.

EPISTOLA LXXII.

AUGUSTINUS AD HIERONYMUM.

Domino venerando et desideratissimo fratri compresbytero Hieronymo, Augustinus in Domino salutem.

Quamvis existimem antequam istas sumeres, venisse in manus tuas litteras meas, quas per Dei servum, filium nostrum Cyprianum diaconum, misi, quibus certissime agnosceres meam esse epistolam, cujus exemplaria illuc venisse commemorasti, unde jam me arbitror rescriptis tuis, velut entellinis grandibus atque acribus cæstibus, tanquam audacem Daretem cœpisse pulsari atque versari, nunc tamen eis ipsis respondeo litteris tuis, quas mihi per sanctum filium nostrum Asterium jam mittere dignatus es, in quibus multa in me comperi tuæ benevolentissimæ charitatis, et rursus quædam nonnullius a me tuæ offensionis indicia. Itaque ubi mulcebar legens, ibi continuo feriebar; hoc sane vel maxime admirans, quod, cum te dicas exemplaribus litterarum mearum ideo non temere pu-

LETTRE LXXII.

AUGUSTIN A JÉROME.

Au seigneur vénérable, au frère bien-aimé, à Jérome co-prêtre, Augustin, salut dans le Seigneur.

Je ne doute pas que vous n'ayez reçu, avant celle-ci, la lettre que je vous ai envoyée par le serviteur de Dieu, notre fils, le diacre Cyprianus, qui a dû vous faire connaître d'une manière indubitable que la lettre dont vous me dites avoir vu une copie est véritablement de moi. C'est là, je m'imagine, ce qui m'a attiré cette réponse où vous me portez des coups de ceste aussi rudes et aussi terribles que ceux qu'Entellus portait à l'audacieux Darès. Je ne laisserai pas néanmoins de répondre à la lettre que vous avez daigné m'envoyer par notre saint fils Astérius, et dans laquelle j'aperçois des signes nombreux d'une très sincère amitié, mais où se montre aussi quelque aigreur contre moi, de façon que là où je rencontrais les choses les plus flatteuses, là même j'étais soudainement frappé. Ce qui m'étonne surtout, c'est que, après m'avoir dit que vous n'avez pas cru devoir ajouter foi légèrement à une simple copie de ma lettre, de peur de me donner le droit de vous dire qu'il vous eût fallu, avant d'y répondre, vous as-

tavisse credendum, ne forte, te respondente, læsus juste expostularem, quod probare ante debuisses meum esse sermonem, et sic rescribere; postea jubeas, si mea est epistola, aperte me scribere, aut mittere exemplaria veriora, ut, absque ullo rancore stomachi, in Scripturarum disputatione versemur. Quo enim pacto possumus in hac disputatione sine rancore versari, si me lædere paras? aut, si non paras, quomodo ego, te non lædente, abs te læsus juste expostularem quod probare ante debuisses meum esse sermonem, et sic scribere, hoc est et sic lædere? Nisi enim rescribendo læsisses, ego juste expostulare non possem. Proinde cum ita rescribis, ut lædas, quis locus nobis relinquitur in disputatione Scripturarum sine ullo rancore versandi? Ego quidem absit ut lædar, si mihi certa ratione volueris et potueris demonstrare illud ex epistola Apostoli, vel quid aliud Scripturarum sanctarum te verius intellexisse, quam me; imo vero absit ut non cum gratiarum actione lucris meis deputem, si fuero, te docente, instructus, aut emendante correctus.

Verumtamen tu mihi, frater charissime, nisi te putares læsum scriptis meis, non me putares lædi posse rescriptis tuis. Nullo enim modo id de te opinatus fuero, quod te non arbitrans læsum, si tamen rescribis ut lædas; aut si te non sic rescribente, ego propter nimiam stulti-

surer si j'en suis l'auteur, vous ne laissiez pas de vouloir m'obliger, supposé qu'elle vienne de moi, à vous le déclarer sans détour, et à vous en envoyer une copie plus fidèle, afin que nous puissions disputer sans la moindre aigreur sur le sens des Écritures. Comment, en effet, pouvons-nous disputer sans aigreur, si vous vous disposez à me blesser? Ou bien, si vous n'êtes pas dans cette disposition, comment se peut-il faire que, ne trouvant rien de choquant dans votre réponse, je me plaigne de vos procédés à mon égard, et vous objecte que, avant de me répondre, c'est-à-dire, avant de me choquer, vous deviez vous assurer si je suis l'auteur de la lettre en question? Car enfin, si je n'étais point offensé de votre réponse, je n'aurais aucun sujet de vous en faire des reproches. Puisque vous ne me répondez que d'une manière outrageante, comment sera-t-il possible qu'il n'entre aucune aigreur dans nos discussions sur les Écritures? Pour moi, à Dieu ne plaise que je me pique, si vous voulez et si vous pouvez me démontrer, par de bonnes raisons, que vous avez mieux compris que moi le sens véritable de l'épître de l'Apôtre, ou de quelque autre passage des Écritures! A Dieu ne plaise même que je ne reçoive pas vos conseils avec une grande reconnaissance, et que je ne profite point, ou de vos leçons, pour m'instruire, ou de vos censures, pour me corriger!

Au reste, frère très cher, vous ne penseriez pas que votre réponse pût me faire de la peine, si vous n'aviez été blessé de ma lettre, et je ne vous crois pas capable de me répondre d'une manière offensante, si vous n'aviez sujet de croire que je vous ai offensé le premier. Que si vous avez cru que je serais assez stu-

tiam meam lædi posse putatus sum, hoc ipso læsisti plane, quod de me ita sensisti. Sed nullo modo tu me, quem nunquam talem expertus es, temere talem crederes, qui litterarum mearum exemplaribus, etiam cum stylum meum nosces, temere credere noluisti. Si enim non immerito vidisti me juste expostulaturum fuisse, si temere crederes esse litteras meas, quæ non essent meæ; quanto justius expostularem meipsum temere putatum talem qualem me expertus non esset, qui putavisset? Nequaquam ergo ita prolabereris, ut te non rescribente quo læderer, me tamen existimares nimis insipientem, etiam tali tuo rescripto lædi potuisse. Restat igitur ut lædere me rescribendo disponeres, si certo documento meas esse illas litteras nosses. Atque ita, quia non credo quod injuste me lædendum putares, superest ut agnoscam peccatum meum, quod prior te illis litteris læserim, quas meas esse negare non possum.

Cur itaque conor contra fluminis tractum, ac non potius veniam peto? Obsecro ergo te per mansuetudinem Christi, ut, si te læsi, dimittas mihi, nec, me vicissim lædendo, malum pro malo reddas. Lædes enim, si mihi tacueris errorem meum, quem forte inveneris in scriptis vel in dictis meis. Nam si ea in me reprehen-

pide pour m'offenser d'une réponse qui n'aurait rien de désobligeant, cette idée-là même que vous avez de moi est un outrage réel. Mais comment donc me croiriez-vous assez sot pour en venir là, vous qui jamais n'avez aperçu en moi aucun trait d'une telle extravagance, et qui n'avez pas voulu m'attribuer témérairement une lettre, où néanmoins vous reconnaissiez mon style? Car, si vous avez eu raison de penser que, en m'attribuant, sans aucune preuve, une lettre qui ne serait pas de moi, vous me donneriez par là même un juste sujet de me plaindre de vous, quel sujet ne m'en donneriez-vous pas, si vous veniez, sans aucun fondement et contre votre propre expérience, vous former de moi une idée aussi désavantageuse? Vous ne pourriez vous oublier jusques à croire que, s'il n'y avait rien de choquant dans votre réponse, je serais assez sot néanmoins pour m'en offenser. Par conséquent, vous devez avouer que vous étiez résolu à me blesser, dans votre réponse, si vous eussiez vu clairement que la lettre fût de moi. Cependant, comme je ne pense pas que vous ayez voulu me maltraiter sans motif, il ne me reste qu'à reconnaître ma faute, et à confesser que je vous ai offensé le premier, en écrivant une lettre que je ne puis désavouer.

Mais pourquoi me débattre contre le courant du fleuve. Pourquoi pas plutôt vous demander pardon? Je vous conjure donc, par la mansuétude du Christ, de me pardonner, si je vous ai offensé, et de ne point me rendre le mal pour le mal, en m'offensant à votre tour. Or, ce serait m'offenser que de me dissimuler ce que vous trouvez à reprendre dans mes écrits ou dans mes paroles; car si vous repreniez en moi ce qui n'est

deris, quæ reprehendenda non sunt, te potius lædis quam me; quod absit a moribus et sancto proposito tuo, ut hoc facias voluntate lædendi culpans in me aliquid dente maledico quod mente veridica scis non esse culpandum. Ac per hoc aut benevolo corde arguas, etiam si caret delicto quod arguendum putas; aut paterno affectu mulceas, quem abjicere nequeas. Potest enim fieri ut tibi videatur aliud quod veritas habet, dum tamen aliud abs te non fiat, quam charitas habet. Nam et ego amicissimam reprehensionem tuam gratissime accipiam, etiamsi reprehendi non meruit quod recte defendi potest. Aut agnoscam simul et benevolentiam tuam et culpam meam, et, quantum Dominus donat, in alio gratus, in alio emendatus inveniar.

Quid ergo? fortasse dura, sed certe salubria verba tua tanquam cæstus Entelli pertimescam. Cædebatur ille, non curabatur, et ideo vincebatur, non sanabatur. Ego autem, si medicinalem correptionem tuam tranquillus accepero, non dolebo. Si vero infirmitas vel humana, vel mea etiam cum veraciter arguitur, non potest non aliquantulum contristari, melius tumor capitis dolet, cum curatur, quam dum ei parcitur et non sanatur. Hoc est enim quod acute vidit, qui dixit utiliores esse plerumque inimicos

point répréhensible, vous vous blesseriez vous-même plutôt que moi. A Dieu ne plaise que, oubliant votre vertu et votre sainte profession, vous blâmiez en moi, par passion et par cette malignité que la médisance inspire, quelque chose que vous sauriez, au témoignage de votre conscience, n'être pas digne de blâme! Ainsi, ou reprenez-moi avec une ame bienveillante, quoique je sois innocent dans ce qui vous paraît blâmable; ou traitez-moi avec une paternelle affection, si vous ne pouvez m'entamer par aucun droit. Car il se peut faire que vous ne jugiez pas toujours des choses selon la vérité, mais vous ne devez jamais agir que par un principe de charité. Pour moi, je recevrai toujours avec beaucoup de reconnaissance une correction bien amicale, quand même je croirais que l'on ne peut condamner avec justice ce qui peut se défendre avec raison. Je reconnaîtrai tout à la fois, dans une réprimande, et votre bienveillance et ma faute, puis, avec le secours de Dieu, je ne manquerai ni de gratitude pour remercier mon censeur, ni de docilité pour me corriger.

Pourquoi donc vos paroles, trop dures peut-être, mais salutaires assurément, me seraient-elles aussi redoutables que les cestes d'Entellus? Son rival était meurtri de coups, mais il ne lui rendait pas la santé; il le terrassait, mais sans le guérir. Quant à moi, si je reçois vos corrections avec docilité, je n'éprouverai pas de douleur. Et lors même que, par une faiblesse commune à tous les hommes, ou par ma faiblesse propre, je ne verrais pas sans quelque peine que l'on me corrigeât, fût-ce avec raison, toujours est-il mieux de guérir une tumeur à la tête, mais en causant quelque souffrance, que de l'épargner aux dépens de la

objurgantes, quam amicos objurgare metuentes. Illi enim, dum rixantur, dicunt aliquando vera quæ corrigamus; isti autem minorem quam oportet exhibent justitiæ libertatem, dum amicitiæ timent exasperare dulcedinem. Quapropter etsi forte bos, ut tibi videris, lassus senectute corporis, non vigore animi, tamen in area dominica fructuoso labore desudans, ecce adsum; si quid perperam dixi, fortius fige pedem. Non mihi esse debet molestum pondus ætatis tuæ, dummodo conteratur palea culpæ meæ.

Proinde illud quod in extremo epistolæ tuæ posuisti, cum magni desiderii suspirio vel lego vel recolo. « Utinam, inquis, mereremur complexus » tuos, et collatione mutua vel doceremus aliqua, » vel disceremus! » Ego autem dico : Utinam saltem propinquis terrarum locis habitaremus, ut, si non possent misceri nostra colloqua, litteræ possent esse crebriores! Nunc vero tanto locorum intervallo absumus a sensibus nostris, ut de illis verbis Apostoli ad Galatas juvenem me ad tuam sanctitatem scripsisse meminerim, et ecce, jam senex, necdum rescripta meruerim, faciliusque ad te exemplaria epistolæ meæ pervenerint, nescio qua occasione perveniente, quam ipsa epis-

santé. C'est ce que sentait bien celui qui a dit que des ennemis qui nous reprennent sont ordinairement plus utiles que des amis qui n'osent nous reprendre; car, ceux-là, à travers leurs emportements, nous signalent quelquefois de véritables défauts dont nous pouvons nous corriger, tandis que ceux-ci n'usent pas de toute la liberté de la justice, dans la crainte d'empoisonner les douceurs de l'amitié. Puisque, ce vous semble, vous êtes un bœuf qui, fatigué par la vieillesse du corps, conservez néanmoins la vigueur de l'esprit, et suez d'un fructueux travail dans l'aire du Seigneur, me voilà; si j'ai dit quelque chose de mal, posez fortement sur moi votre pied. Le poids de votre âge ne me doit point être pesant, pourvu qu'il brise la paille de ma faute.

Voilà ce que je désire, voilà ce qui fait que je ne puis lire, ni me rappeler qu'en soupirant, les derniers mots de votre lettre (1). « Plût à Dieu, dites-vous, » que je méritasse vos embrassements, et que, dans » un mutuel entretien, nous enseignassions ou bien » nous apprissions quelque chose! » Mais moi, je dis: Plût à Dieu qu'il nous fût donné, au moins, d'habiter des lieux voisins les uns des autres, et, si nous ne pouvions avoir de fréquents entretiens, d'échanger alors de fréquentes lettres. Maintenant, au contraire, nous sommes séparés par une bien grande distance; il me souvient que, dans ma jeunesse, j'écrivis à votre Sainteté sur les paroles de l'Apôtre aux Galates, puis voilà que, déjà vieux, je n'ai point encore été honoré d'une réponse, et que, par je ne sais quelle occasion

(1) La LXIX.

tola, me curante. Homo enim qui eam tunc acceperat, nec ad te pertulit, nec ad me retulit.

Tantæ autem mihi in litteris tuis, quæ in manus nostras pervenire potuerunt, apparent res, ut nihil studiorum meorum mallem, si possem, quam inhærere lateri tuo. Quod ego quia non possum, aliquem nostrorum in Domino filiorum erudiendum nobis ad te mittere cogito, si etiam de hac re tua rescripta meruero. Nam neque in me tantum scientiæ divinarum Scripturarum est, aut esse jam poterit, quantum inesse tibi video. Et si quid in hac re habeo facultatis, utcumque impendo populo Dei. Vacare autem studiis diligentius quam quæ populi audiunt instruendi, propter ecclesiasticas occupationes omnino non possum.

Nescio quæ scripta maledica super tuo nomine ad Africam pervenisse audivimus. Accepimus tamen quod dignatus es mittere, illis respondens maledictis. Quo perlecto, fateor, multum dolui inter tam charas familiaresque personas, cunctis pene Ecclesiis notissimo amicitiæ vinculo copulatas, tantum malum extitisse discordiæ. Et tu quidem quantum tibi modereris, quantumque teneas aculeos indignationis tuæ, ne reddas maledictum pro maledicto, satis in tuis litteris eminet. Verumtamen si eas ipsas cum legissem, contabui dolo-

rapide, la copie de ma lettre vous est arrivée plus facilement que, par mes soins, ma lettre elle-même; car celui qui s'en était chargé ne vous l'a pas remise, et ne l'a pas davantage rapportée.

Au reste, dans vos lettres qui ont pu me tomber entre les mains, il y a tant de choses que je ne souhaiterais, pour l'avancement de mes études, rien tant que d'être attaché à vos côtés. Comme je ne le puis moi-même, je songe à vous envoyer et à mettre sous votre discipline quelqu'un de mes enfants dans le Seigneur, pourvu toutefois que vous m'honoriez d'une réponse à ce sujet. Il s'en faut bien que je vous *égale*, ni que je puisse jamais vous égaler dans la science des divines Écritures. Le peu que j'ai d'acquis en cette partie, je le dispense au peuple de Dieu le mieux qu'il m'est possible, mais les occupations du ministère ecclésiastique ne me permettent de m'appliquer à cette étude qu'autant que cela est nécessaire pour instruire les peuples qui m'écoutent.

Il est parvenu en Afrique je ne sais quel libelle où vous êtes fort maltraité. J'ai reçu la réponse que vous y avez faite, et que vous avez daigné m'envoyer. Je vous avoue que je ne l'ai pu lire sans être vivement affligé de ce que, entre deux personnes, autrefois unies d'une si étroite amitié, et dont la liaison, formée par l'affection la plus tendre, était connue de presque toutes les Églises, il existe aujourd'hui une si funeste division. Néanmoins, vous faites paraître dans votre lettre beaucoup de modération, et une attention spéciale à réprimer les saillies de la colère; cependant, si je n'ai pu la lire sans être pénétré de

re, et obrigui timore, quid de me illa facerent, quæ in te ille scripsit, si in manus meas forte venissent? *Væ mundo ab scandalis* [1]. Ecce fit, ecce prorsus impletur quod veritas ait: *Quoniam abundavit iniquitas, refrigescet charitas multorum* [2]. Quæ sibi enim jam fida pectora tuto refundantur? In cujus sensus tota se projiciat secura dilectio? Quis denique amicus non formidetur, quasi futurus inimicus, si potuit inter Hieronymum et Rufinum hoc quod plangimus exoriri? O misera et miseranda conditio! O infida in voluntatibus amicorum scientia præsentium, ubi nulla est præscientia futurorum! Sed quid hoc alteri de altero gemendum putem, quando ne ipse quidem sibi homo est notus in posterum? Novit enim utcumque vix forte nunc qualis sit, qualis autem postea sit futurus ignorat.

Hæc porro non tantum scientia qualis quisque sit, verumetiam præscientia qualis futurus sit, si est in sanctis et beatis angelis, et quomodo fuerit beatus diabolus aliquando, cum adhuc bonus angelus esset, sciens futuram iniquitatem suam, et sempiternum supplicium, omnino non video. De qua re si tamen eam nosse opus est, vellem audire

(1) Matth. XVIII. 7. — (2) Ibid. XXIV. 12.

douleur et saisi de crainte, quelle impression ne me ferait pas ce que votre adversaire a écrit contre vous, si cela venait à me tomber entre les mains! *Malheur au monde, à cause des scandales!* Voilà qu'arrive, voilà que s'accomplit tout-à fait ce que dit la vérité: *Parce que l'iniquité a abondé, la charité de plusieurs se refroidira.* Quel cœur, en effet, pourra désormais s'épancher sûrement dans un autre cœur? Vers qui l'affection pourra-t-elle se rejeter en toute tranquillité? De quel ami dorénavant ne se méfiera-t-on pas, comme d'un homme qui peut devenir un ennemi, puisque cette division qui fait notre douleur a pu s'élever entre Jérome et Rufin? Oh! le triste et malheureux sort! Combien peu nous devons compter sur ce que nous croyons savoir des dispositions présentes de nos amis, dès que nous n'avons nulle prescience des choses futures! Mais pourquoi gémir sur ce peu de fond que l'ami doit faire sur la fidélité de son ami, puisque l'homme ne se connaît pas lui-même pour l'avenir? Peut-être bien sait-il, quoique avec peu de certitude, quel il est à présent, mais ce qu'il doit être plus tard, il l'ignore.

Puisque nous en sommes là, je désirerais savoir non-seulement si les saints et les bienheureux anges connaissent ce qu'ils sont, mais encore s'ils ont la prescience de ce qu'ils doivent être dans la suite. Comment le démon, lorsqu'il était bon ange a-t-il pu être heureux, s'il prévoyait sa future iniquité, son éternel supplice? voilà ce que je ne comprends pas du tout. Je voudrais que vous me dissiez votre sentiment là-dessus, si toutefois c'est une chose qu'il soit besoin de connaître. Voyez pourtant ce que font les terres et

quid sentias. Vide quid faciant terræ ac maria, quæ nos corporaliter dirimunt. Si hæc epistola mea, quam legis, ego essem, jam mihi diceres quod quæsivi, nunc vero quando rescribes? quando mittes? quando perveniet? quando accipiam? et tamen utinam quandoque fiat quod tam cito fieri non posse quam volumus quanta possumus tolerantia sustinemus. Unde recurro ad illa verba epistolæ tuæ dulcissima, sanctique desiderii tui plenissima, et ea facio vicissim mea. « Utinam mereremur complexus tuos, et, collatione mutua, vel doceremus aliqua, vel disceremus; » si tamen esse ullo modo posset quod ego te docerem.

In his autem verbis, non jam tuis tantum, sed etiam meis, ubi delector et reficior, et ipso quamvis pendente et non attingente utriusque nostrum desiderio, non parva ex parte consolor, ibi rursus acerrimis dolorum stimulis fodior, dum cogito inter vos quibus Deus hoc ipsum quod uterque vestrum optavit, largum prolixumque concesserat, ut conjunctissimi et familiarissimi mella Scripturarum sanctarum pariter lamberetis, sic tantæ amaritudinis irrepsisse perniciem, quando non, ubi non, cui non homini formidandam, cum eo tempore quo, abjectis jam sarcinis secularibus, jam expediti Dominum sequebamini, et in ea terra vivebatis simul, in qua Dominus hu-

les mers, qui nous séparent l'un de l'autre! Si j'étais à la place de cette lettre que vous lisez maintenant, vous me répondriez sur-le-champ à ce que je vous demande. Mais à présent, quand me récrirez-vous? quand m'enverrez-vous votre lettre? quand me parviendra-t-elle? quand la recevrai-je? Plaise à Dieu que je la reçoive enfin; car, si ce ne peut être aussi tôt que je voudrais, j'attendrai avec toute la patience dont je suis capable. Ainsi, j'en reviens encore à ces expressions de votre lettre, expressions si douces, si pleines de votre saint désir, et je me les approprie à mon tour : « *Plût à Dieu que je méritasse vos em-» brassements, et que, dans un mutuel entretien, » nous enseignassions ou bien nous apprissions quel-» que chose,* » s'il est possible toutefois que je puisse vous rien enseigner!

Ces paroles, qui maintenant sont autant les miennes que les vôtres, me charment et m'encouragent, et le désir ardent, quoique inutile, que nous avons l'un et l'autre de nous voir, ne me donne pas peu de consolation. Mais d'ailleurs je suis pénétré d'une profonde tristesse, lorsque je pense que, après avoir largement et long-temps reçu de Dieu ce que vous aviez désiré de part et d'autre; après avoir, dans une étroite union dans une tendre amitié, goûté ensemble le miel des saintes Écritures, vous avez néanmoins entre vous aujourd'hui un ressentiment si amer. En quel temps, en quel lieu, l'amitié la plus solide ne pourra-t-elle pas appréhender ces fâcheux retours, si, dans le temps même où, déchargés du poids des affaires du siècle, et dégagés de tout, vous suiviez le Seigneur, vous viviez ensemble sur cette terre que le Christ a foulée

manis pedibus ambulans : *Pacem*, inquit, *meam do vobis; pacem meam relinquo vobis* [1], viris ætate maturis, et in eloquio Domini habitantibus vobis accidere potuit? *Vere tentatio est vita humana super terram* [2]. Heu! mihi, qui vos simul alicubi invenire non possum, forte ut moveor, ut doleo, ut timeo, prociderem ad pedes vestros, flerem quantum valerem, rogarem quantum amarem. Nunc unumquemque vestrum pro seipso, nunc utrumque pro alterutro, et pro aliis ac maxime infirmis, pro quibus Christus mortuus est, qui vos tanquam in theatro vitæ hujus cum magno sui periculo spectant, ne de vobis ea conscribendo spargatis, quæ quandoque concordantes delere non poteritis, qui nunc concordare nolitis, aut quæ concordes legere timeatis, ne iterum litigetis.

Verum dico charitati tuæ nihil me magis quam hoc exemplum tremuisse, cum quædam ad me in epistola tua legerem tuæ indignationis indicia, non tam illa de Entello et bove lasso, ubi mihi potius hilariter jocari quam iracunde minari visus es, quam illud quod serio te scripsisse satis apparet, — unde supra locutus sum plus fortasse quam debui, sed non plusquam timui. — ubi

(1) Joan. XIV. 27. — (2) Job. VII. 1.

de pieds humains, et où il a dit : *Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix*, — si, dis-je, étant l'un et l'autre avancés en âge, et uniquement absorbés par l'étude de la parole du Seigneur, telle chose néanmoins a pu vous arriver ? Véritablement, *c'est une tentation que la vie de l'homme sur la terre*. Hélas ! que ne pouvons-nous donc nous rencontrer quelque part ensemble ! Peut-être que, dans l'émotion, la douleur, la crainte qui m'agitent, je tomberais à vos pieds, je pleurerais tant que je pourrais, je prierais autant que j'aimerais. Je supplierais chacun de vous pour lui-même, je vous supplierais l'un pour l'autre, je vous supplierais pour tous les chrétiens, et surtout pour les faibles, pour qui le Christ est mort, et à qui vous donnez sur le théâtre de ce monde un si dangereux spectacle ; je vous supplierais de ne point écrire ni répandre contre vous des écrits que, un jour, lorsque vous aurez fait la paix, vous ne pourrez détruire, vous qui ne pouvez maintenant vous accorder ; ou que vous appréhenderez de lire, après votre réconciliation, de crainte de vous brouiller de nouveau.

Je parle franchement à votre charité ; rien ne m'a tant alarmé que cet exemple, quand j'ai lu dans votre lettre certains endroits où vous montrez de l'aigreur. Ce n'est point celui d'Entellus, ni du bœuf lassé qui m'a fait le plus de peine ; car il me semble que là vous avez plutôt voulu plaisanter que menacer avec colère ; mais c'est celui où vous dites d'une manière sérieuse, — et je vous en ai déjà parlé plus au long peut-être que je n'aurais dû, non pas plus toutefois qu'il ne fallait pour apaiser ma crainte, — c'est donc celui où vous dites : « De peur que, me trouvant offensé, je

aisti : « Ne forte læsus juste expostulares. Rogo » te, si fieri potest, ut inter nos quæramus et » disseramus aliquid, quo sine amaritudine dis» cordiæ corda nostra pascantur, fiat. » Si autem non possum dicere quid mihi emendandum videatur in scriptis tuis, nec tu in meis, nisi cum suspicione invidiæ, aut læsione amicitiæ, quiescamus ab his, et nostsæ vitæ salutique parcamus. Minus certe assequatur illa quæ inflat, dum non offendatur illa quæ ædificat.

Ego me longe esse sentio ab illa perfectione, de qua scriptum est : *Si quis in verbo non offendit, hic perfectus est vir* [1]. Sed plane in Dei misericordia puto me posse facile abs te petere veniam, si quid offendi quod mihi aperire debes, ut, cum te audiero, lucreris fratrem tuum [2]. Neque enim quia hoc propter longinquitatem terrarum non potes facere inter me et te, propterea debes sinere errare me. Prorsus, quod ad ipsas res quas nosse volumus attinet, si quid veri me tenere, vel scio, vel puto, vel credo, in quo tu aliter sentis, quantum dat Dominus, sine tua injuria conabor asserere. Quod autem pertinet ad offensionem tuam, cum te indignatum sensero, nihil aliud quam veniam deprecabor.

Nec omnino arbitrabor te succensere potuisse,

(1) Jacob. III. 2. — (2) Matth. XVIII

» n'eusse bien lieu de me plaindre. » Si donc nous voulons nous instruire l'un l'autre, et nous entretenir de choses propres à nourrir nos ames, je vous en prie, faisons-le, si cela se peut, sans aigreur, ni désaccord. Mais si nous ne pouvons, sans quelque jalousie, ni sans blesser l'amitié, nous dire mutuellement ce qu'il y a de défectueux dans nos ouvrages, laissons là toutes nos questions, et ne faisons rien contre les intérêts de notre conscience et de notre salut. Mieux vaut ne pas avancer beaucoup dans cette science qui enfle, que de blesser la charité qui édifie.

Je sens que je suis bien loin de cette perfection dont il est écrit : *Si quelqu'un ne commet point de fautes dans ses discours, c'est un homme parfait*, mais j'espère, par la miséricorde du Seigneur, que je n'aurai aucune peine à vous demander pardon, si je vous ai offensé en quelque chose. C'est ce que vous devez me dire franchement, afin que, si je vous écoute, vous ayez gagné votre frère ; car, sous prétexte que cette vaste étendue de pays qui nous sépare ne nous permet pas de nous reprendre entre vous et moi, vous ne devez point me laisser dans l'erreur. Quant aux choses sur lesquelles nous voulons nous instruire, si je sais, si je crois, si je pense que j'ai quelque raison d'être d'un sentiment contraire au vôtre, alors, avec la grâce du Seigneur, je tâcherai de me défendre sans vous offenser. Quant à ce qui vous blesserait, dès que je m'apercevrai que vous êtes peiné, je n'aurai pas d'autre soin que de vous demander pardon.

Je crois que je n'ai pu vous offenser qu'en disant ce que je ne devais pas dire, ou en ne le disant pas comme je devais, et je ne m'en étonne point ; car nous ne

nisi aut hoc dicerem quod non debui, aut non sic dicerem ut debui, quia nec miror nos minus scire invicem quam scimur a conjunctissimis et familiarissimis nostris, in quorum ego charitatem fateor facile me totum projicio, præsertim fatigatum scandalis seculi, et in ea sine ulla sollicitudine requiesco. Deum quippe illic esse sentio, in quem me securus projicio, et in quo securus requiesco. Nec in hac mea securitate crastinum illud humanæ fragilitatis incertum, de quo superius gemui, omnino formido. Cum enim hominem chistiana charitate flagrantem, atque mihi fidelem amicum factum esse sentio, quidquid ei consiliorum meorum cogitationumque committo, non homini committo, sed illi in quo manet, ut talis sit. *Deus enim charitas est, et qui manet in charitate in Deo manet, et Deus in eo* [1]; quam si deseruerit, tantum faciat necesse est dolorem, quantum manens fecerat gaudium. Verumtamen ex amico intimo factus inimicus, quærat sibi potius quod fingat astutus, non inveniat quod prodat iratus. Hoc autem unusquisque facile assequitur, non occultando quod fecerit, sed non faciendo quod occultare velit. Quod si misericordia Dei bonis piisque concedit, ut inter amicos quoslibet futuros liberi securique versentur, aliena peccata sibi commissa non prodant, quæ prodi timent.

(1) Joan. IV. 16.

nous connaissons pas l'un l'autre comme se connaissent des amis très étroitement, très intimement liés. Lorsque j'en suis là avec quelqu'un, je me donne facilement tout entier à lui, surtout quand je me trouve fatigué des scandales du siècle, et je m repose sans inquiétude aucune dans le sein de l'amitié, parce que je sens que Dieu y est, que c'est vers Dieu que je me jette en toute sécurité, et en lui que je trouve mon repos. Dans cette heureuse tranquillité, je ne crains nullement cet incertain lendemain de la fragilité humaine, sur lequel je gémissais tout-à-l'heure. Et, en effet, lorsque je sens qu'un homme embrasé de la charité chrétienne est devenu pour moi un fidèle ami, tout ce que je lui confie de mes desseins et de mes pensées, ce n'est point à l'homme que je le confie, mais c'est à celui en qui il demeure, et qui l'a fait ce qu'il est; *car Dieu est charité, et quiconque demeure dans la charité demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui.* Que si cet homme vient à se départir de la charité, nécessairement il causera autant de douleur qu'il causait de joie en restant fidèle. Cependant il faut vivre avec lui de telle manière que si, d'intime ami qu'il était, il devient ennemi déclaré, il ne puisse nuire que par ses impostures, et non pas, en trahissant dans sa colère, des secrets confiés. Or, tout homme peut facilement en venir à ce point, non pas en cachant ce qu'il fait, mais en ne faisant rien qu'il soit obligé de cacher. Aussi Dieu accorde-t-il à tous les gens de bien la grâce de vivre librement et tranquillement avec leurs amis, quelque destinée, du reste, que puisse avoir leur amitié, et les rend-il incapables de découvrir les fautes d'autrui à eux confiées, ou de

ipsi nulla committant. Cum enim falsum quid a maledico fingitur, aut omnino non creditur, aut certe integra salute sola fama vexatur. Cum autem malum perpetratur, hostis est intimus, etiam si nullius intimi loquacitate aut lite vulgetur.

Quapropter quis prudentium non videat etiam tu quam tolerabiliter feras amicissimi quondam et familiarissimi incredibiles nunc inimicitias, consolante conscientia, et quemadmodum vel quod jactitat, vel quod a quibusdam forsitan creditur, in sinistris armis deputes, quibus non minus quam dextris contra diabolum dimicatur. Verumtamen illum maluerim aliquo modo mitiorem, quam te isto modo armatiorem. Hoc magnum et triste miraculum est ex amicitiis talibus ad has inimicitias pervenisse. Lætum erit, et multo majus, ex inimicitiis talibus ad pristinam concordiam revertisse.

rien faire eux-mêmes qu'ils appréhendent qu'on ne découvre. Car, lorsqu'un médisant invente quelque chose, ou bien on ne le croit pas, ou bien il ne fait tort qu'à la réputation, sans donner atteinte à l'innocence ; au lieu que le mal que nous commettons est un ennemi intérieur, quand même notre faute ne peut être découverte ni par l'indiscrétion d'un ami, ni par une difficulté.

Qui donc serait assez peu sage pour ne pas voir que, affermi par le témoignage de votre conscience, vous supportez bien patiemment les incroyables inimitiés d'un homme qui fut autrefois si ami, si lié avec vous, et que les calomnies dont il vous charge, calomnies auxquelles peut-être quelques personnes ajoutent foi, sont à vos yeux comme ces armes de la gauche qu'il faut employer aussi bien que celles de la droite pour combattre le démon? Cependant, j'aimerais mieux qu'il fût un peu plus modéré, votre ennemi, et que vous fussiez moins bien armé. C'est un grand et triste miracle que de descendre d'une telle amitié à une inimitié de ce genre ; mais c'en serait un bien plus grand, un bien consolant de revenir d'une telle inimitié à l'amitié première.

EPISTOLA LXXIII.

AUGUSTINUS AD PRÆSIDIUM.

Domino beatissimo et merito venerando fratri et consacerdoti Præsidio Augustinus in Domino salutem.

Sicut præsens rogavi sinceritatem tuam, nunc quoque commoneo ut litteras meas sancto fratri et compresbytero nostro Hieronymo mittere non graveris. Ut autem noverit charitas tua quemadmodum etiam tu illi pro mea caussa scribere debeas, misi exemplaria litterarum et mearum ad ipsum, et ad me ipsius. Quibus lectis, pro tua sancta prudentia facile videbis et modum meum, quem servandum putavi, et motum ejus quem non frustra timui. Aut si ego quod non debui, aut quomodo non debui aliquid scripsi, non ad illum de me, sed ad meipsum potius fraterna dilectione mitte sermonem, quo correctus petam ut ignoscat, si meam culpam ipse cognovero.

LETTRE LXXIII.

AUGUSTIN A PRÆSIDIUS.

A bienheureux Seigneur, au frère vénérable à juste titre, à Præsidius co-prêtre, Augustin, salut dans le Seigneur.

De même que, étant avec vous, je priai votre Sincérité de vouloir bien envoyer ma lettre au saint frère, Jérome, notre co-prêtre, de même encore je vous prie maintenant de le faire. Mais, afin que votre Charité puisse savoir comment, pour ce qui me concerne, Elle doit lui écrire, je vous envoie une copie des lettres que je lui ai adressées et de celles qu'il m'a écrites. Quand vous les aurez lues, votre sainte prudence verra facilement quel est le ton que j'ai cru devoir prendre, et quelle est, à lui, sa vivacité, que je n'ai pas en vain appréhendée. Si j'ai écrit quelque chose que je n'aie pas dû écrire, ou si je l'ai fait comme je ne devais pas le faire, ne lui en parlez point; mais écrivez-m'en plutôt à moi, avec une fraternelle amitié, afin que, me corrigeant par là, je le prie de me pardonner, si je reconnais ma faute moi-même.

EPISTOLA LXXIV.

HIERONYMUS AD AUGUSTINUM.

Domino vere sancto ac beatissimo papæ Augustino Hieronymus, in Christo salutem.

Tres simul epistolas, imo libellos breves per diaconum Cyprianum tuæ dignationis accepi, diversas, ut tu nominas, quæstiones, ut ego sentio, reprehensiones opusculorum meorum continentes. Ad quas, si respondere voluero, libri magnitudine opus erit. Tamen conabor, quantum facere possum, modum non egredi longioris epistolæ, et festinanti fratri moram non facere, qui ante triduum quam profecturus erat, a me epistolas flagitavit, ut pene in procinctu hæc, qualiacumque sunt, effutire compelleret et tumultuario respondere sermone, non maturitate scribentis, sed dictantis temeritate, quæ plerumque non in doctrinam, sed in casum vertitur, ut fortissimos quosque milites subita bella conturbant, et

LETTRE LXXIV.

JÉROME A AUGUSTIN.

Au Seigneur vraiment saint, au bienheureux pape Augustin, Jérome, salut dans le Seigneur.

J'ai reçu tout à la fois par le diacre Cyprianus trois de vos lettres, ou plutôt trois petits livres, où vous me proposez différentes questions, dites-vous, mais où je trouve, moi, que vous faites la critique de mes ouvrages. Si je voulais y répondre, il me faudrait un volume tout entier; je m'efforcerai néanmoins, autant que je pourrai le faire, de ne pas dépasser les bornes d'une lettre un peu longue, afin de ne pas trop long-temps retarder le porteur, qui ne m'a demandé une lettre que trois jours avant son départ. Ainsi, lorsqu'il était sur le point de s'embarquer, je me suis vu forcé de vous mander ceci n'importe comment, de trouver une réponse à la hâte, et non point avec la maturité de quelqu'un qui écrit, mais avec la rapidité hardie de quelqu'un qui dicte. Or, il arrive presque toujours par là qu'on ne peut nettement traiter une question, mais qu'elle se déroule au hasard, de

ante coguntur fugere quam possint arma corripere.

Cæterum nostra armatura Christus est, et apostoli Pauli institutio, qui scribit ad Ephesios: *Assumite arma Dei, ut possitis resistere in die malo* [1]. Et rursum: *State succincti lumbos vestros in veritate, et induti loricam justitiæ, et calceati pedes in præparationem evangelii pacis; super omnia accipientes scutum fidei, in quo possitis universa tela maligni ignita extinguere, et galeam salutis accipite, et gladium spiritus, quod est verbum Dei* [2]. His quondam telis rex David armatus procedebat ad prælium, et *quinque lapides de torrente accipiens lævigatos* [3], nihil asperitatis et sordium, inter hujus seculi turbines, in sensibus suis esse monstrabat, bibens de torrente in via, et idcirco exaltavit caput, et superbissimum Goliam suo potissimum mucrone truncavit, percutiens in fronte blasphemum, et in ea parte corporis vulnerans, in qua et præsumtor sacerdotii Ozias lepra percutitur et sanctus gloriatur in Domino, dicens: *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine* [4]. Dicamus igitur et nos: *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum; cantabo et psallam in glo-*

(1) Ephes. VI. 13. — (2) Ibid. 14 et seq. — (3) I Reg. XVII. 40. — (4) Ps. IV. 7.

même qu'une attaque soudaine trouble les plus valeureux soldats, et qu'ils sont obligés de fuir, avant même de pouvoir saisir leurs armes.

Au reste, nos armes c'est le Christ, c'est l'enseignement de l'apôtre Paul, qui écrit aux Éphésiens : *Prenez les armes de Dieu, afin que, au jour mauvais, vous puissiez résister.* Et encore : *Soyez fermes, que la vérité soit la ceinture de vos reins, la justice votre cuirasse; que vos pieds aient une chaussure qui vous dispose à l'Évangile de paix. Avant tout, prenez le bouclier de la foi, afin de pouvoir repousser tous les traits enflammés du malin esprit. Prenez encore le casque du salut, et le glaive spirituel, qui est la parole de Dieu.* Voilà de quels traits s'arma le roi David quand il alla au combat. *Il choisit dans le torrent cinq pierres polies*, faisant voir ainsi que, au milieu des flots orageux du siècle, ses sens n'avaient contracté aucune rudesse, ni aucune impureté, et, buvant du torrent en chemin; puis, à cause de cela, élevant la tête; abattant avec son propre glaive le superbe Goliath, frappant au front le blasphémateur, le blessant à cette partie du corps où Ozias, téméraire usurpateur du sacerdoce, avait été frappé de la lèpre, et où le saint est glorifié dans le Seigneur, suivant cette parole : *La lumière de votre visage est gravée sur nous, Seigneur.* Disons donc aussi, nous : *Mon cœur est prêt, ô mon Dieu, mon cœur est prêt; je chanterai et je psalmodierai dans ma gloire. Levez-vous, psaltérium et cithare; je me lèverai dès le point du jour*, afin que puissent s'accomplir en nous ces paroles : *Ouvre ta bouche, et je la remplirai;*

ria mea. Exsurge, psalterium et cithara; exsurgam diluculo[1], ut in nobis possit impleri : *Aperi os tuum, et ego adimplebo illud*[2]. Et : *Dominus dabit verbum evangelizantibus virtute multa*[3].

Te quoque hoc ipsum orare non dubito, ut inter nos contendentes veritas superet, non enim tuam quæris gloriam, sed Christi. Cumque tu viceris, et ego vincam, si meum errorem intellexero, et e contrario me vincente, tu superas, *quia non filii parentibus, sed parentes filiis thesaurizant*[4]. Et in Paralipomenôn libro legimus quod filii Israel ad pugnandum processerint *mente pacifica*[5], inter ipsos quoque gladios et effusiones sanguinis et cadavera prostratorum, non suam, sed pacis victoriam cogitantes. Respondeamus igitur ad omnia, ac multiplices quæstiones, si Christus jusserit, brevi sermone solvamus. Prætermitto salutationis officia, quibus meum demulces caput; taceo de blanditiis, quibus reprehensionem meam niteris consolari, ad ipsam caussam veniam.

Dicis accepisse te librum meum a quodam fratre, qui titulum non haberet, in quo scripto-

(1) Ps. LVI. 8. — (2) Ibid. 9. — (3) Ibid. LXXX. 11 — (4) II Cor. XII. 14 — (5) I Paral. XII

et encore : *Le Seigneur donnera une parole pleine de vertu à ceux qui évangélisent.*

Je ne doute pas que vous ne demandiez aussi à Dieu la même chose, c'est-à-dire qu'il fasse triompher la vérité à travers nos contestations; car vous cherchez non point votre gloire, mais celle du Christ. Si vous êtes victorieux, je le serai aussi, pourvu que je comprenne mon erreur. Si, au contraire, je triomphe, vous triompherez également; car *ce ne sont pas les enfants qui thésaurisent pour leurs pères, mais les pères qui thésaurisent pour leurs enfants.* Aussi lisons-nous, dans le livre des Paralipomènes, que les fils d'Israël allèrent au combat avec un *esprit de paix*, ne songeant, au milieu des épées, des ruisseaux de sang et des cadavres étendus sur le champ de bataille, qu'à faire triompher la paix, et non point à triompher eux-mêmes. Tâchons donc de répondre à tout, et, si le Christ le veut, de résoudre en peu de mots vos nombreuses questions. Je ne m'arrête point aux salutations ni aux compliments flatteurs dont vous me comblez; je me tais sur les gracieusetés par lesquelles vous cherchez à adoucir l'amertume de votre censure, et je viens au fait.

Vous me dites que vous avez reçu d'un de vos frères un livre fait par moi, livre qui n'a pas de titre, et où j'énumère les écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins. Vous dites encore que lui ayant demandé, — ce sont vos propres termes, — pourquoi la pre-

scriptores ecclesiasticos tam græcos quam latinos enumeraverim. Cumque ab eo quæreres, — ut tuis verbis utar, — cur liminaris pagina non esset inscripta, vel quo censeretur nomine, respondisse appellari *Epitaphium*; et argumentaris quod recte sic vocaretur, si eorum tantum vel vitas vel scripta ibi legisses, qui jam defuncti essent; cum vero multorum et eo tempore quo scribebatur, et nunc usque viventium ibi commemorentur opuscula, mirari te cur ei hunc titulum imposuerim. Puto intelligere prudentiam tuam, quod ex opere ipso titulum potueris intelligere. Legisti enim et Græcos et Latinos, qui vitas virorum illustrium descripserunt, quod nunquam *Epitaphium* titulum indiderint, sed *De illustribus Viris*, verbi gratia: Ducibus, Philosophis, Oratoribus, Historicis, Poetis Epicis, Tragicis, Comicis. *Epitaphium* autem proprie inscribitur mortuorum, quod quidem in dormitione sanctæ memoriæ Nepotiani presbyteri olim fecisse me novi. Ergo hic liber vel *De illustribus Viris*, vel proprie *De Scriptoribus Ecclesiasticis* appellandus est, licet a plerisque emendatoribus imperitis *De Auctoribus* dicatur inscriptus.

Secundo loco quæris cur dixerim, in *Commentariis epistolæ ad Galatas*, Paulum id in Petro non potuisse reprehendere quod ipse fecerat, nec in alio arguere simulationem, cujus ipse tenebatur reus, et asseris reprehensionem apostoli

mière page ne portait pas de titre, ou comment se nommait le livre, il vous a répondu qu'il s'appelait *Épitaphe*, et vous prétendez que j'aurais eu raison de lui donner ce titre, s'il n'y avait que les auteurs déjà morts dont il racontât la vie, dont il mentionnât les ouvrages, mais que puisqu'il mentionne les écrits de beaucoup d'auteurs qui étaient vivants, lorsque je le composai, et qui vivent aujourd'hui encore, vous êtes surpris que je l'aie intitulé de la sorte. Car vous n'ignorez pas que les auteurs grecs et latins qui ont écrit les vies des hommes illustres, n'ont jamais donné le nom d'*Épitaphe* à ces genres de livres, mais les ont intitulés : *Des hommes illustres*, par exemple, des grands Capitaines, des grands Philosophes, des grands Orateurs, des grands Historiens, des grands Poètes Èpiques, Tragiques, Comiques. Pour ce qui est du mot d'*Èpitaphe*, on l'emploie spécialement en parlant des morts, comme je me rappelle avoir fait autrefois, à la dormition du prêtre Népotianus, de sainte mémoire. Ce livre donc doit être intitulé : *Des Hommes illustres*, ou proprement : *Des Écrivains Ecclésiastiques*, bien qu'un grand nombre de censeurs ignorants l'intitulent : *Des Auteurs.*

Vous me demandez, en second lieu, pourquoi, dans les *Commentaires* sur l'*Épître aux Galates*, j'ai dit que Paul n'avait pu condamner en l'apôtre Pierre ce que lui-même avait fait, ni le blâmer d'une dissimulation dont il était lui-même réputé coupable. Vous

cam non fuisse dispensatoriam, sed veram, et me non debere docere mendacium, sed universa quæ scripta sunt ita sonare, ut scripta sunt.

Ad quæ primum respondeo, debuisse prudentiam tuam præfatiunculæ commentariorum meorum meminisse, dicentis ex persona mea : « Quid » igitur ego stultus, aut temerarius, qui id pollicear, quod ille non potuit?—Minime. Quin potius in eo mihi videor cautior atque timidior, » quod, imbecillitatem virium mearum sentiens, » Origenis commentarios secutus sum. Scripsit » enim ille vir in epistolam Pauli ad Galatas quinque propria volumina, et decimum *Stromateon* suorum librum comatico super explanatione ejus sermone complevit. Tractatus quoque varios et excerpta, quæ vel sola possent sufficere, composuit. Prætermitto Didymum videntem meum, et Apollinarium Laodicenum, » de Ecclesia nuper egressum, et Alexandrum » veterem hæreticum, Eusebium quoque Emisenum et Theodorum Heracleotem, qui et ipsi » nonnullos super hac re commentarios reliquerunt. E quibus si vel pauca decerperem, fieret aliquid quod non penitus contemneretur. » Itaque, ut simpliciter fatear, legi hæc omnia, » et in mente mea plurima coacervans, accito notario, vel mea, vel aliena dictavi, nec ordinis, » nec verborum interdum, nec sensuum memor. » Jam Domini misericordiæ est, ne per imperi-

soutenez, au contraire, que la réprimande de Paul n'était point simulée, mais qu'elle était sérieuse; que je ne dois point enseigner le mensonge, et qu'il faut expliquer les Écritures selon leur sens naturel.

A cela je réponds, premièrement, qu'il était de votre prudence de ne point oublier la petite préface de mes Commentaires, où je dis, en parlant de moi: « Quoi donc? suis-je un insensé ou un téméraire, » moi qui promets ce que n'a pu faire cet homme? » — Point du tout. Il me semble, au contraire, que » je suis assez prudent et assez réservé, puisque, » sentant bien tout mon peu de force, j'ai suivi les » Commentaires d'Origène, qui a composé cinq vo- » lumes sur l'Épître de saint Paul aux Galates, et qui » termine, par une explication abrégée de cette même » Épître, son dixième livre des *Stromates*. Il a com- » posé aussi divers traités et quelques extraits, qui » seuls pourraient suffire. Je passe sous silence Didy- » mus, mon voyant; Apollinaire de Laodicée, sorti » naguère de l'Église; le vieil hérétique Alexandre; » Eusèbe d'Émèse, et Théodore d'Héraclée, qui » nous ont aussi laissé quelques Commentaires sur » cette Épître. Si j'empruntais seulement de petits » morceaux à ces auteurs, il en résulterait quelque » chose qui ne serait pas tout-à-fait méprisable. J'a- » voue donc avec franchise que j'ai lu tous leurs » ouvrages, et que, ayant beaucoup de choses en- » tassées dans mon esprit, j'ai appelé un notarius, » à qui j'ai dicté ou mes pensées, ou les leurs, sans » trop me souvenir ni de l'ordre gardé par eux, ni » des termes qu'ils ont employés, ni du sens qu'ils » ont suivis. Dieu veuille que je n'aie point gâté, dans

» tiam nostram ab aliis bene dicta dispereant, et » non placeant inter extraneos, quæ placent in- » ter suos. »

Si quid igitur reprehensione dignum putaveras in explanatione nostra, eruditionis tuæ fuerat quærere utrum ea quæ scripsimus haberentur in Græcis, ut, si illi non dixissent, tunc meam proprie sententiam condemnares, præsertim cum libere in præfatione confessus sim Origenis commentarios me esse secutum, et vel mea, vel aliena dictasse, et in fine ejusdem capituli, quod reprehendis, scripserim: « Si cui iste non placet sen- » sus, quo nec Petrus peccasse, nec Paulus pro- » caciter ostenditur arguisse majorem, debet ex- » ponere qua consequentia Paulus in altero re- » prehendat quod ipse commisit. » Ex quo ostendi me non ex definito id defendere quod in Græcis legerem, sed ea expressisse quæ legeram, ut lectoris arbitrio derelinquerem utrum probanda essent, an improbanda.

Tu igitur, ne quod ego petieram faceres, novum argumentum reperisti, ut assereres Gentiles qui in Christum credidissent legis onere liberos; eos autem qui ex Judæis crederent, legi esse subjectos, ut, per utrorumque personam, et Paulus recte reprehenderet eos qui legem servarent,

» mon impéritie, ce qui a été bien dit par d'autres,
» et que des choses qui plaisent en leur langue naturelle ne viennent point à déplaire en une langue
» étrangère. »

Si donc vous trouviez quelque chose à reprendre dans mon explication, il était du devoir d'un homme aussi érudit que vous d'examiner si ce que j'ai écrit se trouve dans les auteurs grecs, afin de pouvoir alors, eux n'ayant pas dit cela, condamner véritablement mes propres opinions. Vous deviez d'autant mieux agir ainsi que, dans la Préface, je confesse que j'ai suivi les Commentaires d'Origène, que les miens sont un tissu et de mes pensées et de celles des autres, puis ensuite que je dis à la fin du chapitre même par vous critiqué : « Si quelqu'un trouve mauvais que
» j'aie avancé que Pierre n'avait rien fait contre son
» devoir, que Paul n'avait point été assez téméraire
» pour reprendre cet apôtre, qui était au-dessus de
» lui, il faut qu'on m'explique comment Paul a pu
» condamner dans un autre ce qu'il avait fait lui-
» même. » Ces paroles montrent bien que mon but a été non pas de défendre ce que je lisais dans les écrivains grecs, mais seulement d'exprimer ce que j'avais lu, et de laisser au lecteur la liberté d'approuver ou de rejeter leur opinion.

Vous donc, pour ne pas faire ce que je demandais, vous avez changé la face de cette question, prétendant que les Gentils qui avaient cru en Jésus Christ étaient délivrés du joug de la loi, et que ceux d'entre les Juifs qui croyaient lui étaient soumis ; que par conséquent Paul, en tant que docteur des Gentils, avait raison de reprendre ceux qui observaient les cérémo-

quasi doctor gentium, et Petrus jure reprehenderetur, qui princeps circumcisionis id imperaverit gentibus quod soli qui ex Judæis erant debuerunt observare. Hoc si placet, imo quia placet, ut quicumque credunt ex Judæis, debitores sint legis faciendæ; tu, ut episcopus in toto orbe notissimus, debes hanc promulgare sententiam, et in assensum tuum omnes coepiscopos trahere. Ego in parvo tuguriolo cum monachis, id est, cum compeccatoribus meis, de magnis statuere non audeo, nisi hoc ingenue confiteri me majorum scripta legere, et in commentariis, secundum omnium consuetudinem, varias ponere explanationes, ut e multis sequatur unusquisque quod velit. Quod quidem te puto et in seculari litteratura, et in divinis libris legisse et probasse.

Hanc autem explanationem, quam primus Origenes in decimo *Stromateωn* libro, ubi epistolam Pauli ad Galatas interpretatur, et cæteri deinceps interpretes sunt secuti, illa vel maxime caussa subintroducunt, ut Porphyrio respondeant blasphemanti, qui Pauli arguit procacitatem, quod principem apostolorum Petrum ausus est reprehendere, et arguere in faciem, ac ratione constringere quod male fecerit, id est, in eo errore fuerit in quo fuit ipse qui alium arguit delinquentem. Quid dicam de Johanne, qui dudum in pontificali gradu, Constantinopolitanam rexit

nies de la loi, et que Pierre, qui était le chef de la circoncision, avait tort de vouloir forcer les Gentils à l'observation d'une loi qui obligeait les Juifs seulement. Si vous pensez, ou plutôt puisque vous pensez que ceux des Juifs qui croient en Jésus-Christ sont obligés d'observer la loi, il est du devoir d'un évêque connu, comme vous l'êtes, dans tout l'univers, de publier ce sentiment, et d'engager tous vos collègues à le suivre. Pour moi, qui suis caché sous un pauvre petit toit rustique, avec des moines, c'est-à-dire avec des pécheurs comme moi, je n'ose pas prononcer sur ces grandes questions. Tout ce que je puis faire, c'est d'avouer ingénûment que je lis les ouvrages des anciens, et que, suivant la coutume de tous les interprètes, je marque dans mes commentaires leurs différentes explications, afin que, sur un grand nombre, chacun adopte celle qui lui plaira. Vous savez, je pense, que l'on agit ainsi et dans la littérature profane et dans les livres divins, et vous approuvez sans doute cette manière de faire.

Quant à cette interprétation qu'Origène a donnée le premier, dans son dixième livre des *Stromates*, où il explique l'Épître de Paul aux Galates, et que les autres interprètes ont ensuite adoptée, le motif principal pour lequel on s'en est servi, c'est qu'elle répond aux blasphèmes de Porphyre, qui prétend que Paul n'a pu, sans une téméraire insolence, reprendre Pierre, prince des apôtres, le blâmer en face, ni le convaincre par raison d'avoir mal fait, c'est-à-dire d'être tombé dans la faute dont il était coupable, lui qui en reprenait un autre. Que dirai-je de Jean qui, élevé à la dignité épiscopale, gouvernait naguère l'Église de Constantinople, et qui a écrit sur ce même passage un livre fort

ecclesiam, et proprie super hoc capitulo latissimum exaravit librum, in quo Origenis et veterum sententiam est secutus? Si igitur me reprehendis errantem, patere me, quæso, errare cum talibus, et, cum me erroris mei multos socios habere perspexeris, tu veritatis tuæ saltem unum astipulatorem proferre debebis. Hæc de explanatione unius capituli epistolæ ad Galatas.

Sed, ne videar adversus rationem tuam niti testium numero, et, occasione virorum illustrium, subterfugere veritatem, nec manum audere conserere, breviter de Scripturis exempla proponam. In *Actibus Apostolorum*, vox facta est ad Petrum, dicens: *Surge, Petre, occide et manduca* [1], id est, omnia animalia quadrupedum et serpentium terræ, et volatilium cœli. Quo dicto, ostenditur nullum hominem secundum naturam esse pollutum, sed æqualiter omnes ad Christi gratiam provocari. Ad quod respondit Petrus: *Absit, quia nunquam manducavi commune et immundum*. Et vox ad eum de cœlo secundo facta est, dicens: *Quæ Deus mundavit, tu ne commune dixeris*. Ivit itaque Cæsaream, et, ingressus ad Cornelium, *aperiens os suum, dixit: In veritate comperi quia non est personarum acceptor Deus, — sed in omni gente qui timet eum et operatur justitiam, acceptus est illi* [2]. Denique *cecidit Spiri-*

(1) Act. X. 13. — (2) Ibid. 34, 35.

étendu, où il suit le sentiment d'Origène et des anciens? Si donc vous m'accusez d'erreur, souffrez, je vous prie, que je m'égare avec de tels hommes, et comme je vous produis ici plusieurs partisans de mon erreur, produisez-nous du moins un interprète qui soutienne la vérité que vous défendez. Voilà ce que j'avais à vous dire touchant l'explication que j'ai donnée à ce passage de l'Épître aux Galates.

Mais, de peur que vous ne m'accusiez de n'opposer à vos raisons que le témoignage de plusieurs écrivains, puis de me prévaloir de l'autorité de ces grands hommes pour éluder la vérité, et pour me dispenser d'entrer en lutte avec vous, je vous citerai en peu de mots quelques endroits des Écritures. Nous lisons dans les Actes des Apôtres que Pierre entendit une voix qui disait : *Lève-toi, Pierre; tue et mange*; c'est-à-dire, mange de toutes sortes d'animaux à quatre pieds, et de reptiles, et d'oiseaux du ciel : paroles qui nous montrent que nul homme n'est impur suivant la nature, et que tous également sont appelés à la grâce du Christ. Pierre donc répondit : *A Dieu ne plaise, car je n'ai jamais rien mangé d'impur, ni de souillé*. Mais une voix du ciel se fit entendre une seconde fois, et lui dit : *Ce que Dieu a purifié ne l'appelle pas impur*. Il alla donc à Césarée, et étant entré chez Corneille, *et ouvrant la bouche, il lui dit : En vérité, je vois que Dieu ne fait point acception des personnes; — mais que, en toute nation, celui qui le craint et qui pratique la justice lui est agréable*. Enfin, *le Saint-Esprit descendit sur eux, et les fidèles circoncis, qui étaient venus avec Pierre, furent étonnés de ce que la grâce de l'Esprit saint se ré-*

tus sanctus super eos, et obstupuerunt ex circumcisione fideles, qui venerant cum Petro, quod et in nationes gratia Spiritus sancti fuisset effusa. — **Tunc respondit Petrus :** *Numquid aquam quis prohibere potest, ut non baptizentur hi qui Spiritum sanctum acceperunt, sicut et nos? Et jussit eos in nomine Jesu Christi baptizari*[1]. — *Audierunt autem apostoli et fratres, qui erant in Judæa, quia et gentes receperunt verbum Dei. Cum autem ascendisset Petrus Jerosolymam, disceptabant adversus illum qui erant ex circumcisione, dicentes : — Quare introisti ad viros præputium habentes, et manducasti cum illis*[2]*?* Quibus omni ratione exposita, novissime orationem suam hoc sermone conclusit : *Si ergo eamdem gratiam dedit illis Deus, sicut et nobis, qui credidimus in Dominum Jesum Christum, ego quis eram, qui possem prohibere Deum? — His auditis, tacuerunt, et glorificaverunt Deum, dicentes : Ergo et gentibus pœnitentiam Deus ad vitam dedit*[3]. Rursum cum, multo post tempore, Paulus et Barnabas venissent Antiochiam, *et, congregata Ecclesia, retulissent quanta fecisset Deus cum illis, et quia aperuisset Deus gentibus ostium fidei*[4], *quidam descendentes de Judæa docebant fratres atque dicebant : Nisi circumcidamini se-*

(1) Act. XI. 44-48. — (2) Ibid. 1-3. — (3) Ibid. XVIII. — (4) Ibid. XIV. 25.

pandait aussi sur les Gentils. — Alors Pierre dit : *Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu l'Esprit saint, comme nous l'avons reçu ? — Et il ordonna qu'ils fussent baptisés au nom de Jésus-Christ.* — Or, les apôtres et les *frères qui étaient dans la Judée* apprirent que *les Gentils mêmes avaient reçu la parole de Dieu. — Et lorsque Pierre fut monté à Jérusalem, les fidèles circoncis disputaient contre lui, disant : — Pourquoi êtes-vous entré chez des hommes incirconcis, et avez-vous mangé avec eux ?* Après que Pierre leur eut dit comment la chose s'était passée, il acheva son discours en ces termes : *Si donc le Seigneur leur a fait la même grâce qu'à nous, qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, moi, pour m'opposer à Dieu ? — Ayant ouï ces paroles, ils se turent et glorifièrent le Seigneur, disant : Dieu a donc aussi donné la pénitence aux Gentils, pour les conduire à la vie.* — Long-temps après, lorsque Paul et Barnabas furent arrivés à Antioche, *et que, ayant assemblé l'Église, ils eurent raconté les grandes choses que Dieu avait faites avec eux, puis comment il avait ouvert aux Gentils la porte de la foi ; — quelques hommes, qui étaient descendus de Judée, instruisaient les frères, et disaient : Si vous n'êtes circoncis selon la loi de Moïse, vous ne pourrez être sauvés. — Une grande sédition s'étant donc élevée contre Paul et Barnabas, il fut résolu que les accusés et les accusateurs monteraient à Jérusalem, vers les apôtres et les prêtres, pour cette question. — Quand ils furent arrivés à Jérusalem, quelques hommes de la secte des Pharisiens qui avaient cru en Jésus-Christ, se levèrent, disant : Il faut les circoncire et leur ordonner de garder la loi de Moïse.* Comme il s'élevait à ces mots une grande discussion, Pierre

cundum morem Moysi, non potestis salvi fieri. Commota igitur seditione non minima adversus Paulum et Barnabam, statuerunt ascendere, et ipsi qui accusabatur, et hi qui accusabant ad apostolos et presbyteros Jerosolymam, super hac quæstione. — Cumque Jerosolymam perrexissent, exsurrexerunt quidam de hæresi Pharisæorum, qui crediderant in Christum, dicentes: Oportet circumcidi eos, et præcipere illis ut servent legem Moysi [1]. Et, cum magna super hoc verbo oriretur quæstio; Petrus solita libertate : *Viri*, inquit, *fratres, vos scitis quoniam ab antiquis diebus in nobis elegit Deus per os meum audire gentes verbum evangelii et credere, — et qui novit corda Deus testimonium perhibuit, dans illis Spiritum sanctum sicut et nobis, — et nihil discrevit inter nos et illos, fide purificans corda illorum. — Nunc autem quid tentatis imponere jugum super cervicem discipulorum, quod neque patres nostri, neque nos portare potuimus? — Sed per gratiam Domini nostri Jesu Christi credimus salvari, quemadmodum et illi. — Tacuit autem omnis multitudo* [2], et in sententiam ejus Jacobus apostolus, et omnes simul presbyteri transierunt.

Hæc non debent molesta esse lectori, sed et mihi et illi utilia, ut probemus ante apostolum Paulum non ignorasse Petrum principem hujus

(1) Act. XV. 1, 2, 5. — (2) Ibid. 7-12.

leur dit, avec sa liberté accoutumée : *Frères, vous savez que, dès les jours anciens, Dieu m'a choisi entre vous, afin que les Gentils entendent par ma bouche la parole de l'Évangile, et qu'ils croient. — Et Dieu, qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, en leur donnant l'Esprit saint, comme à nous; — et il n'a pas fait de différence entre eux et nous, puisqu'il a purifi leurs cœurs par la foi. — Maintenant donc pourquoi tentez-vous de mettre sur la tête des disciples un joug qui n'a été supportable ni à nos pères, ni à nous? — Mais nous croyons que, par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, nous serons sauvés comme eux. — Alors toute la multitude se tut*, et l'apôtre Jacques, avec tous les prêtres, fut de l'avis de Pierre.

Ces choses-là ne doivent point être ennuyeuses pour le lecteur; elles nous sont utiles, à lui et à moi, afin de prouver que, avant même que Paul fût élevé à l'apostolat, Pierre n'ignorait point, lui qui était l'auteur du décret publié là-dessus, que ceux qui avaient em-

esse decreti, legem post evangelium non esse servandam. Denique tantæ auctoritatis Petrus fuit, ut Paulus in epistola sua scripserit : *Deinde post annos tres veni Jerosolymam videre Petrum, et mansi apud eum diebus quindecim* [1]. Rursumque in consequentibus: *Post annos quatuordecim, ascendi iterum Jerosolymam cum Barnaba, assumto et Tito. — Ascendi autem secundum revelationem, et exposui cum eis evangelium quod prædico in gentibus* [2], ostendens se non habuisse securitatem prædicandi evangelii, nisi Petri et cæterorum apostolorum, qui cum eo erant, fuisset sententia roboratus. Statimque sequitur : *Separatim autem his qui videbantur aliquid esse, ne forte in vacuum currerem aut cucurrissem*. Quare separatim et non publice? — Ne forte fidelibus, qui ex numero Judæorum, legem putabant esse servandam, et sic credendum in Domino salvatore, fidei scandalum nasceretur.

Ergo et eo tempore, cum Petrus venisset Antiochiam, licet hoc apostolorum acta non scribant, sed affirmanti Paulo credendum sit, — *in faciem illi Paulus restitisse se scribit, quia reprehensibilis erat. Prius enim quam venirent quidam a Jacobo, cum gentibus edebat; cum autem venissent, subtrahebat se et segregabat, timens eos qui ex circumcisione erant. — Et consenserunt*

(1) Galat. I. 18. — (2) Ibid. II. 1 et seq.

brassé l'Évangile n'étaient plus obligés d'observer la Loi. Enfin, l'autorité de Pierre fut si grande que Paul écrivit dans une de ses épîtres : *Ensuite, au bout de trois ans, j'allai à Jérusalem, voir Pierre, et je restai quinze jours avec lui.* Et un peu plus bas : *Quatorze ans après, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabas, et je pris aussi Tite. — Or, j'y montai suivant une révélation, et avec eux j'exposai l'Evangile que je prêche parmi les Gentils*, ce qui fait voir que Paul n'eût pas prêché en toute confiance, s'il n'eût fait approuver son Évangile par Pierre et par les autres apôtres qui étaient avec lui. Il ajoute aussitôt : *Afin de ne pas courir ou de n'avoir pas couru vainement, j'exposai mon Evangile en particulier à ceux qui semblaient être quelque chose.* Pourquoi en particulier, et non en public ? — C'était de peur que les fidèles d'entre les Juifs, qui croyaient que, avec la foi en notre Sauveur Jésus, on devait observer encore les cérémonies de la Loi, ne vinssent à être scandalisés.

Pierre donc étant alors venu à Antioche, Paul, comme il le dit lui-même, — et nous devons le croire sur son témoignage, bien que les Actes des Apôtres ne parlent point de ce fait, — Paul *lui résista en face, parce qu'il était répréhensible, — car, avant que fussent arrivées quelques personnes qui venaient d'auprès de Jacques, il mangeait avec les gentils; mais aussitôt leur arrivée il se retira secrètement et se sépara d'avec les Gentils, dans la crainte de blesser les incirconcis. — Les autres Juifs recoururent comme lui à cette dissimulation, et Barnabas s'y laissa également aller. — Mais*, ajoute

simulationi ejus cæteri Judæi, ita ut Barnabas adduceretur ab his in illam simulationem.—Sed cum vidissem, inquit, *quod non recte ingrediebantur ad veritatem evangelii, dixi Petro coram omnibus: Si tu, cum sis Judæus, gentiliter et non judaice vivis, quomodo cogis gentes judaizare?* et cætera. Nulli ergo dubium est quod Petrus apostolus sententiæ hujus, cujus nunc prævaricator arguitur, primus auctor extiterit. Caussa autem prævaricationis timor est Judæorum. Dicit enim Scriptura *quod primum edebat cum gentibus; cum autem venissent quidam a Jacobo, subtrahebat se et segregabat, timens eos qui ex circumcisione erant* [1]. Timebat autem Judæos, quorum erat apostolus, ne per occasionem gentilium a fide Christi recederent, et, imitator pastoris boni, perderet gregem sibi creditum.

Sicut ergo ostendimus Petrum bene quidem sensisse de abolitione legis Mosaicæ, sed ad simulationem observandæ ejus timore compulsum, videamus an ipse Paulus, qui alium arguit, tale quid fecerit. Legimus in eodem libro: *Perambulabat autem Paulus Syriam et Ciliciam, confirmans Ecclesias,—pervenitque in Derben et Lystram; et ecce discipulus quidam erat ibi nomine Timothæus, filius mulieris viduæ fidelis, patre autem gentili.—Huic autem testimonium redde-*

(1) Joan. XVI. 11.

Paul, *quand je vis qu'ils ne marchaient pas selon la vérité de l'Evangile, je dis à Pierre, devant tout le monde : Si vous, qui êtes Juif, vous vivez comme les Gentils, et non pas comme les Juifs, pourquoi contraignez-vous les Gentils à judaïser?* et le reste. Il n'y a donc pas de doute que l'apôtre Pierre ne fût le premier auteur du règlement qu'on l'accuse ici d'avoir enfreint. Or, ce qui l'avait porté à l'enfreindre, c'est qu'il craignait les Juifs ; car l'Écriture nous dit qu'*il mangeait d'abord avec les Gentils, et que, lorsque furent arrivés ceux qui venaient d'auprès de Jacques, il se retira secrètement et se sépara d'avec les Gentils, de peur de blesser les circoncis.* Il appréhendait que les Juifs, dont il était l'apôtre, ne voulussent, à l'occasion des Gentils, abandonner la foi du Christ, et, de même que le bon pasteur, il craignait de perdre le troupeau qui lui était confié.

Mais comme nous avons montré que Pierre a sagement pensé sur l'abolition de la loi de Moïse, et que la crainte seule le porta à faire semblant de l'observer, voyons si Paul lui-même, qui le reprenait, n'a pas fait quelque chose de semblable. Nous lisons au même livre : *Paul traversa la Syrie et la Cilicie, affermissant les Eglises. — Or, il parvint à Derben et à Lystra. Et voilà qu'il y avait là un disciple, du nom de Timothée, fils d'une femme juive fidèle et d'un père Gentil. — Les frères qui étaient à Lystra et à Iconium lui rendaient témoignage. — Paul voulut qu'il partît avec lui, et, le prenant, il le circoncit, à cause des Juifs, qui se trouvaient en ces lieux-là;*

bant qui Lystris erant et Iconio fratres. Hunc voluit Paulus secum proficisci, et assumens circumcidit eum, propter Judæos qui erant in illis locis. Sciebant enim omnes quod pater ejus gentilis esset [1]. — O beate apostole Paule, qui in Petro reprehenderas simulationem, quare subtraxisset se a gentibus, propter metum Judæorum qui a Jacobo venerant, cur Timothæum, filium hominis gentilis, utique et ipsum gentilem, neque enim Judæus erat, qui non fuerat circumcisus, contra sententiam tuam circumcidi coegisti? Respondebis mihi: *Propter Judæos qui erant in illis locis*. Qui igitur tibi ignoscis in circumcisione discipuli venientis ex gentibus, ignosce et Petro, præcessori tuo, quod aliqua fecerit metu fidelium Judæorum.

Rursum scriptum est: *Paulus vero, cum adhuc sustinuisset dies multos, fratribus valediccns navigavit Syriam, et cum eo Priscilla et Aquila, et totondit sibi in Cenchreis caput, votum enim habuerat* [2]. Esto ibi timore Judæorum compulsus sit facere quod nolebat, quare comam nutrivit ex voto, et postea eam in Cenchreis totondit ex lege, quod Nazarei, qui se Deo voverint, juxta præceptum Moysi facere consueverunt? Verum hæc ad comparationem ejus rei quæ sequitur parva sunt. Refert Lucas, sacræ scriptor histo-

(1) Act. XI. 41; XVI. 1-3. — (2) Ibid. XVIII. 18.

car ils savaient tous que son père était Gentil. O bienheureux apôtre Paul, toi qui avais repris de sa dissimulation l'apôtre Pierre, et qui le blâmais de s'être séparé des Gentils, de peur de blesser les Juifs qui étaient venus d'avec Jacques, pourquoi, contre ton propre sentiment, as-tu forcé à se faire circoncire Timothée, fils d'un père Gentil, et Gentil lui-même; — car, n'étant pas circoncis, il n'était pas Juif de naissance? — Tu me répondras : *C'est à cause des Juifs qui se trouvaient dans ces lieux-là.* Mais toi, qui te pardonnes, quand tu circoncis un disciple qui vient d'avec les Gentils, pardonne donc à Pierre, qui est ton ancien, pardonne-lui ce qu'il a fait dans l'appréhension de blesser les Juifs devenus fidèles.

Il est encore écrit : *Paul, ayant demeuré là* (à Corinthe) *plusieurs jours, dit adieu aux frères, et fit voile vers la Syrie, avec Priscilla et Aquilas, s'étant fait couper les cheveux à Cenchrée à cause d'un vœu.* Eh! bien, soit! qu'il ait été obligé, dans la crainte des Juifs, de faire là ce qu'il ne voulait pas faire; mais pourquoi avait-il fait vœu de laisser croître sa chevelure, et pourquoi la fit-il ensuite couper à Cenchrée, suivant ce que la loi de Moïse ordonnait aux Nazaréens qui se consacraient à Dieu? Ceci est peu de chose toutefois en comparaison de ce qui vient ensuite. *Quand nous fûmes arrivés à Jérusalem*, dit Luc, auteur de l'Histoire sacrée, *les frères nous reçurent avec joie.* — *Le lendemain, Jacques et tous les anciens qui étaient avec*

riæ : *Cum venissemus Jerosolymam, libenter susceperunt nos fratres ; — et, sequenti die, Jacobus et omnes seniores qui cum eo erant, evangelio illius comprobato, dixerunt ei : Vides, frater, quot millia sunt in Judæa, qui crediderunt in Christo, et hi omnes æmulatores sunt legis. — Audierunt autem de te, quod discessionem doceas a Moyse, eorum qui per gentes sunt Judæorum, dicens : Non debere eos circumcidere filios suos, neque secundum consuetudinem ingredi. — Quid ergo est? Utique oportet convenire multitudinem, audierunt enim te supervenisse. — Hoc ergo fac quod tibi dicimus. Sunt nobis viri quatuor votum habentes super se. His assumtis, sanctifica te cum ipsis et impende in eos, ut radant capita, et scient omnes quia quæ de te audierunt falsa sunt, sed ambulas et ipse custodiens legem. — Tunc Paulus, assumtis viris, postero die purificatus, intravit cum illis in templum, annuntians expletionem dierum purificationis, donec offerretur pro unoquoque eorum oblatio* [1].

O Paule, et in hoc te rursus interrogo cur caput raseris, cur nudipedalia exercueris de cæremoniis Judæorum, cur obtuleris sacrificia, et secundum legem pro te hostiæ fuerint immolatæ ? Utique respondebis, ne scandalizarentur, qui ex Judæis crediderunt. Simulasti ergo te Judæum,

(1) Act. XXI. 17-26.

lui ayant approuvé l'Evangile que Paul prêchait, ils lui dirent : Vous voyez, frère, combien de milliers d'hommes de toute la Judée ont cru en Jésus-Christ, et tous sont zélés pour la Loi. — Or, ils ont ouï dire de vous que vous enseignez aux Juifs qui sont parmi les gentils à renoncer à Moïse, disant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs enfants, ni suivre l'ancienne coutume. — Que faire donc ? Toute cette multitude s'assemblera; car ils savent que vous êtes arrivés. — Ainsi, faites ce que nous vous disons. Nous avons ici quatre hommes qui ont fait un vœu ; prenez-les avec vous, purifiez-vous avec eux, en faisant les frais nécessaires, afin qu'ils se rasent la tête, et tous sauront que ce qu'ils ont ouï dire de vous est faux ; mais que vous marchez observant la loi. — Alors Paul, ayant pris ces hommes, et s'étant purifié avec eux, entra le jour suivant dans le temple, annonçant combien de jours devait durer leur purification, et quand l'offrande serait présentée pour chacun d'eux.

O Paul, ici encore je t'interrogerai : Pourquoi avoir rasé ta tête? pourquoi, suivant une cérémonie judaïque, avoir marché pieds nus ? pourquoi avoir offert des sacrifices, et, selon la Loi, immolé pour toi des victimes? Tu me répondras sans doute que c'était afin de ne pas scandaliser ceux d'entre les Juifs qui avaient cru. Tu as donc fait semblant d'être Juif pour gagner les Juifs, et tu as appris de Jacques et des autres prêtres à user de cette dissimulation ; mais avec tout cela,

ut Judæos lucrifaceres, et hanc ipsam simulationem Jacobus, et cæteri te docuere presbyteri, sed tamen evadere non potuisti. Orta enim seditione, cum occidendus esses, raptus es a tribuno; et ab eo missus Cæsaream, sub custodia militum diligenti, ne te Judæi quasi simulatorem ac destructorem legis occiderent. Atque inde Romam perveniens, in hospitio quod tibi conduxeras, Christum et Judæis et gentibus prædicasti, et sententia tua Neronis gladio confirmata est.

Didicimus quod, propter metum Judæorum, et Petrus et Paulus æqualiter finxerint se legis præcepta servare. Qua igitur fronte, qua audacia Paulus in altero reprehendit quod ipse commisit? Ego, imo alii ante me exposuerunt caussam quam putaverant, non officiosum mendacium defendentes, sicut tu scribis, sed ostendentes honestam dispensationem, ut et apostolorum prudentiam demonstrarent, et blasphemantis Porphyrii impudentiam coercerent, qui Paulum et Petrum puerili dicit inter se pugnasse certamine, imo exarsisse Paulum in invidiam virtutum Petri, et ea scripsisse jactanter, quæ vel non fecerit; vel, si fecerit, procaciter fecerit, id in alio reprehendens quod ipse commiserit. Interpretati sunt illi ut potuerunt. Tu quomodo istum locum edisseres, utique meliora dicturus, qui veterum sententiam reprobasti?

tu n'as pu éviter ce que tu appréhendais ; car, dans la sédition qui s'éleva, tu allais être tué, si un tribun ne t'eût pris aux mains du peuple, et envoyé à Césarée, sous bonne escorte, de crainte que les Juifs ne te fissent mourir comme un imposteur et un destructeur de la Loi. Arrivant ensuite à Rome, tu prêchas le Christ aux Juifs et aux Gentils, dans une maison que tu avais louée, et, sous le glaive de Néron, tu scellas de ton sang la doctrine que tu avais annoncée.

Nous venons de voir que, dans la crainte des Juifs, Pierre et Paul ont tous deux fait *semblant d'observer* les préceptes de la Loi. De quel front, par quelle audace Paul aurait-il donc repris dans un autre ce qu'il avait fait lui-même? J'ai dit, ou plutôt d'autres ont dit avant moi, quelle raison pouvait avoir guidé Paul, et ils ne défendent point, comme vous le prétendez, le mensonge officieux, mais ils montrent qu'il agit avec sagesse et mesure, ils font voir la prudence des apôtres, ils réfutent les blasphèmes et répriment l'impudence de Porphyre qui dit que Pierre et Paul avaient eu entre eux une querelle d'enfants ; que Paul même, jaloux des vertus de Pierre, s'était emporté contre lui, et se vantait ou de ce qu'il n'avait pas fait, ou de ce qu'il n'avait pu faire qu'en portant l'insolence jusqu'à condamner dans un autre la faute qu'il avait lui-même commise. Nos anciens interprètes ont expliqué ce passage comme ils ont pu. Vous, comment l'expliquerez-vous? Sans doute, vous avez quelque chose de mieux à nous dire, puisque vous rejetez le sentiment des anciens.

Scribis ad me in epistola tua, « neque enim a
» me docendus es quomodo intelligatur quod
» idem dicit : *Factus sum Judæis tanquam Ju-*
» *dæus* [1], et cætera, quæ ibi dicuntur compas-
» sione misericordiæ, non simulatione fallaciæ.
» Fit enim tanquam æger, qui ministrat ægroto,
» non cum se febres habere mentitur; sed cum
» animo condolentis cogitat, quemadmodum sibi
» serviri vellet, si ipse ægrotaret. Nam utique Ju-
» dæus erat, Christianus autem factus, non Ju-
» dæorum sacramenta reliquerat, quæ conve-
» nienter ille populus et legitimo tempore quo
» oportebat, acceperat. Ideoque suscepit ea ce-
» lebranda, cum jam Christi esset apostolus, ut
» doceret non esse perniciosa his qui ea vellent
» sicut a parentibus per legem acceperant cus-
» dire, etiam cum in Christo credidissent, non
» tamen in eis jam constituerent spem salutis,
» quoniam per Dominum Jesum salus ipsa, quæ
» illis sacramentis significabatur, advenerat. »

Totius sermonis tui, quem disputatione longissima protraxisti, hic sensus est, ut Petrus non erraverit in eo quod his qui ex Judæis crediderant putaverit legem esse servandam, sed in eo a recti

(1) I Cor. IX. 16.

Vous me dites, dans une de vos lettres *, que « ce n'est pas de moi que vous devez apprendre en » quel sens il faut expliquer ces paroles de Paul: » *J'ai vécu avec les Juifs comme Juif*, et le reste qu'il » ajoute par un sentiment de compatissance et de mi- » séricorde, et non point de dissimulation et de men- » songe, semblable en cela à une personne qui, ser- » vant un malade, se fait, en quelque sorte, malade » avec lui, non point en feignant d'avoir la fièvre, » mais en se mettaut elle-même, par un sentiment de » compatissance, à la place du malade, pour voir » comment elle voudrait qu'on la servît, si elle était » malade. Car, il est certain que Paul était Juif, et » que, devenu chrétien, il ne renonça point aux sa- » crements des Juifs, sacrements qui allaient au ca- » ractère de ce peuple, et qui lui avaient été donnés » dans un temps convenable. Si donc il se mit en » devoir de les célébrer, quoique déjà il fût apôtre » du Christ, c'était pour montrer qu'ils n'étaient point » nuisibles à ceux mêmes qui, après avoir embrassé » la foi du Christ, voudraient les observer, suivant » l'usage de la Loi et la tradition de leurs pères, » pourvu néanmoins qu'ils n'y missent point l'espé- » rance de leur salut, le salut véritable nous étant » arrivé par le Seigneur Jésus. »

Tout ce discours, toute cette longue discussion ne signifie rien autre chose, sinon que l'erreur de Pierre ne consistait pas à croire que ceux d'entre les Juifs qui avaient cru au Seigneur devaient observer la loi, mais qu'il s'était écarté de la ligne du vrai, en forçant

* La XL[e], n. 4.

linea deviarit quod gentes coegerit judaizare; coegerit autem, non docentis imperio, sed conversationis exemplo; et Paulus non contraria sit locutus his quæ ipse gesserat, sed quare Petrus eos qui ex gentibus erant judaizare compelleret.

Hæc ergo summa est quæstionis, imo sententiæ tuæ, ut, post Evangelium Christi, bene faciant Judæi credentes, si legis mandata custodiant, hoc est, si sacrificia offerant, quæ obtulit Paulus, si filios circumcidant, si sabbatum servent, ut Paulus in Timothæo [1], et omnes observavere Judæi. Si hoc verum est, in Cerinthi et Ebionis hæresim delabimur, qui, credentes in Christo, propter hoc solum a patribus anathematizati sunt, quod legis cæremonias Christi evangelio miscuerunt, et sic nova confessi sunt, ut vetera non amitterent. Quid dicam de Ebionitis, qui Christianos esse se simulant? Usque hodie per totas Orientis synagogas inter Judæos hæresis est, quæ dicitur Mineorum, et a pharisæis nunc usque damnatur, quos vulgo Nazaræos nuncupant, qui credunt in Christum Filium, Dei natum de virgine Maria, et eum dicunt esse qui sub Pontio Pilato passus est et resurrexit, in quem et nos credimus; sed dum volunt et Judæi esse et Christiani, nec Judæi sunt, nec Christiani. — Oro ergo te ut qui nostro vulnusculo medendum pu-

(1) Act. XVI. 3.

les Gentils à judaïser, quoiqu'il ne les y portât que par son exemple, sans le leur ordonner expressément, et que Paul n'avait rien dit qui fût contraire à ce qu'il avait fait lui-même, puisqu'il reprenait seulement Pierre de ce qu'il forçait les Gentils à judaïser.

Ainsi, le résumé de cette question, ou plutôt de votre sentiment, c'est que, après avoir embrassé l'Évangile du Christ, les fidèles d'entre les Juifs faisaient bien de garder les préceptes de la loi, c'est-à-dire, d'offrir des sacrifices comme Paul en avait offert; de circoncire leurs enfants, comme Paul avait circoncis Timothée, et d'observer le sabbat, comme les Juifs l'avaient observé jusqu'alors. Si cela est vrai, nous tombons dans l'hérésie de Cérinthe et d'Ébion, que les évêques n'ont anathématisés que parce que, après avoir embrassé la foi du Christ, ils voulaient allier les cérémonies judaïques à l'Évangile, et professer la religion nouvelle sans renoncer à l'ancienne. Mais que parlé-je des Ébionites, qui feignent de paraître chrétiens? Il y a encore aujourd'hui parmi les Juifs, et dans toutes les synagogues de l'Orient, une secte qu'on nomme la secte des Minéens, ou plus ordinairement des Nazaréens, gens que les Pharisiens eux-mêmes condamnent, et qui croient en Jésus-Christ, Fils de Dieu, né de la Vierge Marie, qu'ils disent être celui qui est ressuscité, après avoir souffert sous Pontius Pilatus, et qui est le même Sauveur en qui nous croyons; mais, en voulant être et Juifs et Chrétiens, ils ne sont ni Chrétiens, ni Juifs. Je vous prie donc, vous qui pensez que je dois guérir la plaie que j'ai faite à l'Église, et qui n'est qu'un trou, une piqûre d'épingle, comme on dit, — je vous prie de

tas, quod acu foratum, imo punctum, ut dicitur, hujus sententiæ medearis vulneri, quod lancea, et, ut ita dicam, phalaricæ mole percussum est. Neque enim ejusdem est criminis, in explanatione Scripturarum, diversas majorum sententias ponere, et hæresim sceleratissimam rursum in Ecclesiam introducere. Sin autem hæc nobis incumbit necessitas ut Judæos cum legitimis suis suscipiamus, et licebit eis observare, in Ecclesiis Christi, quod exercuerunt in synagogis satanæ, dicam quod sentio, non illi Christiani fient, sed nos Judæos facient.

Quis enim hoc Christianorum patienter audiat quod in tua epistola continetur : « Judæus erat » Paulus, Christianus autem factus, non Judæo- » rum sacramenta reliquerat, quæ convenienter » ille populus et legitimo tempore quo oportebat » acceperat, ideoque suscepit celebranda ea, » cum jam Christi esset apostolus, ut doceret » non esse perniciosa his qui ea vellent, sicut a » parentibus per legem acceperant, custodire. » Rursum obsecro te ut, pace tua, meum dolorem audias; Judæorum Paulus cerimonias observabat, cum jam Christi esset apostolus, et dicis eas non esse perniciosas his qui eas vellent, sicut a parentibus acceperant, custodire? Ego, e contrario, loquar, et, reclamante mundo, libera voce pronuntio cæremonias Judæorum et perniciosas esse et mortiferas Christianis; et quicumque eas

guérir la plaie que, par la nouveauté de votre sentiment, vous lui faites avec une lance, et, pour ainsi dire, avec la pesanteur d'une phalarica. Si, en effet, c'est une faute, en expliquant les Écritures, que de rapporter les différentes opinions des anciens, quel crime n'est-ce pas de renouveler dans l'Église une hérésie pleine d'impiété? Mais si nous ne pouvons nous dispenser de recevoir les Juifs avec leurs cérémonies, ni de leur laisser observer dans les Églises du Christ ce qu'ils ont pratiqué dans les synagogues de Satan, je ne crains pas de le dire, ils ne deviendront pas Chrétiens, mais ils nous feront Juifs.

Quel est donc le Chrétien qui pourrait ne pas être choqué de cet endroit de votre lettre? « Paul était » Juif, dites-vous, et, bien que devenu Chrétien, » il n'abandonna pas les sacrements des Juifs, sacrements qui allaient au caractère de ce peuple, et » qui lui avaient été donnés dans un temps convenable. Si donc il se mit en devoir de les célébrer, » quoique déjà il fût apôtre du Christ, c'était pour » montrer qu'ils n'étaient point nuisibles à ceux qui » voudraient les observer, suivant la loi et la tradition » de leurs pères. » Je vous en prie de nouveau, souffrez que je vous fasse entendre la voix de ma douleur. — Paul, quoique déjà il fût apôtre du Christ, observait les cérémonies des Juifs, et, selon vous, elles n'avaient rien de pernicieux pour ceux qui voulaient les observer comme ils les avaient reçues de leurs pères? Moi, au contraire, je dirai et je soutiendrai hardiment contre le monde entier que l'ob-

observaverit, sive ex Judæis, sive ex gentibus, eum in barathrum diaboli devolutum, *finis enim legis Christus ad justitiam omni credenti* [1], Judæo scilicet et Gentili. Neque enim omni credenti erit finis ad justitiam, si Judæus excipitur. In Evangelio legimus: *Lex et prophetæ usque ad Johannem Baptistam* [2]. Et in alio loco: *Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere, quia non solum solvebat sabbatum, sed et patrem suum dicebat esse Deum, æqualem se faciens Deo* [3]. Et iterum: *De plenitudine ejus nos omnes accepimus gratiam pro gratia, quia lex per Moysen data, gratia autem et veritas per Jesum Christum facta est* [4]. Pro legis gratia quæ præteriit, gratiam Evangelii accepimus permanentem, et pro umbris et imaginibus veteris instrumenti, veritas per Jesum Christum facta est. Jeremias quoque ex persona Dei vaticinatur: *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et consummabo domui Israel et domui Juda testamentum novum, non secundum testamentum quod disposui patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum, ut educerem eos de terra Ægypti* [5]. Observa quid dicat, quod non populo Gentilium, ei qui ante non receperat testamentum, sed populo Judæorum, cui legem dederat per Moysen, testamentum novum Evangelii repromittat, ut nequaquam vivant in vetustate litteræ, sed in novitate spiritus.

(1) Rom. X. 4. — (2) Luc. XVI. 16. — (3) Joan. V. 18. — (4) Ibid. I. 16. — (5) Jerem. XXXI. 31.

servation des cérémonies judaïques est pernicieuse et mortelle pour les Chrétiens, et que quiconque les observe, soit Juif, soit Gentil, est tombé dans la fosse du diable; *car le Christ est la fin de la loi, pour justifier tout croyant*, c'est-à-dire le Juif et le Gentil, puisqu'il ne serait pas la fin de la loi pour justifier tout croyant, si l'on exceptait les Juifs. Nous lisons dans l'Évangile : *La Loi et les Prophètes jusques à Jean-Baptiste.* Et en un autre endroit : *C'est pourquoi les Juifs cherchaient avec plus d'ardeur à le faire mourir; car non-seulement il ne gardait pas le sabbat, mais encore il disait que son père c'était Dieu, se faisant ainsi égal à Dieu même.* Et derechef : *Nous avons tous reçu de sa plénitude grâce pour grâce, car la loi a été donnée par Moïse, mais la grâce et la vérité ont été données par Jésus-Christ.* A la place de la grâce de la loi, qui n'a fait que passer, nous avons reçu la grâce permanente de l'Évangile, et à la place des ombres et des figures de l'Ancien Testament, la vérité que Jésus-Christ nous a apportée. Jérémie prophétise aussi, au nom de Dieu même : *Voici que les jours arrivent, dit le Seigneur; je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda, mais non point comme l'alliance que je fis avec leurs pères, au jour où je les pris par la main pour les retirer de la terre d'Égypte.* Remarquez-le donc, ce n'est pas au peuple Gentil, qui n'avait pas reçu encore de Testament, mais c'est au peuple Juif, à qui il avait donné la loi par Moïse, que Dieu promet le Nouveau Testament de l'Évangile, afin qu'ils vivent, non plus dans la vieillesse de la lettre, mais dans la nouveauté de l'esprit.

Paulus autem, super cujus nunc nomine quæstio ventilatur, crebras hujusmodi ponit sententias, e quibus, brevitatis studio, pauca subnectam. *Ecce ego Paulus dico vobis quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil prodest* [1]. Et iterum: *Evacuati estis a Christo, qui in lege justificamini; a gratia excidistis* [2]. Et infra: *Si spiritu ducimini, jam non estis sub lege* [3]. Ex quo apparet qui sub lege est non dispensatione, ut nostri voluere majores, sed vere, ut tu intelligis, eum Spiritum sanctum non habere.

Qualia autem sint præcepta legalia, Domino docente, discamus. *Ego*, inquit, *dedi eis præcepta non bona et justificationes, in quibus non vivant in eis* [4]. Hæc dicimus, non quo legem juxta Manichæum et Marcionem destruamus, quam et *sanctam et spiritualem* juxta Apostolum novimus, sed quia *postquam venit fides et temporum plenitudo, misit Deus Filium suum factum ex muliere, factum sub lege, ut eos qui sub lege erant redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus* [5], *et nequaquam sub pædagogo* [6], *sed sub adulto et domino hærede vivamus* [7].

Sequitur in epistola tua: « Non ideo Petrum » emendavit, quod paternas traditiones observa-

(1) Galat. V. 2. — (2) Ibid. 4. — (3) Ibid. 18. — (4) Rom. VII. 12. — (5) Galat. IV. 4. — (6) Ibid. III. 24. — (7) Ibid. IV. 7.

Paul lui-même, qui fait le sujet de notre querelle, confirme souvent cette vérité. De crainte d'être trop long, je ne citerai que quelques passages : *Voilà que moi, Paul, je vous déclare que, si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous sert de rien.* Et encore : *Vous n'avez plus de part au Christ, vous qui êtes justifiés par la loi; vous êtes déchus de la grâce.* Et plus bas : *Si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes plus sous la loi.* Ce qui fait voir manifestement que celui qui est sous la loi, non point par condescendance, comme nos anciens l'ont prétendu, mais en toute sincérité, comme vous le comprenez bien, — que celui-là, dis-je, n'a pas l'Esprit saint.

Or, ce que c'étaient que les observations légales, apprenons-le de Dieu même. *Je leur ai donné*, dit-il, *des préceptes qui n'étaient pas bons, et des justifications où ils ne pouvaient trouver la vie.* Si je parle de la sorte, ce n'est point pour condamner, à l'exemple de Manichée et de Marcion, la loi que je sais, par l'apôtre Paul, être *sainte et spirituelle*, mais je veux montrer que, *la foi étant venue, que les temps se trouvant accomplis, Dieu a envoyé son Fils unique, formé de la femme, et assujetti à la loi, afin de racheter ceux qui étaient sous la loi, et de nous rendre enfants d'adoption, pour que nous ne vivions plus sous le pédagogue, mais que nous vivions sous un héritier qui est le maître et qui se trouve dans un âge parfait.*

Vous dites encore dans votre lettre : « Paul ne reprenait pas l'apôtre Pierre de ce qu'il observait les » traditions des ancêtres, puisqu'il pouvait les obser- » server sans aucun déguisement, sans inconvenance » aucune. » Je vous le répète encore, vous qui êtes

» ret, quod si facere vellet, nec mendaciter, nec
» incongrue faceret. » Iterum dico : Quandoquidem episcopus es, Ecclesiarum Christi magister, ut probes verum esse quod asseris, suscipe aliquem Judæorum, qui, factus Christianus, natum sibi filium circumcidat, qui observet sabbatum, qui abstineat a cibis quos Deus creavit ad utendum cum gratiarum actione [1], qui quarta decima die mensis primi agnum mactet ad vesperam [2], et, cum hoc feceris, imo non feceris, scio enim te Christianum, et rem sacrilegam non facturum, velis nolis, tuam sententiam reprobabis ; et tunc scies opere difficilius esse confirmare sua quam aliena reprehendere.

Ac, ne forsitan tibi non crederemus, imo non intelligeremus quid diceres, — frequenter enim in longum sermo protractus caret intelligentia, et, dum non sentitur, minus reprehenditur, — inculcas et replicas : « Hoc Judæorum Paulus dimiserat
» rat quod malum habebant. Quod est malum
» Judæorum quod Paulus dimiserat ? Utique illud
» quod sequitur, *quod ignorantes Dei justitiam,*
» *et suam volentes constituere, justitiæ Dei non*
» *sunt subjecti* [3]; deinde quod, post passionem et
» resurrectionem Christi, dato ac manifestato sa-
» cramento gratiæ secundum ordinem Melchise-
» dec, adhuc putabant vetera sacramenta non

(1) II Tim. IV. 3. — (2) Levit. XXIII. 5. — (3) Rom. X. 3

évêque, qui êtes maître dans les Églises du Christ, souffrez, afin de prouver que ce que vous dites est véritable, souffrez que quelque Juif, qui sera devenu Chrétien, fasse circoncire ses enfants, observe le sabbat, s'abstienne des viandes que Dieu a créées pour que l'on s'en serve avec actions de grâces, et que, le soir du quatorzième jour du premier mois, il immole un agneau. Quand vous aurez fait cela; — mais vous ne le ferez pas assurément, car je sais que vous êtes chrétien, et incapable d'un tel sacrilége, — alors, bon gré malgré, vous condamnerez votre sentiment, et vous saurez, par expérience, qu'il est plus facile de censurer les opinions des autres que d'établir les siennes.

Mais, de peur que l'on ne vous crût point, ou plutôt que l'on ne comprît pas ce que vous disiez; — car il y a souvent de l'obscurité dans un long discours, et moins l'on comprend, moins aussi l'on trouve à reprendre, — vous répétez et répétez toujours : « Paul » avait rejeté ce qu'il y avait de mauvais dans les Juifs.» Et qu'y avait-il donc en eux de mauvais, et qu'est-ce que Paul avait rejeté? « C'est sans doute, dites-vous, » *l'ignorance où ils sont de la justice de Dieu, c'est* » *l'ardeur à établir leur propre justice, ardeur qui les* » *rend indociles à la justice de Dieu.* C'est encore que, » après la Passion et la Résurrection du Christ, après » l'institution et la manifestation du sacrement de » grâce, suivant l'ordre de Melchisédec, ils pensaient » toujours qu'il fallait célébrer les sacrements de l'an- » cienne loi, non point seulement comme établis par

» ex consuetudine solennitatis; sed ex necessi-
» tate salutis esse celebranda, quæ tamen, si nun-
» quam fuissent necessaria, infructuose atque ina-
» niter pro eis Machabæi martyres fierent. Pos-
» tremo illud quod prædicatores gratiæ Christia-
» nos Judæi tanquam hostes legis persequeren-
» tur. Hos atque hujusmodi errores et vitia dicit
» se damnare, et ut stercora arbitratur, ut Chris-
» tum lucrifaceret [1]. »

Didicimus per te quæ apostolus Paulus mala reliquerit Judæorum; rursum, te docente, discamus, quæ bona eorum tenuerit. Observationes, inquies, legis, quas more patrio celebrant, sicut ab ipso Paulo celebratæ sunt, sine ulla salutis necessitate. Id quid velis dicere, sine ulla salutis necessitate, non satis intelligo. Si enim salutem non afferunt, cur observantur? Si autem observanda sunt, utique salutem afferunt, maxime quæ, observata, martyres faciunt. Non enim observarentur, nisi afferrent salutem. Neque enim indifferentia sunt inter bonum et malum, sicut philosophi disputant. Bonum est continentia, malum est luxuria. Inter utrumque indifferens ambulare, digerere alvi stercora, capitis naribus purgamenta projicere, sputis rheumata jacere. Hoc nec bonum, nec malum est, sive enim feceris, sive non feceris, nec justitiam habebis, nec in-

(1) Phil. III.

» la coutume, mais encore comme nécessaires au
» salut ; et assurément ces cérémonies avaient été de
» nécessité de salut, sans quoi les Machabées eussent
» bien vainement souffert le martyr pour elles. Enfin,
» c'est parce que les Juifs persécutaient comme des
» ennemis de la loi les Chrétiens prédicateurs de la grâ-
» ce. Ce sont de pareils vices que Paul condamne, et
» qu'il regarde comme du fumier, dit-il, afin de gagner
» Jésus-Christ *. »

Nous avons appris de vous ce que l'apôtre Paul avait rejeté de mauvais dans les Juifs ; apprenez-nous donc aussi ce qu'il en avait retenu de bon. — Les cérémonies de la loi, dites-vous, qu'ils observaient comme leurs pères avaient fait, comme Paul fit lui-même, quoiqu'elles ne fussent pas de nécessité de salut. Ce que vous entendez par ces mots : *nécessité de salut*, je ne le comprends pas bien ; car, si ces cérémonies ne font point arriver au salut, pourquoi les observer ? Mais s'il faut les observer, sans doute qu'elles opèrent le salut, puisque c'est être martyr que de mourir pour les observer, et on ne les observerait pas, si elles ne conduisaient point au salut. Car elles ne sont pas de ces choses indifférentes, qui tiennent le milieu entre le bien et le mal, comme parlent les philosophes. La continence est un bien, l'impureté est un mal. C'est une chose indifférente, et placée entre le bien et le mal, que de marcher, de rejeter les superfluités de la nature, de se moucher ou de cracher. Voilà qui n'est ni bien ni mal ; car, que vous le fassiez ou ne le fassiez pas,

* Augustin, *Lettre* XL[e], n. 6.

justitiam. Observare autem legis cæremonias non potest esse indifferens, sed aut bonum est, aut malum est. Tu dicis bonum; ego assero malum, et malum non solum his qui ex gentibus, sed et his qui ex judaico populo crediderunt. In hoc, ni fallor, loco, dum aliud vitas, in aliud devolveris. Dum enim metuis Porphyrium blasphemantem, in Ebionis incurris laqueos, his qui credunt ex Judæis observandam legem esse decernens. Et quia periculosum intelligis esse quod dicis, rursum illud superfluis verbis temperare conaris, sine ulla salutis necessitate, non sicut Judæi celebranda putant, aut fallaci simulatione, quod Paulus in Petro reprehenderat.

Petrus igitur simulavit legis custodiam. Iste autem reprehensor Petri audacter observavit legitima. Sequitur enim in epistola tua : « Nam si » propterea illa sacramenta celebravit, quia se » simulavit Judæum, ut illos lucrifaceret, cur » non etiam sacrificavit cum gentibus, quia et » his qui sine lege erant tanquam sine lege factus est, ut eos quoque lucrifaceret? nisi quia » et illud fecit, ut natura Judæus, et hoc totum » dicis, non ut Paulus se fingeret esse quod non » erat, sed ut misericorditer ita subveniendum » esse sentiret, ac si ipse in eo errore laboraret,

vous n'en serez ni plus juste, ni plus criminel. Mais observer les cérémonies de la loi, ce ne saurait être chose indifférente; ou cela est bien, ou cela est mal. Vous dites que c'est bien; moi, je dis que c'est mal, et un mal pour ceux d'entre les Gentils qui ont cru en Jésus-Christ, aussi bien que pour ceux d'entre les Juifs qui ont cru également. En ceci donc, si je ne me trompe, vous tombez dans un abîme, tandis que vous en évitez un autre; car, pour vous garantir des blasphèmes de Porphyre, vous vous engagez dans les erreurs d'Ébion, lorsque vous prétendez que les fidèles d'entre les Juifs étaient obligés d'observer la loi. Comme vous sentez bien la dangereuse conséquence de votre principe, vous tâchez, mais inutilement, de l'adoucir, et vous dites qu'il ne fallait ni croire que l'observation de ces cérémonies fût de nécessité de salut, ni user de cette fallacieuse dissimulation que Paul reprenait en l'apôtre Pierre.

Alors Pierre fit donc semblant d'observer la loi, tandis que Paul, qui le reprit, l'observait ouvertement. Nous lisons, en effet, dans la suite de votre lettre : « Si l'on prétend que Paul, en observant les cérémo-» nies de la loi, a fait semblant d'être Juif, afin de » gagner les Juifs, pourquoi n'a-t-il point sacrifié » aussi avec les Gentils, puisque, afin de gagner ceux » qui n'avaient point de loi, il a vécu avec eux comme » s'il n'en avait pas eu lui-même? — Paul a observé » les cérémonies, parce qu'il était Juif de nation; et, » quand il dit qu'il a vécu avec ceux qui n'avaient pas » de loi, comme s'il n'en avait pas eu lui-même, il » n'entend pas dire qu'il feignît d'être ce qu'il n'était » point, mais bien qu'il croyait devoir, par charité,

» non scilicet mentientis astu, sed compatientis
» affectu. »

Bene defendis Paulum, quod non simulaverit errorem Judæorum, sed vere fuerit in errore; neque imitari Petrum voluerit mentientem, ut quod erat metu Judæorum dissimularet; sed tota libertate Judæum esse se diceret. Nova clementia apostoli, dum Judæos Christianos vult facere, ipse Judæus factus est. Non enim poterat luxuriosos ad frugalitatem reducere, nisi se luxuriosum probasset, et misericorditer, ut ipse dicis, subvenire miseris, nisi se miserum ipse sentiret. Vere enim miselli et misericorditer deplorandi, qui, contentione sua et amore legis abolitæ, apostolum Christi fecere Judæum.

Nec multum interest inter meam et tuam sententiam, qua ego dico et Petrum et Paulum, timore fidelium Judæorum, legis exercuisse, imo simulasse mandata. Tu autem asseris hoc eos fecisse clementer, non mentientis astu, sed compatientis affectu, dummodo illud constet vel metu, vel misericordia eos simulasse se esse quod non erant.

Illud autem argumentum quo adversum nos uteris, quod et Gentilibus debuerit Gentilis fieri, si Judæis Judæus factus est, magis pro nobis fa-

» s'accommoder à leur faiblesse, comme s'il avait
» été travaillé des mêmes erreurs, et il agissait en
» cela, non point par mensonge ni dissimulation,
» mais par tendresse et compatissance *.

C'est bien défendre Paul que de dire, comme vous faites, non pas qu'il ait feint d'être dans l'erreur des Juifs, mais qu'il y ait été effectivement, et que, loin d'imiter la dissimulation de Pierre, en feignant, pour ne point offenser les Juifs, d'être ce qu'il n'était pas, il se soit librement déclaré Juif. Étrange condescendance de l'Apôtre, qui, voulant faire les Juifs Chrétiens, est devenu Juif lui-même! Quoi! il ne pouvait ramener à la sobriété les intempérants, sans se montrer intempérant, lui aussi; ni les secourir miséricordieusement, comme vous dites, sans se rendre compagnon de leur misère! Qu'ils sont véritablement misérables, et d'une misère qu'on ne saurait assez déplorer, ceux qui, par leur opiniâtreté et leur attachement à une loi abolie, ont fait un Juif d'un apôtre du Christ!

Après tout, il n'y a pas grande différence entre votre sentiment et le mien. Je dis, moi, que Pierre et Paul, de crainte de scandaliser les Juifs, ont observé, ou fait semblant d'observer les préceptes de la loi, et vous prétendez, vous, qu'ils ont agi en cela charitablement, non point par une artificieuse dissimulation, mais par une compatissance affectueuse. Que ce soit par crainte, que ce soit par compatissance, peu importe, pourvu que vous conveniez qu'ils feignirent d'être ce qu'ils n'étaient pas.

Quant à ce que vous m'objectez, que Paul a dû aussi

* Augustin. *Lettre* XLe. n. 6.

cit; sicut enim non fuit vere Judæus, sic nec vere Gentilis erat, et sicut non fuit vere Gentilis, sic nec vere Judæus erat. In eo autem imitator gentium est, quia præputium recipit in fide Christi, et indifferenter permittit vesci cibis quos damnant Judæi, non cultum, ut tu putas, idolorum. *In Christo enim Jesu, nec circumcisio est aliquid, nec præputium, sed observatio mandatorum Dei* [1].

Quæso igitur te, et iterum atque iterum obsecro, ut ignoscas disputatiunculæ meæ, et quod modum meum egressus sum tibi imputes, qui coegisti ut scriberem, et mihi cum Stesichoro oculos abstulisti. Neque me putes magistrum esse mendacii, qui sequor Christum dicentem: *Ego sum via, veritas et vita* [2], nec potest fieri ut, veritatis cultor, mendacio colla submittam. Neque mihi imperitorum plebeculam concites, qui te venerantur ut episcopum, et in Ecclesia declamantem, sacerdotii honore suspiciunt, me autem ætatis ultimæ et pene decrepitum, ac monasterii et ruris secreta sectantem parvipendunt; et quæras tibi quos doceas, sive reprehen-

(1) Galat. III. 60. — (2) Joan. XIV. 6.

se faire Gentil avec les Gentils, s'il s'est fait Juif avec les Juifs, c'est un raisonnement qui milite pour moi plutôt que pour vous; car, de même que Paul n'a pas été véritablement Juif, de même n'a-t-il pas été véritablement Gentil, et de même qu'il n'a pas été véritablement Gentil, de même n'a-t-il pas été véritablement Juif. Si donc il est imitateur des Gentils, c'est en recevant les incirconcis au nombre des fidèles, et en leur permettant de manger indifféremment des viandes que les Juifs condamnent, mais non point en adorant les idoles, comme vous le croyez; *car, dans le Christ Jésus, ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent quelque chose, mais tout consiste dans l'observation des commandements de Dieu.*

Au reste, je vous prie et vous conjure de me pardonner cette petite discussion. Si j'ai dépassé les bornes que mon caractère me prescrivait, prenez-vous-en à vous-même, qui m'avez forcé à vous répondre, et qui m'avez rendu aveugle, comme Stésichore. N'allez pas me prendre pour un docteur de mensonge, moi qui marche à la suite du Christ, qui a dit : *Je suis la voie, la vérité et la vie*; car il est impossible que, étant adorateur de la vérité, je courbe ma tête sous le joug du mensonge. Ne soulevez point contre moi une populace ignorante, qui vous honore comme son évêque, et, quand vous parlez dans l'église, vous admire avec le respect dû à votre dignité, mais qui fait peu de cas d'un homme sur le déclin de l'âge, comme moi, et presque décrépit, et se tenant à la campagne, renfermé dans le fond d'un monastère. Cherchez d'autres gens à instruire et à censurer; car, séparés que nous sommes par une si grande étendue de terre et de mer,

das. Ad nos enim, tantis maris atque terrarum spatiis a te divisos, vix vocis tuæ sonus pervenit. Et si forsitan litteras scripseris, ante eas Italia ac Roma suscipiet quam ad me, cui mittendæ sunt, deferantur.

Quod autem in aliis quæris epistolis, cur prior mea in libris canonicis interpretatio asteriscos habeat et virgulas prænotatas, et postea aliam translationem absque his signis ediderim, pace tua dixerim, videris mihi non intelligere, quod quæsisti. Illa enim interpretatio Septuaginta interpretum est, et ubicumque virgulæ, id est obeli sunt, significatur quod Septuaginta plus dixerint quam habetur in Hebræo. Ubi autem asterisci, id est stellulæ prælucentes, ex Theodotionis editione ab Origine additum est, et ibi Græca transtulimus, hic de ipso Hebraico, quod intelligebamus, expressimus, sensuum potius veritatem quam verborum ordinem interdum conservantes. Et miror quomodo Septuaginta interpretum libros legas, non puros, ut ab eis editi sunt, sed ab Origine emendatos, sive corruptos per obelos et asteriscos, et Christiani hominis interpretatiunculam non sequaris, præsertim cum ea quæ addita sunt, ex hominis Judæi atque blasphemi post passionem Christi, editione transtulerit. Vis amator esse verus Septuaginta interpretum? Non legas ea quæ sub asteriscis sunt, imo ade de voluminibus, ut veterum te fautorem pro-

le son de votre voix arrive à peine jusqu'ici, et, quand même vous m'écririez, vos lettres seraient publiques à Rome et dans l'Italie, avant que je les eusse, moi pour qui elles seraient faites.

Quant à ce que vous me demandez dans vos autres lettres, pourquoi, aprés m'être servi d'obèles et d'astérisques, dans ma première version des livres canoniques, j'en ai publié une nouvelle où ne se trouvent pas ces signes, vous me pardonnerez si je vous dis qu'il me semble que vous n'avez pas bien compris ce que vous vouliez me demander. La première version est celle des Septante, et, partout où l y a des traits, c'est-à-dire des obèles, on fait entendre que les Septante mettent quelque chose de plus que l'hébreu. Là, au contraire, où il y a des astérisques, c'est-à-dire de petites étoiles, c'est un indice de ce qu'Origène a emprunté à la version de Théodotion. La première fois, j'ai traduit sur le grec; la seconde, j'ai rendu ce que j'ai vu dans l'hébreu, m'attachant au véritable sens, plutôt qu'à l'ordre des mots. Au surplus, je suis surpris que vous lisiez la version des Septante, non pas dans sa pureté, ni telle qu'ils l'ont faite, mais telle qu'Origène l'a corrigée, ou plutôt corrompue par des obèles et des astérisques, et ensuite que ce qu'il y a ajouté se trouvant emprunté à une édition donnée, depuis la Passion du Christ, par un Juif, par un blasphémateur, vous ne suiviez pas de préférence la traduction d'un Chrétien. Voulez-vous aimer véritablement les Septante? ne lisez pas ce qui est marqué par des astérisques, ou plutôt effacez-le de vos exemplaires, afin de prouver que

bes. Quod si feceris, omnes Ecclesiarum bibliothecas damnare cogeris. Vix enim unus aut alter invenietur liber, qui ista non habeat.

Porro quod dicis non debuisse me interpretari post veteres, et novo uteris syllogismo, aut obscura fuerunt quæ interpretati sunt Septuaginta, aut manifesta. Si obscura, te quoque in illis falli potuisse credendum est. Sin manifesta, illos in eis non falli potuisse perspicuum est. Tuo tibi sermone respondeo. Omnes veteres tractatores qui nos in Domino præcesserunt, et qui Scripturas sanctas interpretati sunt, aut obscura interpretati sunt, aut manifesta. Si obscura, tu quomodo ausus es post eos disserere quod illi explanare non potuerunt? Si manifesta, superfluum est te voluisse disserere quod illos latere non potuit, maxime in explanatione psalmorum, quos apud Græcos interpretati sunt multis voluminibus, primus Oorigenes, secundus Eusebius Cæsariensis, tertius Theodorus Heracleotes, quartus Asterius Scythopolitanus, quintus Apollinarius Laodicenus, sextus Didymus Alexandrinus. Feruntur et diversorum in paucos psalmos opuscula. Sed nunc de integro psalmorum corpore dicimus. Apud Latinos autem Hilarius Pictaviensis, et Eusebius Vercellensis episcopus Origenem et Eusebium transtulerunt, quorum priorem et noster Ambrosius in quibusdam secutus est. Respondeat mihi Pruden-

vous êtes partisan des anciens. Mais si vous faites cela, vous êtes forcé de condamner les Bibles de toutes les Églises; car à peine trouvera-t-on un ou deux exemplaires qui n'aient pas ces additions d'Origène.

Vous me dites encore que je ne devais pas, après les anciens, traduire l'Ecriture, et vous vous servez d'un dilemme assez nouveau. — Ou bien le texte que les Septante ont traduit est obscur, dites-vous, ou bien il est clair. S'il est obscur, nous avons le droit de croire que vous avez pu vous y méprendre aussi bien qu'eux; s'il est clair, évidemment ils n'ont pu s'y méprendre. — Je vous répondrai par votre propre dilemme. Ou bien ce que tous les docteurs anciens, qui nous ont précédé dans le Seigneur, ont expliqué des saintes Écritures est clair et manifeste, ou bien cela est obscur. Si cela est obscur, comment avez-vous osé entreprendre, après eux, d'expliquer ce qu'ils n'ont pu interpréter? Si cela est clair, il était inutile que vous entreprissiez d'expliquer ce qui n'a pu leur échapper, spécialement dans l'explication des psaumes, puisque nous avons sur ce sujet plusieurs volumes des interprètes grecs, d'Origène d'abord, ensuite d'Eusébius de Césarée, puis de Théodorus d'Héraclée, d'Astérius de Scythopolis, d'Apollinaire de Laodicée et de Didymus d'Alexandrie. Il existe aussi des opuscules de divers auteurs sur quelques psaumes séparés; mais nous ne parlons maintenant que du livre entier des Psaumes. Chez les Latins, Hilaire de Poitiers, Eusébius, évêque de Verceil, ont traduit Origène et Eusébius, et notre Ambroise a suivi en quelque chose le premier de ces deux écrivains. Que votre Prudence me dise pourquoi, après des interprètes si renommés et si nombreux,

tia tua quare tu, post tantos et tales interpretes, in explanatione psalmorum diversa senseris. Si enim obscuri sunt psalmi, te quoque in eis falli potuisse credendum est. Si manifesti, illos in eis falli potuisse non creditur, ac per hoc utroque modo superflua erit interpretatio tua, et hac lege post priores nullus loqui audebit, et quodcumque alius occupaverit, alius de eo licentiam scribendi non habebit. Quin potius humanitatis tuæ est in quo veniam tibi tribuis indulgere et cæteris. Ego enim non tam vetera abolere conatus sum, quæ linguæ meæ hominibus emendata de Græco in Latinum transtuli, quam ea testimonia quæ a Judæis prætermissa sunt vel corrupta proferre in medium, ut scirent nostri quid hebraica veritas contineret. Si cui legere non placet, nemo compellit invitum. Bibat vinum vetus cum suavitate, et nostra musta contemnat, quæ in explanatione priorum edita sunt, ut sicubi illa non intelliguntur, ex nostris manifestiora fiant.

Quod autem genus interpretationis in Scripturis sanctis sequendum sit, liber quem scripsi *de optimo genere interpretandi*, et omnes *præfatiunculæ* divinorum Voluminum, quas editioni nostræ præposuimus, explicant, ad illasque prudentem lectorem mittendum puto. Et si me, uti dicis, in Novi Testamenti emendatione suscipis,

elle a voulu, dans l'explication des psaumes, prendre des routes différentes? En effet, si les psaumes sont obscurs, il est à croire que vous avez pu vous tromper comme les autres. S'ils sont clairs, il n'est pas croyable que ces hommes-là aient pu s'y méprendre, et alors, de quelque côté que vous vous tourniez, vous aurez fait un travail inutile. Mais, suivant cette règle, personne n'osera parler après les anciens; et, dès que quelqu'un se sera emparé d'un sujet, il ne sera plus permis à un autre d'écrire sur ce sujet-là. Il est donc de votre honnêteté d'avoir, en ceci, pour les autres, la même indulgence que vous avez pour vous. Quant à moi, je n'ai point eu le dessein d'abolir les anciennes versions, puisque je les ai corrigées et traduites en latin, pour ceux qui n'entendent que notre langue; mais j'ai voulu rétablir les endroits que les Juifs avaient ôtés ou corrompus, et faire connaître à nos Latins ce que présente le texte hébreu. Ceux qui ne veulent pas lire ma version, nul ne les force à la lire. Qu'ils boivent délicieusement le vin vieux, et qu'ils méprisent mon vin nouveau, c'est-à-dire, ce que j'ai fait pour éclaircir les versions anciennes, et pour rendre intelligibles des endroits qui ne le sont point.

Quant aux règles que l'on doit suivre, en l'interprétation des Écritures saintes, elles se trouvent expliquées dans le livre que j'ai écrit *sur la meilleure manière de traduire*, et dans toutes les petites *Préfaces* qui sont en tête de mes traductions des Volumes divins. Je crois devoir y renvoyer le sage lecteur. Que si vous recevez, comme vous le dites, ma correction du Nouveau Testament, parce qu'il est, ajoutez-vous,

exponisque caussam cur suscipias, quia plurimi linguæ græcæ habentes scientiam de meo possint opere judicare, eamdem integritatem debueras etiam in veteri credere testamento quod non nostra confinximus, sed ut apud Hebræos invenimus, divina transtulimus. Sicubi dubitas, Hebræos interroga.

Sed forte dices: Quid si Hebræi aut respondere noluerint, aut mentiri voluerint? Tota frequentia Judæorum in mea interpretatione reticebit? Nullusque inveniri poterit, qui hebrææ linguæ habeat notitiam? Aut omnes imitabuntur illos Judæos, quos dicis in Africæ repertos oppidulo, in meam conspirasse calumniam? Hujuscemodi enim in epistola tua texis fabulam: « Quidam frater nos-
» ter episcopus, cum lectitari instituisset in Ec-
» clesia cui præest interpretationem tuam, mo-
» vit quiddam longe aliter a te positum apud Jo-
» nam prophetam, quam erat omnium sensibus
» memoriæque inveteratum, et tot ætatum suc-
» cessionibus decantatum; factusque est tantus
» tumultus in plebe, maxime Græcis arguenti-
» bus et inclamantibus calumniam falsitatis, ut
» cogeretur episcopus, ea quippe civitas erat Ju-
» dæorum, testimonium flagitare. Utrum autem
» illi imperitia, an malitia, hoc esse in Hebræis
» codicibus responderunt quod et Græci et
» Latini habebant, atque dicebant. Quid plura?
» Coactus est homo velut mendacium corri-

bien des gens qui, sachant le grec, peuvent juger de la fidélité de mon travail, vous deviez croire qu'elle n'est pas moindre dans ma version de l'Ancien Testament, que je n'y ai rien mis de moi, et que je me suis borné à rendre ce que j'ai trouvé dans l'hébreu. Si vous en doutez, consultez les Hébreux eux-mêmes.

Or, me direz-vous peut-être : Que faire, si les Hébreux, ou ne veulent pas répondre, ou bien veulent mentir ? — Est-ce donc que tout ce qu'il y a de Juifs se taira sur ma traduction, et ne se trouvera-t-il pas une seule personne qui sache l'hébreu ? Est-ce que tout le monde imitera ces Juifs qui, dans une petite ville d'Afrique, se sont, me dites-vous, entendus pour me calomnier ? Car voici le conte que vous me faites, dans une de vos lettres : « Il est arrivé qu'un évêque, de » nos confrères, ayant ordonné qu'on lût votre version » dans l'église dont il est chef, on s'étonna que vous » eussiez traduit un endroit du prophète Jonas d'une » manière toute différente de celle que le peuple avait » accoutumé d'entendre, et qui de tout temps avait » été usitée chez eux. Une telle rumeur s'éleva, les » Grecs surtout vous accusant hautement d'avoir falsifié le passage, que l'évêque fut contraint de con» sulter les Juifs, — car il y en avait beaucoup dans » la ville, — et, soit par ignorance, soit par malice, » ils lui répondirent que les livres hébreux présen» taient bien ce que portaient les livres grecs et la» tins. Qu'en advint-il ? L'évêque se vit forcé, comme » si cet endroit eût été fautif, de le corriger, afin de » retenir son peuple, qu'il avait été en grand danger

» gere, volens, post magnum periculum, non re-
» manere sine plebe. Unde etiam nobis videtur
» aliquando in nonnullis te quoque falli po-
» tuisse. »

Dicis me in Jonam prophetam male quiddam interpretatum, et, seditione populi conclamante, propter unius verbi dissonantiam episcopum pene sacerdotium perdidisse, et quid sit illud quod male interpretatus sim subtrahis, auferens mihi occasionem defensionis meæ, ne quidquid dixeris, me respondente solvatur, nisi forte ut ante annos plurimos cucurbita venit in medium, asserente illius temporis Cornelio et Asinio Pollione, me *hederam* pro *cucurbita* transtulisse. Super qua re, in Commentario Jonæ prophetæ, plenius respondimus. Hoc tantum nunc dixisse contenti, quod in eo loco ubi Septuaginta interpretes *cucurbitam*, et Aquila cum reliquis *hederam* translulerunt, id est, κισσον, in hebræo volumine *ciceion* scriptum est, quam vulgo Syri *elceia* vocant. Est autem genus virgulti, lata habens folia in modum pampini. Cumque plantatum fuerit, cito consurgit in arbusculam, absque ullis calmorum et hastilium adminiculis, quibus et cucurbitæ et hederæ indigent, suo trunco se sustinens. Hoc ergo verbum de verbo edisserens, si *ciceion* transferre voluissem, nullus intelligeret; si *cucurbitam*, id dicerem quod in hebraico non habetur. *Hederam* posui, ut cæteris interpretibus

» de perdre. Je juge donc par là que vous avez bien
» pu vous méprendre en certaines choses *. »

Vous dites que j'ai mal traduit un endroit du prophète Jonas, et que, un seul mot auquel on n'était pas accoutumé, ayant soulevé tout un peuple, l'évêque se vit sur le point de perdre son troupeau. Mais vous ne me dites point quel est cet endroit que j'ai mal traduit, et par là vous m'ôtez le moyen de me défendre, car peut-être ma réponse anéantirait tout ce que vous objecteriez. Ne voudriez-vous point renouveler l'affaire de la citrouille, et prétendre, comme fit, il y a plusieurs années, le Cornélius, l'Asinius Pollion de ce temps-là, que j'avais traduit par le mot de *lierre* celui de *citrouille*? Dans mon Commentaire sur le prophète Jonas, j'ai répondu amplement à cette objection. Je me contenterai de dire ici que, à l'endroit où les Septante ont mis le mot de *citrouille*, et Aquila, avec les autres interprètes, celui de κισσου, qui signifie *lierre*, il y a dans le texte hébreux *ciceion*, mot que les Syriens traduisent ordinairement par celui de *ciceia*. Or, le ciceia est une espèce d'arbrisseau, qui a de larges feuilles, comme celles de la vigne. Quand il est planté, il s'élève en peu de temps à la hauteur d'un arbrisseau, et sa tige se soutient d'elle-même, sans qu'il soit besoin de l'appuyer, comme le lierre et la citrouille, avec des perches et des échalas. Si donc, traduisant mot à mot, j'avais employé le terme de *ciceion*, personne ne m'aurait compris ; et si j'avais em-

* Voyez la lettre xx, page 9 de ce volume.

consentirem. Sin autem Judæi vestri, ut ipse asseris, malitia vel imperitia hoc dixerunt esse in voluminibus Hebræorum quod in Græcis et Latinis codicibus continetur, manifestum est eos aut hebræas litteras ignorare, aut ad irridendos *cucurbitarios* voluisse mentiri.

Peto, in fine epistolæ, ut quiescentem senem olimque veteranum militare non cogas, et rursum de vita periclitari. Tu, qui juvenis es, et in pontificali culmine constitutus, doceto populos, et novis Africæ frugibus romana tecta locupletato. Mihi sufficit cum auditore et lectore pauperculo in angulo monasterii susurrare.

ployé celui de *citrouille*, j'aurais dit ce qui n'est point dans l'hébreu. J'ai donc mis l'expression de *lierre*, afin de me conformer aux autres interprètes. Que si vos Juifs, soit par malice, soit par ignorance, assurent, comme vous le dites, que le texte hébreu porte la même chose que le grec et le latin, il est manifeste, ou bien qu'ils n'entendent pas la langue hébraïque, ou bien qu'ils ont voulu mentir, pour se jouer des partisans de la *citrouille*.

Je vous prie, à la fin de ma lettre, de ne plus forcer au combat un vieillard qui se repose et qui fut soldat jadis; ne le contraignez point à risquer de nouveau sa vie. Vous qui êtes jeune, et placé sur une chaire pontificale, instruisez les peuples, et enrichissez des nouvelles productions de l'Afrique les magasins de Rome. Il me suffit, à moi, de chuchoter dans un coin de monastère avec quelque pauvre pécheur qui m'écoute ou me lit.

EPISTOLA LXXV.

HIERONYMUS AD AUGUSTINUM.

Domino vere sancto et beatissimo papæ Augustino, Hieronymus in Christo salutem.

Cum a sancto fratre nostro Firmo sollicite quærerem quid ageres, sospitem te lætus audivi. Rursum cum tuas litteras non dico sperarem, sed exigerem, nesciente te, ex Africa profectum se esse dixit. Itaque reddo tibi per eum salutationis officia, qui te unico amore complectitur; simulque obsecro ut ignoscas pudori meo, quod diu ut rescriberem præcipienti, negare non potui; nec ego tibi, sed caussa caussæ respondit. Et si culpa est respondisse, quæso ut patienter audias, multo major est provocasse. Sed facessant istiusmodi querimoniæ, sit inter nos pura germanitas, et deinceps non quæstionum, sed charitatis ad nos scripta mittamus.

LETTRE LXXV.

JÉROME A AUGUSTIN.

Au Seigneur vraiment saint, au bienheureux pape Augustin, Jérome, salut dans le Seigneur.

Je me suis enquis, avec grande sollicitude, auprès de notre saint frère Firmus, de ce que vous faites, et j'ai appris avec joie que vous êtes en bonne santé. Comme je lui demandais s'il n'avait point quelque lettre de vous, car non-seulement j'en attendais une, mais encore je l'exigeais, il me répondit qu'il était parti d'Afrique, à votre insu. Je vous présente donc mes devoirs et mes salutations par un homme qui vous aime d'une amitié unique, et, en même temps, je vous prie de me pardonner, si, me voyant, de longue main, pressé de vous répondre, j'ai enfin cédé à vos ordres; j'en suis confus, quoique, après tout, ce ne soit pas moi qui vous parle, mais que ce soit mon sentiment qui se défend contre le vôtre. Si c'est un tort d'avoir répondu, permettez-moi de vous dire que c'en est un plus grand de m'avoir provoqué. Mais laissons là toutes ces querelles; ayons l'un pour l'autre une fraternelle affection, et que nos lettres ne soient plus des lettres de disputes, mais des lettres d'amitié.

Sancti fratres, qui nobiscum Domino serviunt, affatim te salutant. Sanctos, qui tecum Christi leve trahunt jugum, præcipue sanctum et suspiciendum papam Alipium ut meo obsequio salutes precor. Incolumem te et memorem mei Christus Deus noster tueatur omnipotens, Domine vere sancte et beatissime papa.

Si legisti librum explanationum in Jonam, puto quod ridiculam cucurbitæ non recipias quæstionem. Sin autem amicus qui me primus gladio petiit *stylo* repulsus est, sit humanitatis tuæ atque justitiæ accusantem reprehendere, non respondentem. In Scripturarum, si placet, campo sine nostro invicemdolore ludamus.

Les saints frères qui servent Dieu avec moi vous saluent bien respectueusement. Je vous prie de saluer de ma part les saints qui portent avec vous le joug léger du Christ, et surtout le saint et vénérable pape Alypius. Que le Christ notre Dieu vous conserve sain et sauf, et vous fasse avoir souvenance de moi, ô vraiment saint et très-bienheureux pape.

Si vous avez lu mon livre de notes sur Jonas, je pense que vous n'aurez pas approuvé le ridicule procès de la citrouille. Que si j'ai repoussé avec le *style* un ami qui, le premier, m'a attaqué avec l'épée, il est de votre bonté et de votre justice de donner tort à l'agresseur, et non point à celui qui s'est défendu. Jouons, si vous le voulez, dans le champ des Écritures, mais évitons l'un et l'autre ce qui nous blesserait.

EPISTOLA LXXVI.

AUGUSTINUS AD HIERONYMUM.

Domino dilectissimo et in Christi visceribus honorando, sancto fratri compresbytero Hieronymo, Augustinus in Domino salutem.

Jampridem Charitati tuæ prolixam epistolam misi, respondens illi tuæ, quam per sanctum filium tuum Asterium, nunc jam non solum fratrem, verum etiam collegam meum, misisse te recolis, quæ utrum in manus tuas pervenire meruerit adhuc nescio, nisi quod per fratrem sincerissimum Firmum scribis : « Si ille qui me primum » gladio petiit, *stylo* repulsus est, ut sit humani» tatis meæ atque justitiæ accusantem repre» hendere non respondentem. » Hoc solo tenuissimo indicio utcumque conjicio legisse te illam epistolam meam. In ea quippe deploravi tantam inter vos extitisse discordiam, de quorum tanta amicitia quaquaversum eam fama diffuderat, charitas fraterna gaudebat. Quod non feci reprehendendo in aliquo germanitatem tuam,

LETTRE LXXVI.

AUGUSTIN A JÉROME.

Au Seigneur très-cher, très-honoré dans les entrailles du Christ, au saint frère et co-prêtre Jérome, Augustin, salut dans le Seigneur.

Il y a long-temps que j'ai adressé à votre Charité une lettre fort longue, en réponse à celle que vous vous souvenez bien de m'avoir écrite par votre saint fils Astérius, qui est aujourd'hui non-seulement mon frère, mais encore mon collègue. Je ne sais si elle a eu le bonheur de tomber entre vos mains; toutefois je pense que vous l'avez reçue, puisque vous m'écrivez, par le très-cher frère Firminus : « Si celui qui, le premier, m'a » attaqué avec l'épée, a été repoussé avec le *style*, il » est de votre bonté et de votre justice de donner tort » à l'agresseur, et non point à celui qui se défend. » C'est par ce seul et faible indice que je puis conjecturer que vous avez lu ma lettre; car j'y ai déploré la fatale division qui existe entre deux hommes dont l'étroite amitié, partout où le bruit s'en était répandu, faisait la joie de vos frères. J'ai agi de la sorte sans blâmer en rien votre conduite, et je n'ai pas osé assurer que j'aie trouvé là quelque chose à redire; mais j'ai déploré la

cujus in ea re aliquam culpam me cognovisse non ausus sum dicere; sed dolendo humanam miseriam, cujus in amicitiis mutua charitate retinendis, quantalibet illa sit, incerta permansio est. Verum illud malueram tuis nosse rescriptis, utrum mihi veniam, quam poposceram, dederis. Quod apertius mihi intimari cupio, quamvis hilarior quidam vultus litterarum tuarum etiam hoc me impetrasse significare videatur, si tamen post lectam illam missæ sunt, quod in eis minime apparet.

Petis, vel potius fiducia charitatis jubes, ut in Scripturarum campo sine nostro invicem dolore ludamus. Et quidem quantum ad me attinet, serio nos ista quam ludo agere mallem. Quod si hoc verbum tibi propter facilitatem ponere placuit, ego fateor, majus aliquid expeto a benignitate virium tuarum, prudentiaque tam docta et otiosa, annosa, studiosa, ingeniosa diligentia; hæc tibi non tantum donante, verumetiam dictante Spiritu sancto, ut in magnis et laboriosis quæstionibus, non tanquam ludentem in campo Scripturarum, sed in montibus anhelantem adjuves. Si autem propter hilaritatem, quam esse inter charissimos disserentes decet, putasti dicendum esse, ludamus; sive illud apertum et planum sit, unde colloquimur, sive arduum atque difficile, hoc ipsum edoce, obsecro te, quonam modo assequi valeamus, ut, cum forte aliquid nos movet, quod

misère humaine qui fait que, quelque amitié qu'il y ait entre deux hommes, on ne saurait être sûr qu'elle doive durer. Mais enfin j'aurais mieux aimé savoir, par votre lettre, si vous m'avez accordé le pardon que je vous avais demandé. C'est ce que je voudrais que vous me fissiez entendre plus clairement, quoique un certain air plus gai qui reluit dans votre lettre, — pourvu toutefois que vous ne l'ayez écrite qu'après avoir vu la mienne, ce qui ne paraît pas du tout là, — semble m'annoncer votre pardon.

Vous me priez, ou plutôt vous m'ordonnez, avec la confiance que la charité inspire, de jouer avec vous dans le champ des Écritures, en sorte néanmoins que nous ne venions pas à nous blesser l'un l'autre. Pour ce qui me concerne, je voudrais que nous fissions de cet exercice une occupation sérieuse plutôt que d'en faire un jeu. Peut-être avez-vous entendu n'exprimer, par ce mot, que l'aisance avec laquelle vous voudriez qu'on s'y prît; mais, je vous le confesse, je désire quelque chose de plus d'un homme aussi bon, aussi habile que vous, puis d'ailleurs aussi consommé dans les Écritures par un travail de tant d'années, par tant de soins, par tant d'esprit et d'application, et qui mène une vie à ne pas manquer de loisir. Je voudrais donc que, avec le secours de l'Esprit saint qui, après vous avoir donné tous ces avantages, vous dictera encore ce que vous écrirez, vous m'aidassiez dans les questions ardues et difficiles, qui sont pour moi non point un champ où je puisse courir à mon aise, mais une montagne que je ne saurais gravir sans perdre haleine. Que si, par le

nobis, et si non cautius attendentibus certe tardius intelligentibus non probatum est, et quid nobis videatur contra conamur asserere, si hoc aliquanto securiore libertate dicamus, non incidamus in suspicionem *pueriles jactantiæ, quasi nostro nomini famam, viros illustres accusando, quæramus.* Si autem aliquid asperum refellendi necessitate depromtum fuerit, quo tolerabile fiat, leniore circumfundamus eloquio, ne *litum melle gladium* stringere videamur. Nisi forte ille modus est, quo utrumque hoc vitium, vel vitii suspicionem caveamus, si cum doctiore amico sic disputemus, ut quidquid dixerit necesse sit approbare, nec quærendi saltem caussa liceat aliquantulum reluctari.

Tum vero sine ullo timore offensionis tanquam in campo luditur, sed mirum si nobis non illuditur. Ego enim fateor Charitati tuæ, solis eis Scripturarum libris, qui jam canonici appellantur, didici hunc timorem honoremque deferre ut nullum eorum auctorem scribendo aliquid errasse firmissime credam. At si aliquid in eis offendero litteris, quod videatur contrarium veritati, nihil aliud quam vel mendosum esse codicem, vel in-

mot de *jeu*, vous avez voulu exprimer la gaîté qui doit régner dans des discussions entre amis, quelque claires ou quelque obscures que soient les choses dont on dispute, apprenez-moi, je vous prie, comment on arrive à ce point-là. Car, s'il arrive que, faute d'attention ou d'intelligence de notre part, quelque chose nous fasse de la peine, et ne nous semble pas vrai, dans les écrits des autres, et que, en établissant ce que nous en pensons, nous venions à nous exprimer avec un peu trop de liberté et de chaleur, comment empêcherons-nous qu'on ne nous soupçonne de vouloir, *par une vanité puérile, nous faire de la réputation, en attaquant les grands hommes?* Et si, dans la nécessité où nous serons de réfuter les autres, il nous échappe quelque chose d'âpre, comment rendre cela supportable, comment l'entourer de paroles adoucissantes, de manière à ce que nous n'ayons pas l'air de tirer *un glaive enduit de miel?* Il y aurait un moyen pour se garantir de ces fautes, ou au moins pour éviter d'en être accusé, et ce serait, quand nous conférerions avec un homme plus habile que nous, d'approuver aveuglément tout ce qu'il avancerait, puis de ne le contredire en rien, pas même pour nous éclairer.

Nous pourrions alors, sans crainte de blesser notre amitié, jouer comme dans un champ, mais aussi ne serait-ce pas nous faire illusion à nous-mêmes? Car, je l'avoue à votre Charité, les livres qu'on appelle canoniques, sont les seuls livres des Écritures que j'aie appris à respecter et à vénérer, jusques à croire très-fermement que nul de ceux qui en sont les auteurs ne s'est mépris en quoi que ce soit. Que si je trouve, dans ces livres, quelque chose qui me semble contraire à la vérité, alors je n'ai point de peine à me persuader, ou

terpretem non assecutum esse quod dictum est, vel me minime intellexisse non ambigam. Alios autem ita lego, ut quantalibet sanctitate doctrinaque præpolleant, non ideo verum putem, quia ipsi ita senserunt; sed quia mihi, vel per illos auctores canonicos, vel probabili ratione, quod a vero non abhorreat, persuadere potuerunt. Nec te, mi frater, sentire aliquid aliter existimo; prorsus, inquam, non te arbitror, sic legi tuos libros velle, tanquam prophetarum et apostolorum, de quorum scriptis quod omni errore careant dubitare nefarium est. Absit hoc a pia humilitate, et veraci de temetipso cogitatione, qua nisi esses præditus, non utique diceres : « Utinam mereremur » complexus tuos, et collatione mutua vel doce» remus aliqua vel disceremus. »

Quod si teipsum consideratione vitæ ac morum tuorum, non simulate, non fallaciter dixisse credo, quanto magis æquum est me credere apostolum Paulum non aliud sensisse quam scripserit, ubi ait de Petro et Barnaba : *Cum viderem quia non recte ingrediebantur ad veritatem Evangelii*, dixi Petro *coram omnibus : Si tu, cum sis Judæus, gentiliter et non judaice vivis, quomodo gentes cogis judaizare* [1]. De quo enim certus sim, quod

(1) Gal. II. 14.

que mon exemplaire est fautif, ou que le traducteur n'a pas bien saisi le sens de l'Écriture, ou que je ne comprends pas moi-même. Pour ce qui est des autres auteurs, quelque sainteté ou quelque science qu'ils puissent avoir, je n'irai pas, par cela seul qu'ils pensent ainsi, en les lisant, regarder comme vrai ce qu'ils disent; mais je n'y réfère qu'autant que je trouve leurs décisions ou autorisées par les livres canoniques, ou appuyées sur des raisons probables, qui leur donnent quelque apparence de vérité. Je ne pense pas, mon frère, que vous soyez d'un autre sentiment; non, je ne pense pas que vous prétendiez qu'on doive lire vos livres comme on lit ceux des prophètes et des apôtres, que l'on ne saurait sans crime soupçonner de la moindre erreur. Cela serait bien éloigné de votre pieuse humilité, et de ce modeste sentiment que vous avez de vous-même; car s'il n'était réel, vous ne diriez pas sans doute : «Plût à Dieu que je méritasse vos em-
» brassements, et que, dans un colloque mutuel, nous
» apprissions quelque chose l'un de l'autre! »

Si l'idée que j'ai de votre droiture et de votre probité me donne lieu de croire que vous avez parlé sans feinte, sans dissimulation, à combien plus forte raison dois-je croire que l'apôtre Paul n'a pensé que ce qu'il a dit, en parlant de Pierre et de Barnabas : *Quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit, selon la vérité de l'Évangile*, je dis à Pierre, *en face de tous : Si vous, qui êtes Juif, vous vivez à la manière des Gentils, et non point à celle des Juifs, comment est-ce que vous contraignez les Gentils à judaiser?* Car, quel est l'homme sur les écrits ou sur la parole de qui l'on puisse compter, si l'Apôtre trompait ses chers fils, qu'il enfantait de nou-

me scribendo vel loquendo non fallat, si fallebat apostolus filios suos, quos iterum parturiebat, donec in eis Christus, id est, veritas formaretur; quibus cum præmisisset, dicens: *Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo, quia non mentior* [1], non tamen veraciter scribebat, sed nescio qua dispensatoria simulatione fallebat, vidisse se Petrum et Barnabam non recte ad Evangelii veritatem ingredientes, ac Petro in faciem restitisse, non ob aliud nisi quod gentes cogeret judaizare?

At enim satius est credere apostolum Paulum aliquid vere non scripsisse, quam apostolum Petrum non recte aliquid egisse. Hoc si ita est, dicamus,—quod absit,—satius esse credere mentiri Evangelium, quam negatum esse a Petro Christum, et mentiri Regnorum librum, quam tantum prophetam a Domino Deo tam excellenter electum, et in concupiscenda atque abducenda uxore aliena commisisse adulterium, et in marito ejus necando tam horrendum homicidium. Imo vero sanctam Scripturam, in summo et cœlesti auctoritatis culmine collocatam, de veritate ejus certus ac securus legam, et in ea homines vel approbatos, vel emendatos, vel damnatos veraciter discam, potiusquam facta humana, nedum in quibusdam laudabilis excellentiæ personis aliquando

(1) Gal. I. 20.

veau, jusqu'à ce que le Christ, qui est la vérité, fût formé en eux; et après leur avoir dit d'abord : *Ce que je vous écris, j'atteste devant Dieu que ce n'est point un mensonge,* il ne leur écrivait la vérité néanmoins; et, par je ne sais quelle politique dissimulation, les trompait, en assurant qu'il avait vu que Pierre et Barnabas ne marchaient pas droit, selon l'Évangile, et qu'il résista en face à Pierre, uniquement parce qu'il forçait les Gentils à judaïser?

Mais, dira-t-on, il vaut mieux croire que Paul a dit quelque chose de faux, que de croire que Pierre ait fait quelque chose de mal. S'il en était ainsi, il faudrait dire, — ce qu'à Dieu ne plaise, — qu'il vaut mieux croire que l'Évangile a menti, que de croire que Pierre ait renié le Christ. Il vaudrait mieux accuser d'imposture l'auteur du livre des *Rois*, que de croire que David, ce grand prophète, choisi de Dieu d'une manière si spéciale, ait convoité et enlevé la femme d'un autre homme, qu'il ait commis un adultère avec elle, et que, ajoutant l'homicide à l'adultère, il ait fait mourir le mari de cette femme. Loin d'agir ainsi, je lirai les saintes Écritures, qu'une autorité divine et souveraine rend si respectables, et je les lirai avec pleine et ferme confiance en la vérité de ce qu'elles disent. Je croirai véritablement dignes, ou de louange, ou de correction, ou de blâme les personnes dont elles parlent, et j'aimerai mieux attribuer quelques faiblesses humaines à des gens d'un mérite d'ailleurs distin-

credere timeo reprehendenda, ipsa divina eloquia mihi sint ubique suspecta.

Manichæi plurima divinarum Scripturarum, quibus eorum nefarius error clarissima sententiarum perspicuitate convincitur, quia in alium sensum detorquere non possunt, falsa esse contendunt; ita tamen ut eamdem falsitatem non scribentibus apostolis tribuant, sed nescio quibus codicum corruptoribus. Quod tamen quia nec pluribus sive antiquioribus exemplaribus, nec præcedentis linguæ auctoritate, unde latini libri interpretati sunt, probare aliquando potuerunt, notissima omnibus veritate superati, confusique discedunt. Ita-ne non intelligit prudentia sancta tua quanta malitiæ illorum patescat occasio, si non ab aliis apostolicas litteras esse falsatas, sed ipsos apostolos falsa scripsisse dicamus?

Non est, inquis, credibile hoc in Petro Paulum, quod ipse Paulus fecerat, arguisse. Non nunc inquiro quid fecerit, sed quid scripserit quæro. Hoc ad quæstionem quam suscepi maxime pertinet, ut veritas divinarum Scripturarum ad nostram fidem ædificandam memoriæ commendata, non a quibuslibet, sed ab ipsis apostolis, ac per hoc in canonicum auctoritatis culmen recepta, ex omni parte verax atque indubitanda persistat. Nam si hoc fecit Petrus quod facere debuit, mentitus est Paulus, quod eum viderit

gué, que de soupçonner d'imposture tous les livres saints.

Les Manichéens, ne pouvant éluder par aucun détour plusieurs passages des divines Écritures qui détruisent visiblement leurs impies erreurs, prétendent que ces passages sont falsifiés, en sorte néanmoins qu'ils imputent ces mêmes falsifications, non point aux apôtres qui ont écrit les livres, mais à je ne sais quels faussaires qui les ont corrompus. Cependant, comme ils n'ont jamais pu, ni par des exemplaires, dont le nombre et l'ancienneté fassent foi, ni par l'autorité des originaux sur lesquels a été faite la version latine, prouver ces prétendues falsifications, ils succombent sous la force de la vérité bien connue, et se retirent confus. Or, votre sainte prudence peut-elle donc ne pas voir combien ce serait favoriser leur impiété que d'admettre, je ne dis pas que les lettres des apôtres ont été falsifiées, mais que les apôtres eux-mêmes ont écrit des faussetés?

Il n'est pas croyable, dites-vous, que Paul ait repris l'apôtre Pierre pour une chose qu'il avait faite lui-même. Je ne m'enquiers point à présent de ce que Saul a fait, mais je m'enquiers de ce qu'il a dit. C'est là ce qui importe surtout à la cause que je soutiens; car il faut que la vérité des divines Écritures qui nous ont été données comme base de notre foi, non point par des hommes quelconques, mais par les apôtres eux-mêmes, et que nous mettons, pour ce motif, au rang des livres canoniques, soit de tout point reconnue et inaccessible au doute. Si donc Pierre a fait ce qu'il devait faire, Paul a menti en disant que cet apôtre ne mar-

non recte ingredientem ad veritatem Evangelii. Quisquis enim hoc facit quod facere debet, recte utique facit, et ideo falsum de eo dicit qui dicit eum non recte fecisse, quod eum novit facere debuisse. Si autem verum scripsit Paulus, verum est quod Petrus non recte tunc ingrediebatur ad veritatem Evangelii. Id vero faciebat quod facere non debebat; et si tale aliquid Paulus ipse jam fecerat, correctum potius etiam ipsum credam coapostoli sui correctionem non potuisse negligere, quam mendaciter aliquid in sua epistola posuisse. Et si hoc non in epistola qualibet, quanto magis in illa, in qua prælocutus, ait: *Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo quia non mentior* [1]?

Ego quidem illud Petrum sic egisse credo ut gentes cogeret judaizare. Hoc enim lego scripsisse Paulum, quem mentitum esse non credo, et ideo non recte agebat hoc Petrus. Erat enim contra Evangelii veritatem ut putarent, qui credebant in Christum, sine illis veteribus sacramentis salvos se esse non posse. Hoc enim contendebant Antiochiæ, qui ex circumcisione crediderant. Contra quos Paulus perseveranter acriterque confligit. Ipsum vero Paulum non ad hoc id egisse, quod vel Timothæum circumcidit, vel Cenchreis votum persolvit, vel Jerosolymis a Jacobo admonitus, cum eis qui voverant, legitima

(1) Gal. I. 20.

chait pas selon la vérité de l'Évangile. Car celui qui fait ce qu'il devait faire, celui-là, sans doute, agit bien; et conséquemment celui qui l'accuse de n'avoir pas bien agi, quand il sait pourtant qu'il a fait ce qu'il devait faire, celui-là est un imposteur. Si, au contraire, ce que Paul a écrit est vrai, il est vrai aussi que Pierre ne marchait point alors selon la vérité de l'Évangile. Il faisait donc ce qu'il ne devait pas faire; et si Paul avait déjà fait quelque chose de pareil, je croirai plutôt que, s'étant corrigé lui-même, il ne put s'empêcher de faire aussi la correction à son co-apôtre, que je ne croirai qu'il ait usé de mensonge dans aucune de ses Épîtres, et moins encore dans celle où il commence par dire: *Ce que je vous écrits, j'atteste devant Dieu que ce n'est point un mensonge.*

Je crois donc que Pierre agissait de façon à obliger les Gentils de judaïser; je le crois, parce que je vois que Paul l'a dit, et que je ne pense pas qu'il ait voulu mentir. En cela, Pierre ne marchait pas droit; car c'était aller contre la vérité de l'Évangile que de donner lieu à ceux qui croyaient en Jésus-Christ de penser qu'ils ne pouvaient être sauvés sans l'observation de ces vieilles cérémonies. C'est pourtant ce que prétendaient, à Antioche, ceux d'entre les Juifs qui avaient embrassé la foi, et c'est contre eux que Paul combattait avec constance et ardeur. Mais pour lui, s'il fait circoncire Timothée, s'il acquitte un vœu à Cenchrée; si, à Jérusalem, d'après le conseil de Jacques, il se conforme, avec des Nazaréens, aux usages de la loi, il ne veut point donner à entendre par là que ces sortes de cérémonies opèrent le salut du chrétien. Il veut seulement empê-

illa celebranda suscepit, ut putari videretur per ea sacramenta etiam christianam salutem dari. Sed ne illa quæ prioribus, ut congruebant temporibus, in umbris rerum futurarum Deus fieri jusserat, tanquam idololatriam gentilium damnare crederetur. Hoc est enim quod illi Jacobus ait: auditum de illo esse, quod discissionem doceat à Moyse [1]. Quod utique nefas est, ut credentes in Christum discindantur a prophetis Christi, tanquam ejus doctrinam detestantes atque damnantes, de quo ipse Christus dicit: *Si crederetis Moysi, crederetis et mihi; de me enim ille scripsit* [2].

Attende, obsecro, ipsa verba Jacobi: *Vides*, inquit, *frater, quot millia sunt, in Judæa, qui crediderunt in Christum, et hi omnes æmulatores sunt legis. Audierunt autem de te quia discissionem doces a Moyse, eorum qui per gentes sunt Judæorum, dicens non debere circumcidere eos filios suos, neque secundum consuetudinem ingredi. Quid ergo est? Utique oportet convenire multitudinem, audierunt enim te supervenisse; hoc ergo fac quod tibi dicimus. Sunt nobis viri quatuor, votum habentes super se; his assumtis, sanctifica te cum ipsis, et impende in eos ut radant capita, et sciant omnes quia quæ de te audierunt falsa sunt, sed seque-*

(1) Act. XXI. 21. — (2) Joan. V. 46.

cher qu'on le soupçonne de regarder comme une idolâtrie païenne des choses que Dieu avait ordonnées pour les temps anciens auxquels elles convenaient, et qui étaient la figure des choses à venir. En effet, il était accusé, comme lui disait Jacques, d'enseigner qu'il fallait se séparer de Moïse. Or, c'eût été un grand mal que ceux qui croyaient en Jésus-Christ se séparassent des propbètes du Christ, comme détestant et condamnant la doctrine de celui dont le Christ même a dit : *Si vous croyiez à Moïse, vous croiriez aussi en moi, car c'est de moi qu'il a écrit.*

Pesez bien, je vous prie, les paroles mêmes de Jacques : *Vous voyez, mon frère*, dit-il à Paul, *combien de milliers de Juifs ont cru en Jésus-Christ, et tous sont zélés pour la Loi.—Or, ils ont ouï dire de vous que vous portez les Juifs, qui sont parmi les Gentils, à renoncer à Moïse, en disant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs enfants, ni vivre suivant la coutume.—Que faire donc? certainement toute cette multitude s'assemblera, car ils savent que vous êtes arrivé.—Ainsi, faites ce que nous allons vous dire. Nous avons ici quatre hommes qui ont fait un vœu.—Prenez-les avec vous, purifiez-vous avec eux, et faites les frais de la cérémonie, afin qu'ils se rasent la tête, et que tout le monde sache que ce que l'on a ouï dire de vous est faux, et que vous continuez à observer la Loi.— Quant aux Gentils qui ont cru, nous avons écrit que nous jugeons qu'ils doivent s'abstenir de*

ris et ipse custodiens legem, de gentibus autem qui crediderunt nos mandavimus, judicantes nihil ejusmodi servare illos, nisi ut se observent ab idolis immolato, et a sanguine et a fornicatione [1].

Non, ut opinor, obscurum est et Jacobum hoc ideo monuisse, ut scirent falsa esse quæ de illo audierant hi qui, cum in Christum ex Judæis credidissent, tamen æmulatores erant legis, ne per doctrinam Christi, velut sacrilega, nec Deo mandante conscripta damnari putarentur, quæ per Moysen patribus fuerant ministrata; hoc enim de Paulo jactaverant, non illi qui intelligebant quo animo a Judæis fidelibus observari tunc ista deberent, propter commendandam scilicet auctoritatem divinam, et sacramentorum illorum propheticam sanctitatem, non propter adipiscendam salutem, quæ jam in Christo revelabatur, et per baptismi sacramentum ministrabatur. Sed illi hoc de Paulo sparserant qui sic ea volebant observari, tanquam sine his in Evangelio salus credentibus esse non posset. Ipsum enim senserant vehementissimum gratiæ prædicatorem et intentioni eorum maxime adversum, docentem non per illam hominem justificari, sed per gratiam Jesu Christi, cujus prænuntiandæ caussa illæ umbræ in lege mandatæ sunt. Et ideo illi invi-

(1) Act. XXI. 20-25.

viandes immolées aux idoles, du sang et de la fornication.

D'après ces paroles, il est, je crois, manifeste que Jacques ne donna ce conseil à Paul que pour montrer aux Juifs qui avaient cru en Jésus-Christ, et restaient néanmoins très-attachés à la Loi, que ce qu'on leur avait dit de Paul était faux, et que la doctrine du Christ n'allait point à faire condamner comme sacrilége, ni comme écrite sans l'ordre de Dieu, la Loi que Moïse avait donnée à leurs pères. C'était l'accusation que l'on formulait contre Paul. Elle ne venait pas néanmoins de ceux qui comprenaient de quelle manière les fidèles d'entre les Juifs devaient observer ces cérémonies, et qui savaient que ce ne devait être que pour rendre honneur à l'institution de Dieu, puis à la sainteté des mystères dont ces cérémonies avaient été des figures prophétiques, chacune pour obtenir le salut que le Christ venait de manifester, et qui se conférait par le sacrement du baptême. Les hommes qui avaient répandu un tel bruit sur l'apôtre Paul, c'étaient ceux qui voulaient qu'on s'assujettît aux observations légales, comme si l'Évangile, sans cela, n'eût point été suffisant pour le salut. Ils savaient que Paul était un ardent prédicateur de la grâce, qu'il se montrait toujours contraire à leurs prétentions, et qu'il enseignait que l'homme est justifié, non point par les observations légales, mais par la grâce de Jésus-Christ, dont ces anciennes cérémonies n'étaient que des ombres et des figures. Voilà la cause de la haine qu'ils avaient contre lui, et de la persécution qu'ils tâchaient de lui susciter, en le faisant passer pour un ennemi de la loi et des préceptes divins. Or, il n'avait pas de

diam et persecutionem molientes concitare, tanquam inimicum legis mandatorumque divinorum criminabantur, cujus falsæ criminationis invidiam congruentius devitare non posset, quam ut ea ipsa celebraret, quæ damnare tanquam sacrilega putabatur, atque ita ostenderet nec Judæos tunc ab eis tanquam a nefariis prohibendos, nec gentiles ad ea tanquam ad necessaria compellendos. Nam si revera sic ea reprobaret, quemadmodum de illo auditum erat, et ideo celebranda susciperet ut, actione simulata, suam posset occultare sententiam, non ei diceret Jacobus : *Et scient omnes*, sed diceret : *Et putabunt omnes quoniam quæ de te audierunt falsa sunt*, præsertim quia in ipsis Jerosolymis apostoli jam decreverant ne quisquam gentes cogeret judaïzare, non autem decreverant ne quisquam tunc Judæos judaizare prohiberet, quamvis etiam ipsos jam doctrina christiana non cogeret. Proinde si, post hoc Apostolorum decretum, Petrus habuit illam in Antiochia simulationem, qua gentes cogeret judaizare, quod jam nec ipse cogebatur, quamvis propter commendanda eloquia Dei, quæ Judæis sunt credita, non prohibebatur, quid mirum si constringebat eum Paulus libere asserere quod cum cæteris Apostolis se Jerosolymis decrevisse meminerat ?

Si autem hoc, quod magis arbitror, ante illud Jerosolymitanum concilium Petrus fecit, nec

meilleur moyen d'échapper à l'odieux de ces faux reproches que d'observer lui-même les cérémonies qu'on le soupçonnait de condamner comme sacriléges, et de montrer ainsi qu'il ne fallait ni les interdire aux Juifs comme mauvaises, ni les faire observer aux Gentils comme nécessaires. Car si Paul eût réprouvé, comme on le disait, ces anciennes cérémonies, et, s'il n'eût consenti à les observer que pour mieux cacher ses sentiments, par cette démarche simulée, l'apôtre Jacques, au lieu de lui dire : *Tous sauront*, lui eût dit : *Tous penseront que ce qu'ils ont ouï dire de vous est faux*. Ce parti était d'autant plus facile à prendre que les Apôtres avaient ordonné déjà, dans Jérusalem même, qu'on n'obligerait pas les Gentils à observer les cérémonies judaïques, dont néanmoins ils n'interdisaient pas l'observation aux Juifs, qui d'ailleurs n'y étaient pas obligés par la loi évangélique. Or, si, nonobstant ce règlement des Apôtres, Pierre, se trouvant à Antioche, ne laissa pas d'user de dissimulation, pour engager les Gentils à pratiquer les anciennes cérémonies, qu'il n'était pas lui-même obligé d'observer, quoique d'ailleurs on ne lui en eût point interdit la pratique, par respect pour la loi que Dieu avait confiée aux Juifs, doit-on s'étonner que Paul le pressât de se déclarer ouvertement pour ce qu'il se souvenait d'avoir établi avec les autres Apôtres, par le décret du Concile de Jérusalem ?

Si, au contraire, comme je le croirais plutôt, Pierre agit de la sorte avant le concile de Jérusalem, il n'est

sic mirum est quod eum volebat Paulus non timide obtegere, sed fidenter asserere, quod eum pariter sentire jam noverat, sive quod cum eo contulerat Evangelium; sive quod in Cornelii centurionis vocatione, etiam divinitus eum de hac re admonitum acceperat; sive quod antequam illi quos timuerat venissent Antiochiam, cum gentibus eum convesci viderat. Neque enim negamus in hac sententia fuisse jam Petrum, in qua et Paulus fuit. Non itaque tunc eum quid in ea re verum esset docebat, sed ejus simulationem, qua gentes judaizare cogebantur arguebat, non ob aliud, nisi quia sic illa omnia simulatoria gerebantur, tanquam verum esset quod illi dicebant, qui sine circumcisione præputii atque aliis observationibus, quæ umbræ erant futurorum, putabant credentes salvos esse non posse.

Ergo et Timothæum circumcidit propterea, ne Judæis et maxime cognationi ejus maternæ sic viderentur qui ex gentibus in Christum crediderant detestari circumcisionem, sicut idololatria detestanda est cum illam Deus fieri præceperit, hanc Satanas persuaserit. Et Titum propterea non circumcidit, ne occasionem daret eis qui sine ulla circumcisione dicebant credentes salvos esse non posse, et ad deceptionem gentium hoc etiam Paulum sentire jactarent. Quod ipse satis significat, ubi ait: *Sed neque Titus, qui mecum erat, cum esset Græcus, compulsus est circumcidi,*

pas étonnant que Paul n'ait pu approuver les timides ménagements de Pierre, qu'il l'ait pressé de se déclarer en toute liberté pour les sentiments dans lesquels il se trouvait, et qui étaient bien connus de Paul, soit parce qu'il avait exposé à Pierre l'Évangile qu'il prêchait aux Gentils, soit parce qu'il avait ouï parler de la révélation faite d'en haut à Pierre sur ce sujet, dans la vocation du centurion Corneille; soit enfin, parce qu'il l'avait vu mangeant avec les Juifs, avant que ceux dans la crainte de qui il cessa de le faire fussent arrivés à Antioche; car je suis loin de nier que Pierre fût alors, en ceci, du même sentiment que Paul. Celui-ci donc ne l'instruisait pas de ce qu'il y avait de vrai sur ce sujet, mais il blâmait la feinte par laquelle il forçait les Gentils à judaïser; et son unique motif, c'est qu'une pareille dissimulation autorisait ceux qui prétendaient que, à moins d'être circoncis, et d'observer toutes les autres cérémonies qui étaient des figures des choses à venir, les croyants ne pouvaient être sauvés.

Si donc Paul fit circoncire Timothée, ce fut pour que les Juifs, et surtout les parents maternels de son disciple, ne s'imaginassent pas que ceux d'entre les Gentils qui avaient embrassé la foi détestaient la circoncision comme il faut détester l'idolâtrie, qui est l'œuvre du diable, tandis que la circoncision était une chose ordonnée de Dieu. Et s'il ne voulut pas circoncire Tite, ce fut pour ne point favoriser le sentiment de ceux qui disaient que, sans la circoncision, les croyants ne pouvaient être sauvés, et qui, afin de séduire les Gentils, publiaient partout que Paul lui-même était de cette opinion. Paul nous apprend tout cela, quand il dit : *Quoique Tite, que j'avais avec moi*,

propter subintroductos autem falsos fratres, qui subintroierant perscrutari libertatem nostram, ut nos in servitutem redigerent, quibus nec ad horam cessimus subjectioni, ut veritas Evangelii permaneret apud vos. [1] Hinc apparet quid eos captare intellexerit, ut non faceret quod in Timotheo fecerat, et quod ea libertate facere poterat, qua ostenderat illa sacramenta nec tanquam necessaria debere appeti, nec tanquam sacrilega debere damnari.

Sed cavendum est videlicet, in hac disputatione, ne, sicut philosophi, quædam facta hominum media dicamus, inter recte factum et peccatum; quæ neque in recte factis, neque in peccatis numerentur, et urgeamur eo quod observare legis cæremonias non potest esse indifferens, sed aut bonum aut malum; ut si bonum dixerimus, eas nos quoque observare cogamur; si autem malum, non vere, sed simulate ab Apostolis observatas esse credamus.

Ego vero Apostolis non tam exemplum philosophorum timeo, quando et illi in sua disputatione veri aliquid dicunt, quam forensium advocatorum, quando in alienarum caussarum actione mentiuntur. Quorum similitudo, si in ipsa expo-

(1) Galat. II. 3. 5.

fût Gentil, on ne l'obligea point à se faire circoncire; la considération des faux frères qui s'étaient introduits et glissés parmi nous, pour épier notre liberté, et nous réduire en servitude, ne nous porta pas à leur céder pour un seul moment, et nous tînmes fermes, afin que la pureté de l'Évangile restât pure au milieu de vous. On voit aisément par là que Paul savait que ces faux frères venaient remarquer s'il ne ferait point à l'égard de Tite ce qu'il avait fait pour Timothée, et il pouvait en cela user de la liberté avec laquelle il avait montré qu'il ne fallait ni rechercher ces cérémonies comme nécessaires, ni les condamner comme sacriléges.

Mais, dites-vous, il est à craindre, dans cette question, que nous n'admettions, comme les philosophes, certains actes qui tiennent le milieu entre le bien et le mal, mais qui n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre, et qu'on ne nous embarrasse, en disant que l'observation des cérémonies légales ne peut être une chose indifférente, qu'elle doit être un bien ou un mal. Si nous disons que c'est un bien, nous sommes réduits à les observer, comme les Juifs; si nous disons que c'est un mal, nous sommes forcés de croire que les apôtres les observaient par dissimulation, et non point avec droiture.

Quant à moi, je ne crains pas tant qu'on ne trouve quelque conformité entre les apôtres et les philosophes, — car il ne laisse pas d'y avoir parfois de la vérité dans les discours de ceux-ci, — que je n'appréhende qu'on ne les mette au rang des avocats, qui emploient le mensonge pour favoriser leur cause. Si, dans l'explication de l'épître aux Galates, vous avez cru pouvoir convenablement justifier, par l'exemple des avo-

sitione epistolæ ad Galatas, ad confirmandam simulationem Petri et Pauli putata est decenter induci, quid ego apud te timeam nomen philosophorum, qui non propterea vani sunt, quia omnia falsa dicunt, sed quia et falsis plerisque confidunt, et, ubi vera inveniuntur dicere, a Christi gratia, qui est ipsa veritas, alieni sunt.

Cur autem non dicam præcepta illa veterum sacramentorum, nec bona esse, quia non eis homines justificantur, umbræ enim sunt prænuntiantes gratiam, qua justificamur; nec tamen mala, quia divinitus præcepta sunt, temporibus personisque congruentia; cum me adjuvet etiam prophetica sententia, qua dicit Deus se illi populo dedisse *præcepta non bona?* Forte enim propterea non dixit mala, sed tantum non bona, id est, non talia ut illi homines boni fiant, aut sine illis boni non fiant.

Vellem me doceret benigna sinceritas tua utrum simulate quisquam sanctus Orientalis, cum Romam venerit, jejunet sabbato, excepto illo die paschalis vigiliæ. Quod si malum esse dixerimus, non solum romanam Ecclesiam, sed etiam multa ei vicina, et aliquanto remotiora damnabimus, ubi mos idem tenetur et manet. Si autem non jejunare sabbato malum putaverimus, tot Ecclesias Orientis, et multo majorem orbis christiani partem, qua te-

cats, la dissimulation de Pierre et de Paul, je ne craindrais pas, devant vous, de nommer les philosophes, qui véritablement sont des hommes vains, non pas que tout ce qu'ils enseignent soit faux, mais parce qu'ils se confient en bien des choses fausses, et que, lors même qu'ils disent vrai, ils sont étrangers à la grâce du Christ, lequel est la vérité.

Et pourquoi ne dirais-je pas que les cérémonies de l'ancienne loi ne sont ni bonnes, — puisqu'elles ne justifient point, n'étant que des ombres et des figures de la grâce par laquelle nous sommes justifiés, — ni mauvaises, puisqu'elles furent ordonnées de Dieu dans un temps et pour des personnes à qui elles convenaient? J'ai, au reste, en ma faveur, le passage du prophète qui dit que Dieu a donné au peuple juif des *préceptes qui n'étaient pas bons*. Si le prophète dit, non pas que Dieu leur a donné de mauvais préceptes, mais seulement des préceptes qui n'étaient pas bons, c'est peut-être pour nous faire entendre que ces préceptes n'étaient pas tels qu'on devînt bon en les observant, ou qu'on ne pût devenir bon en ne les observant point.

Je voudrais savoir de votre bienveillante sincérité si, lorsqu'un fidèle de l'Orient vient à Rome, il doit faire semblant de jeûner les samedis, et ne jeûner que le samedi de Pâques? Si nous disons que c'est mal de jeûner le samedi, nous condamnerons non-seulement l'Église de Rome, mais aussi plusieurs Églises voisines, et d'autres encore plus éloignées, où cette coutume s'observe. Si, au contraire, nous soutenons que c'est mal de ne pas jeûner le samedi, quelle témérité n'y aura-t-il point à condamner tant

meritate criminabimur ? Placet-ne tibi ut medium quiddam esse dicamus, quod tamen acceptabile sit ei, qui hoc non simulate, sed congruenti societate atque observantia fecerit ? Et tamen nihil inde legimus in canonicis libris præceptum esse christianis ; quanto magis illud malum dicere non audeo, quod Deum præcepisse ipsa christiana fide negare non possum, qua didici non eo me justificari, sed gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum [1] ?

Dico ergo circumcisionem præputii, et cætara hujusmodi, priori populo per testamentum, quod vetus dicitur, divinitus data ad significationem futurorum, quæ per Christum oportebat impleri ; quibus advenientibus, remansisse illa christianis legenda tantum ad intelligentiam præmissæ prophetiæ, non autem necessario facienda, quasi adhuc exspectandum esset ut veniret fidei revelatio, quæ his significabatur esse ventura ; sed quamvis gentibus imponenda non essent, non tamen sic debuisse auferri a consuetudine Judæorum, tanquam detestanda atque damnanda. Sensim proinde atque paulatim fervente sane prædicatione gratiæ Christi, qua sola nossent credentes se justificari salvosque fieri, non illis umbris re-

(1) Galat. II. 16.

d'Eglises de l'Orient, en la plus grande partie du monde chrétien? Ne vous faut-il donc pas convenir qu'il est un certain milieu que l'on doit prendre, non point par dissimulation, mais par un esprit de bienséance que nous imposent les lois de la société? Si cela se peut dire des choses sur lesquelles les Livres canoniques n'enjoignent rien aux chrétiens, à combien plus forte raison le doit-on dire des cérémonies judaïques, et ne pas regarder comme un mal ce que Dieu a institué, ainsi que nous le savons par la foi chrétienne, qui nous enseigne d'ailleurs que ce n'est point là ce qui nous justifie, mais que c'est la grâce de Dieu, par Jésus-Christ notre Seigneur.

Je dis donc que, par un testament, qui est appelé l'ancien, la circoncision et les autres observations légales furent ordonnées de Dieu au peuple juif, pour être des figures de ce qui devait s'accomplir par le Christ, et que, maintenant que tout cela est accompli, les paroles de l'Écriture sur ce sujet ne sont plus pour des chrétiens qu'une prophétie qu'ils doivent entendre, mais sans être obligés d'observer les cérémonies, comme s'il leur fallait attendre encore la révélation de la foi, dont ces figures annonçaient l'avénement. Or, de même qu'on ne devait point imposer ces observations aux Gentils, de même on devait non pas les interdire aux Juifs, comme quelque chose de sacrilége et de détestable, mais les laisser mourir peu à peu, à mesure que l'Évangile serait allé croissant par la prédication de la grâce du Christ, et que les croyants auraient compris que la justification et le salut sont l'effet de cette grâce, et non pas de ces figures instituées pour représenter ce que nous possédons maintenant.

rum antea futurarum, tunc jam venientium atque præsentium, ut in illorum Judæorum vocatione, quos præsentia carnis Domini et apostolica tempora sic invenerant, omnis illa actio consumeretur umbrarum, hoc eis suffecisse ad commendationem ut non tanquam detestanda et similis idololatriæ vitaretur, ultra vero non haberet pro gressum, ne putaretur necessaria, tanquam vel ab illa salus esset, vel sine illa esse non posset. Quod putaverunt hæretici, qui, dum volunt et judæi esse et christiani, nec judæi nec christiani esse potuerunt.

Quorum sententiam mihi cavendam, quamvis in ea nunquam fuerim, tamen benevolentissime admonere dignatus es, in cujus sententiæ non consensionem, sed simulationem Petrus timore inciderat, ut de illo Paulus verissime scriberet, quod eum eum vidisset non recte ingredientem ad veritatem Evangelii, eique verissime diceret quod gentes judaizare cogebat, quod Paulus utique non cogebat; ob hoc illa vetera veraciter ubi opus esset observans, ut damnanda non esse monstraret, prædicans tamen instanter non eis, sed revelata gratia fidei, fideles salvos fieri, ne ad ea quemquam velut necessaria suscipienda compelleret. Sic autem credo apostolum Paulum veraciter cuncta illa gessisse, nec tamen nunc quemquam factum ex Judæo christianum, vel cogo, vel sino talia veraciter celebrare; sicut nec tu cui

Ces figures ont pris fin par la vocation des Juifs, qui s'en trouvaient en possession lorsque vinrent le Christ et les temps apostoliques. On s'est contenté, pour leur rendre honneur, de ne point les proscrire comme une impiété et une espèce d'idolâtrie; mais on ne les a pas laissé aller plus loin, de peur qu'elles ne parussent nécessaires, et qu'il ne semblât que c'était par elles qu'il fallait être sauvé, ou qu'il était impossible de l'être sans elles, comme se l'imaginaient ces hérétiques, qui, voulant être juifs et chrétiens tout à la fois, n'ont pu être ni chrétiens ni juifs.

Vous avez daigné m'avertir avec beaucoup de bienveillance de me précautionner contre cette erreur, quoique je n'aie jamais donné dans leur sentiment. Pierre n'y avait pas donné non plus; mais, par crainte, il avait fait semblant de penser comme eux. C'est pour cela que Paul nous assure que, ayant vu que cet apôtre ne marchait pas selon la vérité de l'Évangile, il l'avait blâmé d'une manière très-sérieuse de ce qu'il forçait les Gentils à judaïser. Paul n'agissait point de la sorte; et si, au besoin, il observait ces anciennes cérémonies, pour montrer qu'il ne fallait pas les condamner, il avait soin d'ailleurs, — pour que personne ne fût porté à croire, d'après ce qu'il avait fait, que ces observations fussent nécessaires, — il avait soin de prêcher avec zèle que c'était, non point par ces pratiques, mais par la grâce de la foi que les fidèles pouvaient être sauvés. Or, quoique je pense que l'Apôtre Paul a fait tout cela de bonne foi, je suis aussi éloigné

videtur Paulus ea simulasse cogis istum, vel sinis talia simulare.

An vis ut etiam ego dicam hanc esse summam quæstionis, imo sententiæ tuæ, ut, post Evangelium Christi, benefaciant credentes Judæi, si sacrificia offerant, quæ obtulit Paulus, si filios circumcidant, si sabbatum observent, ut Paulus in Timotheo, et omnes observare Judæi, dummodo hæc simulate ac fallaciter agant? Hoc si ita est, non jam in hæresim Ebionis, vel eorum quos vulgo Nazaræos nuncupant, vel quamlibet aliam veterem, sed nescio in quam novam delabimur, quæ sit eo perniciosior, quo non errore, sed proposito est ac voluntate fallaci.

Quod si respondeas, ut te ab hac purges sententia, tunc Apostolos ista laudabiliter simulasse, ne scandalizarentur infirmi, qui ex Judæis multi crediderant, et ea respuenda nondum intelligebant, nunc vero confirmata per tot gentes doctrina gratiæ christianæ, confirmata etiam per omnes Christi Ecclesias lectione legis et prophetarum, quomodo hæc intelligenda, non observanda recitentur, quisquis ea simulando agere voluerit, videatur insanire, cur mihi non licet dicere apostolum Paulum et alios rectæ fidei christianos, tunc illa

de commander ni de permettre aujourd'hui à des Juifs devenus chrétiens d'observer sérieusement les cérémonies légales, que vous le seriez, vous qui pensez que Paul s'est conduit par dissimulation, de commander ni de permettre qu'ils fissent semblant de les observer.

Voulez-vous que je dise, comme vous, que le fond de cette discussion, c'est que, après avoir embrassé l'Évangile du Christ, les fidèles d'entre les Juifs font bien d'offrir des sacrifices, comme a fait Paul; de circoncire leurs enfants, comme Paul a circoncis Timothée, et d'observer le sabbat, comme tous les Juifs l'ont observé, pourvu que, en tout cela, il n'y ait que feinte et dissimulation? S'il en est ainsi, nous donnons, je ne dis pas dans l'hérésie d'Ebion, ou de ceux que l'on appelle communément Nazaréens, ou dans quelque autre ancienne hérésie, mais dans je ne sais quelle hérésie nouvelle, qui serait d'autant plus pernicieuse qu'elle ferait le mal, non par erreur, mais avec connaissance et de propos délibéré.

Que si, pour vous sauver de cette conséquence, vous dites que les apôtres feignaient alors, avec raison, d'observer les cérémonies judaïques, afin de ne pas scandaliser la faiblesse de plusieurs d'entre les Juifs qui avaient cru en Jésus-Christ, et qui ne comprenaient pas qu'il fallût se départir de ces anciennes observances; mais qu'il y aurait de la folie à user d'une pareille dissimulation, aujourd'hui que la doctrine de la grâce du Christ est solidement établie parmi tant de nations, et que les fidèles, instruits par la lecture de la Loi et des Prophètes, qui se fait dans toutes les Églises chrétiennes, savent comment il faut entendre

vetera sacramenta paululum observando, veraciter commendare debuisse, ne putarentur illæ propheticæ significationis observationes, a piissimis patribus custoditæ, tanquam sacrilegia diabolica a posteris detestatæ? Jam enim cum venisset fides, quæ prius illis observationibus prænuntiata, post mortem et resurrectionem Domini revelata est, amiserant tanquam vitam officii sui. Verumtamen sicut defuncta corpora necessariorum officiis deducenda erant quodammodo ad sepulturam, nec simulate, sed religiose; non autem deserenda continuo, vel inimicorum obtrectationibus, tanquam canum morsibus, projicienda. Proinde nunc quisquis Christianorum, quamvis sit ex Judæis, similiter ea celebrare voluerit, tanquam sopitos cineres eruens, non erit pius deductor, vel bajulus corporis, sed impius sepulturæ violator.

Fateor sane in eo quod epistola continet mea, quod ideo sacramenta Judæorum Paulus celebranda susceperat, cum jam Christi esset apostolus, ut doceret non esse perniciosa his qui ea vellent, sicut a parentibus per legem acceperant, custodire, minus me posuisse, illo duntaxat tempore,

ces cérémonies, mais qu'il ne faut plus les observer, — pourquoi ne me sera-t-il pas permis de dire que l'apôtre Paul et les autres chrétiens, dont la foi était la plus pure, devaient faire honneur à ces cérémonies, en les observant d'une manière sérieuse, dans certaines occasions, de peur que des observances, d'un sens prophétique, et religieusement gardées par la piété des ancêtres, ne fussent détestées par leurs descendants, comme des sacriléges diaboliques? Sans doute, depuis l'avénement de la foi, que ces observances avaient annoncée d'abord, et qui s'était révélée après la mort et la résurrection du Seigneur, leur office, qui était comme leur vie, avait cessé; néanmoins elles étaient comme des corps morts qu'il fallait conduire au tombeau, et à qui leurs amis devaient rendre ce devoir, non point par dissimulation, mais par religion; il ne fallait pas les abandonner tout d'un coup, ni les jeter aux morsures des chiens, c'est-à-dire aux calomnies de leurs ennemis. Que si maintenant quelque chrétien, fût-il même né Juif, voulait observer ces cérémonies, à l'exemple de Paul, ce ne serait plus leur faire une pieuse conduite, ni les porter dans la tombe, mais ce serait troubler des cendres endormies, violer d'une manière impie la religion des tombeaux.

Je l'avoue néanmoins, lorsque je vous ai dit, dans ma lettre, que Paul, tout apôtre de Jésus-Christ qu'il était, n'observa les cérémonies des Juifs qu'afin de montrer qu'elles n'avaient rien de pernicieux pour quiconque voudrait les observer conformément à la loi de Moïse et à la tradition des ancêtres, je ne me suis point assez expliqué. Il fallait borner l'usage de

quo primum fidei gratia revelata est; tunc enim hoc non erat perniciosum, progressu vero temporis, illæ observationes ab omnibus christianis desererentur, ne, si tunc fierent, non discerneretur quod Deus populo suo per Moysen præcepit ab eo quod in templis dæmoniorum spiritus immundus instituit. Proinde, potius culpanda est negligentia mea, quia hoc non addidi, quam objurgatio tua. Verumtamen longe antequam litteras tuas accepissem, scribens contra Faustum Manichæum, quomodo eumdem locum, quamvis breviter explicaverim, et hoc illic non prætermiserim, et legere poterit, si non dedignetur, benignitas tua, et a charissimis nostris per quos nunc hæc scripta misi, quomodo volueris tibi fides fiat, illud me ante dictasse, mihique de animo meo crede quod, coram Deo loquens, jure charitatis exposco, nunquam mihi visum fuisse, etiam nunc christianos ex Judæis factos sacramenta illa vetera quolibet affectu celebrare, et quovis animo debere ab eis ullo modo coli, cum illud de Paulo semper ita senserim, ex quo illius mihi litteræ innotuerunt, sicut nec tibi videtur hoc tempore cuiquam esse simulanda ista, cum hoc fecisse apostolos credas.

ces cérémonies au temps où la grâce de la foi commença à se manifester, car alors ces observances n'avaient rien de pernicieux. Mais dans la suite les chrétiens devaient s'en départir peu à peu, de crainte que, s'ils les abandonnaient tout d'abord, on ne remarquât pas la différence de ce que Dieu avait prescrit à son peuple, par Moïse, d'avec ce que l'esprit immonde avait institué dans les temples des idoles. Ainsi, je dois plutôt me reprocher ma négligence, qui m'a fait oublier cette correction, que je ne dois me plaindre de ce que vous me relevez. Je vous dirai néanmoins que, long-temps avant de recevoir votre lettre, j'avais fait contre le manichéen Faustus un écrit où je traite la même matière, quoique je ne l'aie touchée qu'en peu de mots, et où je n'ai point oublié de mettre la restriction dont il s'agit. C'est ce que vous pourrez voir, si vous voulez bien vous en donner la peine, et mes très-chers frères, par qui je vous envoie ces écrits, vous rendront sur cela tous les témoignages que vous souhaiterez. Aussi, — et les lois de la charité me donnent le droit d'exiger que vous ajoutiez foi à ce que je vous dis qu'il y a de secret dans le fond de mon ame, — aussi protesté-je devant Dieu que bien que j'aie toujours pensé, depuis que je lis les Épîtres de Paul, que cet Apôtre n'a usé d'aucune dissimulation en observant les cérémonies judaïques, je n'ai jamais cru pour cela qu'il dût être permis présentement aux Juifs qui se font chrétiens de les observer, sous quelque prétexte, ni dans quelque vue que ce puisse être, comme vous ne croyez pas non plus qu'il soit maintenant permis de faire semblant de les observer, quoique vous soyez d'ailleurs persuadé que les apôtres en ont usé de la sorte.

Proinde, sicut tu, e contrario, loqueris, et licet reclamante, sicut scribis, mundo libera voce pronuntias, cæremonias Judæorum et perniciosas esse et mortiferas christianis, et quicumque eas observaverit, sive ex Judæis, sive ex gentibus, eum in barathrum diaboli devolutum, ita ego hanc vocem tuam omnino confirmo, et addo, quicumque eas observaverit, sive ex Judæis sive ex gentibus, non solum veraciter, verumetiam simulate, eum in barathrum diaboli devolutum. Quid quæris amplius? Sed sicut tu simulationem apostolorum ab hujus temporis ratione secernis, ita ego Pauli apostoli veracem tunc in his omnibus conversationem ab hujus temporis, quamvis minime simulata cæremoniarum judaicarum observatione secerno, quoniam tunc fuit approbanda, nunc detestanda. Ita quamvis legerimus: *Lex et prophetæ usque ad Johannem Baptistam* [1], et quia propterea *quærebant Judæi Christum interficere*, *quia non solum solvebat sabbatum*, *sed et patrem suum dicebat Deum*, *æqualem se faciens Deo* [2], — et quia *gratiam pro gratia accepimus*, — et quoniam *lex per Moysen data est*, *gratia autem et veritas per Jesum Christum facta est* [3], — et per Jeremiam promissum est [4], daturum Deum testa-

(1) Luc. XVI. — (2) Joan. V. — (3) Ibid. I. 16, 17. — (4) Jerem. XXXI. 31, 32.

Ainsi, lorsque vous dites et protestez que, toute la terre fût-elle contre vous, toujours néanmoins vous soutiendriez hardiment que l'observation des cérémonies judaïques est pernicieuse et mortelle pour les chrétiens, et que quiconque les observera, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les Gentils, tombera dans les piéges du diable, non-seulement je souscris sans réserve à cette décision, mais j'ajoute encore que quiconque d'entre les chrétiens, soit Juif, soit Gentil, observe les anciennes cérémonies par un culte ou sincère ou simulé, tombe dans les piéges du démon. Que voulez-vous de plus ? Vous dites que la dissimulation à laquelle recourent les apôtres ne prouve rien pour ce temps-ci; je fais cette différence tout comme vous; et, quoique Paul ait observé de bonne foi et sans déguisement les cérémonies judaïques, je ne pense pas qu'il soit maintenant permis de l'imiter en cela; car ces observances, respectables alors, doivent être détestées aujourd'hui. Ainsi, quoiqu'il soit écrit : *La Loi et les Prophètes jusqu'à Jean-Baptiste;* et derechef : *Les Juifs cherchaient à faire mourir le Christ, parce que non-seulement il violait le Sabbat, mais encore disait que Dieu était son Père, se faisant égal à Dieu*; et de nouveau : *Nous avons reçu grâce pour grace;* et encore : *La Loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité ont été apportées par Jésus-Christ;* enfin, quoique Dieu eût promis, par Jérémie, de faire avec la maison de Juda une alliance nouvelle, et toute différente de celle qu'il avait faite avec leurs pères, je ne crois pas néanmoins que les parents du Christ aient usé de dissimulation en le faisant circoncire. Que si l'on prétend qu'il n'était pas en âge de s'opposer à

mentum novum domui Juda, non secundum testamentum quod disposuit patribus eorum; non tamen arbitror ipsum Dominum fallaciter a parentibus circumcisum. Aut si hoc propter ætatem minime prohibebat, nec illud arbitror eum dixisse fallaciter leproso, quem certe non illa per Moysen præcepta observatio, sed ipse mundaverat: *Vade, et offer pro te sacrificium quod præcepit Moyses in testimonium illis* [1]. Nec fallaciter ascendit ad diem festum usque adeo non caussa ostentationis coram hominibus, ut non evidenter ascenderit, sed latenter [2].

At enim dixit idem Apostolus: *Ecce ego Paulus dico vobis quia si, circumcidamini, Christus vobis nihil proderit* [3]. Decepit ergo Timotheum, et fecit ei nihil prodesse Christum? An quia hoc fallaciter factum est, ideo non obfuit? At ipse hoc non posuit, nec ait: Si circumcidamini veraciter, sicut nec fallaciter, sed sine ulla exceptione dixit: *Si circumcidamini, Christus vobis nihil proderit.* Sicut ergo tu vis hic locum dare sententiæ tuæ, ut velis subintelligi, nisi fallaciter, ita non imprudenter flagito ut etiam nos illic intelligere sinas eis dictum, *si circumcidamini*, qui propterea volebant circumcidi, quod aliter se putabant in Christo salvos esse non posse.

(1) Matth. VIII. 4. — (2) Luc. I. 44. — (3) Gal. V.

ce qu'il fût circoncis, du moins ne saurais-je croire qu'il usât de dissimulation, lorsqu'il dit à ce lépreux qui avait été guéri par lui, et non point par l'observance que Moïse avait prescrite : *Vas, et offre pour toi le sacrifice que Moïse a ordonné; offre-le, afin qu'il leur serve de témoignage.* Ce ne fut pas non plus par dissimulation qu'il se rendit à Jérusalem, un jour de fête, ce qu'il faisait si peu par ostentation et pour les yeux des hommes qu'il se rendit à Jérusalem, non point en se montrant, mais comme en secret.

Quoi donc, reprendra-t-on, le même apôtre n'a-t-il pas dit : *Voilà que, moi Paul, je vous déclare que si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien?* Il a donc trompé Timothée, et lui a rendu Jésus-Christ inutile? Allèguerez-vous que cette circoncision, n'étant qu'une feinte, n'a pu lui porter préjudice? Mais l'Apôtre n'établit pas cette distinction, et ne dit point : Si vous vous faites circoncire sérieusement; et il ne dit pas non plus : Si vous le faites par feinte; mais il dit absolument et sans exception : *Si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien.* Or, de même que vous expliquez ce passage en votre faveur, et que vous voulez qu'on sous-entende : Si vous ne le faites par feinte, de même je me crois fondé à demander qu'il me soit permis de comprendre que ces mots, *si vous vous faites circoncire*, s'adressent à ceux qui voulaient être circoncis, parce qu'ils pensaient ne pouvoir sans cela se sauver en Jésus-Christ.

Hoc ergo animo, hac voluntate, ista intentione quisquis tunc circumcidebatur, Christus ei nihil omnino proderat, sicut alibi aperte dicit: *Nam si per legem justitia, ergo Christus gratis mortuus est* [1]. Hoc ergo declarat quod et ipse commemorasti: *Evacuati estis a Christo, qui in lege justificamini; a gratia excidistis* [2]. Illos itaque arguit, qui se justificari in lege credebant, non qui legitima illa in ejus honore, a quo mandata sunt observabant intelligentes, et qua prænuntiandæ veritatis ratione mandata sint, et quousque debeant perdurare. Unde est illud quod ait: *Si spiritu ducimini, non adhuc estis sub lege* [3]. Unde velut colligis apparet, qui sub lege est, non dispensative, ut nostros putas voluisse majores; sed vere, ut ego intelligo, eum Spiritum sanctum non habere.

Magna mihi videtur quæstio quid sit esse sub lege sic, quemadmodum Apostolus culpat. Neque enim propter circumcisionem hoc eum arbitror dicere, aut illa sacrificia, quæ tunc facta a patribus, nunc a christianis non fiunt, et cætera hujusmodi, sed hoc ipsum etiam quod lex jubet: *Non concupisces* [4], quod fatemur certe christianos debere observare, atque evangelica maxime

(1) Galat. II. 21. — (2) Ibid. V. 4. — (3) 18. — (4) Exod. XX. 17

A celui donc qui se faisait circoncire dans cette vue, dans ce désir, dans cette intention, le Christ ne servait de rien, comme l'apôtre le dit ailleurs clairement : *Car, si la justice s'acquiert par la Loi, le Christ est donc mort en vain;* comme il le dit encore dans cet autre endroit par vous rappelé : *Vous n'avez plus de part au Christ, vous qui croyez que la Loi vous justifie; vous êtes déchus de la grâce.* L'apôtre condamne donc ceux qui prétendaient être justifiés par la Loi, et non point ceux qui, en observant ces anciennes cérémonies en l'honneur de celui qui les avait instituées, savaient bien qu'elles n'étaient que des figures qui promettaient la vérité, et qui ne pouvaient durer que jusqu'à un certain temps. C'est ce qu'il insinue encore quand il dit : *Si vous êtes poussés par l'Esprit, vous n'êtes plus sous la Loi.* Ce qui fait voir, comme vous l'observez, que ceux qui sont sous la Loi, non point par condescendance, selon le sentiment que vous attribuez à nos anciens; mais, comme je le crois, par un véritable attachement à ces anciennes cérémonies, n'ont pas l'Esprit saint.

C'est une grande question, ce me semble, de savoir ce que c'est que d'être sous la Loi, de cette manière que l'Apôtre condamne. Pour moi, je ne pense pas qu'il veuille parler seulement de la circoncision ou des sacrifices que les ancêtres ont offerts, et qui ne sont plus en usage parmi les chrétiens, ni qu'il ait en vue d'autres choses semblables; mais je crois qu'il a songé aussi à ce que la Loi ordonne : *Tu ne convoiteras point*, précepte que, de notre aveu, les chrétiens sont obligés d'accomplir, et auquel l'Évangile n'a fait que donner un nouveau jour, un nouvel éclat. L'apôtre dit

illustratione prædicari. *Legem* dicit esse *sanctam*, *et mandatum sanctum et justum et bonum*. Deinde subjungit : *Quod ergo bonum est, mihi factum est mors? Absit. Sed peccatum ut appareat peccatum, per bonum mihi operatum est mortem, ut fiat supra modum peccator, aut peccatum, per mandatum* [1]. Quod autem hic dicit peccatum per mandatum fieri supra modum, hoc alibi ait : *Lex subintravit, ut abundaret delictum. Ubi autem abundavit delictum, superabundavit et gratia* [2]. Et alibi, cum superius de dispensatione gratiæ loqueretur, quod ipsa justificet, velut interrogans, ait : *Quid ergo lex?* Atque huic interrogationi continue respondit : *Prævaricationis gratia posita est, donec veniret semen, cui promissum est* [3].

Hos ergo damnabiliter dicit esse sub lege, quos reos facit lex, non implentes legem, dum, non intelligendo gratiæ beneficium, ad facienda Dei præcepta, quasi de suis viribus, superba elatione præsumunt. Plenitudo enim legis charitas. *Charitas vero Dei diffusa est in cordibus nostris, non per nos ipsos, sed per Spiritum sanctum qui datus est nobis* [4]. Sed huic rei quantum satis est explicandæ prolixior fortasse, et sui proprii voluminis sermo debetur.

(1) Rom. VII. 12, 13. — (2) Ibid. V. 20. — (3) Galat. III. 19. — (4) Rom. XIII. 10; V. 5.

que *cette loi est sainte*, que *ce précepte est saint, juste et bon*, puis il ajoute ensuite : *Ce qui est bon m'a-t-il donc causé la mort ? — Nullement ; mais le péché, afin de paraître, m'a donné la mort par une chose bonne, en sorte que la malice du pécheur, ou du péché, dépasse toute mesure, à cause du précepte.* Ce qu'il dit, que le péché dépasse toute mesure, à cause du précepte, il le dit ailleurs encore : *La Loi est survenue pour faire abonder le péché. Mais là où il y a eu abondance de péché, là il y a eu aussi surabondance de grâce.* Dans un autre endroit, il établit le même principe, lorsque, après avoir parlé de la dispensation de la grâce, et montré qu'elle justifie, il s'interroge en quelque façon, et dit : *Pourquoi donc la Loi a-t-elle été établie ?* puis ensuite répond à cette demande : *C'a été pour faire connaître les prévarications, jusqu'à l'avènement de ce Fils que la promesse regardait.*

Ceux donc qu'il dit être sous la Loi d'une manière condamnable, ceux que la Loi rend coupables, ce sont ceux qui ne remplissent pas la Loi, et qui, ne connaissant pas le bienfait de la grâce qui fait observer les commandements de Dieu, mettent, par une orgueilleuse présomption, toute leur confiance dans leurs propres forces. *Car la plénitude de la Loi c'est l'amour, et l'amour de Dieu se répand dans nos cœurs*, non point par nous-mêmes, mais *par l'Esprit saint, qui nous a été donné.* Toutefois, pour que cette question fût développée autant qu'elle devrait l'être, il faudrait peut-être un volume écrit exprès, et avec beaucoup d'étendue.

Si ergo illud quod lex ait: *Non concupisces*, si humana infirmitas gratia Dei adjuta non fuerit, sub se reum tenet, et prævaricatorem potius damnat quam liberat peccatorem, quanto magis illa, quæ significationis caussa præcepta sunt circumcisio et cætera, quæ, revelatione gratiæ latius innotescente, necesse fuerat aboleri, justificare neminem poterant? Non tamen ideo fuerant tanquam diabolica gentium sacrilegia fugienda, etiam cum ipsa gratia jam cœperat revelari quæ umbris talibus fuerat prænuntiata; sed permittenda paululum eis, maxime qui ex illo populo, cui data sunt venerant. Postea vero tanquam cum honore sepulta sunt, a christianis omnibus irreparabiliter deserenda.

Hoc autem quod dicis, *non dispensative*, *ut nostri voluere majores*, quid sibi vult, oro te? Aut enim hoc est quod ego appello officiosum mendacium, ut hæc dispensatio sit officium, velut honeste mentiendi, aut quid aliud sit omnino non video, nisi forte, addito nomine dispensationis, fiat ut mendacium non sit mendacium. Quod si absurdum est, cur ergo non aperte dicis officiosum mendacium defendendum, nisi forte nomen te movet, quia non tam usitatum est in ecclesiasticis libris vocabulum *officii*, quod Ambrosius noster non timuit, qui suos quosdam libros, utilium præceptionum plenos, *de Officiis* voluit appellare. An si officiose mentiatur quisque

Or, si ce précepte de la Loi, *Tu ne convoiteras pas*, tient l'homme sous le poids du péché, à moins que la grâce de Dieu ne vienne au secours de sa faiblesse, et, loin de le délivrer du péché, l'engage dans la prévarication, combien moins la circoncision et d'autres semblables cérémonies, qui, n'étant que des figures, et devant être nécessairement abolies, à mesure que se répandait la manifestation de la grâce, étaient-elles dans l'impossibité de justifier personne? Il ne fallait pas néanmoins les rejeter comme des sacriléges diaboliques des Gentils, quand même commençait à être connue cette grâce qu'avaient annoncée de telles cérémonies; mais il était à propos d'en permettre l'usage quelque temps encore, surtout à ceux qui étaient sortis du peuple à qui elles avaient été données. Par là, elles furent comme ensevelies avec honneur, et durent être abandonnées sans retour par tous les chrétiens.

Mais lorsque vous dites : *Non point par sage condescendance, ainsi que l'ont pensé nos anciens*, que voulez-vous dire, je vous prie? Car, ou bien cette condescendance est ce que j'appelle mensonge officieux, c'est-à-dire une espèce d'obligation de mentir honnêtement, ou bien je ne sais quel nom lui donner, si ce n'est peut-être que le mensonge cesse d'être mensonge, dès qu'on lui donne le nom de condescendance. Que si cela est absurde, pourquoi donc ne pas vous déclarer ouvertement en faveur du mensonge officieux? Peut-être le nom vous arrête-t-il, parce qu'il n'est point usité dans les livres ecclésiastiques. Cette raison n'a pas arrêté notre Ambroise, qui a voulu intituler du nom d'*Offices* quelques-uns de ses livres, tout pleins d'utiles préceptes. Est-ce qu'il faut blâmer celui qui

culpandus est; si dispensative, approbandus? Rogo te mentiatur, ubi legerit qui hoc putat, quia et in hoc magna quæstio est, sit ne aliquando mentiri viri boni, imo viri christiani, qualibus dictum est: *Sit in ore vestro, est est, non non, ut non sub judicio decidatis* [1]. Et qui cum fide audiunt: *Perdes omnes qui loquuntur mendacium* [2].

Sed, ut dixi, et alia magna quæstio est, eligat quod voluerit, qui hoc existimat ubi mentiatur, dum tamen a scribentibus autoribus sanctarum Scripturarum, et maxime canonicarum, inconcusse credatur, et defendatur omnino abesse mendacium, ne dispensatores Christi, de quibus dictum est: *Hic jam quæritur inter dispensatores ut fidelis quis inveniatur* [3], tanquam magnum aliquid sibi fideliter didicisse videantur pro veritatis dispensatione mentiri, cum ipsa fides in latino sermone ab eo dicatur appellata, quia fit quod dicitur. Ubi autem fit quod dicitur, mentiendi utique non est locus.

Fidelis igitur dispensator apostolus Paulus procul dubio nobis exhibet in scribendo fidem, quia veritatis dispensator erat, non falsitatis. Ac per hoc verum scripsit vidisse se Petrum, non recte

(1) Jac. V. 12; Matth. V. — (2) Ps. V. 7. — (3) I Cor IV. 2

mentira officieusement, et louer celui qui mentira par condescendance ? Écoutez-moi. Que celui qui est de cette opinion mente quand il le jugera convenable; car c'est une grande question de savoir s'il est d'un homme de bien de mentir quelquefois, ou plutôt si cela peut être permis à des chrétiens, eux à qui il a été dit : *Qu'il y ait dans votre bouche, oui, oui, et non, non, afin que vous ne soyez point condamnés*, et qui ajoutent foi à ces paroles : *Vous perdrez tous ceux qui profèrent le mensonge.*

Mais, comme je viens de le dire, c'est une question grave, et toute différente de celle que nous traitons. Que celui qui prend le parti du mensonge s'en serve quand il lui plaira; mais que l'on croie du moins fermement, et que l'on soutienne comme un principe inébranlable qu'il n'y a aucune sorte de mensonge dans les auteurs des saintes Écritures, et surtout des Écritures canoniques, afin que les ministres du Christ, desquels il est dit : *On cherche parmi les dispensateurs quelqu'un qui soit fidèle*, ne s'imaginent point que ce soit avoir fait un grand progrès dans la fidélité demandée que d'avoir appris à mentir pour la dispensation de la vérité, puisque, suivant l'étymologie latine, le mot *fidélité* suppose que l'on fait ce que l'on dit. Or, quand on fait ce que l'on dit, il n'y a plus lieu au mensonge.

Il est donc certain que, fidèle dispensateur, l'apôtre Paul n'a rien écrit que de très véritable; car il était le dispensateur de la vérité, et non pas de la fausseté. Ainsi, il dit vrai quand il écrit qu'il vit Pierre ne marchant pas droit selon la vérité de l'Évangile, et qu'il lui résista en face, parce qu'il obligeait les Gentils de judaïser. Quant à Pierre, il reçut avec la sainte et

ingredientem ad veritatem Evangelii, eique in faciem restitisse, quod gentes cogeret judaizare. Ipse vero Petrus quod a Paulo fiebat utiliter libertate charitatis sancta ac benigna pietate humilitatis accepit, atque ita rarius et sanctius exemplum posteris præbuit, quo non dedignarentur, sicubi forte recti tramitem reliquissent, etiam a posterioribus corrigi, quam Paulus, quo confidenter auderent, etiam minores majoribus pro defendenda evangelica veritate, salva fraterna charitate, resistere. Nam cum satius sit a tenendo itinere in nullo quam in aliquo declinare, multo est tamen mirabilius et laudabilius libenter accipere corrigentem, quam audacter corrigere deviantem. Est laus itaque justæ libertatis in Paulo, et sanctæ humilitatis in Petro, quæ, quantum mihi pro modulo meo videtur, magis fuerat adversus calumniantem Porphyrium defendenda, quam ut ei daretur obtrectandi major occasio, qua multo mordacius criminaretur christianos fallaciter vel suas litteras scribere, vel Dei sui sacramenta tractare.

Flagitas a me ut aliquem saltem unum ostendam, cujus in hac re sententiam sim secutus, cum tu tam plures nominatim commemoraveris, qui te in eo quod astruis præcesserunt, petens ut in eo quod te reprehendo errantem patiar te errare cum talibus. Quorum ego fateor neminem legi, sed cum sint ferme sex vel septem, horum

bénigne douceur de l'humilité ce que la charité de Paul lui fit dire avec liberté pour le bien de l'Évangile. Grand exemple que Pierre a laissé à ses successeurs, et qui leur apprend que, lorsqu'ils s'écartent des droits sentiers de la justice, ils ne doivent pas trouver mauvais que ceux mêmes qui sont moins anciens qu'eux les reprennent; — exemple plus rare et plus saint que celui de Paul qui nous apprend à ne pas craindre de résister à nos anciens pour la défense de la vérité évangélique, sans blesser néanmoins la charité fraternelle. Car, bien qu'il soit mieux de ne s'écarter en rien de la voie légitime, que de s'en écarter en quelque chose, il est plus beau et plus louable pourtant de recevoir très volontiers la correction, que de la faire courageusement aux autres. On peut donc louer ici la juste liberté de Paul et la sainte humilité de Pierre; autant que je puis en juger, selon mes faibles lumières, il était même plus à propos de défendre ainsi ce dernier contre les calomnies de Porphyre, que de donner à cet homme un plus juste sujet de le calomnier, comme de dire aux chrétiens d'une manière sanglante, qu'ils usent de mensonge dans leurs écrits et dans la célébration des cérémonies qui regardent le culte de Dieu.

Vous me pressez de vous produire un seul interprète au moins qui soit de mon sentiment sur cette question, puisque vous citez un grand nombre de docteurs qui ont cru avant vous ce que vous croyez, et vous me priez, si vous êtes dans l'erreur, de vous permettre d'errer avec de tels personnages. Je confesse n'avoir lu aucun de ceux que vous nommez; mais de

quatuor autoritatem tu quoque infringis. Nam Laodicenum, cujus nomen taces*, de Ecclesia dicis nuper egressum, Alexandrum autem veterem hæreticum. Origenem vero ac Didymum reprehensos abs te lego in recentioribus opusculis tuis, et non mediocriter, nec de mediocribus quæstionibus, quamvis Origenem mirabiliter ante laudaveris. Cum his ergo errare puto quia nec te ipse patieris, quamvis hoc perinde dicatur, ac si in hac sententia non erraverint. Nam quis est qui se velit cum quolibet errare? Tres igitur restant: Eusebius Emisenus, Theodorus Heracleotes, et quem paulo post commemoras Johannes, qui dudum in pontificali gradu, Constantinopolitanam rexit Ecclesiam.

Porro si quæras, vel recolas, quid hinc senserit noster Ambrosius, quid noster itidem Cyprianus, invenies fortasse, nec nobis defuisse, quos in eo quod asserimus sequeremur, quanquam, sicut paulo ante dixi, tantummodo Scripturis canonicis hanc ingenuam debeam servitutem, qua eas solas ita sequar, ut conscriptores earum nihil in eis omnino errasse, nihil fallaciter posuisse non dubitem. Proinde, cum quæro tertium, ut tres etiam ego tribus opponam, possem quidem, ut arbitror, facile reperire, si multa legissem. Ve-

six ou sept qu'ils sont, il y en a quatre dont vous ruinez vous-même l'autorité ; car vous nous apprenez que le Laodicéen, dont vous taisez le nom, est tout récemment sorti de l'Église, et qu'Alexandre est un ancien hérétique. Quant à Origène et à Didymus, je vois que, dans vos derniers ouvrages, vous les réfutez vivement, et sur des questions qui ne sont point d'une médiocre importance, quoique vous ayez auparavant donné à Origène de merveilleuses louanges. Or, je ne crois pas que vous vouliez errer avec des hommes de cette nature ; quand on vous le permettrait, vous ne le voudriez pas vous-même, et vous n'avez parlé de la sorte que parce que vous pensez qu'ils n'ont point erré sur la question dont il s'agit. Quel homme aussi bien voudrait errer avec qui que ce soit? Il ne reste donc plus que trois de vos auteurs, Eusébius d'Émèse, Théodorus d'Héraclée, et celui que vous nommez le dernier, Jean-Chrysostome, qui, élevé à la dignité pontificale, gouvernait naguère l'Église de Constantinople.

Au reste, si vous vouliez bien vous rappeler ou examiner ce que notre Ambroise, ce que notre Cyprien ont dit sur ce sujet, vous trouveriez peut-être que mon opinion ne manque pas de soutiens parmi les auteurs qui nous ont précédés, quoique les livres canoniques soient, comme je l'ai déjà dit, les seuls à qui je croie devoir cette libre servitude, les seuls que je puisse suivre, bien persuadé que leurs auteurs ne se sont pas trompés, et qu'ils n'ont pas voulu tromper. Si donc je cherchais un troisième témoin, pour opposer trois auteurs aux trois vôtres, il me serait facile de le trouver, en lisant beaucoup ; mais en voici un

rumtamen ipse mihi pro his omnibus, imo supra hos omnes apostolus Paulus occurrit, ad ipsum confugio, ad ipsum ab omnidus qui aliud sentiunt litterarum tractatoribus provoco, ipsum interrogans interpello et requiro in eo quod scripsit ad Galatas vidisse se Petrum non recte ingredientem ad veritatem evangelii, eique in faciem propterea restitisse, quod illa simulatione gentes judaizare cogebat.—Utrum verum scripserit, an forte nescio qua dispensativa falsitate mentitus sit, et audio eum paulo superius, in ejusdem narrationis exordio, religiosa voce mihi clamantem : *Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo quia non mentior* [1].

Dent veniam quilibet aliud opinantes, ego magis credo tanto apostolo in suis, et pro suis litteris juranti, quam cuique doctissimo de alienis litteris disputanti. Nec dici timeo, me sic Paulum defendere, quod non simularit errorem Judæorum, sed vere fuerit in errore. Quoniam neque simulabat errorem, qui libertate apostolica, sicut illi tempori congruebat, vetera illa sacramenta, ubi opus erat agendo, commendabat ea, non solum Satanæ versutia decipiendis hominibus, sed Dei providentia, prænuntiandis rebus futuris prophetice constituta. Nec vere fuerat in errore Judæorum, qui non solum noverat, sed etiam ins-

(1) Galat. II, 20.

qui vaut tous les autres, ou plutôt qui les surpasse tous, l'apôtre Paul ; c'est à lui que j'ai recours, à lui que j'en appelle de tout ce que peuvent dire de contraire à mon sentiment les interprètes des Écritures. Je l'interpelle, et je lui demande si, en écrivant aux Galates qu'il avait vu Pierre ne pas marcher droit selon la vérité de l'Évangile, et que, pour ce motif, il le reprit en face de ce que, par sa dissimulation, il forçait les gentils à judaïser, — je lui demande s'il a dit vrai, ou bien si, par je ne sais quelle condescendance de dispensation, il a usé de mensonge ; et un peu plus haut, en tête de ce récit, je l'entends qui me crie avec une voix religieuse : *En ce que je vous écris, Dieu m'est témoin que je ne mens pas.*

Qu'ils me le pardonnent ceux qui ne sont pas de mon opinion, je m'en rapporte plus volontiers au serment qu'un si grand apôtre fait sur la véracité de ses écrits, dans ses écrits mêmes, qu'à tous les raisonnements que les plus habiles peuvent faire sur ses épîtres. Et je ne crains pas qu'on me dise que, en pensant défendre Paul d'avoir feint d'être dans l'erreur des Juifs, je donne lieu de croire qu'il y a été véritablement ; car il n'usait pas de dissimulation lorsque, dans certaines conjonctures qui demandaient cela, il observait, avec une liberté apostolique, ces anciennes cérémonies, afin de montrer qu'elles n'avaient point été inventées par le démon pour séduire les hommes, mais que Dieu même les avait établies comme des figures pour représenter les choses à venir. Il ne donnait pas dans les erreurs des Juifs, lui qui non seulement savait, mais encore ne cessait de prêcher avec un zèle infatigable que c'était une erreur de croire qu'il fallût

tanter et acriter prædicabat eos errare, qui putabant gentibus imponenda, vel justificationi quorumcunque fidelium necessaria.

Quod autem dixi eum factum Judæis tanquam Judæum, et tanquam Gentilem Gentibus, non mentientis astu, sed compatientis affectu, quemadmodum dixerim parum mihi visus es attendisse, imo ego fortasse non satis hoc explanare potuerim. Neque enim hoc ideo dixi, quod misericorditer illa simulaverit, sed quia sic ea non simulavit, quæ faciebat similia Judæis; quemadmodum nec illa quæ faciebat similia gentibus, quæ tu quoque commemorasti, atque in eo me, quod non ingrate fateor, adjuvisti. Cum enim abs te quæsissem, in epistola mea, quomodo putetur ideo factus Judæis tanquam Judæus, quia fallaciter suscepit sacramenta Judæorum, cum et gentibus tanquam gentilis factus sit, nec tamen suscepit fallaciter sacrificia gentium, tu respondisti in eo factum gentibus tanquam gentilem quod præputium receperit, quod indifferenter permiserit vesci cibis quos damnant Judæi. Ubi ego quæro utrum et hoc simulate fecerit? Quod si absurdissimum atque falsissimum est, sic ergo et illa, in quibus Judæorum consuetudini congruebat libertate prudenti, non necessitate servili, aut, quod est indignius, dispensatione fallaci potius quam fideli.

assujettir les Gentils à ces observances, et qu'elles fussent nécessaires pour la justification des fidèles, quels qu'ils pussent être.

Quant à ce que j'ai dit que Paul avait été comme Juif parmi les Juifs, et Gentil parmi les Gentils, non point par une dissimulation artificieuse, mais par une affectueuse complaisance, il me semble que vous n'avez pas bien compris ma pensée, ou peut-être que je ne me suis pas assez bien expliqué; car je n'ai pas voulu dire que cette tendresse compatissante l'ait porté à user de dissimulation, mais j'ai voulu dire seulement qu'il n'y avait pas plus de feinte dans ce qu'il faisait pour se conformer aux Juifs que dans ce qu'il faisait pour se conformer aux Gentils. C'est la réflexion que vous avez faite vous-même, et je confesse avec reconnaissance qu'elle m'a été d'un grand secours. En effet, je vous avais demandé, dans ma lettre, comment on peut s'imaginer que Paul, en feignant d'observer les cérémonies judaïques, se soit fait Juif avec les Juifs, puisque, sans faire semblant de sacrifier aux idoles, il s'est fait Gentil avec les Gentils; vous m'avez répondu que c'est en recevant dans l'Église les incirconcis, en leur permettant d'user des viandes que les Juifs proscrivent, aussi bien que des autres, qu'il a été comme Gentil avec les Gentils. Mais, dites-moi, je vous prie, est-ce aussi par dissimulation qu'il en a usé de la sorte? On ne peut le dire sans erreur et sans absurdité. Il n'y a donc point non plus de dissimulation dans ce qu'il a fait pour se conformer aux coutumes des Juifs, ce qu'il a fait par une sage liberté, mais non point par un assujettissement servile, ou bien, ce qui serait plus indigne de lui, par une condescendance trompeuse plutôt que par une fidèle dispensation.

Fidelibus enim et his qui cognoverunt veritatem, sicut ipse testatur, — nisi forte et hic fallit, *omnis creatura Dei bona est, et nihil abjiciendum quod cum gratiarum actione accipitur* [1]. Ergo et ipsi Paulo, non solum vero, verum etiam dispensatori maxime fideli [2], non solum cognitori, verum etiam doctori veritatis [3], omnis utique in cibis creatura Dei, non simulate, sed vere bona erat [4]. Cur igitur nihil simulate suscipiendo sacrorum, cæremoniarumque gentilium; sed de cibis et præputio vera sentiendo atque docendo, tamen tanquam gentilis factus est gentibus, et non potuit fieri tanquam Judæus Judæis, nisi fallaciter suscipiendo sacramenta Judæorum? Cur *oleastro inserto* observavit dispensationis veracem fidem, et *naturalibus ramis non extra, sed in arbore constitutis* [5], nescio quod dispensatoriæ velamen simulationis obtendit? Cur factus tanquam gentilis gentibus, quod sentit docet, quod agit sentit; factus autem tanquam Judæus Judæis, aliud claudit in pectore, aliud promit in verbis, in factis, in scriptis? Sed absit hoc sapere, utrisque enim debebat charitatem de corde puro, et conscientia bona et fide non ficta [6]. Ac per hoc omnibus omnia factus est, ut omnes lucrifaceret, non mentientis astu, sed com-

(1) I Tim. IV. 4.—(2) I Cor. IV. 2.—(3) I Tim. II. 7.—(4) Ibid. IV. 4. —(5) Rom. XI. 24. — (6) II Tim. I. 5.

En effet, Paul atteste, — et l'on ne croira pas, je pense, qu'il veuille encore nous en imposer, — Paul atteste que, pour les fidèles et pour ceux qui ont reçu la connaissance de la vérité, *tout ce que Dieu a créé est bon, et que l'on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec actions de grâces.* C'était donc sincèrement et sans dissimulation que l'apôtre Paul, qui était non seulement un homme ferme et instruit de la vérité, mais encore un dispensateur très fidèle et un prédicateur irréprochable de cette même vérité, regardait comme bon tout ce qui a été créé de Dieu pour la nourriture des hommes. Or, s'il est vrai que ce n'est point en feignant de prendre part aux sacrifices et aux cérémonies des Gentils, mais en leur donnant la véritable idée qu'ils devaient avoir de la circoncision et de la distinction des viandes, pourquoi veut-on qu'il n'ait pu se faire Juif avec les Juifs qu'en usant de dissimulation et d'artifice dans l'observation des cérémonies judaïques? Quoi! il aura gardé, pour *les sauvageons entés sur l'olivier franc*, la fidélité d'un véritable dispensateur, et pour *les branches naturelles et attachées au tronc de l'arbre*, il aura usé de je ne sais quelle condescendance de dispensateur infidèle et trompeur? Quoi! ce ne sera qu'en parlant comme il pensait, et en enseignant les vérités dont il était persuadé qu'il aura été Gentil avec les Gentils, et ce sera en parlant, en écrivant, en agissant contre sa pensée qu'il aura été comme Juif avec les Juifs? A Dieu ne plaise que nous croyions cela, car il devait également aux uns et aux autres une charité sincère qui partît d'un cœur pur, d'une bonne conscience, et d'une foi non feinte. Ainsi donc, pour les gagner tous, il sut se faire tout à tous, non point par une artificieuse dissimulation, mais

patientis affectu, id est, non omnia mala hominum fallaciter agendo, sed aliorum omnium malis omnibus, tanquam si sua essent, misericordis medicinæ diligentiam procurando.

Cum itaque illa testamenti veteris sacramenta, etiam sibi agenda minime recusabat, non misericorditer fallebat, sed omnino non fallens, atque hoc modo a Domino Deo illa usque ad certi temporis dispensationem jussa esse commendans, a sacrilegis sacris gentium distinguebat. Tunc autem, non mentientis astu, sed compatientis affectu, Judæis tanquam Judæus fiebat, quando eos ab illo errore, quo vel in Christum credere nolebant, vel per vetera sacerdotia sua, cæremoniarumque observationes se a peccatis posse mundari fierique salvos existimabant, sic liberare cupiebat tanquam ipse illo errore teneretur, diligens utique proximum tanquam seipsum, et hæc aliis faciens quæ sibi ab aliis fieri vellet, si hoc illi opus esset. Quod cum Dominus monuisset, adjunxit: *Hæc est enim lex et Prophetæ* [1]. Hunc compatientis affectum in eadem *Epistola* ad Galatas præcipit, dicens: *Si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, instruite hujusmodi in spiritu lenitatis, intendens teipsum, ne et tu tenteris* [2]. Vide si non dixit, fiere tanquam ille, ut illum lucrifacias.

(1) Matth. VII. 12. (2) Gal. VI. 1.

par une affectueuse compatissance; c'est-à-dire, non point en imitant, par une condescendance affectée, le mal qu'il voyait faire aux autres, mais en apportant avec sollicitude un miséricordieux remède à tous leurs maux, comme s'ils eussent été les siens propres.

Quand donc il ne se refusait pas à observer les cérémonies de l'ancienne Loi, son dessein n'était pas de tromper les Juifs par une feinte charitable; il ne faisait rien que de très sincère, et par là il rendait honneur à ces cérémonies ordonnées de Dieu, et qui devaient durer jusqu'à un certain temps; puis il montrait qu'il ne fallait pas les confondre avec les rites sacriléges des Gentils. Pour ce qui est des Juifs, il se faisait comme Juif avec eux, non point par une artificieuse dissimulation, mais par une affectueuse compatissance, alors qu'il tâchait de retirer de l'erreur ceux qui ne voulaient pas croire en Jésus-Christ, ou qui s'imaginaient que leurs anciens sacrifices, que l'observation de leurs cérémonies pouvaient les purifier de leurs péchés et opérer leur salut. Voilà ce qui le rendait sensible à l'aveuglement, comme s'il eût été aussi dans l'erreur, parce qu'il aimait son prochain comme lui-même, et faisait pour ses frères ce qu'il aurait voulu qu'on fît pour lui, si besoin eût été, car tel est le précepte du Seigneur, qui, après l'avoir donné, ajoutait: *Là se trouvent la loi et les prophètes.* Cette même tendresse compatissante, il la recommande dans l'*Epître* aux Galates, lorsqu'il dit: *Si un homme tombe dans quelque péché par surprise, vous qui êtes spirituels, instruisez-le avec esprit de douceur, et veillez sur vous-mêmes, de peur que vous ne soyez aussi tentés.* Voyez s'il ne dit pas: Rendez-vous semblables à lui, afin de le gagner, non point, certes.

Non utique, ut ipsum delictum fallaciter ageret, aut se id habere simularet; sed ut in alterius delicto quid etiam sibi accidere posset attenderet, atque ita alteri tanquam sibi ab altero vellet, misericorditer subveniret; hoc est non mentientis astu, sed compatientis affectu. Sic Judæo, sic gentili, sic cuilibet homini Paulus in errore, vel peccato aliquo constituto, non simulando quod non erat, sed compatiendo, quia esse potuisset, tanquam qui se hominem cogitaret, omnibus omnia factus est, ut omnes lucrifaceret.

Teipsum, si placet, obsecro, te paulisper intuere; teipsum, inquam, erga meipsum et recole, vel si habes conscripta, relege verba tua in illa epistola quam mihi per fratrem nostrum, jam collegam meum, Cyprianum, breviorem misisti, quam veraci, quam germano, quam pleno charitatis affectu, cum quædam me in te commisisse expotulasses graviter, subjunxisti : « In » hoc læditur amicitia; in hoc necessitudinis jura » violantur, ne videamur certare pueriliter et fau» toribus invicem, vel detractoribus nostris tri» buere materiam contendendi. » Hæc abs te verba, non solum ex animo dicta sentio, verumetiam benigno animo ad consulendum mihi. Deinde addis quod etiam si non adderes, appareret, et dicis : « Hæc scribo, quia te pure et

en commettant la même faute, ou en feignant de l'avoir commise déjà, mais en considérant dans la chute d'autrui ce qui peut vous arriver à vous également, et en secourant avec charité celui qui est tombé, de même que vous voudriez être secouru, si vous étiez à sa place, c'est-à-dire, par une affectueuse compatissance, et non point par une artificieuse dissimulation. Voilà de quelle manière Paul a été Juif avec le Juif, Gentil avec le Gentil; voilà ce qu'il a été avec tout homme engagé dans l'erreur ou dans le péché. Afin de les gagner tous, il s'est fait tout à tous, non point en feignant d'être ce qu'il n'était pas, mais en considérant qu'il était homme, lui aussi, et qu'il aurait pu lui en arriver autant qu'aux autres.

Daignez, je vous en supplie, daignez vous considérer un peu vous-même; voyez de quelle manière vous en avez usé à mon égard; rappelez-vous, ou bien, si vous en avez gardé copie, relisez ce que vous me dites dans cette courte lettre que vous m'avez écrite par notre frère Cyprianus, aujourd'hui mon collègue. Voyez avec quelle sincérité, quelle tendresse, quelle plénitude de charité, après m'avoir assez vivement reproché quelque chose en quoi je vous avais manqué, vous ajoutez aussitôt: « Voilà ce qui blesse l'amitié, » ce qui viole les plus saintes lois. Ne nous acharnons » point l'un contre l'autre comme des enfants, et ne » donnons pas lieu à nos amis ou à nos détracteurs » de prendre part pour nos querelles. » Je sens que non seulement ces paroles viennent du cœur, mais encore qu'elles sont un effet de votre bonté et de l'intérêt que vous prenez à moi. Je n'en serais pas moins persuadé, quand même vous n'ajouteriez pas, comme vous

» christiane diligere cupio, nec quidquam in mea » mente retinere quod distet a labiis. » O vir sancte mihique, ut Deus videt animam meam, veraci corde dilecte, hoc ipsum quod posuisti in litteris tuis, quod te mihi exhibuisse non dubito; hoc ipsum omnino apostolum Paulum credo exhibuisse in litteris suis, non uni cuilibet homini, sed Judæis, et Græcis et omnibus gentibus filiis suis, quos in Evangelio genuerat, et quos pariendos parturiebat; et deinde posterorum tot millibus fidelium christianorum, propter quos illa memoriæ commendabatur epistola, ut nihil in sua mente retineret quod distaret a labiis.

Certe factus es etiam tu, tanquam ego, non mentientis astu, sed compatientis affectu, cum cogitares tam me non relinquendum in ea culpa, in quam me prolapsum existimasti, quam nec te velles, si eo modo prolapsus esses. Unde agens gratias benevolæ menti erga me tuæ, simul posco ut etiam mihi non succenseas, quod cum in opusculis tuis aliqua me moverent, motum meum intimavi tibi, hoc erga me ab omnibus observari volens quod erga te ipse servavi, ut quidquid improbandum putant in scriptis meis nec laudent subdolo pectore, nec ita reprehendant apud alios, ut taceant apud me, hinc potius existimans, lædi amicitiam et necessitudinis jura vio-

faites : « Je vous écris de la sorte, parce que je veux » avoir pour vous une amitié sincère et vraiment chré» tienne, et ne rien garder dans le cœur qui ne soit con» forme à ce qui est sur mes lèvres. » O saint homme, pour qui j'ai une véritable amitié, comme Dieu, qui connaît le fond de mon cœur, m'en est témoin, les sentiments que vous exprimez dans votre lettre, et que je crois très-sincères, je ne puis douter que l'apôtre Paul ne les ait eus, non point pour chacun en particulier, mais pour les Juifs et les Grecs, pour tous les Gentils, ses enfants, qu'il avait engendrés dans l'Évangile, ou plutôt qu'il engendrait encore ; pour toute cette multitude de Chrétiens, qui, dans la suite, devaient embrasser la foi, et à qui cette Épître devait être transmise ; je ne prétends pas qu'il ait rien eu dans le cœur qui ne fût conforme à ce qu'il avait sur les lèvres.

Vous-même, vous vous êtes fait tel que je suis, et cela, non point par une artificieuse dissimulation, mais par une affectueuse compatissance, lorsque vous avez résolu de ne pas me laisser dans la faute où vous avez cru que j'étais tombé, et de m'en retirer, comme vous auriez voulu qu'on vous en retirât, si vous y étiez tombé vous-même. Je vous rends donc grâces de votre bienveillance pour moi, et je vous prie en même temps de ne pas me savoir mauvais gré de ce que je vous ai manifesté ma pensée intime sur ce qui me peine dans vos ouvrages. Je désire que tout le monde en use avec moi comme j'en ai usé avec vous, et que, si l'on trouve quelque chose à reprendre dans mes écrits, on ne le loue point, par une basse flatterie ; ou que, si on le blâme devant les autres, on ne me le dissimule point à moi-même. Voilà plutôt, je crois, ce qui blesse l'a-

lari. Nescio enim utrum amicitiæ christianæ putandæ sint, in quibus magis valet vulgare proverbium:

> Obsequium amicos, veritas odium parit,
>
> TERENT. *Andr.* Act. I. sc. 1.

quam Ecclesiasticum: *Fideliora sunt vulnera amici quam voluntaria oscula inimici* [1].

Proinde charissimos nostros, qui nostris laboribus sincerissime favent, hoc potius quanta possumus instantia doceamus, quo sciant fieri posse ut inter charissimos aliquid alterutro sermone contradicatur, nec tamen ipsa charitas minuatur, nec veritas odium pariat quæ debetur amicitiæ, sive illud verum sit quod contradicitur, sive corde veraci qualecumque sit dicitur, non retinendo in mente quod a labiis distet. Credant igitur fratres nostri, familiares tui, quibus testimonium perhibes quod sint vasa Christi, me invito factum, nec mediocrem de hac re dolorem inesse cordi meo, quod litteræ meæ prius in multorum manus venerint, quam ad te, ad quem scriptæ sunt, pervenire potuerunt. Quo autem modo id acciderit, et longum est enarrare, et, nisi fallor, superfluum, cum sufficiat, si quid mihi in hoc creditur, non eo factum animo quo putatur, nec omnino meæ fuisse voluntatis, aut dispositionis, aut con-

(1) Prov, XXVII. 6.

mitié, ce qui en viole les lois sacrées ; car je ne sais s'il faut regarder comme une amitié chrétienne celle où on se conduit bien plus d'après cet axiome vulgaire :

La complaisance fait des amis, et la vérité attire la haine,

que d'après cette maxime du Sage : *Les blessures que fait un ami valent mieux que les baisers trompeurs d'un ennemi.*

Ainsi donc, faisons tous nos efforts pour montrer à ceux qui nous aiment et qui s'intéressent à nos ouvrages, qu'il peut arriver que des amis soutiennent des sentiments contraires, sans que néanmoins la charité en souffre, ni qu'elle se tourne en haine, quand nous disons à nos amis la vérité qui leur est due, soit que nous ayons la raison de notre côté, soit que nous nous trompions, pourvu que ce soit de bonne foi, et que nous ne gardions rien dans le cœur qui ne soit conforme à ce que nous avons sur les lèvres. Au reste, nos frères qui vivent en société avec vous, et à qui vous rendez ce témoignage que ce sont des vases du Christ, doivent être bien persuadés que si la lettre que je vous écrivais est tombée entre les mains de plusieurs personnes, avant d'avoir pu arriver jusques à vous, à qui elle était adressée, cela est advenu contre mon gré, et que mon cœur n'en éprouve pas un médiocre chagrin. Vous dire comment la chose s'est faite, ce serait une histoire trop longue, et, si je ne me trompe, une histoire inutile ; car il suffit, si l'on veut toutefois m'en croire, de protester que cela n'est point arrivé dans l'intention que l'on suppose ; que, bien loin d'en avoir eu la pensée, de l'avoir ordonné, ou d'y avoir

sensionis, aut saltem cognitionis ut fieret. Hoc si non credunt, quod, Deo teste, loquor, quid amplius faciam non habeo. Ego tamen absit ut eos credam hæc tuæ sanctitati malevola mente suggerere ad excitandas inter nos inimicitias, quas misericordia Domini Dei nostri avertat a nobis, sed sine ullo nocendi animo facile de homine humana vitia suspicari. Hoc enim me de illis æquum est credere, si vasa sunt Christi, non in contumeliam, sed in honorem facta, et disposita in domo magna a Deo, ad omne opus bonum [1]. Quod si post hanc attestationem meam, — si in notitiam eorum venerit, — facere voluerint, quam non recte faciant et tu vides.

Quod sane scripseram, nullum me librum adversus te Romam misisse, ideo scripseram quia et libri nomen ab ipsa epistola discernebam. Unde omnino nescio quid aliud te audisse existimaveram, et Romam nec ipsam epistolam, sed tibi miseram, et adversus te non esse arbitrabar, quod sinceritate amicitiæ, sive ad admonendum, sive ad te, vel me abs te corrigendum fecisse me noveram. Exceptis autem familiaribus tuis, teipsum obsecro, per gratiam qua redempti sumus, ut quæcumque tua bona, quæ Domini pietate tibi con-

(1) II. Tim. II. 20, 21.

consenti, il ne m'est pas même venu dans l'esprit que cela pût arriver. Si nos frères ne croient pas ce langage, dont je prends Dieu à témoin, je ne sais ce que je peux faire de plus. Cependant, je n'ai garde de m'imaginer qu'ils suggèrent de pareilles choses à votre Sainteté, dans la mauvaise intention de créer entre nous des inimitiés, que la miséricorde du Seigneur notre Dieu ne laissera pas naître, je l'espère; mais, sans aucun dessein de nuire, ils ont pu facilement soupçonner un homme d'une faute que l'homme peut commettre. Voilà ce que je dois croire d'eux, si ce sont des vases du Christ, et non point des vases d'ignominie, mais des vases d'honneur, des vases disposés de Dieu, dans la grande maison, pour toutes sortes de bonnes œuvres. Que si, après la protestation que je fais, — supposé qu'elle vienne à leur connaissance, — ils me condamnaient encore, vous voyez vous-même qu'ils ne feraient pas bien.

Quant à ce que je vous ai écrit, que je n'ai point envoyé à Rome de livre contre vous, je vous l'ai dit, parce que, ne regardant point cette lettre comme un livre, je croyais que vous vouliez parler de tout autre chose. D'ailleurs, ce n'est point à Rome que j'avais envoyé cette lettre; mais je vous l'avais adressée. Enfin, je ne m'imaginais pas que l'on pût regarder comme un libelle fait contre vous les avis que l'amitié seule me portait à vous donner, afin que vous changeassiez, si vous vous étiez trompé, ou que vous me reprissiez, si je me trompais moi-même. Voilà ce que j'avais à dire pour vos amis; je m'adresse à vous maintenant, et vous conjure, par la grâce de notre rédemption, de ne pas croire qu'il y ait ni flatterie, ni artifice dans

cessa sunt, in litteris meis posui, non me existimes insidioso blandiloquio posuisse. Si quid autem in te peccavi, dimittas mihi. Nec illud quod de te, nescio cujus poetæ factum, ineptius fortasse quam litteratius a me commemoratum est, amplius quam dixi, ad te trahas, cum continuo subjecerim non hoc ideo me dixisse ut oculos cordis reciperes, quos absit unquam ut amiseris, sed ut adverteres, quos sanos ac vigiles haberes. Propter solam ergo παλινωδίαν, si scripserimus aliquid quod scripto posteriore destruere debeamus, imitandam, non propter Stesichori cæcitatem, quam cordi tuo nec tribui, nec timui, attingendum illud existimavi, atque identidem rogo ut me fidenter corrigas, ubi mihi hoc opus esse prospexeris. Quanquam enim secundum honorum vocabula, quæ jam Ecclesiæ usus obtinuit, episcopatus presbyterio major sit; tamen in multis rebus Augustinus Hieronymo minor est, licet etiam a minore quolibet non sit refugienda, vel dedignanda correctio.

De interpretatione tua jam mihi persuasisti qua utilitate Scripturas volueris transferre de Hebræis, ut scilicet ea quæ a Judæis prætermissa, vel corrupta sunt proferres in medium. Sed insi-

ce que j'ai dit, en mes lettres, sur les grandes et excellentes choses que la bonté du Seigneur a mises en vous. Si je vous ai offensé en quelque chose, pardonnez-le-moi. Je vous conjure encore de ne point outrer, par une application trop rigoureuse, ce que je vous ai appliqué de je ne sais quel poète, en quoi j'ai montré peut-être plus d'imprudence que de littérature. Aussitôt après, vous le savez, je disais que, en parlant de la sorte, je ne prétendais pas vous exhorter à recouvrer les yeux de l'esprit, que vous êtes loin d'avoir jamais perdus, mais que je voulais vous engager à examiner les choses de plus près, avec ces mêmes yeux si sains et si clairvoyants. Tout mon dessein a donc été de vous porter à chanter, comme lui, la palinodie; ce que nous devons toujours faire, lorsque nous nous sommes éloignés de la vérité, mais non point, par l'exemple de Stésichore, de vous accuser d'aveuglement d'esprit; car je n'ai songé ni à vous attribuer, ni à craindre pour vous rien de semblable. Reprenez-moi hardiment, je vous prie, dès que vous verrez que je mérite d'être repris. Car, encore que, selon les titres d'honneur, qui sont aujourd'hui en usage dans l'Églisc, l'épiscopat soit au-dessus de la prêtrise, Augustin cependant est, en bien des choses, au-dessous de Jérome, outre que nous ne devons ni mépriser, ni rejeter les corrections de qui que ce soit de nos inférieurs.

A présent, je suis parfaitement convaincu des grands avantages qui peuvent résulter de votre version des Écritures, faite sur l'hébreu, et je vois que c'est le véritable moyen de connaître ce que les Juifs ont omis ou falsifié. Mais je vous prie de me dire par quels Juifs

nuare digneris peto a quibus Judæis, utrum ab eis ipsis qui ante adventum Domini interpretati sunt, et, si ita est, quibus vel quonam eorum, an ab istis posterius, qui propterea putari possunt aliqua de codicibus græcis vel subtraxisse, vel in eis corrupisse, ne illis testimoniis de christiana fide convincerentur. Illi autem anteriores cur hoc facere voluerint non invenio.

Deinde nobis mittas, obsecro, interpretationem tuam de Septuaginta, quam te edidisse nesciebam. Librum quoque tuum, cujus mentionem fecisti, *de Optimo genere interpretandi*, cupio legere, et adhuc nosse quomodo coæquanda sit in interprete peritia linguarum conjecturis eorum qui Scripturas edisserendo pertractant, quos necesse est etiamsi recte atque unius fidei fuerint, varias parere in multorum locorum obscuritate sententias, quamvis nequaquam ipsa varietas ab ejusdem fidei unitate discordet, sicut etiam unus tractator, secundum eamdem fidem, aliter atque aliter eumdem locum potest exponere, quia hoc ejus obscuritas patitur.

Ideo autem desidero interpretationem tuam de Septuaginta, ut et tanta latinorum interpretum, qui qualescumque hoc ausi sunt, quantum possumus imperitia careamus; et hi qui me invidere putant utilibus laboribus tuis tandem aliquando, si fieri potest, intelligant propterea me nolle tuam

il y a eu quelque chose de falsifié, si c'est par ceux qui ont traduit les Écritures avant l'arrivée du Seigneur, et dans ce cas-là, qui sont ces Juifs, quel est celui d'entre eux qui l'a fait; — ou bien si c'est par ceux qui sont venus depuis, et que l'on peut soupçonner d'avoir ôté, omis ou changé, dans les exemplaires grecs, les passages qui nous serviraient à établir contre eux la vérité de la foi chrétienne. Quant à ceux qui vivaient avant l'arrivée du Seigneur, je ne vois pas pourquoi ils auraient agi de la sorte.

Je vous prie encore de m'envoyer la version que vous avez faite sur les Septante, et que j'ignorais que vous eussiez publiée. Je désire bien aussi lire votre traité *Sur la meilleure manière de traduire*, ouvrage dont vous m'avez parlé, et savoir comment on peut accorder la connaissance qu'un traducteur a des langues avec les conjectures de ceux qui expliquent et commentent les Écritures; car, bien que la foi des uns et des autres soit pure et qu'elle soit la même, il est impossible pourtant que sur plusieurs endroits obscurs il n'y ait point alors une grande diversité d'opinions. Cette diversité ne porte cependant aucune atteinte à l'unité de la foi, puisqu'un même commentateur peut bien, sans s'écarter des règles de la foi, donner à un même passage des explications différentes, lorsque, par son obscurité, il en est susceptible.

Ce qui me fait désirer la version que vous avez faite sur les Septante, c'est que je voudrais me passer, autant que je le pourrais, de cette foule de traductions latines, que certains hommes, aussi téméraires qu'ignorants, ont données au public, et faire voir enfin, s'il est possible, à ceux qui m'accusent d'être jaloux de

ex Hebræo interpretationem in Ecclesiis legi ne, contra Septuaginta auctoritatem tanquam novum aliquid proferentes, magno scandalo perturbemus plebes Christi, quarum aures et corda illam interpretationem audire consueverunt, quæ etiam ab apostolis approbata est. Unde illud apud Jonam virgultum, si in Hebræo nec hedera est, nec concurbita, sed nescio quid aliud, quod, trunco suo nixum, nullis sustentandum adminiculis erigatur, mallem jam in omnibus latinis *cucurbitam* legi. Non enim frustra hoc puto Septuaginta posuisse, nisi quia et huic simile sciebant.

Satis me, imo fortasse plus quam satis, tribus epistolis tuis respondisse arbitror, quarum duas per Cyprianum accepi, unam per Firmum. Rescribe quod visum fuerit, ad nos vel alios instruendos. Dabo autem operam diligentiorem, quantum me adjuvat Dominus, ut litteræ quas ad te scribo, prius ad te perveniant quam ad quemquam a quo latius dispergantur. Fateor enim nec mihi hoc fieri velle de tuis ad me, quod de meis ad te factum justissime expostulas. Tamen placeat nobis invicem non tantum charitas, verum etiam libertas amicitiæ, nec apud me taceas, vel ego apud te, quod in nostris litteris vicissim nos movet, eo scilicet animo qui oculis Dei, in fraterna

vos utiles travaux, que, si je ne fais pas lire dans les Églises votre traduction faite d'après l'hébreu, c'est pour éviter le grand scandale qui troublerait le peuple du Christ, si ce peuple, dont les oreilles et les cœurs sont accoutumés à la version des Septante, que les apôtres eux-mêmes ont approuvée, s'apercevait que nous voulussions introduire quelque chose de nouveau contre l'autorité de cette version. C'est pourquoi, bien que, dans l'hébreu, il soit question non pas de lierre ni de citrouille, mais de je ne sais quoi d'autre, j'aimerais mieux que, dans tous les exemplaires latins, le nom de cette plante, dont il est parlé dans Jonas, et qui se soutenait sur son propre tronc, sans avoir besoin d'aucun appui, fût rendu par le nom de *citrouille*, car les Septante, je crois, n'ont mis ce mot que parce qu'ils savaient que la plante du prophète ressemblait à la citrouille.

Je pense qu'en voilà bien assez, peut-être même trop, pour répondre à vos trois lettres, qui m'ont été rendues, l'une, par Firmus, les deux autres, par Cyprianus. Dites-moi, ou pour mon instruction, ou pour celle d'autrui, ce que vous pensez de ma réponse. Je mettrai plus de soin, désormais, avec la grâce du Seigneur, à ce que mes lettres vous parviennent avant de tomber en d'autres mains, qui pourraient les rendre publiques. Car je ne voudrais pas, je l'avoue, qu'il advînt aux lettres que vous m'écrivez ce qui est advenu aux miennes, chose dont vous avez grandement raison de vous plaindre. Cependant, que nous soyons bien aises l'un et l'autre qu'il y ait dans notre amitié autant de liberté que d'affection, et ce qui nous blesserait dans les lettres l'un de l'autre, disons-nous-

dilectione non displicet. Quod si inter nos fieri posse sine ipsius dilectionis perniciosa offensione non putas, non fiat. Illa enim charitas, quam tecum habere vellem, profecto major est, sed melior hæc minor quam nulla est.

EPISTOLA LXXVII.

HIERONYMUS AD AUGUSTINUM.

Multi utroque claudicant pede, et ne fractis quidem cervicibus inclinantur, habentes affectum erroris pristini, cum prædicandi eamdem non habeant libertatem. Sancti fratres qui cum nostra sunt parvitate, præcipue sanctæ ac venerabiles filiæ tuæ, suppliciter te salutant. Fratres tuos, dominum meum Alypium et dominum meum Evodium, ut meo nomine salutes precor coronam tuam. Capta Jerusalem tenetur a Nabuchodonosor, nec Jeremiæ vult audire consilia, quin potius Ægyptum desiderat, ut moriatur in Taphnes, et ibi servitute pereat sempiterna.

le réciproquement, pourvu que ce soit en un esprit où les yeux de Dieu ne voient rien de contraire à la charité [fraternelle. Que si, néanmoins, vous pensez que cela ne se peut faire sans que cette charité en souffre, ne le faisons pas; car, bien que cette charité que je voudrais établir entre nous soit incontestablement la plus excellente, il vaut mieux en demeurer à une charité moins parfaite que s'il n'y en avait point du tout.

LETTRE LXXVII.

JÉROME A AUGUSTIN.

Bien des gens qui ont les deux jambes cassées et le cou rompu ne peuvent néanmoins se soumettre, attachés qu'ils sont à leurs anciennes erreurs, quoiqu'ils n'aient pas la liberté de les enseigner. Les saints frères qui sont ici avec l'humble moine, et spécialement vos saintes et vénérables filles, vous saluent avec grand respect. Je prie votre Sainteté de saluer en mon nom vos frères Alypius et Evodius, mes seigneurs. Jérusalem est tombée au pouvoir de Nabuchodonosor, et ne veut cependant pas écouter les conseils de Jérémie; bien plus, elle soupire après l'Égypte, afin de mourir à Taphnès, et d'y expirer sous le joug d'une perpétuelle servitude.

EPISTOLA LXXVIII.

AD MARCELLINUM ET ANAPSYCHIAM.

Dominis vere sanctis atque omni officiorum charitate venerandis filiis, Marcellino et Anapsychiæ, Hieronymus in Christo salutem.

Tandem ex Africa vestræ litteras unanimitatis accepi, et non me pœnitet impudentiæ, qua, tacentibus vobis, epistolas meas frequenter ingessi, ut rescriptum mererer, et vos esse sospites, non aliis nuntiantibus, sed vestro potissimum sermone cognoscerem.

Super animæ statu memini vestræ quæstiunculæ, — imo maxime ecclesiasticæ quæstionis: — utrum lapsa de cœlo sit, ut Pythagoras philosophus, omnesque Platonici et Origenes putant; an a propria Dei substantia, ut Stoici, Manichæus, et Hispana Priscilliani hæresis suspicatur, an in thesauro habeantur Dei, olim conditæ, ut quidam ecclesiastici, stulta persuasione confidunt, an quotidie a Deo fiant, et mittantur in corpora, secundum illud quod in Evangelio

LETTRE LXXVIII.

A MARCELLINUS ET ANAPSYCHIAS.

Aux seigneurs vraiment saints, à mes fils bien dignes de tous les égards de l'affection, à Marcellinus et Anapsychias, Jérome, salut dans le Christ.

J'ai enfin reçu d'Afrique les lettres que vous m'écrivez tous deux en commun, et je ne suis plus honteux de la liberté que j'ai prise, malgré votre silence, de vous écrire tant de fois, afin de mériter une réponse, et d'apprendre, non point par d'autres, mais surtout par vous-mêmes, que vous êtes en bonne santé.

Il me souvient de la petite question, — ou plutôt de la grande question agitée dans l'Église, — et que vous m'avez faite sur la nature des ames, savoir si elles descendent du ciel, comme le pensent le philosophe Pythagoras, tous les Platoniciens et Origène; ou bien si elles sont une portion de la substance de Dieu, comme se l'imaginent les Stoïciens, les Manichéens et les Priscillianistes, qui ont répandu leurs erreurs en Espagne; ou bien, si, ayant été créées autrefois, elles sont renfermées dans le trésor de Dieu, suivant la folle persuasion de quelques chrétiens; ou bien encore, si Dieu en crée chaque jour plusieurs et les envoie dans les

scriptum est: *Pater meus usque modo operatur, et ego operor* [1]; an certe ex traduce, ut Tertullianus, Apollinaris et maxima pars Occidentalium autumant, ut quomodo corpus ex corpore, sic anima nascatur ex anima, et simili cum brutis animantibus conditione subsistat. Super quo quid mihi videatur, in opusculis contra Rufinum scripsisse me novi, adversus eum libellum, quem sanctæ memoriæ Anastasio, episcopo romanæ Ecclesiæ edidit, in quo lubrica et subdola, imo stulta confessione, dum auditorum simplicitati illudere nititur, suæ fidei, imo perfidiæ illusit. Quos libros reor sanctum parentem vestrum habere Occanum. Olim enim editi sunt multis Rufini libris adversus calumnias respondentes. Certe habes ibi virum sanctum et eruditum Augustinum episcopum, qui viva, ut aiunt, voce docere te poterit, et suam, imo per se nostram, explicare sententiam.

Ezechielis volumen olim aggredi volui, et sponsionem creberrimam studiosis lectoribus reddere; sed, in ipso dictandi exordio, ita animus meus Occidentalium provinciarum, et maxime urbis romanæ vastatione confusus est, ut, juxta vulgare proverbium, proprium quoque ignorarem voca-

(1) Joan. V. 17.

corps, selon qu'il est écrit dans l'Évangile : *Mon Père ne cesse d'opérer jusqu'à présent; et moi j'opère aussi*; ou bien si enfin, suivant l'opinion de Tertullien, d'Apollinaris et de la plus grande partie des Occidentaux, elles passent des pères dans les enfants, de sorte que l'ame soit engendrée par une autre ame, comme le corps est engendré par un autre corps, et qu'elle ait le même genre de naissance que les bêtes brutes. Il me souvient que là-dessus j'ai déjà dit mon sentiment, dans les opuscules que j'ai écrits contre Rufinus, en réponse au libelle qu'il avait adressé à Anastasius, de sainte mémoire, puis évêque de l'Église de Rome, et où, voulant, par une profession de foi équivoque et artificieuse, pour ne pas dire extravagante, se jouer de la simplicité des lecteurs, il se joue de sa propre foi, ou plutôt découvre sa perfidie. Ces livres, je crois, sont entre les mains de votre parent Océanus, car il y a long-temps que je les ai publiés, pour répondre aux calomnies que Rufinus a répandues contre moi, dans plusieurs de ses ouvrages. Au reste, vous avez près de vous le saint et docte évêque Augustin, qui pourra vous instruire de vive voix, comme on dit, et vous exposer son sentiment, lequel sera aussi le mien.

J'ai voulu écrire autrefois un volume sur Ezéchiel, et donner aux lecteurs studieux un ouvrage tant de fois promis, mais au moment où je commençais à le dicter, la nouvelle de la dévastation des provinces occidentales, et surtout de la ville de Rome, troubla tellement mon esprit que, suivant le proverbe, j'oubliai jusqu'à mon nom, et que depuis j'ai gardé un long silence, sachant bien que c'était le temps des

bulum, diuque tacui, sciens tempus esse lacrymarum. Hoc autem anno, cum tres explicassem libros, subitus impetus barbarorum, de quibus tuus dicit Virgilius:

Lateque vagantes,
Barcæi,

Æn. iv. 43.

et sancta Scriptura de Ismael: *Contra faciem omnium fratrum suorum habitabit* [1], sic Ægypti limitem Palæstinæ, Phœnices, Syriæ percurrit, ad instar torrentis cuncta secum trahens, ut vix manus eorum misericordia Christi potuerimus evadere. Quod si, juxta inclytum oratorem, silent inter arma leges, quanto magis studia Scripturarum, quæ et librorum multitudine et silentio, ac librariorum sedulitate, quodque proprium est, securitate et otio dictantium indigent?

Duos itaque libros misi sanctæ filiæ meæ Fabiolæ, quorum exemplaria, si volueris, ab ipsa poteris mutuari; pro angustia quippe temporis alios describere non potui, quos cum legeris et vestibula videris, facilis conjectura erit qualis ipsa sit futura domus. Sed credo in Dei misericordia, qui nos adjuvit in difficillimo principio supradicti

(1) Gen. XVI. 12.

larmes. Cette année, j'en avais fait déjà trois livres, lorsque les barbares, dont votre Virgile a dit :

Les Barcéens, qui se disséminent partout,

ÉNÉID. IV. 43.

et dont l'Écriture sainte a voulu parler, en disant d'Ismaël: *Il habitera à la face de tous ses frères.*—Quand donc ces barbares, faisant une soudaine irruption, et semblables à un torrent qui entraîne avec lui tout ce qu'il rencontre, ont ravagé avec tant de fureur l'Égypte, la Palestine, la Phénicie et la Syrie, que, sans la miséricorde du Christ, je n'aurais pu échapper à leurs mains. Que si les lois, suivant un grand orateur, se taisent au milieu des armes, à combien plus forte raison ne doit pas être interrompue l'étude de l'Écriture sainte, cette étude qui a besoin d'un grand nombre de livres et d'un profond silence ; qui demande beaucoup d'application de la part des librarii, et surtout du repos et de la sécurité pour ceux qui dictent.

J'ai envoyé deux de ces livres à ma sainte fille Fabiola, de qui vous pourrez les emprunter, si vous désirez les connaître. La difficulté des temps ne m'a pas permis d'en transcrire davantage. Quand vous les aurez lus, quand vous aurez vu ce vestibule, vous pourrez facilement conjecturer quelle devra être la maison. J'espère que le Seigneur qui, par sa miséricorde, m'a aidé dans le difficile commencement de cet ouvrage, m'aidera encore dans les pénultièmes chapitres, où le prophète décrit les guerres de Gog et de Magog ; puis

operis, quod ipse adjuvet, et in penultimis prophetæ partibus, in quibus Gog et Magog bella narrantur; et in extremis, in quibus sacratissimi et inexplicabilis templi ædificatio, varietas, mensuraque describitur.

Sanctus frater noster Oceanus, cui vos cupitis commendari, tantus et talis est, et sic eruditus in lege Domini, ut, absque nostro rogatu, instituere vos possit, et nostram super cunctis quæstionibus Scripturarum, pro modulo communis ingenii, explicare sententiam. Incolumes vos et prolixa ætate florentes, Christus Deus noster tueatur omnipotens, Domini vere sancti.

EPISTOLA LXXIX.

HIERONYMUS AD AUGUSTINUM.

Domino vere sancto et omni mihi affectione venerabili papæ Augustino, Hieronymus in Christo salutem.

Virum honorabilem, fratrem meum, filium dignationis tuæ Orosium presbyterum, et sui merito et te jubente suscepi. Sed incipit tempus difficil-

dans les derniers, où il décrit la construction, la grandeur et les divers ornements du temple sacré et ineffable.

Notre saint frère Océanus, à qui vous désirez être recommandé, est un homme d'un tel mérite, d'un tel caractère, d'une telle habileté dans la loi du Seigneur, qu'il voudra bien vous instruire, sans que je l'en prie, et, sur toutes les difficultés des Écritures, vous exposer les sentiments que, selon mes faibles forces, j'ai moi-même adoptés. Plaise au Christ, notre Dieu tout puissant, de vous donner une longue suite d'années et une santé parfaite, Seigneurs vraiment saints.

LETTRE LXXIX.

JÉROME A AUGUSTIN.

Au Seigneur vraiment saint et digne de la plus tendre, de la plus respectueuse affection, au pape Augustin, Jérome, salut dans le Christ.

J'ai reçu, avec les témoignages d'estime et d'amitié que je devais et à son propre mérite, et à votre recommandation, mon très honorable frère, le fils de votre

limum, quando mihi tacere melius fuit quam loqui, ita ut nostra studia cessarent, et juxta Appium *canina* exerceretur *facundia*. Itaque duobus libellis tuis, quos meo nomini dedicasti, eruditissimis et omni eloquentiæ splendore fulgentibus, ad tempus respondere non potui. Non quo quidquam in illis reprehendendum putem; sed quia, juxta apostolum, *unusquisque in suo sensu abundet*, *alius quidem sic*, *alius autem sic* [1]. Certe quidquid dici potuit, et sublimi ingenio de Scripturarum sanctarum hauriri fontibus, a te positum atque dissertum est. Sed quæso reverentiam tuam parumper patiaris me tuum laudare ingenium. Nos enim inter nos eruditionis caussa disserimus. Cæterum æmuli et maxime hæretici, si diversas inter nos sententias viderint, de animi calumniabuntur rancore descendere. Mihi autem decretum est te amare, te suspicere, colere, mirari, tuaque dicta quasi mea defendere. Certe et in dialogo quem nuper edidi, tuæ beatitudinis, ut dignum fuerat, recordatus sum, magisque demus operam, ut perniciosissima hæresis de Ecclesiis auferatur, quæ semper simulat pœnitentiam, ut docendi in Ecclesiis habeat facultatem, ne, si aperta se luce prodiderit, foras expulsa moriatur.

(1) Rom. XIV. 5.

Sainteté, le prêtre Orosius. Mais nous sommes en une conjoncture bien difficile, et où j'ai pensé qu'il était plus à propos de me taire que de parler, en sorte que mes études ont été interrompues, et que je me suis exercé à une *éloquence canine*, comme dit Appius. Voilà pourquoi je n'ai pu sur-le-champ répondre aux deux livres que vous m'avez dédiés, et dans lesquels brille tout l'éclat de l'éloquence. Lorsque je parle de répondre, ce n'est pas que j'y trouve rien à redire, mais c'est que, suivant l'apôtre, *chacun abonde dans son sens*, *l'un d'une manière*, *l'autre d'une autre*. Assurément, tout ce que l'on peut dire, tout ce qu'un sublime génie peut tirer de la source des saintes Écritures, vous l'avez dit et expliqué. Que votre révérence me permette donc, je l'en conjure, de louer un peu son génie, car nous discutons entre nous, pour cause d'érudition. Au reste, quand nos envieux, et surtout les hérétiques verront que nos opinions diffèrent, ils diront calomnieusement que tout vient de l'aigreur. Pour moi, je suis bien décidé à vous aimer, à vous honorer, à vous estimer, à vous admirer, et à défendre vos paroles comme les miennes propres. Aussi, dans le dialogue que j'ai publié naguère, ai-je rappelé, comme il était convenable, le souvenir de votre Béatitude. Travaillons de concert à extirper de l'Église cette funeste hérésie qui ne cesse de prendre des dehors de pénitence, afin d'avoir la faculté d'enseigner dans les églises, et qui n'use de cet artifice que dans la crainte de se voir bannie et de mourir sous l'anathème, si elle se montrait en plein jour.

Sanctæ ac venerabiles filiæ tuæ, Eustochium et Paula, et genere suo, et exhortatione tua digne gradiuntur, specialiterque salutant beatitudinem tuam; omnis quoque fraternitas, quæ nobis cum Domino Salvatori servire conatur. Sanctum presbyterum Firmum, anno præterito ob rem carum Ravennam, et inde Africam Siciliamque direximus, quem putamus jam in Africæ partibus commorari. Sanctos tuo adhærentes lateri ut meo obsequio salutes precor. Litteras quoque meas ad sanctum presbyterum Firmum direxi, quæ, si ad te venerint, ei dirigere non graveris. Incolumem te et mei memorem Christus Dominus custodiat, Domine vere sancte et beatissime papa.

Et subter :

Grandem latini sermonis in ista provincia notariorum patimur penuriam; et idcirco præceptis tuis parere non possumus, maxime in editione Septuaginta, quæ asteriscis verubusque distincta est. Pleraque enim prioris labori fraude cujusdam amisimus.

Vos saintes et vénérables filles, Eustochium et Paula, marchent toujours d'une manière digne de leur naissance et de vos exhortations. Elles saluent profondément votre Béatitude ; tous les frères qui s'efforcent de servir avec nous le Dieu sauveur, La saluent aussi. L'an passé, nous envoyâmes à Ravenne, prendre soin de leurs affaires, le prêtre Firmus, qui doit aller de là en Afrique et en Sicile ; je crois qu'il est déjà sur les terres d'Afrique. Je vous prie de présenter mes respectueuses salutations aux saints qui sont à vos côtés. J'ai adressé au saint prêtre Firmus des lettres que vous voudrez bien lui faire parvenir, si elles tombent entre vos mains. Que le Seigneur Jésus vous conserve en bonne santé et vous fasse avoir souvenance de moi, ô Seigneur vraiment saint, ô pape très bienheureux.

Et au bas :

Nous avons dans cette province grande pénurie de *notarii* capables de transcrire les livres latins, et voilà ce qui m'empêche d'accomplir ce que vous désirez de moi, surtout à l'égard de la version des Septante, marquée d'obèles et d'astérisques, car on m'a dérobé une partie de ce que j'avais déjà fait.

EPISTOLA LXXX.

HIERONYMUS AD AUGUSTINUM.

Domino sancto ac beatissimo papæ Augustino, Hieronymus.

Omni quidem tempore beatitudinem tuam eo quo decet honore veneratus sum, et habitantem in te dilexi Dominum Salvatorem; et nunc, si fieri potest, cumulo aliquid addimus, et plene complemus, ut absque tui nominis mentione ne unam quidem horam præterire patiamur, qui contra flantes ventos ardore fidei perstitisti. Maluisti, quantum in te fuit, solus liberari de Sodomis, quam cum pereuntibus commorari. Scit quid dicam prudentia tua. Macte virtute! in orbe celebraris, catholici te conditorem antiquæ rursum fidei venerantur, atque suspiciunt, et, quod signum majoris gloriæ est, omnes hæretici detestantur, et me pari persequuntur odio, ut quos gladiis nequeunt voto interficiant. Incolumem et mei memorem te Christi Domini clementia tueatur, domine venerande et beatissime papa.

LETTRE LXXX.

JÉROME A AUGUSTIN.

Au Seigneur vraiment saint, au bienheureux pape Augustin, Jérome.

J'ai toujours eu pour votre Béatitude le respect qui lui est dû, et j'ai toujours aimé une personne en qui réside le Dieu sauveur. Maintenant, si cela est possible, j'ajoute quelque chose encore, je mets le comble à la mesure, en sorte que je ne saurais passer seulement une heure, sans parler de vous, qui, avec l'ardeur de la foi, avez tenu bon, contre les vents déchaînés. Vous avez mieux aimé, autant qu'il a été en votre pouvoir, fuir loin, seul loin de Sodome, que de rester avec ceux qui y périssaient. Votre Prudence sait ce que je veux dire. Courage toujours! L'univers vous applaudit, les Catholiques vous vénèrent, vous admirent comme le restaurateur de la foi antique, et, ce qui relève encore plus votre gloire, les hérétiques vous détestent. Ils ne me haïssent pas moins, et, s'ils n'ont pas le pouvoir de nous tuer l'un et l'autre, ils en ont bien la volonté. Que la clémence du Seigneur Jésus vous conserve sain et sauf, et vous fasse avoir souvenance de moi, ô pape vénérable et bienheureux.

EPISTOLA LXXXI.

AD ALYPIUM ET AUGUSTINUM.

Dominis vere sanctis atque omni affectione ac jure venerandis, Alypio et Augustino episcopis, Hieronymus in Christo salutem.

Sanctus Innocentius presbyter, qui hujus sermonis est portitor, anno præterito, quasi nequaquam in Africam reversurus, mea ad dignationem vestram scripta non sumsit. Tamen Deo gratias agimus quod ita evenit ut nostrum silentium vestris epistolis vinceretis; mihi enim omnis occasio gratissima est, per quam scribo vestræ reverentiæ; testem invocans Deum quod, si posset fieri, assumptis alis columbæ vestris amplexibus implicarer, semper quidem pro merito virtutum vestrarum, sed nunc maxime quia cooperatoribus et auctoribus vobis, hæresis Cœlestiana jugulata est, quæ ita infecit corda multorum ut cum superatos damnatosque esse se sentiant, tamen venena mentium non omittant, et, quod solum possunt, nos oderint, per quos putant se libertatem docendæ hæreseos perdidisse.

LETTRE LXXXI.

A ALYPIUS ET A AUGUSTIN.

Aux seigneurs vraiment saints et dignes de toute affection, de tout respect, à Alypius et à Augustin, évêques ; Jérome, salut dans le Christ.

Le saint prêtre Innocentius, qui est porteur de cette lettre, ne se chargea point, l'an passé, de celle que je voulais vous écrire; il ne croyait pas devoir retourner en Afrique. Je rends grâces à Dieu de cela, puisque, malgré mon silence, vous n'avez pas laissé de m'honorer de vos lettres. Pour moi, je suis ravi quand je trouve quelque occasion d'écrire à votre Révérence, et Dieu m'est témoin que, si je le pouvais, je prendrais les ailes de la colombe, afin de contenter le désir que j'ai de vous embrasser. C'est ce que j'ai toujours ardemment souhaité, par estime pour vos vertus; mais je le souhaite plus encore aujourd'hui, que vos soins et votre zèle ont étouffé l'hérésie de Cœlestius, qui avait tellement infecté plusieurs personnes que, malgré leur défaite, et leur condamnation, elles en conservent toujours le venin au fond du cœur. Mais tout ce qu'elles peuvent faire, c'est de nous haïr, bien persuadées que c'est nous qui les avons empêchées de répandre leur hérésie.

Quod autem quæritis, utrum rescripserim contra libros Anniani, pseudodiaconi Celedensis, qui copiosissime pascitur, ut alienæ blasphemiæ verba frivola subministret, sciatis me ipsos libros in schedulis missos a sancto fratre nostro Eusebio presbytero suscepisse, non ante multum temporis, et exinde vel ingruentibus morbis, vel dormitione sanctæ et venerabilis filiæ vestræ Eustochii ita doluisse ut propemodum contemnendos putarem. In eodem enim luto hæsitat, et, exceptis verbis tinnulis atque emendicatis, nihil aliud loquitur. Tamen multum egimus ut, dum epistolæ meæ respondere conatur, apertius se proderet, et blasphemias suas omnibus patefaceret. Quidquid enim in illa miserabili synodo Diospolitana dixisse se denegat in hoc opere confitetur. Nec grande est ineptissimis næniis respondere. Si autem Dominus vitam tribuerit, et notariorum habuerimus copiam, paucis lucubratiunculis respondebimus, non ut convincamus hæresim emortuam, sed ut imperitiam atque blasphemiam ejus nostris sermonibus confutemus. Meliusque hoc faceret sanctitas vestra, ne compellamur contra hæreticum nostra laudare.

Sancti filii communes Albinus, Apinianus et Melania plurimum vos salutant. Has litteras de sancta Bethlehem sancto presbytero Innocentio dedi perferendas. Neptis vestra Paula miserabiliter deprecatur ut memores ejus sitis, et multum

Quant à ce que vous me demandez, savoir si j'ai répondu au livre d'Annianus, pseudo-diacre de Célède, que l'on nourrit grassement en récompense des frivoles écrits qu'il donne aux autres, pour soutenir leurs blasphèmes, vous saurez qu'il n'y a pas long-temps que notre saint frère, le prêtre Eusèbius, m'a envoyé une copie des écrits en question ; mais, depuis que je l'ai reçue, j'ai été si accablé de maladies, si touché de la dormition de votre sainte et vénérable fille Eustochium, que j'ai cru, en quelque façon, devoir mépriser cet ouvrage. L'auteur, en effet, patauge dans le même bourbier que ses maîtres, et, excepté certains mots sonores qu'il a pillés, il ne dit rien de nouveau. Nous avons fait beaucoup néanmoins, car, tandis qu'il s'efforce de répondre à ma Lettre, il s'explique plus clairement, découvre à tous les yeux ses blasphèmes, et avoue, dans cet ouvrage, tout ce qu'il avait nié dans le malheureux synode de Diospolis. Ce n'est pas un grand labeur que de répondre à ses ineptes visions. Pourvu que Dieu me prête vie, et que j'aie des *notarii*, je répondrai en quelques veilles, non point pour combattre une hérésie déjà morte, mais pour confondre, par mon langage, l'ignorance et les blasphèmes d'Annianus. Il serait néanmoins plus à propos que votre Sainteté fît cette réponse, afin que je ne fusse pas obligé de louer les ouvrages que j'ai écrits contre l'hérétique.

Vos saints enfants, Albina, Apinianus et Mélania vous saluent profondément. J'ai chargé de porter cette lettre le saint prêtre Innocentius, qui passait par la sainte Bethléhem. Votre nièce Paula vous prie, dans sa douleur, de vous souvenir d'elle, et vous salue avec

vos salutat. Incolumes vos et memores mei Domini nostri Jesu Christi tueatur clementia, Domini vere sancti atque omnium affectione venerabiles patres.

bien du respect. Que la clémence de notre Seigneur Jésus-Christ vous conserve en bonne santé et vous fasse avoir souvenance de moi, Seigneurs vraiment saints, pères vénérables et dignes de l'affection de tous.

SIXIÈME CLASSE.

DEPUIS L'AN DU CHRIST 400 JUSQU'A L'ANNÉE 420.

SANCTI HIERONYMI

EPISTOLÆ.

EPISTOLA LXXXII.

HIERONYMUS AD OCEANUM.

Nunquam, fili Oceane, fore putabam ut indulgentia principis calumniam sustineret reorum, et de carceribus exeuntes post sordes ac vestigia catenarum dolerent alios relaxatos. In Evangelio audit invidus salutis alienæ: *Amice, si ego bonus, quare oculus tuus nequam est* [1]? *Conclusit Deus omnia sub peccato, ut omnibus misereatur* [2]. *Ubi abundavit peccatum, superabundavit gratia* [3]. Cæsa sunt Ægypti primogenita, et ne jumentum quidem israeliticum in Ægypto derelictum est.

(1) Matth. XX. 15. — (2) Rom. XI. 32. — (3) Ibid. V. 20.

SAINT JÉROME.

LETTRES.

LETTRE LXXXII.

JÉROME A OCÉANUS.

Je n'aurais jamais pensé, mon fils Océanus, que la clémence du prince pût être blâmée par des criminels, ni que des gens qui sortent de prison, tout hideux encore et portant les marques de leurs chaînes, dussent avoir du chagrin de voir les autres en liberté. Dans l'Évangile, on dit à cet envieux du bien d'autrui : *Mon ami, si je suis bon, pourquoi ton œil est-il méchant? Dieu a tout enveloppé sous le péché, afin d'exercer sa miséricorde envers toutes choses. Là où il y eut abondance de péché, là aussi il y a eu surabondance de grâce.* Tous les premiers-nés des Égyptiens furent mis à mort, et Israël ne laissa pas dans l'Égypte une seule bête de somme.

En consurgit mihi Caina hæresis, atque olim emortua vipera contritum caput levat, quæ non ex parte, ut ante consueverat, sed totum Christi subruit sacramentum. Dicit enim esse aliqua quæ Christus non possit purgare sanguine suo, et tam profundas scelerum pristinorum inhærere corporibus atque animis cicatrices ut medicina illius attenuari non queant. Quid aliud agit, nisi ut Christus frustra mortuus sit? Frustra autem mortuus est, si aliquos vivificare non potest. Mentitur Johannes Baptista, et digito Christum et voce demonstrans: *Ecce Agnus Dei, qui tollit peccata mundi* [1]; si sunt adhuc in seculo, quorum Christus peccata non tulerit. Aut enim ostendendi sunt non esse de mundo, quos Christi ignoret indulgentia; aut si de mundo sunt, eligendum e duobus alterum. Liberati a peccatis, Christi potentiam probant. Non liberati, quasi adhuc rei imbecillitatem demonstrant. Sed absit hoc de omnipotente credere, quod in aliquo impotens sit. *Omnia quæ Pater facit, et Filius facit similiter* [2]. Infirmitas filii redundat ad patrem; cuncta oviculæ membra portata sunt, totæ Apostoli epistolæ, Christi gratiam sonant. Et, ne parum videretur simplex gratiæ nuncupatio: *Gratia*, inquit, *vobis et pax multiplicetur* [3]. Multiplicatio promittitur, et a nobis paucitas affirmatur?

(1) Joan. I. 29. — (2) Ibid. V. 49. — (3) I Petr. I. 2.

Voilà que l'hérésie Caïnite commence à renaître ; cette vipère, qui était morte depuis long-temps, relève sa tête brisée, et s'efforce, non point, comme autrefois, de détruire en partie, mais d'anéantir tout entier le sacrement du Christ. Elle dit, en effet, qu'il est des choses que le Christ ne peut laver de son sang, et que les plaies des anciens crimes sont creusées si profondément dans les corps et dans les ames qu'il est impossible que le remède du Sauveur les cicatrise. Qu'est-ce dire autre chose, sinon que le Christ est mort inutilement? Il est mort inutilement, s'il ne peut pas donner la vie aux hommes. Que s'il est encore au monde des hommes dont le Christ n'ait pas effacé les péchés, Jean-Baptiste ment lorsque, du doigt et de la voix, il montre le Christ, et dit : *Voilà l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde.* Ou bien il faut montrer que ces hommes-là ne sont point de ce monde, puisque le pardon que le Christ a obtenu ne s'étend pas jusqu'à eux, ou bien, s'ils sont de ce monde, il faut choisir l'une de ces deux choses : affranchis de leurs péchés, ils prouvent la puissance du Christ ; non affranchis, et coupables encore, ils montrent sa faiblesse. Mais à Dieu ne plaise que nous pensions qu'il y ait quelque chose d'impossible au Tout-Puissant ! *Tout ce que fait le Père, le Fils le fait aussi comme lui.* L'impuissance du Fils rejaillit sur le Père. La brebis toute entière a été rapportée au bercail. Toutes les épîtres de l'Apôtre nous parlent de la grâce du Christ ; et, de peur que la simple promesse de cette grâce ne parût être peu de chose, il ajoute : *Que Dieu vous comble de sa grâce et de sa paix.* On nous promet la surabondance, et nous mettons des bornes à la libéralité du Ciel?

Quorsum ista? Nosti problema tuum. Carterius, Hispaniæ episcopus, homo et ætate vetus et sacerdotio, unam antequam baptizaretur, alteram post lavacrum priore mortua duxit uxorem, et arbitraris eum contra Apostoli fecisse sententiam, qui, in catalago virtutum, *episcopum unius uxoris virum* [1] præceperit ordinandum. Miror autem te unum protraxisse in medium, cum omnis mundus his ordinationibus plenus sit, non dico de presbyteris, non de inferiori gradu, ad episcopos venio, quos, si sigillatim voluero nominare, tantus numerus congregabitur, ut Ariminensis synodi multitudo superetur. Sed indecens est sic unum tueri ut plures accusare videaris, et quem ratione non possis, societate peccantium defendas.

Sustinui Romæ a viro eloquentissimo cornutum, ut dicitur, syllogismum, ut quocumque me verterem strictius tenerer. « Uxorem, inquit, ducere peccatum est, an non? — Ego simplex, et qui insidias vitare nescirem, dixi non esse peccatum. Rursum aliud proposuit, in baptismate bona opera dimittuntur, an mala? Et in hoc eadem simplicitate respondi, peccata dimitti. Cum me securum putarem, cœperunt mihi hinc inde cornua increscere, et absconditæ prius acies dilatari. « Si, inquit, uxorem ducere non

(1) I Tim. III. 1.

Que signifie tout cela? Vous connaissez votre problème. Cartérius, évêque d'Espagne, homme fort avancé en âge et trés ancien dans l'épiscopat, ayant été marié avant d'être baptisé, a pris une seconde femme depuis son baptême, et après la mort de la première. Vous croyez que, en cela, il a agi contre le précepte de l'Apôtre, qui met au nombre des vertus de celui qu'on élève à l'épiscopat, *qu'il n'ait été marié qu'une fois*. Je m'étonne que vous ne m'apportiez que ce seul exemple, vu que le monde est rempli de semblables ordinations. Je ne dis rien des prêtres, ni des ordres inférieurs; je ne parle que des évêques. Or, le nombre de ceux qui sont dans le même cas est si grand, que, si je voulais les nommer tous, j'en trouverais plus qu'il n'y en eut au synode de Rimini. Mais il serait inconvenant d'accuser plusieurs personnes pour en soutenir une seule; et, quand on ne peut défendre quelqu'un par de bonnes raisons, de le justifier par l'exemple de ses complices.

J'étais à Rome; un personnage fort éloquent me proposa on argumeut cornu, comme l'on dit, si bien que, de quelque côté que je me tournasse, je me trouvais pris. « Est-ce un péché, me dit-il, ou n'en est-ce pas un d'é» pouser une femme? » —Moi, simplement, et qui ne m'attendais point à un piége: « Ce n'est point un péché, » répondis-je. Il me dit ensuite: « Sont-ce les bonnes œu» vres ou les péchés que le baptême remet? » Je répondis avec la même simplicité que ce sont les péchés. Comme je me croyais hors d'affaire[1], les ailes de l'armée se montrèrent de çà et de là, et les troupes cachées auparavant se déployèrent tout-à-coup. « Si ce » n'est pas un péché d'épouser une femme, dit-il, et » si le baptême n'efface que les péchés, il nous laisse

» est peccatum, baptismus autem peccata dimit» tit, quidquid non dimittitur, reservatur. » Illico mihi, quasi a fortissimo pugile percussus essem, ante oculos caligo obversari cœpit, statimque recordatus Chrysippei sophismatis : « Si mentiris, idque vere dicis, mentiris, » et in me reversus converti in adversarium propositionis stropham. « Quæso, inquam, te ut respondeas : Baptismus hominem novum facit, an non? » — Vix dedit quod novum faceret. Gradatim intuli : « Ex toto novum facit, an ex parte? » — Respondit, « Ex toto. » Deinceps interrogavi : « Nihil » ergo veteris hominis in baptismate reserva» tur? » Movit caput. Cœpi protinus texere : « Si » baptismus novum hominem facit, et ex toto no» vum creat, nihilque in eo veteris hominis reser» vatur, non potest nevo imputari quod in veteri » quondam fuit. » Primum spinosulus noster obmutuit; postea vero Pisoniano vitio, cum loqui nesciret, tacere non potuit. Sudare tamen frons, pallere genæ, tremere labia, hærere lingua, saliva siccari, et plus timore quam ætate contrahi, erupit aliquando. « Nonne legisti ab Apostolo » unius uxoris virum assumi in sacerdotium, et » rem, non tempora definiri? » Quia me syllogismis provocaverat, et videbam tendere hominem ad interrogatiunculas tortuosas, sua contra illum tela jaciebam. Baptizatos, inquam, Apostolus elegit in episcopatum, an catechumenos?

» donc tout ce qu'il n'efface point.» Il se répandit alors devant mes yeux un nuage aussi épais que si j'eusse été frappé par le gantelet d'un athlète redoutable, et je me rappelai ce sophisme de Chrysippus : « Si tu mens, et » si l'aveu de ton mensonge est sincère, cet aveu » même est un mensonge. » Revenu à moi, je rétorquai ainsi le sophisme de mon adversaire : « Répon- » dez, je vous prie, le baptême rend-il l'homme nou- » veau ou non? » Il eut de la peine à m'avancer qu'il rend l'homme nouveau. Je m'avançai pas à pas, et lui dis : « Le rend-il nouveau en tout ou en partie? » — « Il le rend nouveau en tout, » me répondit-il. Je lui dis ensuite : « Il ne reste donc rien du vieil homme, » après le baptême? » Il fit signe que oui, par un mouvement de tête. Reprenant aussitôt ses concessions, je lui dis : « Si le baptême rend l'homme nou- » veau, et entièrement nouveau, sans lui rien lais- » ser du vieil homme, on ne peut imputer à l'hom- » me nouveau ce qu'il y avait dans le vieil homme. » D'abord, notre petit sophiste resta muet; puis ensuite, donnant dans le défaut de Pison, il ne pouvait se taire, bien qu'il ne sût ce qu'il disait. Cependant, la sueur lui vint au front, ses joues pâlirent, ses lèvres tremblèrent, sa langue balbutia, sa bouche se dessécha, puis le visage tout ridé, moins de vieillesse que d'appréhension, il s'écria enfin : « N'avez-vous » pas lu dans l'Apôtre que celui qu'on élève à l'épis- » copat doit n'avoir été marié qu'une fois, et qu'il » est question de la chose, mais non pas de l'épo- » que? » Comme il m'avait d'abord pressé par ses arguments, et que je m'apercevais qu'il ne tendait qu'à me faire de petites questions tortueuses, je re-

Respondere nolebat. Ego tamen idipsum ingerere, et secundo ac tertio sciscitari cœpi. Nioben putares, quæ nimio fletu in lapidem versa est. Verti me ad auditores : « Nihil interest, ò » boni judices, adversarium vigilantem, an dor» mientem ligem, nisi quod facilius est quies» centi quam reluctanti vincula innectere. Si » Apostolus non catechumenos in clerum alle» git, sed fideles; fidelis autem est qui episco» pus ordinatur, vitia catechumeni non imputa» buntur fideli. » Torquebam istiusmodi spicula, et vibrantes hastas in lethargicum dirigebam. Oscitabat tandem, et, quasi per mentis crapulam, ructans et nauseans, evomebat : « Apostolus dixit, » Paulus hæc docuit. »

Proferuntur ergo Apostoli epistolæ : una ad Timotheum, altera ad Titum. In prima scriptum erat : *Si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.—Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, ornatum, hospitalem, doctorem, — non vinolentum, non percussorem; sed modestum : non litigiosum, non avarum, domum suam bene regentem; filios habentem subditos*

poussai contre lui ses propres traits. Je lui dis : » L'apôtre veut-il qu'on choisisse pour l'épiscopat » ceux qui sont baptisés, ou bien ceux qui sont en- » core catéchumènes ? » — Il ne voulait pas répondre. J'insistai cependant, et je lui adressai deux ou trois fois la même question. Vous eussiez cru alors voir Niobé, qui, à force de verser des larmes, fut changée en pierre. Me tournant donc vers ceux qui nous écoutaient, je leur dis : « Il importe peu, nobles » juges, que je lie mon adversaire endormi ou éveillé, » si ce n'est qu'il est plus facile de lier un homme » lorsqu'il n'est point sur ses gardes, que lorsqu'il » se défend. Si l'apôtre n'admet dans le clergé que » ceux qui sont baptisés, et non point les catéchu- » mènes, et si celui qu'on nomme évêque doit être » baptisé, il ne faut pas lui imputer les fautes qu'il » a commises, étant catéchumène. » Voilà quels traits je décochais, quels javelots je lançais contre un homme tombé en léthargie. Lui, cependant, il bâillait, et, dans une sorte d'enivrement d'esprit, il ne cessait de me jeter ces paroles : « C'est là ce que » dit l'Apôtre, c'est là ce que Paul enseigne. »

On apporte deux épîtres de l'Apôtre : l'une à Timothée, l'autre à Tite. Dans la première, il est écrit : *Si quelqu'un désire l'épiscopat, il désire une bonne œuvre. — Il faut donc qu'un évêque soit irrépréhensible, qu'il n'ait épousé qu'une femme, qu'il soit sobre, prudent, grave et modeste, hospitalier, capable d'instruire; — qu'il ne soit ni adonné au vin, ni violent, ni prompt à frapper, mais qu'il soit équitable et modéré, ennemi des contestations, désintéressé ; — qu'il gouverne bien sa maison, qu'il maintienne ses enfants dans l'obéissance*

cum omni castitate. — Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam adhibebit? — Non neophytum, ne, in superbiam elatus, in judicium incidat diaboli. — Oportet autem eum et testimonium habere bonum ab his qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat et in laqueum diaboli [1]. Ad *Titum* statim in principio hæc mandata ponuntur: *Hujus rei gratia reliqui te Cretæ, ut ea quæ deerant corrigas, — et constituas per civitates presbyteros, sicut ego tibi disposui. — Si quis est sine crimine, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuriæ, aut non subditos. — Oportet ergo episcopum esse sine crimine tanquam Dei dispensatorem, non protervum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum, — sed hospitalem, benevolum, prudentem, justum, sanctum, continentem, obtinentem eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem, ut possit exhortari in doctrina sana, et contradicentes revincere* [2]. In utraque epistola, sive episcopi, sive presbyteri — quanquam apud veteres iidem episcopi et presbyteri fuerint, quia illud nomen dignitatis est, hoc ætatis, — jubentur monogami in clerum eligi. Certe de baptizatis Apostoli sermonem esse nemo du-

(1) I Tim. III. 1-7. — (2) I Tit. II. 5-9.

et dans toutes sortes d'honnêtetés, — car, si un homme ne sait pas gouverner sa propre maison, comment pourra-t-il gouverner l'Église de Dieu? — Que ce ne soit point un néophyte, de peur que, venant à s'enfler d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le diable. — Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Église, de peur qu'il ne tombe dans l'opprobre et dans le piége du démon. Le commencement de l'*Épître à Tite* présente ces avis: *Je t'ai laissé en Crète, afin que tu y règles ce qui reste à régler, que tu établisses des prêtres en chaque ville, suivant l'ordre que je t'en ai donné, — et que tu choisisses celui qui sera irréprochable, qui n'aura épousé qu'une femme, et dont les enfants seront fidèles, mais non accusés de débauches, ni insoumis; — car il faut qu'un évêque soit irréprochable, comme étant le dispensateur de Dieu; qu'il ne soit ni altier, ni colère, ni adonné au vin, ni prompt à frapper, ni porté à un gain honteux, — mais qu'il soit hospitalier, bienveillant, prudent, juste, saint, tempérant, attaché à la parole de vérité, telle qu'on la lui a enseignée, afin qu'il puisse exhorter suivant la saine doctrine, et convaincre ceux qui s'y opposent.* Dans ces deux épîtres, l'Apôtre ordonne de n'élever à l'épiscopat ou à la prêtrise, — quoique, chez les anciens, la prêtrise et l'épiscopat ne fussent qu'une même chose sous deux noms différents, dont l'un marque l'âge, et l'autre la dignité, — il ordonne qu'on n'y élève que ceux qui n'ont été mariés qu'une fois. Or, il est manifeste que l'Apôtre ne parle ici que de ceux qui ont été baptisés. Si donc toutes les qualités requises pour l'épiscopat se trouvent en celui qu'on veut ordonner,

bitat. Si ergo omnia quæ in ordinatione quæruntur episcopi, non præjudicant in ordinando, licet ea ante baptisma non habuerit, — quæritur enim quid sit, et non quid fuerit, — quare solum nomen uxoris impediat, quod solum peccatum non fuit?

Dicis, quia peccatum non fuit, idcirco non est dimissum in baptismate. Rem novam audio, quia peccatum non fuit, in peccatum reputabitur. Omnia scorta, et publicæ colluvionis sordes, impietas in Deum, parricidium, et incestus in parentes, atque in extraordinarias voluptates utriusque sexus mutata natura, Christi fonte purgantur; uxoris inhærebunt maculæ, et lupanaria thalamis præferentur? Ego non tibi imputo meretricum exercitus, exoletorum greges, effusionem sanguinis, et instar suis in omni cœno libidinum volutabra; et tu mihi olim mortuam de sepulcro uxorculam protrahis, quam ideo accepi, ne facerem quod fecisti? Audiant ethnici messes Ecclesiæ, de quibus quotidie horrea nostra complentur; audiant catechumeni, qui sunt fidei candidati, ne uxores ducant ante baptisma, ne honesta jungant matrimonia, sed Scottorum et Atticotorum ritu, ac de republica Platonis, promiscuas uxores, communes liberos habeant; imo caveant qualecumque vocabulum conjugis, ne, postquam in Christo crediderint, noceat eis quod aliquando

quoiqu'elles ne s'y trouvassent point avant le baptême, — car il s'agit de ce qu'il est, mais non point de ce qu'il a été, — pourquoi le mariage seul, qui n'est point un péché, sera-t-il un obstacle à son ordination ?

Vous dites que le mariage n'est point un péché, et que c'est pour cela qu'il n'a point été remis dans le baptême. J'apprends là une chose vraiment nouvelle ; par cela même qu'il n'est point péché, il sera imputé à péché ! Les infâmes dérèglements, les honteuses débauches, l'impiété envers Dieu, le parricide, l'inceste, la nature de l'un et de l'autre sexe changée pour des voluptés révoltantes, tout cela est remis par le baptême, et il n'y aura que le mariage dont il ne pourra effacer les taches, et les lupanars seront préférés à la couche légitime. Quant à moi, je ne vous reproche point cette foule de viles courtisanes, ces troupeaux d'efféminés ; je ne vous reproche pas ce sang innocent que vous avez répandu, ni ces honteux plaisirs dans lesquels vous vous êtes plongés comme un pourceau qui se vautre dans la fange, et vous allez, vous, me déterrer une épouse morte depuis long-temps, que je n'avais prise que pour ne pas faire ce que vous avez fait ? Que l'on dise cela aux Gentils, cette précieuse maison de laquelle chaque jour l'Église remplit ses greniers ; que l'on dise cela aux catéchumènes, qui sont les candidats de la foi, qu'on le leur dise, afin qu'ils ne se marient point avant le baptême, et qu'ils ne contractent point de légitime alliance, mais qu'ils vivent à la manière des

non concubinas, nec meretrices, sed uxores habuerint.

Recolat unusquisque conscientiam suam, et totius vulnera plangat ætatis; cumque verum judicem priorum se exhibuerit delictorum, audiat increpantem Jesum : *Hypocrita, ejice primum trabem de oculo tuo, et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui* [1]. Vere Scribarum et Pharisæorum similes, culicem liquantes et camelum glutientes, decimamus mentam et anethum, et Dei judicium prætermittimus. Quid simile uxor et scortum? Imputatur infelicitas conjugis mortuæ, et libido meretricia coronatur. Ille, si prior uxor viveret, aliam conjugem non haberet; tu, ut passim caninas nuptias jungeres, quid potes excusare? Forsitan timuisse te dicas ne, si matrimonium copulasses, non posses aliquando clericus ordinari. Ille in uxore optavit liberos, tu in meretrice sobolem perdidisti. Illum naturæ et benedictioni Domini servientem : *Crescite et multiplicamini, et replete terram* [2], cubiculorum secreta texerunt. Te subantem ad coitum publica

(1) Matth. VII. 5; Luc. VI. 42; Matth. XXIII. 24. —(2) Gen. I. 22.

Écossais et des Atticoti, et qu'ils aient une république à la manière de Platon, où les femmes, où les enfants soient en commun; qu'ils prennent garde même de prononcer seulement le nom d'épouse, de peur que, après avoir cru en Jésus-Christ, ils n'aient à se repentir d'avoir pris, non pas des concubines ou des courtisanes, mais des épouses légitimes.

Que chacun donc examine sa conscience, pleure les péchés de toute sa vie, et, après s'être constitué juge inflexible de ses anciennes fautes, écoute le reproche de Jésus : *Hypocrite, arrache d'abord la poutre de ton œil, et alors tu verras comment il faut arracher la paille de l'œil de ton frère.* Véritablement, nous ressemblons aux Scribes et aux Pharisiens, car nous écumons un moucheron et nous avalons un chameau; nous payons la dîme de la menthe et de l'aneth, et nous oublions la loi de Dieu. Quel rapport y a-t-il entre une épouse et une prostituée? On vous impute la douloureuse perte d'une épouse morte, et l'on couronne le libertinage et l'impudicité. Si la première femme de cet homme-là vivait encore, il n'en chercherait point une autre; mais tant de commerces criminels avec des courtisanes, comment pourrez-vous les justifier? Peut-être direz-vous que vous appréhendiez qu'un mariage légitime ne vous empêchât quelque jour d'être élevé à la cléricature? Cet homme n'a pris une femme que pour avoir des enfants; vous n'avez hanté une courtisane que pour n'en avoir point. Cet homme n'a cherché le mystère de la couche que pour obéir à la nature et au précepte du Seigneur qui dit : *Croissez et multipliez-vous, et remplissez le monde*; vous, par ces débauches qui se montraient à la face de la terre, vous étiez l'objet de

facies execrata est. Ille quod licebat verecundo pudore celavit; tu quod non licebat impudenter omnium oculis ingessisti. Illi scriptum est: *Honorabiles nuptiæ et cubile immaculatum* [1], tibi legitur: *Fornicatores autem et adulteros judicabit Deus* [2], et: *Qui corrumpit templum Dei, corrumpet illum Deus* [3].

Omnia, inquit, nobis in baptismate condonata sunt crimina, nec, post indulgentiam, judicis est metuenda severitas, dicente Apostolo: *Et hæc quidem fuistis, sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed justificati estis in nomine Domini Jesu Christi et in Spiritu Dei nostri* [4]. Omnia peccata donata sunt, bene et fideliter. Sed quæro quomodo tuæ sordes lotæ sint, et meæ mundiciæ sordidatæ. — Non dico, ais, tuas sordidatas, sed in eodem statu mansisse quo fuerant. Si enim sordes fuissent, lotæ utique fuissent ut meæ. Rogo quæ est ista tergiversatio, et acumen omni pistillo retusius? Quia non est peccatum, peccatum est; quia non est sordidum, sordidum est. Non dimisit Dominus, quia non habuit quod dimitteret; et quia non dimisit, idcirco manet, quod dimissum non fuit.

(1) Hebr. XIII. 4.—(2) Ibid.—(3) I Cor. III. 17.—(4) Ibid. VI. 11

l'exécration publique. Cet homme a caché par une chaste pudeur ce que la loi autorise ; vous, au contraire, vous avez impudemment étalé aux yeux de tous les choses qu'elle défend. Il est écrit pour cet homme : *Le mariage est honorable, et la couche nuptiale est immaculée* ; mais il est écrit pour vous : *Dieu jugera les fornicateurs et les adultères;* et encore : *Si quelqu'un profane le temple du Seigneur, le Seigneur le perdra.*

Tous nos péchés, dites-vous, nous sont remis par le baptême, et, après cette grâce, nous n'avons plus à craindre la sévérité du juge, suivant ce que dit l'apôtre : *Voilà bien ce que vous fûtes autrefois ; mais vous avez été lavés ; mais vous avez été sanctifiés au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, et par l'Esprit de notre Dieu.* Tous nos péchés nous ont été remis? cela est vrai et conforme à la foi. Mais, je vous le demande, comment se fait-il que vos souillures aient été lavées, et que ce qu'il y avait en moi de pur ait été souillé? — Je ne prétends pas, me répondrez-vous, que ce qu'il y avait en vous de pur ait été souillé, mais je dis seulement que cela est demeuré dans le même état ; car, s'il y avait eu quelque chose d'impur, cela aurait été lavé, sans doute, en vous, comme mes souillures ont été lavées en moi. Mais à quoi bon tous ces détours, je vous le demande, et toutes ces pauvres et vaines subtilités? Il y a du péché, dites-vous, parce qu'il n'y a point de péché ; il y a quelque chose d'impur, parce qu'il n'y a rien d'impur. Le Seigneur n'a point remis de péché parce qu'il n'a point trouvé de péché à remettre ; et ce péché que Dieu n'a pas remis, il reste, parce qu'il n'a point été remis.

Quantam vim habeat baptisma, et aqua in Christo sanctificata gratiam, paululum post docebo; interim juxta vulgare proverbium: *Malo nodo malus cuneus requirendus est.* Hoc quod dicit, *unius uxoris virum*, potest et aliter disseri. Ex Judæis erat Apostolus. Prima Christi Ecclesia de Israel reliquiis congregabatur. Sciebat lege concessum, et exemplo patriarcharum ac Moysi familiari populo noverat in multis uxoribus liberos spargere; ipsis quoque sacerdotibus hujus licentiæ patebat arbitrium. Præcepit ergo ne eamdem licentiam Ecclesiæ sibi vindicent sacerdotes, ne bina pariter et trina conjugia sortiantur, sed ut singulas uno tempore uxores habeant. Ne contentiosum clames esse quod diximus, accipe et aliam explanationem, ne tibi soli liceat, non voluntatem legi, sed legem jungere voluntati. Quidam coacte interpretantur uxores pro Ecclesiis, viros pro episcopis debere accipi, et hoc in Nicena quoque synodo a patribus esse decretum, ne de alia ad aliam Ecclesiam episcopus transferatur, ne virginalis pauperculæ societate contemta, ditioris adulteræ quærat amplexus, ut quomodo culpa et filiorum vitium in λογισμοῖς, id est, in cogitationibus, accipitur, domusque dispensatio ad animam refertur et corpus, ita et uxores pontificum dici Ecclesias. De quibus in Isaia scriptum est: *Mulieres properantes de spectaculo venite; non est enim populus habens intel-*

Bientôt je vous montrerai quelle est la vertu du baptême, et quelle source de grâces nous trouvons dans cette eau que Jésus-Christ a sanctifiée. En attendant, il faut, comme dit le proverbe, *se servir d'un méchant coin pour fendre un méchant nœud*. On peut donc expliquer d'une autre manière ce que dit l'Apôtre, qu'*il faut que l'évêque n'ait eu qu'une seule femme*. L'Apôtre était Juif de nation. La première Église du Christ était formée des débris d'Israël. Paul savait que la Loi, soutenue par l'exemple des Patriarches et de Moïse, permettait à ceux de sa nation d'avoir plusieurs femmes à la fois, pour avoir aussi un plus grand nombre d'enfants, et que cela était permis aux prêtres eux-mêmes. Il défend donc aux prêtres de l'Église d'user d'un semblable privilége ; il veut, non pas qu'ils aient deux ou trois femmes en même temps, mais qu'ils n'en aient qu'une à la fois.

De peur que vous ne croyiez voir, dans mes paroles, l'amour de la dispute, je vous apporterai une autre interprétation, afin que vous ne vous donniez pas seul la liberté d'accommoder, non point votre volonté à la loi, mais la loi à votre volonté. Quelques interprètes disent, dans un sens forcé, que, par les femmes, on doit entendre les Églises ; par les hommes, les évêques, et que les Pères ont défendu, dans le synode de Nicée, de transférer un évêque d'une Église à une autre, de crainte que, dédaignant la société d'une épouse chaste, mais pauvre, il ne cherchât les embrassements d'une riche adultère. Ces interprètes ajoutent que, comme les fautes et les vices des enfants doivent s'entendre des λογισμοι, c'est-à-dire, des pensées de l'évêque, et la sage conduite de sa

ligentiam [1]. Et rursum : *Mulieres divites, surgite et audite vocem meam* [2]. Et in Proverbiis : *Mulierem fortem quis inveniet ? Honorabilior est pretiosis lapidibus, quæ talis est. Confidit in ea cor viri sui* [3]. Et in eodem volumine : *Sapientes mulieres ædificaverunt domum, insipiens autem destruxit manibus* [4]. Nec hoc, inquiunt, episcopis videatur indignum, cum de Deo quoque scriptum sit : *Sicut despicit uxor virum suum, sic despexit me domus Israel* [5]. Et in Apostolo : *Despondi enim vos uni viro, virginem castam exhibere Christo* [6]. Mulierem autem, id est, γυναῖκα, juxta græci sermonis ambiguitatem, in his omnibus testimoniis uxorem potius intellige.

Violenta est, inquies, et satis dura etiam hæc interpretatio. — Redde igitur Scripturæ simplicitatem suam, ne tuis contra te legibus dimicemus. Quæram et illud : Si quis et ante baptismum habuerit concubinam, et, illa mortua, baptizatus uxorem duxerit, utrum clericus fieri debeat, an

(1) Is. XXVII. 11 secundum LXX. — (2) Ibid. XXXII. 9. — (3) Prov. XXXI. 10. — (4) Ibid. XIV. 1. — (5) Jerem. III. — (6) II Cor. XI. 2.

maison s'entendre aussi de son ame et de son corps, de même, quand on parle des épouses des évêques, cela doit s'entendre de leurs Eglises. C'est en ce sens qu'il est écrit dans Isaïe : *Venez, femmes, qui avez été témoins de ce spectacle; venez, car ce peuple n'a point d'intelligence.* Et de rechef : *Femmes riches, levez-vous et entendez ma voix.* Et dans les *Proverbes* : *Qui trouvera une femme forte ? Elle est plus estimable que les pierres précieuses, celle qui est ainsi ; le cœur de son époux met sa confiance en elle.* Et dans le même volume : *La femme sage bâtit sa maison, mais l'insensée détruit la sienne de ses mains.* Qu'on ne s'imagine point, disent-ils, que cette explication déroge à la dignité épiscopale, puisqu'il est écrit de Dieu même : *Comme une femme méprise son époux, ainsi la maison d'Israël m'a-t-elle méprisée;* et que l'Apôtre dit : *Je vous ai fiancée à cet unique époux, qui est le Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge chaste.* Or, comme dans le grec, ce mot de γυνη, c'est-à-dire femme, peut avoir un double sens, il faut, en tous les endroits que nous venons de citer, le prendre dans celui d'épouse légitime.

Cette explication, direz-vous, est violente et assez dure?—Rendez donc à l'Ecriture sa simplicité, si vous voulez que nous ne combattions pas contre vous avec vos propres lois. Je vous ferai encore cette demande : Un homme qui, avant son baptême, a eu une concubine, et qui, après la mort de cette femme, reçoit le baptême, prend une épouse légitime, peut-on l'élever à la cléricature, ou ne le peut-on pas ? vous me répondrez qu'on le peut, parce qu'il a eu, non pas une épouse, mais une concubine. C'est donc le contrat de

non? Respondebis posse fieri, quia concubinam habuerit, non uxorem. Conjugales ergo tabulæ et jura dotalia, non coitus ab Apostolo condemnatur. Multos videmus, ob nimiam paupertatem, uxorum sarcinam declinare, et ancillas suas habere pro uxoribus, susceptosque ex his liberos colere ut proprios, qui, si forte ditati ab imperatore, stolam illius meruerint, confestim Apostolo colla submittent, et inviti inter uxores eas recipere cogentur. Sin autem principale rescriptum eadem tenuitas impetrare non quiverit, cum romanis legibus scita Ecclesiæ mutabuntur. Vide ne hoc quod dicitur, *unius uxoris virum*, unius mulieris possit intelligi, ut ad coitum magis referatur, quam ad dotales tabulas. Hæc universa proferimus, non quo veræ et simplici intelligentiæ resistamus, sed ut doceamus te Scripturas sanctas sic intelligere ut scriptæ sunt, nec evacuare baptismum Salvatoris, et totum patibuli sacramentum irritum facere.

Reddamus quod paulo ante promisimus, et de schola rhetorum aquarum laudes et baptismi prædicemus. Rudis mundus, needum sole rutilante, nec pallente luna, nec astris micantibus, incompositam et invisibilem materiam abyssorum magnitudine et deformibus tenebris opprimebat. Solus spiritus Dei, in aurigæ modum, super

mariage, l'alliance conjugale que l'Apôtre réprouve, et non point les rapports criminels avec une femme? Or, combien voyons-nous de gens qui, à cause de leur extrême pauvreté ne veulent pas se charger d'une femme, et qui prennent comme épouses leurs ancelles, puis élèvent leurs enfants, comme s'ils étaient légitimes. S'il arrive que le prince enrichisse ces gens-là, et leur donne sa livrée, aussitôt ils ploieront la tête sous la loi de l'Apôtre, et, à contre cœur, changeront leur concubinage en une légitime alliance. Mais si leur pauvreté reste la même, et ne peut obtenir un rescrit du prince, alors on verra changer les lois de l'empire avec celles de l'Eglise. Prenez donc garde que ces paroles: *Il faut que l'évêque n'ait épousé qu'une femme*, ne puissent s'entendre du commerce avec une femme quelconque, et ne se rapportent plutôt à la pluralité des femmes qu'à la pluralité des mariages. Je vous cite ces divers sentiments, non point pour aller contre une explication vraie et simple, mais pour vous apprendre à expliquer vous-même les saintes Ecritures telles qu'elles ont été écrites, à ne point rendre inutile le baptême du Sauveur, à ne point anéantir l'efficace du mystère de la croix.

Je vais m'acquitter à présent de la promesse que je vous ai faite naguère, puis relever, à la façon des rhéteurs, la vertu des eaux et du baptême. Avant que le soleil eût reçu son éclatante lumière, et la lune sa pâle clarté; avant que les astres brillassent aux cieux, le monde n'était qu'une masse informe, une matière invisible et confuse, pleine d'abîmes immenses et couverte d'affreuses ténèbres. Seul, l'Esprit de Dieu, semblable à un aurige, était porté sur les eaux, et,

aquas ferebatur [1], et nascentem mundum in figura baptismi parturiebat. Inter cœlum et terram medium exstruitur firmamentum, et, juxta hebraici sermonis ετυμολογιαν, cœlum, id est, *samaim*, ex aquis sortitur vocabulum, et aquæ quæ super cœlos sunt in laudes Dei separantur [2]. Unde et in Ezechiele propheta, crystallum super Cherubim videtur extensum, id est, compactæ et densiores aquæ [3]. Primum de aquis quod vivit egreditur, et pennatos fideles de terra ad cœlum levat. Fabricatur homo de limo [4], et inter manus Dei aquarum sacramenta versantur. Plantatur paradisus in Eden [5], et unus fons in quatuor principia dividitur, qui postea *egrediens de templo et contra solis ortum vadens* [6], amaras aquas mortuasque vivificat. Peccat mundus, et sine aquarum diluvio non purgatur [7]. Statimque columba Spiritus sancti, expulso alite teterrimo, ita ad Noe, quasi ad Christum, in Jordane devolat [8], et ramo refectionis ac luminis, pacem orbi annuntiat. Pharao, cum exercitu suo, nolens populum Dei permittere exire de Ægypto, in typo baptismatis suffocatur [9]. Et in Psalmis de interfectione illius scribitur : *Tu confirmasti in virtute tua mare, contrivisti capita draconum in aquis*,

(1) Gen. I. 2.—(2) Ps. CXLVIII. 4.—(3) Ezech. I. 22. — (4) Gen. II. 7.—(5) Ibid. 10.—(6) Ezech. XLVII. 1.—(7) Gen. VII. 10.—(8) Gen. VII. 11.—(9) Exod. XIV. 23.

en présage du baptême, enfantait le monde naissant. Le firmament fut ensuite placé entre le ciel et la terre; aussi le mot hébreu *Samaïm*, qui signifie ciel, tire son étymologie des eaux qu'il contient, et qui sont en réserve pour louer le Seigneur. Voilà pourquoi nous lisons, dans Ezéchiel, que ce prophète vit au-dessus des chérubins un cristal étendu, c'est-à-dire, des eaux épaissies et condensées. La première chose qui reçoit la vie sort des eaux, et nous montre par là que le fidèle, en sortant des eaux du baptême, prend son vol vers le ciel. L'homme est formé de limon, et Dieu porte ainsi entre ses mains ces eaux qu'il destine pour en faire un sacrement. Le paradis est planté dans Eden, et une fontaine se divise en quatre branches, puis, *sortant du temple et prenant son cours vers l'Orient*, vivifie des eaux qui étaient amères et mornes. Le monde pèche, et il faut un déluge d'eaux pour le purifier. Dès que le sinistre corbeau est sorti de l'arche, la colombe, figure de l'Esprit saint, revient à Noé, symbole du Christ dans le Jourdain, puis, avec un rameau de réfection et de lumière, annonce la paix au monde. Pharaon, n'ayant pas voulu permettre au peuple de Dieu de sortir de l'Egypte, est submergé dans les eaux avec toute son armée; c'est là une autre figure du baptême. Aussi est-il dit de sa mort, dans les psaumes : *Vous avez affermi la mer par votre puissance; vous avez brisé, dans le fond des eaux, les têtes des dragons; vous avez écrasé la tête du grand dragon.* De là vient que les scorpions et les basilics se retirent dans les lieux secs et arides; s'ils s'approchent des eaux, elles les rendent hydrophobes et lymphatiques. Mara perd son

tu confregisti capita draconis magni [1]. Unde et reguli et scorpiones arentia quæque sectantur, et postquam ad aquas venerint, ὑδροφόβους et lymphaticos faciunt. Mara mutatur sacramento crucis [2], et septuaginta palmæ apostolorum dulcoratis Legis gurgitibus irrigantur [3]. Abraham et Isaac puteos fodiunt, repugnant allophyli. Et Bersabee civitas juramenti, regnumque Salomonis nomen sumit a fontibus. Rebecca invenitur ad puteum [4]. Rachel propter aquas supplantatoris osculo salutatur. Moyses filias sacerdotis Madian aperto puteo ab injuria vindicat [5]

Præcursor Domini in aquis fontium juxta *Salim*, quod interpretatur *pax* sive *perfectio*, Christo populum parat. Ipse Salvator post baptisma, et sanctificatas suo lavacro Jordanis aquas, regnum cœlorum incipit prædicare [6]. Primum signum ex aquis facit [7]. Samaritana vocatur ad puteum, sitiens invitatur ad potum [8]. Nicodemo dicit occulte : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu, non intrare eum in regnum cœlorum* [9]. Quia ab aquis cœperat, finivit in aquis. Latus Christi percutitur lancea, et baptismi atque martyrii pariter sacramenta funduntur. Post resurrectionem, mittit apostolos ad gentes, et præcipit

(1) Ps. LXXIII. 13. — (2) Exod. XV. 25. — (3) Gen. XXI. 31. — (4) Ibid. XXIV. 20. — (5) Ibid. XXIX. 11. — (6) Matth. IV. 17. — (7) Joan. II. 9. — (8) Ibid. IV. 6. — (9) Ibid. III. 5,

amertume, par le mystère de la croix; et soixante et dix palmiers, symbole des Apôtres, sont arrosés par les eaux de la Loi qui ont été adoucies. Abraham et Isaac creusent des puits; les étrangers s'y opposent, et c'est de l'un de ces puits que reçoit son nom Bersabée, la ville du serment, jusques à laquelle s'étendait le royaume de Salomon. C'est auprès d'un puits que Rebecca est rencontrée. C'est près des eaux que Rachel reçoit le baiser de Jacob. C'est en ouvrant un puits que Möïse évite une injure aux filles du prêtre de Madian.

C'est au milieu des eaux de *Salim*, qui signifie *paix* ou *perfection*, que le précurseur du Christ lui prépare un peuple parfait. Ce n'est qu'aprés avoir reçu le baptême, et sanctifié, par son attouchement, les eaux du Jourdain, que le Sauveur lui-même commence à prêcher le royaume des cieux. C'est avec de l'eau qu'il opère le premier prodige. C'est près d'un puits qu'il appelle la Samaritaine, et qu'il l'invite à étancher sa soif. Il dit en secret à Nicodèmus : *Si un homme ne renaît de l'eau et de l'esprit, il n'entrera point dans le royaume des cieux.* Comme il avait commencé dans les eaux, il finit aussi dans les eaux. Le côté du Christ est percé d'une lance, et il en sort à la fois les sacrements du baptême et du martyre. Aprés sa résurrection, il envoie ses apôtres vers les Gentils, et leur ordonne de les baptiser au nom de la Trinité. Les Juifs se repentent de leur péché, et aussitôt Pierre les envoie au baptême. *Sion enfante, avant d'être en travail d'enfant, et il naît tout un peuple.* Paul, persécuteur de l'Église,

eis ut baptizent eos in mysterio Trinitatis. Pœnitet facti populum Judæorum, et statim a Petro ad baptisma mittitur. *Antequam parturiat, parit Sion, et nascitur gens simul* [1]. Paulus persecutor Ecclesiæ, et lupus rapax Benjamin, Ananiæ ovi submittit caput, nec ante recuperat aspectum, quam curet baptismo cæcitatem [2]. Eunuchus Candacis reginæ Æthiopum lectione prophetica, Christi baptismati præparatur [3]. *Mutat contra naturam Æthiops pellem suam, et pardus varietates suas* [4]. Qui Johannis acceperant baptisma, quia Spiritum sanctum nesciebant, iterum baptizantur, ne quis putaret Gentibus ac Judæis aquas sine Spiritu sancto ad salutem posse sufficere. *Vox Domini super aquas, Dominus super aquas multas, Dominus diluvium inhabitare facit* [5].—*Dentes ejus sicut grex detonsarum, quæ ascenderunt de lavacro, omnes gemellos habentes fœtus, et infecunda non est in eis* [6]. Si non est infecunda, nec sterilis, omnes habent ubera lacte rorantia, quæ cum Apostolo possint dicere : *Filioli mei, quos iterum parturio, donec Christus formetur in vobis* [7]; et *lac vobis potum dedi, non escam* [8]. Micheas de baptismi gratia vaticinatur : *Ipse avertet, et misere-*

(1) Is. LXVI. 7.—(2) Act. IX. 18.—(3) Ibid VIII. 28.—(4) Jerem. XIII. 23.—(5) Ps. XXVIII. 3.—(6) Cant. IV. 2.—(7) Galat. IV. 19.—(8) I Cor. III. 2.

ce loup ravisseur de la tribu de Benjamin, courbe la tête devant Ananias, qui n'est qu'une brebis, et ne recouvre la vue qu'après avoir, dans le baptême, guéri sa cécité. L'eunuque de Candaces, reine d'Éthiopie, se prépare au baptême du Christ par la lecture de l'Évangile. Contre le cours de la nature, *l'Éthiopien change de peau, et le léopard change aussi la variété de ses couleurs.* Comme ceux qui avaient reçu le baptême de Jean ne connaissaient pas l'Esprit saint, on les baptise derechef, de peur que quelqu'un ne s'imagine que l'eau, sans la vertu du saint Esprit, suffit pour sauver les Juifs et les Gentils. *Voix du Seigneur sur les eaux, le Seigneur s'est fait entendre sur les grandes eaux, le Seigneur suspend en l'air le déluge.*—*Les dents de l'Épouse sont comme un troupeau de brebis tondues, qui sont montées du lavoir, et qui portent toutes un double fruit, sans qu'il y en ait de stériles parmi elles.* Que s'il n'y en a point d'inféconde, ni de stérile, toutes ont des mamelles pleines de lait, et peuvent dire avec l'Apôtre : *Mes petits enfants, que j'enfante de nouveau, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous.* Et encore : *Je vous ai donné du lait, et non point des viandes.* C'est du baptême que parle le prophète Michée, quand il dit : *Le Seigneur détournera les yeux, et aura pitié de nous ; il submergera nos iniquités, et jettera au fond de la mer toutes nos fautes.* Or, comment se peut-il faire que tous nos péchés soient ensevelis dans les eaux du baptême, et que le mariage seul vienne à surnager ? *Heureux ceux dont les iniquités sont effacées, et dont les péchés sont couverts! Heureux l'homme auquel Dieu n'a point imputé de péché.* Je crois que nous pouvons ajouter à ces paroles : Heureux l'homme à qui Dieu ne fera point un crime

bitur nostri, demerget iniquitates nostras, et projiciet in profundum maris omnia peccata nostra [1]. Quomodo in lavacro omnia peccata merguntur, si una uxor supernatat? *Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata! Beatus vir, cui non imputabit Dominus peccatum* [2]! Arbitror quod possumus et nos huic aliquid cantico jungere: Beatus vir, cui non imputabit Dominus uxorem. Audiamus et Ezechielem filium hominis, quomodo de ejus virtute pronunciet, qui hominis futurus est filius: *Assumam vos de gentibus, et aspergam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus immundiciis vestris, et dabo vobis cor novum et spiritum novum* [3].—*Ab omnibus*, inquit, *mundabo vos sordibus*. In *omnibus* nihil prætermittitur. Si sordes emundantur, quanto magis mundiciæ non coinquinantur? Dabo vobis cor novum et spiritum novum. *In Christo* enim *Jesu, neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova natura* [4]. Unde cantamus canticum novum, et vetere homine deposito, *non ambulamus in vetustate litteræ, sed in novitate spiritus* [5]. Hic est *calculus novus, cui novum nomen inscribitur, quod nemo scit legere, nisi qui illud acceperit* [6]. — *Quotquot enim baptizati sumus in Christo Jesu*,

(1) Mich. VII. 19.—(2) Ps. XXXI. 1, 2.—(3) Ezech. XXXVI 25, 26.—(4) Galat. V. 6.—(5) Rom. VII. 6.—(6) Apoc. II. 17.

d'avoir épousé une femme ! Écoutons encore ce que Ezéchiel, fils de l'homme, nous dit de la puissance de celui qui devait un jour devenir fils de l'homme. *Je vous retirerai d'entre les nations, et je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés de toutes vos souillures, et je vous donnerai un cœur nouveau et un esprit nouveau.—Je vous purifierai de toutes vos souillures*, dit-il. En disant *toutes*, il n'en excepte aucune. Si donc les souillures sont effacées, à combien plus forte raison ce qui est pur n'est-il point souillé ! Je vous donnerai un cœur nouveau et un esprit nouveau, car, *dans le Christ Jésus, ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent à quelque chose, mais seule la nature nouvelle est utile*. Voilà pourquoi nous chantons un cantique nouveau, et que, après nous être dépouillés du vieil homme, *nous marchons, non point dans la vétusté de la lettre, mais dans la nouveauté de l'esprit*. C'est là cette *pierre nouvelle sur laquelle est écrit un nouveau nom, que nul ne peut lire, si ce n'est celui qui le reçoit. — Nous tous, qui avons été baptisés dans le Christ Jésus, nous avons été baptisés en sa mort, et nous avons été ensevelis avec lui, par le baptême, pour mourir au péché, afin que comme le Christ est ressuscité d'entre les morts, par la gloire du Père, nous marchions de même dans la nouveauté de la vie*. Nous voyons donc en un si grand nombre de passages, que tout devient nouveau par le baptême, et il n'y a que le nom d'épouse qui ne puisse avoir part à cette nouveauté, tant il est impur. *Nous avons été ensevelis avec le Christ, par le baptême, et nous sommes ressuscités avec lui par la foi en la puissance de Dieu, qui l'a ressuscité d'entre les morts. Quand nous étions dans la mort de nos péchés et dans l'incircon-*

in morte illius baptizati sumus. Consepulti enim ei sumus per baptismum in morte, ut quomodo surrexit Christus a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus [1]. Toties novitatem legimus, et tam maculosum nomen uxoris non potest ulla novitate deleri? *Consepulti sumus Christo in baptismate, et resurreximus per fidem operationis Dei, qui suscitavit eum a mortuis. Cumque essemus mortui in delictis, et præputio carnis nostræ, convivificavit nos cum illo, donans omnia delicta, delens quod adversum nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci* [2]. Omnia nostra cum Christo mortua sunt, universa chirographi veteris peccata deleta sunt, solum nomen vivit uxoris? Dies me deficiet, si cuncta quæ ad potentiam baptismi pertinent, de Scripturis sanctis voluero digerere, et nativitatis secundæ, imo in Christo primæ ponere sacramenta.

Antequam dictandi finem faciam — jam enim intelligo mensuram me excedere epistolæ — volo superiora capitula, in quibus futuri episcopi vita describitur, cursim exponere, ut apostolum non in unius uxoris elogio, sed in omnibus quæ præcipit doctorem gentium suscipiamus. Simul obsecro, ne quis me in sugillationem istius tempo-

(1) Rom. VI. 3, 4. — (2) Coloss. II. 12-14.

cision de notre chair, le Christ nous a fait revivre avec lui, nous pardonnant tous nos péchés, et il a effacé la cédule qui nous était contraire, puis l'a détruite en l'attachant à la croix. Tout ce qui était en nous est mort avec le Christ; la cédule où étaient écrits nos péchés a été détruite, le nom d'épouse survivra donc seul? Je ne finirais pas, si je voulais rapporter tous les passages de l'Écriture sainte qui sont relatifs à l'efficacité du baptême, et établir le mystère de notre seconde, ou plutôt de notre première naissance en Jésus-Christ.

Néanmoins, avant de finir, — car je m'aperçois que j'ai déjà outre-passé les bornes d'une lettre, — je veux exposer à la hâte les endroits cités, dans lesquels l'Apôtre dépeint les vertus que doit avoir un futur évêque; et je veux le faire, afin que nous écoutions le docteur des nations, non-seulement dans l'éloge qu'il fait du mariage, mais encore dans tout ce qu'il prescrit. Je prie toutefois le lecteur d'être persuadé que j'écris ceci pour l'utilité de l'Église, et non point pour censurer les évêques de ce temps; car, de même que les

ris sacerdotum scripsisse, quæ scripsi, existimet, sed in Ecclesiæ utilitatem. Ut enim oratores et philosophi describentes qualem velint esse perfectum oratorem et philosophum, non faciunt injuriam Demostheni et Platoni, sed res ipsas absque personis definiunt; sic in descriptione episcopi, et in eorum expositione quæ scripta sunt, quasi speculum sacerdotii proponitur. Jam in potestate et conscientia singulorum est, quales se ibi aspiciant, ut vel dolere ad deformitatem, vel gaudere ad pulchritudinem possint.

Si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat [1]. Opus, non dignitatem; laborem, non delicias; opus per quod humilitate decrescat, non intumescat fastigio. *Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse* [2]. Idipsum quoque ad Titum: *Si quis est sine crimine* [3]. Omnes virtutes in uno sermone comprehendit, et pene rem contra naturam exigit. Si enim omne peccatum, etiam in otioso verbo reprehensione dignum est, quis est ille qui absque peccato, id est, sine reprehensione, versetur in hoc mundo? Sed futurus pastor Ecclesiæ, talis eligitur, ad cujus comparationem recte grex cæteri nominentur. Definiunt rhetores oratorem, qui sit vir bonus, dicendi peritus. Ante vita, sic lingua irreprehensibilis quæritur, ut doctus merito suscipiatur.

(1) I Tim. III. 1. — (2) Ibid. 2. — (3) Tit. I.

orateurs et les philosophes, lorsqu'ils disent quelles qualités ils veulent dans un orateur ou dans un philosophe parfait, ne font aucune injure à Démosthène ou à Platon, mais se contentent de déterminer les choses, sans toucher aux personnes; de même, quand je décris les qualités que doit avoir un évêque, et que j'explique ce que l'Écriture dit là-dessus, je mets une sorte de miroir sous les yeux de l'évêque. C'est ensuite à la liberté et à la conscience de chacun de s'y voir au naturel, et de s'affliger de sa difformité, ou bien de se réjouir de sa beauté.

Si un homme désire l'épiscopat, il désire une fonction sainte. Une fonction, et non point une dignité; le travail, et non pas les plaisirs; une fonction qui le rende plus humble, et non point qui lui inspire un fastueux orgueil. *Il faut donc qu'un évêque soit irrépréhensible.* L'Apôtre écrit la même chose à Tite: *Si quelqu'un se trouve sans reproche.* Il comprend dans une seule parole toutes les vertus ensemble, et exige une chose qui est presque au-dessus des forces de la nature; car, si tout péché, si même une parole oiseuse se trouve digne de répréhension, quel est l'homme qui puisse mener, en ce monde, une vie exempte de péché, c'est-à-dire, une vie irréprochable? Ce que l'Apôtre demande, c'est que l'on choisisse pour l'Église un pasteur tel que les autres hommes puissent véritablement être nommés son troupeau, et imiter sa conduite. Les rhéteurs définissent l'orateur: Un homme de bien, habile dans l'art de la parole. Il faut que la vertu précède l'éloquence, afin que l'orateur passe avec raison pour un homme ins-

Perdit enim auctoritatem docendi, cujus sermo opere destruitur.

Unius uxoris virum, de hoc supra diximus. Nunc hunc tantum admonemus, ut si unius uxoris vir, etiam ante baptismum quæritur; cætera quoque quæ præcepta sunt, ante baptismum requiramus. Neque enim competit universa post baptismum, et unum hoc mandatum intelligere ante baptismum.

Sobrium sive *vigilantem*, νηφαλιος quippe utrumque significat. *Prudentem*, *ornatum*, *hospitalem*, *doctorem*. Sacerdotes qui ministrant in templo Dei, prohibentur vinum et siceram bibere [1], ne in crapula et ebrietate aggraventur corda eorum, et ut sensus officium exhibens, Deo vigeat semper et tenuis sit. Quod autem infert *prudentem*, excludit eos qui sub nomine simplicitatis excusant stultitiam sacerdotum. Nisi enim cerebrum sanum fuerit, omnia membra in vitio erunt. *Ornatum* quoque επιτασις est prioris verbi, id est, *irreprehensibilis*. Qui vitia non habet, *irreprehensibilis* appellatur; qui virtutibus pollet, *ornatus* est. Possumus et aliud intelligere ex hoc verbo, juxta illud Tullii: *Caput est artis, decere quod facias* [2]. Sunt enim quidam ignorantes mensuram suam et tantæ stoliditatis ac vecordiæ, ut

(1) Levit. X. 9. — (2) Cicero. *De Oratore* I. 29.

truit; car, celui qui dément ses discours par ses œuvres, perd toute l'autorité dont il a besoin pour enseigner.

Que celui qu'on choisit pour évêque n'ait épousé qu'une femme. Nous avons déjà parlé de cette condition. Nous ajouterons seulement que si elle doit aller jusques au temps qui a précédé le baptême, il faut dire la même chose des autres qualités que Paul demande; car il n'est pas à croire que celle-ci doive seule s'entendre du temps antérieur au baptême, et que toutes les autres ne s'entendent que du temps postérieur.

Qu'il soit sobre ou *vigilant*, car νηφάλιος veut dire l'un et l'autre. *Qu'il soit prudent*, *grave et modeste*, *hospitalier*, *capable d'instruire*. Aux prêtres qui servent dans le temple de Dieu il est défendu de boire du vin et de la bière, de crainte que leurs yeux ne soient appesantis par l'ivresse et par la crapule, et afin que leurs corps, toujours dispos et alertes, remplissent dignement leur ministère. Quand l'Apôtre ajoute que l'évêque doit être *prudent*, il condamne ceux qui excusent, comme simplicité, les folies de certains prêtres; car, si le cerveau n'est parfaitement sain, tous les membres se trouvent dérangés. L'évêque doit être encore *grave et modeste*, c'est l'επιτασις, ou l'extension du premier mot, du mot *irrépréhensible.* Celui qui n'a pas de défauts, on l'appelle *irrépréhensible*; celui qui a des vertus, est *grave et modeste*. Nous pouvons encore donner à ce mot une autre explication, suivant ces paroles de Tullius : *Le point capital de l'art*, *c'est la convenance* dans la conduite; car il est des gens qui ne savent pas demeurer en de justes bornes, des gens d'une telle folie, d'une telle extravagance, que, dans leurs

et in motu et in incessu, et in habitu, et in sermone communi, risum spectantibus præbeant, et quasi intelligentes quid sit ornatus, comunt se vestibus et mundiciis corporis, et lautioris mensæ epulas parant, cum omnis istiusmodi ornatus et cultus sordibus fœdior sit. Quod autem doctrina a sacerdotibus expetatur, et veteris præcepta sunt legis, et ad Titum plenius scribitur. Innocens enim et absque sermone conversatio quantum exemplo prodest, tantum silentio nocet. Nam et latratu canum baculoque pastoris, luporum rabies deterrenda est.

Non vinolentum, non percussorem. Virtutibus vitia opposuit. Didicimus quales esse debeamus; discamus quales non esse debeant sacerdotes. Vinolentia scurrarum est et comessatorum, venterque mero æstuans, cito despumat in libidines. In vino luxuria, in luxuria voluptas, in voluptate impudicitia est. Qui luxuriatur, *vivens mortuus est* [1]. Ergo qui inebriatur, et mortuus et sepultus est. Noe ad unius horæ ebrietatem nudat femora sua, quæ per sexcentos annos sobrietate contexerat. Lot per temulentiam, nesciens libidini miscet incestum, et quem Sodoma non

1) Tim. V. 6.

gestes, dans leur démarche, dans leurs vêtements, dans leurs discours, ils excitent le rire de ceux qui les voient; et que, ayant l'air de comprendre en quoi consiste la bienséance, ils revêtent leurs corps avec soin, avec délicatesse, et chargent leur table de mets exquis, sans s'apercevoir que cette propreté si recherchée est plus déshonorante que la malpropreté elle-même. Quant à la science que l'Apôtre requiert d'un évêque, l'ancienne Loi en faisait un devoir aux prêtres, et Paul en parle à Tite plus longuement encore. En effet, si pure et si innocente que soit la vie d'un évêque, s'il n'est pas capable d'instruire, autant il est utile par son exemple, autant il devient nuisible par son silence; car il faut que les aboiements des chiens et la houlette du pasteur déconcertent la rage des loups.

Il ne doit être ni adonné au vin, ni prompt à frapper. Paul oppose ici les vices aux vertus. L'ivrognerie est le vice des écornifleurs et des goinfres, et quand le corps est échauffé par le vin, il sent bientôt l'aiguillon de la volupté. Dans le vin est la luxure, dans la luxure est le plaisir, dans le plaisir est l'impudicité. L'homme qui se livre à la luxure, cet homme, *bien que vivant, est déjà mort;* donc celui qui s'enivre est déjà mort et enseveli. Enivré l'espace d'une heure, Noé découvre ce que la pudeur cache, et ce qu'il n'avait jamais découvert durant six cents ans passés dans la sobriété. Lot, pendant son ivresse, joint, sans le savoir, l'inceste à la passion, et celui dont n'avait pas triomphé Sodome, le vin en triompha. Un évêque prompt à frapper trouve sa condamnation dans celui qui *en-*

vicerat, vina vicerunt [1]. Percussorem autem episcopum ille condemnat, qui *dorsum posuit ad flagella, et maledictus non remaledixit.*

Sed modestum. Duobus malis unum opposuit bonum, ut temulentia et ira, modestia refrenentur. *Non litigiosum, non avarum.* Nihil enim impudentius arrogantia rusticorum, qui garrulitatem auctoritatem putant, et parati semper ad lites, in subjectum sibi gregem tumidis sermonibus tonant. Avaritiam in sacerdote vitandam, et Samuel docet nihil coram populo eripuisse se cuiquam probans, et apostolorum paupertas, qui refrigeria sumtuum a fratribus accipiebant, et præter victum atque vestitum nihil se aliud nec habere, nec velle gloriabantur. Quam *ad Timotheum* avaritiam, ad Titum *turpis lucri cupiditatem apertissime notat.*

Domum suam bene regentem, non ut opes augeat, non ut regias paret epulas, non ut cælatas patinas struat, non ut Phasides aves lentis vaporibus coquat, qui ad ossa perveniant, et superficiem carnis non dissolvant artifici temperamento; sed ut quod populo præcepturus est, prius a domesticis exigat.

Filios habentem subditos, cum omni castitate,

(1) Gen. IX. 21.

dura les fouets, et qui, étant maudit, ne voulut point maudire à son tour.

Qu'il soit modéré. L'Apôtre oppose à deux vices une seule vertu; à l'ivrognerie et à la colère, la modération. *Qu'il ne soit ni ami des contestations, ni avare.* Il n'y a rien de plus impudent que l'arrogance de certains esprits grossiers, qui prennent la criaillerie pour de l'autorité, et qui, toujours prêts à disputailler, tonnent en des paroles hautaines contre le troupeau qui leur est confié. Samuel nous montre quel doit être le désintéressement d'un évêque, lorsqu'il prouve, en face du peuple, que jamais il n'a rien extorqué à personne. Un autre exemple de ce genre, c'est la pauvreté des apôtres qui recevaient de leurs frères ce qui était nécessaire à leur subsistance, et qui, excepté la nourriture et le vêtement, se faisaient gloire de ne rien avoir et de ne rien désirer d'autre. Ce que Paul, dans l'*Épître à Timothée*, appelle avarice, il le nomme ouvertement, dans celle à Tite, *un intérêt sordide et honteux.*

Qu'il gouverne bien sa maison, non point en amassant des richesses, non point en préparant des festins de roi; non point en chargeant sa table de plats ciselés, non point en faisant cuire à petit feu les oiseaux du Phase, de manière à ce que la chaleur pénètre jusqu'aux os, et, grâce à un soin merveilleux, ne rompe pas les viandes, mais qu'il la gouverne, sa maison, en exigeant d'abord de son domestique ce qu'il doit imposer à un peuple.

Qu'il maintienne ses enfants dans l'obéissance et dans toutes sortes d'honnêtetés, de peur qu'ils n'imitent les enfants d'Eli, *qui dormaient avec des femmes, à l'en-*

ne scilicet imitentur filios Eli, qui *in vestibulo templi cum mulieribus dormiebant* [1], et religionem prædam putantes, quidquid optimum in hostiis erat, in suas delicias convertebant.

Non neophytum, ne in saperbiam elatus, in judicium incidat diaboli. Mirari satis non queo, quæ hominum tanta sit cæcitas, de uxoribus ante baptismum disputare, et rem in baptismate mortuam, imo cum Christo vivificatam in calumniam trahere, cum tam apertum evidensque præceptum nemo custodiat. Heri catechumenus, hodie pontifex; heri in amphitheatro, hodie in ecclesia; vespere in circo, mane in altario; dudum fautor histrionum, nunc virginum consecrator. Num ignorabat Apostolus tergiversationes nostras, et argumentorum ineptias nesciebat? Qui dixit *unius uxoris virum*, ipse mandavit *irreprehensibilem, sobrium, prudentem, ornatum, hospitalem, doctorem, modestum; non vinolentum, non percussorem, non litigiosum, non avarum, non neophytum.* Ad hæc omnia claudimus oculos, solas videmus uxores.

Quod autem ait: *Ne in superbiam elatus, incidat in judicium diaboli*, quis non exemplo verum probet? Ignorat momentaneus sacerdos humilitatem, et mansuetudinem rusticorum, ignorat blanditias christianas; nescit seipsum con-

(1) I Reg. II. 22.

trée du temple, et qui, s'imaginant que la religion les autorisait à voler impunément, prenaient pour leurs sensualités tout ce qu'il y avait de meilleur dans les victimes.

Qu'il ne soit point néophyte, de crainte que, venant à s'enfler d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le démon. Je ne saurais assez m'étonner de ce profond aveuglement des hommes, qui condamnent le mariage contracté avant le baptême, et qui font un crime d'une chose détruite dans ce sacrement, ou plutôt vivifiée en Jésus-Christ, tandis que personne n'observe un précepte aussi clair, aussi manifeste que celui-ci. Hier catéchumène, aujourd'hui pontife; hier à l'amphithéâtre, aujourd'hui à l'église; le soir au cirque, le matin à l'autel; jadis protecteur d'histrions, maintenant consécrateur de vierges. L'Apôtre ignorait-il nos subtilités, ne savait-il pas l'ineptie de nos arguments? Celui qui a dit qu'un évêque doit *n'avoir épousé qu'une femme*, celui-là veut qu'il soit *irrépréhensible*, *sobre, prudent, grave et modeste*, *hospitalier*, *capable d'instruire; qu'il ne soit ni adonné au vin, ni prompt à frapper, ni ami des contestations, ni avare, ni encore néophyte.* A tout cela nous fermons les yeux, nous ne voyons que ce qu'il dit du mariage.

Quant à ce qu'il ajoute : *De peur que, venant à s'enfler d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le démon*, quelle expérience ne faisons-nous pas souvent de cette vérité? Un prêtre improvisé ne sait ce que c'est que d'être humble, et de s'accommoder à la rusticité d'un homme simple; il ne sait ce que c'est que la douceur chrétienne; il ne sait pas se mépriser lui-

temnere; de dignitate transfertur ad dignitatem; non jejunavit, non flevit, non mores suos sæpe reprehendit, et assidua meditatione correxit, non substantiam pauperibus erogavit. De cathedra quodammodo ducitur ad cathedram, id est, de superbia ad superbiam. Judicium autem et ruina diaboli, nulli dubium, quin arrogantia sit. Incidunt in eam qui in puncto horæ, necdum discipuli jam magistri sunt.

Oportet autem eum et testimonium habere bonum ab his qui foris sunt. Quale principium, talis et clausula. Qui irreprehensibilis est, non solum a domesticis, sed et ab alienis consono ore laudatur. Alieni et extra Ecclesiam sunt Judæi, hæretici atque gentiles. Talis ergo sit pontifex Christi, ut qui religioni detrahunt, vitæ ejus detrahere non audeant. At nunc plerosque cernimus, vel favorem populi, in aurigarum morem pretio redimere, vel tanto omnium hominum odio vivere; ut non extorqueant pecunia, quod mimi impetrant gestibus.

Hæc, fili Oceane, sollicito timore perquirere, hæc magistri Ecclesiæ custodire debebunt; hos in sacerdotibus eligendis canones observare, non juxta propria odia et privatas simultates carpentemque semper auctorem suum invidiam, legem Christi interpretari. Vide quantum sit testimonium hujus quem arguunt mariti, cui præter vinculum conjugale, et hoc ante baptismum,

même. On le fait passer d'une dignité à une autre; il n'a pas jeûné, il n'a pas pleuré, il ne s'est point habitué à condamner ses dérèglements, ni à s'en corriger par une méditation assidue; il n'a pas soulagé les pauvres en leurs nécessités. Il est, en quelque sorte, conduit d'une chaire à une chaire, c'est-à-dire, d'orgueil en orgueil. Or, personne ne doute que l'orgueil n'ait causé la ruine et la condamnation du démon. Ils tombent dans l'orgueil ceux qui, en un clin-d'œil, deviennent maîtres, avant que d'avoir été disciples.

Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux du dehors. Tel le commencement, telle la fin. Celui qui est irréprochable, celui-là serait unanimement loué par les siens et par les étrangers. Les étrangers et ceux qui se trouvent hors de l'Église, ce sont les Juifs, les Hérétiques, les Gentils. Un pontife du Christ doit donc être tel que ceux mêmes qui décrient la religion, n'osent point censurer sa conduite. Mais aujourd'hui, nous voyons la plupart des hommes, ou bien, comme les auriges, acheter à prix d'argent les suffrages du peuple, ou bien être si universellement haïs, qu'ils n'extorquent pas même à force d'or ce que les mimes obtiennent par leurs gestes.

Voilà, ô mon fils Océanus, des choses qu'il te faut méditer attentivement. Voilà ce que doivent observer les maîtres de l'Église; voilà quelles règles ils doivent suivre pour élire des évêques, sans entreprendre d'expliquer la loi du Christ à leur fantaisie ni selon les divers mouvements de haine, de vengeance ou d'envie qui peuvent les agiter. Juge toi-même quel est le mérite d'un homme auquel ses ennemis n'ont rien autre chose à reprocher que les liens d'un mariage légitime

nihil aliud ab æmulis objici potest. *Qui præcepit non mœchandum, ipse dixit et: non occides. Si non mœchamur, sed occidimus, transgressores legis sumus* [1]. *Qui totam legem servaverit et offenderit in uno, fit omnium reus* [2]. Itaque cum opposuerint nobis uxorem ante baptismum, nos ab eis omnia quæ post baptismum præcepta sunt requiramus. Prætereunt quod non licet, et objiciunt quod concessum est.

EPISTOLA LXXXIII.

HIERONYMUS AD MAGNUM,

Oratorem urbis romæ.

Sebesium nostrum tuis monitis profecisse, non tam epistola tua quam ipsius pœnitudine didicimus. Et mirum in modum, plus correptus placuit quam errans læserat. Certaverunt inter se indulgentia parentis et filii pietas; dum alter præteritorum non meminit, alter in futurum

(1) Jacob. II. 11. — (2) Ibid. 6.

et contracté avant le baptême. *Celui qui a dit qu'il ne faut point commettre d'adultères, celui-là a dit aussi : Tu ne tueras point. Si donc nous tuons, sans commettre néanmoins d'adultère, nous sommes transgresseurs de la loi. Avoir observé toute la loi. et faillir en un seul point, c'est l'avoir violée tout entière.* Ainsi, quand on nous objecte un mariage qui a précédé le baptême, nous, alors, exigeons l'observation de tous les préceptes imposés à ceux qui ont reçu le baptême. Ce qui est défendu, on le passe sous silence, et ce qui est permis, on nous en fait un crime.

LETTRE LXXXIII.

JÉROME A MAGNUS,

Orateur de la ville de Rome.

Que notre Sébésius ait profité de nos avertissements, je connais cela mieux encore par son repentir que par votre lettre. C'est chose étonnante comme ce retour me donne plus de joie que ses égarements ne m'avaient causé de chagrin. La tendresse du père et la piété de l'enfant ont été aux prises, celui-là oubliant le passé, et celui-ci promettant d'être plus fidèle à l'avenir. Voilà qui doit être et pour vous et

quoque officia pollicetur. Unde et mutuo nobis tibique gaudendum est, quia nos filium recepimus, tu discipulum comprobasti.

Quod autem quæris in calce epistolæ tuæ, cur in opusculis nostris, secularium litterarum interdum ponamus exempla, et candorem Ecclesiæ ethnicorum sordibus polluamus, breviter responsum habeto. Nunquam hoc quæreres, nisi te totum Tullius possideret, si Scripturas sanctas legeres, si interpretes earum omisso Volcatio evolveres. Quis enim nesciat et in Moyse, et in prophetarum voluminibus quædam assumta de gentilium libris, et Salomonem philosophis Tyri, et nonnulla proposuisse, et aliqua respondisse ? Unde in exordio *Proverbiorum* commonet, *ut intelligamus sermones prudentiæ versutiasque verborum, parabolas et obscurum sermonem, dicta sapientum et ænigmata quæ proprie dialecticorum et philosophorum sunt* [1]. Sed et Paulus apostolus Epimenidis poetæ abusus versiculo est, scribens ad Titum : Κρητες αει ψευσται, κακα θηρια, γαστερες αργαι, id est, *Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri* [2]. Cujus heroici hemistichium postea Callimachus usurpavit. Nec mirum si apud Latinos metrum non servet ad verbum expressa translatio, cum Homerus eadem lingua versus in prosam vix cohæ-

(1) Prov. I. 5. — (2) Tit. I. 12.

pour moi une grande cause de contentement, puis que je retrouve un fils, et que vous retrouvez un disciple.

Quant à ce que vous me demandez, à la fin de votre lettre, pourquoi, dans mes livres, je cite quelquefois les auteurs profanes, et souille, avec les ordures des Païens, le pureté de l'Église, je n'ai qu'un mot à vous dire. Jamais vous ne me feriez cette question si vous n'étiez tout entier à Tullius, si vous lisiez les Écritures saintes, si vous quittiez Volcatius pour lire les interprètes de ces mêmes Écritures. Qui ne sait, en effet, que, dans Moïse et dans les livres des Prophètes, il y a certaines choses qui sont empruntées aux livres des Païens; que Salomon fit des questions aux Philosophes de Tyr, et répondit à celles qu'ils lui proposaient? Voilà pourquoi, dès le commencement des *Proverbes*, il declare qu'il les écrit *afin de nous faire comprendre les discours de la sagesse, les subtilités des mots, les paraboles et leur sens mystérieux, les maximes et les énigmes des sages*, ce qui ne convient qu'aux dialecticiens et aux philoso phes. L'Apôtre Paul, écrivant à Tite, ne cite-t-il pas ce vers d'Épiménide: *Les Crétois sont toujours menteurs, ce sont de méchantes bêtes, des ventres gourmands et paresseux.* Callimaque, depuis, a inséré dans ses ouvrages, un hémistiche de ce vers héroïque. Au reste, quoi d'étonnant que la version latine ne rende pas mot à mot ce vers d'Épiménide, puisque, traduit en prose, dans notre langue, Homère n'a quasi pas de sens? Le même Apôtre cite encore, dans une autre épître, cet iambe de Ménandre: *Les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs*; et, disputant

reat. In alia quoque epistola, Menandri ponit senarium : φθειρουσιν ηθη χρησθ'ομιλιαι κακαι, id est, *Corrumpunt enim mores bonos colloquia mala*[1]. Et apud Athenienses in Martis curia disputans, Aratum testem vocat. *Ipsius enim et genus sumus*[2], quod græce dicitur : του γαρ και γενος εσμεν. Et est clausula versus heroici. Ac ne parum hoc esset, ductor christiani exercitus et orator invictus pro Christo caussam agens, etiam inscriptionem fortuitam arte torquet in argumentum fidei. Didicerat enim a vero David, extorquere de manibus hostium gladium, et Goliæ superbissimi caput proprio mucrone truncare[3]. Legerat in *Deuteronomio* Domini voce præceptum, mulieris captivæ radendum caput, supercilia, omnes pilos et ungues corporis amputandos, et sic eam habendam in conjugio[4]. Quid ergo mirum, si et ego sapientiam secularem propter eloquii venustatem, et membrorum pulchritudinem, de ancilla atque captiva Israelitidem facere cupio? et si quicquid in ea mortuum est, idololatriæ, voluptatis, erroris, libidinum, vel præcido, vel rado, et mixtos purissimo corpori vernaculos ex ea genero Domino Sabaoth? Labor meus in familiam Christi profificit, stuprum in alienam, auget numerum conservorum. Osee accepit uxorem fornicariam Go-

(1) I Cor. XV. 33.—(2) Act. XVII.—(3) I Reg. XVII.—(4) Deut. XXI.

à Athènes, dans le palais de Mars, il en appelle à ces paroles d'Aratus : *Nous sommes les enfants de Dieu,* ce que l'on dit en grec : Του γαρ και γενος εσμεν : c'est la fin d'un vers héroïque. Il ne s'en tient pas là, ce chef de l'armée chrétienne, ce grand orateur, qui défend la cause du Christ, et pour prouver la foi, il se sert avec habileté d'une inscription vue par hasard. C'est qu'il avait appris du véritable David à arracher le glaive des mains de l'ennemi, et à couper avec sa propre épée la tête du superbe Goliath. Il avait lu que, dans le *Deutéronome*, Dieu même commande que, avant d'épouser une femme captive, on lui rase la tête et les sourcils, et qu'on lui coupe le poil et les ongles. Est-il donc si étonnant que moi aussi, charmé de la grâce de son éloquence et de la beauté de ses membres, je veuille rendre Israélite la sagesse humaine, d'ancelle et de captive qu'elle est, puis ensuite que, après l'avoir rasée, après l'avoir purifiée de tout ce qu'il y a de mort en elle, de l'idolâtrie, de la volupté, de l'erreur, des passions, j'en aie de légitimes enfants capables de servir le Dieu des armées? Mon travail sert à augmenter la famille du Christ, et mes rapports avec cette étrangère à accroître de nombre de ses serviteurs. Osée épouse une femme prostituée, Gomer, fille de Debelaïm, et il en a un fils appelé Jesrael, enfant de Dieu. Isaïe prend un rasoir tranchant, pour raser le menton et les pieds des pécheurs. Ézéchiel voulant faire voir quelles calamités attendent les fornications de Jérusalem, se rase la tête, pour montrer que tout ce qui, dans la cité, manque de sentiment et de vie, en doit être retranché. Cyprien, cet homme célé-

mer filiam Debelaim, et nascitur ei de meretrice filius Jesrael, qui vocatur semen Dei [1]. Isaias novacula acuta, barbam, et crura peccantium radit [2]. Et Ezechiel in typo fornicantis Jerusalem tondet cæsariem suam, ut quicquid in ea absque sensu et vita est, auferatur [3]. Cyprianus, vir eloquentia pollens et martyrio, Firmiano narrante mordetur, cur adversus Demetrianum scribens, testimoniis usus sit prophetarum et apostolorum, quæ ille ficta et commentitia esse dicebat, et non potius philosophorum et poetarum, quorum auctoritati ut ethnicus contraire non poterat. Scripserunt contra nos Celsus atque Porphyrius, priori Origenes, alteri Methodius, Eusebius et Apollinarius fortissime responrunt. Quorum Origenes octo scripsit libros. Methodius usque ad decem millia procedit versuum. Eusebius et Apollinarius viginti quinque et triginta volumina condiderunt. Lege eos et invenies nos comparatione eorum imperitissimos, et post tanti temporis otium, vix quasi per somnium quod pueri didicimus, recordari. Julianus Augustus septem libros in expeditione parthica, adversum Christum evomuit, et juxta fabulas poetarum, suo se ense laceravit. Si contra hunc scribere tentavero, puto interdices mihi ne rabidum canem, philosophorum et Stoicorum doctrinis, id est,

(1) Os. I. 3. — (2) Is. VII. 20. — (3) Ezech. V. 1

bre par son éloquence et son martyre, fut blâmé, comme le rapporte Lactance, de ce que, en écrivant contre Démétrianus, il avait cité plusieurs passages des Prophètes et des Apôtres, que son adversaire prétendait être faux et supposés, et de ce qu'il ne s'était pas étayé plutôt de l'autorité des Philosophes et des Poètes, qu'un païen n'eût pas osé contredire. Celsus et Porphyrius ont écrit contre nous; Origènes a répondu à celui-là, et Méthodius, Eusébius et Apollinaris ont écrit contre celui-ci, tous avec beaucoup de force. Origènes a composé huit livres: l'ouvrage de Méthodius contient jusqu'à dix mille lignes; Eusébius et Apollinaris ont composé, l'un vingt-cinq, et l'autre trente volumes. Lisez-les, puis vous verrez que je suis, en comparaison d'eux, un ignorant, et que, après avoir tant étudié, je me souviens à peine, et comme en un songe, de ce que j'ai appris dans ma jeunesse. Julianus Auguste composa pendant l'expédition contre les Parthes, sept livres où il vomit des blasphèmes contre le Christ, et où, comme parle la fable, il se perce lui-même avec son propre glaive. Si j'essayais d'écrire contre lui, vous me défendriez, sans doute, de me servir de l'autorité des Philosophes et des Stoïciens, c'est-à-dire de la massue d'Hercule, pour frapper ce chien enragé? Il est vrai que bientôt, dans le combat, il sentit la puissance de notre Nazaréen, ou, — comme il avait coutume de l'appeler —, du Galiléen, et qu'il reçut, la récompense due à ses blasphèmes, car il fut percé d'un coup de lance. Josèphe, le défenseur des antiquités du peuple juif, a écrit contre le grammairien, Appion d'Alexandrie,

Herculis clava percutiam, quanquam Nazarenum nostrum, et (ut ipse solebat dicere) Galilæum, statim in prælio senserit, et mercedem linguæ putidissimæ, conto ilia perfossus acceperit. Josephus antiquitatem approbans judaici populi, duos libros scripsit contra Appionem Alexandrinum grammaticum, et tanta secularium profert testimonia, ut mihi miraculum subeat, quomodo vir hebræus et ab infantia sacris litteris eruditus, cunctam Græcorum bibliothecam evolverit. Quid loquar de Philone, quem vel alterum, vel secundum, vel judæum Platonem critici pronuntiant?

Curram per singulos. Quadratus apostolorum discipulus, et atheniensis pontifex Ecclesiæ, nonne Adriano principi, Eleusinæ sacra invisenti, librum pro nostra religione tradidit? Et tantæ admirationi omnibus fuit, ut persecutionem gravissimam, illius excellens sedaret ingenium. Aristides philosophus, vir eloquentissimus, eidem principi apologeticum pro christianis obtulit, contextum philosophorum sententiis, quem imitatus postea Justinus, et ipse philosophus, Antonino Pio et filiis ejus senatuique librum contra gentiles tradidit, defendens ignominiam crucis, et resurrectionem Christi tota prædicans libertate. Quid loquar de Melitone Sardensi episcopo? Quid de Apollinario Hierapolitanæ Ecclesiæ sacerdote, Dionysioque Corinthiorum episcopo, et Tatiano, et Bardesane, et Irenæo Pothini martyris succes-

deux livres où il cite un si grand nombre de passages tirés des auteurs profanes, que c'est un prodige, à mes yeux, qu'un homme juif de nation, et qui, dès son enfance, s'était appliqué à l'étude des saintes lettres, ait pu lire tous les ouvrages des auteurs grecs. Que dirai-je de Philon, regardé par les critiques, comme un autre Platon, comme le Platon des Juifs?

Continuons à citer ceux qui, dans leurs ouvrages, invoquent l'autorité des auteurs profanes. Quadratus, disciple des Apôtres, et pontife de l'Église d'Athènes, ne présenta-t-il pas à l'empereur Adrianus, qui allait visiter le temple d'Éleusine, un livre pour la défense de notre religion? Il s'attira si bien l'admiration générale, que son noble et puissant génie apaisa une cruelle persécution. Le philosophe Aristides, personnage fort éloquent, présenta au même prince un apologétique pour les Chrétiens, apologétique rempli de passages des philosophes. Justin, qui était philosophe aussi, imita son exemple, et présenta à l'empereur Antoninus Pius, à ses fils et au sénat, un livre contre les Gentils, dans lequel il défendait l'ignominie de la croix, et annonçait en toute liberté la résurrection du Christ. Que dirai-je de Méliton, évêque de Sardes? Que dirai-je d'Apollinaris, évêque de l'Église d'Hiérapolis et de Dionysius, évêque de Corinthe, et de Testianus, et de Bardésanes, et d'Irénée,

sore, qui origines hæreseon singularum, et ex quibus philosophorum fontibus emanarint, multis voluminibus explicarunt? Pantænus Stoicæ sectæ philosophus, ob præcipuæ eruditionis gloriam, a Demetrio Alexandriæ episcopo, missus est in Indiam, ut Christum apud Brachmanas, et illius gentis philosophos prædicaret. Clemens Alexandrinæ Ecclesiæ presbyter, meo judicio, omnium eruditissimus, octo scripsit *Stromatum* libros, et totidem ὑποτυπώσεων, et alium contra gentes, *pædagogi* quoque tria volumina. Quid in illis indoctum, imo quid non e media philosophia est? Hunc imitatus Origenes, decem scripsit *Stromateas*, Christianorum et philosophorum inter se sententias comparans, et omnia nostræ religionis dogmata de Platone et Aristotele, Numenio, Cornutoque confirmans. Scripsit et Miltiades contra gentes volumen egregium. Hippolytus quoque et Apollonius, romanæ urbis senatores, propria opuscula condiderunt. Extant et Julii africani libri, qui temporum scripsit historias; et Theodori, qui postea Gregorius appelatus est, viri apostolicorum signorum atque virtutum, et Dionysii alexandrini episcopi, Anatolii quoque Laodicenæ Ecclesiæ sacerdotis, necnon presbyterorum Pamphili, Pierii, Luciani, Malchionis, Eusebii Cæsariensis episcopi, et Eustathii Antiocheni, et Athanasii Alexandrini, Eusebii quoque Emiseni, et Triphillii Cyprii, et Asterii Sci-

successeur du martyr Pothin, qui tous ont montré, en plusieurs volumes, l'origine des diverses hérésies, et montré de quels philosophes elles dérivaient. Panténus, philosophe de la secte stoïcienne, fut, à cause de sa profonde érudition, envoyé dans les Indes, par Démétrius, évêque d'Alexandrie, afin qu'il annonçât le Christ aux Brachmanes et aux philosophes de ces contrées. Clément, prêtre de l'Église d'Alexandrie, et l'homme, à mon sens, le plus érudit de tous, a composé huit livres de *Stromatès*, et autant d'*Hypotyposes*, puis un autre livre contre Celsus, et trois volumes du *Pédagogue*. Qu'y a-t-il, dans ces ouvrages, qui ne soit plein d'érudition, et de tout ce que la philosophie présente de plus recherché? Origènes, suivant son exemple, a écrit dix livres de *Stromates*, où il compare entre elles la doctrine des Chrétiens et celle des Philosophes, puis où il confirme tous les dogmes de notre religion par l'autorité de Platon et d'Aristote, de Numénius et de Cornutus. Miltiades a écrit également contre les Gentils un très-bon volume. Hippolytus aussi, et Apollonius, sénateur de la ville de Rome, ont publié quelques ouvrages. Nous avons encore les livres de Julius l'Africain, lequel a écrit l'histoire des temps; ceux de Théodorus, qui fut ensuite appelé Grégoire, personnage égal aux apôtres en vertus et en prodiges; ceux de Dionysius, évêque d'Alexandrie; ceux d'Anatolius, évêque de l'Église de Laodicée, comme aussi ceux des prêtres Pamphilus, Piérius, Lucianus, Malchion; d'Eusébius évêque de Césarée; de Stotius d'Antioche; d'Athanase d'Alexandrie; d'Eusébius d'Émèse; de Thriphillius de Cypre; d'Astérius de Scythopolis, et du

thopolitæ, et Serapionis confessoris, Titi quoque Bostrensis episcopi, Cappadocumque Basilii, Gregorii, Amphilochii, qui omnes intantum philosophorum doctrinis atque sententiis suos refarciunt libros, ut nescias quid in illis primum admirari debeas, eruditionem seculi, an scientiam Scripturarum.

Veniam ad Latinos. Quid Tertulliano eruditius, quid acutius? *Apologeticus* ejus et contra gentes libri, cunctam seculi obtinent disciplinam. Minutius felix causidicus romani fori, in libro, cui titulus *Octavius* est, et in altero contra mathematicos, si tamen inscriptio non mentitur auctorem, quid gentilium scripturarum dimisit intactum? Septem libros adversus gentes Arnobius edidit, totidemque discipulus ejus Lactantius, qui *De ira* quoque et *Opificio Dei* duo volumina condidit, quos si legere volueris, dialogorum Ciceronis in eis ἐπιτομὴν reperies. Victorino martyri in libris suis licet desit eruditio, tamen non deest eruditionis voluntas. Cyprianus quod idola dii non sint, qua brevitate, qua historiarum omnium scientia, quorum verborum et sensuum splendore perstrinxit? Hilarius meorum confessor temporum et episcopus duodecim. Quintiliani libros et stylo imitatus est, et numero, brevique libello quem scripsit contra Dioscorum medicum, quid in litteris possit, ostendit. Juvencus presbyter, sub Constantino historiam Domini Sal-

confesseur Sérapion; de Titus, évêque de Bostres; de Basile, de Grégoire, d'Amphilochius, évêques de Cappadoce. Tous les ouvrages de ces auteurs sont tellement farcis de passages et de sentences des philosophes, que l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer en eux, ou de l'érudition profane, ou de la science des Écritures.

Passons maintenant aux auteurs latins. Où trouver plus d'érudition, plus de subtilité que dans Tertullien? Son *Apologétique* et ses livres contre les Gentils sont pleins de tout ce que présentent les lettres humaines. Dans son livre intitulé: *Octavius*, et dans un autre contre les mathématiciens, si toutefois il en est l'auteur, comme le porte l'inscription, — Minutius Félix, avocat du barreau de Rome, a-t-il laissé de côté quelque chose des sciences profanes? Arnobius a publié sept livres contre les Gentils, son disciple Lactantius en a autant composé, outre deux volumes, dont l'un a pour titre: *De la colère*, et l'autre: *De l'ouvrage de Dieu*. Si vous prenez la peine de les lire, vous y trouverez un abrégé des dialogues de Cicéron. Bien que les ouvrages du martyr Victorinus manquent d'érudition, le désir de l'érudition n'y manque cependant pas. Dans les livres que Cyprianus a écrits pour montrer que les idoles ne sont point des dieux, quelle brièveté, quelle connaissance de toutes les histoires, quelle magnificence de mots et de choses! Hilaire, ce confesseur de nos temps modernes, ce pontife du Christ, a imité, pour le style et pour le nombre, les douze livres de Quintilien; et, dans un petit traité contre le médecin Dioscorus, a montré ce

vatoris versibus explicavit, nec pertimuit Evangelii majestatem sub metri leges mittere. De cæteris vel mortuis vel viventibus taceo, quorum in scriptis suis et vires manifestæ sunt et voluntas.

Nec statim prava opinione fallaris contra gentes hoc esse licitum, in aliis disputationibus dissimulandum, quia omnes pene omnium libri, exceptis his qui cum Epicuro litteras non didicerunt, eruditionis doctrinæque plenissimi sunt.

Quanquam ego illud magis reor, quod dictanti venit in mentem, non te ignorare quod semper a doctis viris usurpatum est, sed per te mihi proponi ab alio quæstionem, qui forte propter amorem historiarum Salustii, Calphurnius cognomento Lanarius sit. Cui, quæso, ut suadeas, ne vescentium dentibus edentulus invideat, et oculos caprearum talpa contemnat. Dives, ut cernis, ad disputandum materia, sed jam epistolaris angustia finienda est.

qu'il peut dans les belles-lettres. Sous le règne de Constantin, le prêtre Juvenius a écrit en vers l'histoire du Sauveur, et n'a pas craint de faire passer sous les lois de la poésie la majesté de l'Évangile. Je ne dis rien de beaucoup d'autres, ou morts ou vivants, qui, par leurs écrits, font assez voir et leurs forces, et la volonté de s'en servir.

N'allez pas toutefois vous jeter dans une autre erreur, en vous imaginant que l'on peut recourir, contre les Gentils, à l'autorité des auteurs profanes, mais que, pour d'autres discussions, cela n'est pas permis, car il n'y a aucun écrivain presque, si vous en exceptez ceux qui n'ont jamais plus cultivé les lettres qu'Épicure, dont les livres ne soient pleins d'une science et d'une érudition profonde. Au reste, je vous dirai ce qui me vient présentement en pensée. Vous n'ignorez pas, j'en suis convaincu, la manière dont les habiles écrivains en usèrent toujours ; mais je m'imagine que quelqu'un vous a proposé de me faire cette question, et que ce pourrait bien être Calphurnius, surnommé Lanarius, parce qu'il aime les histoires de Salluste. Veuillez conseiller à cet édenté de ne point porter envie à ceux qui ont encore de bonnes dents, et de ne point mépriser des yeux de chèvres, lui qui a des yeux de taupe. C'est une belle matière à dispute, comme vous voyez ; mais il faut se renfermer dans les bornes étroites d'une lettre.

EPISTOLA LXXXIV.

HIERONYMUS AD OCEANUM.

De morte Fabiolæ.

Plures anni sunt, quod super dormitione Blesillæ, Paulam venerabilem feminam, recenti adhuc vulnere, consolatus sum. Quartæ æstatis circulus volvitur, ex quo ad Heliodorum episcopum Nepotiani scribens epitaphium, quicquid habere potui virium, in illo tunc dolore consumsi. Ante hoc ferme biennium, Pammachio meo pro subita peregrinatione Paulinæ, brevem epistolam dedi, erubescens ad disertissimum virum plura loqui, et ei sua ingerere, ne non tam consolari amicum viderer, quam stulta jactantia docere perfectum.

Nunc mihi, fili Oceane, volenti et ultro appetenti, debitum munus imponis, quo pro novitate virtutum, veterem materiam novam faciam. In illis enim vel parentis affectus, vel mœror avunculi, vel desiderium mariti temperandum fuit,

LETTRE LXXXIV.

JÉROME A OCÉANUS.

Sur la mort de Fabiola.

Il y a plusieurs années que j'écrivis à Paula, cette femme vénérable, et que j'essayai de la consoler de la perte cruelle qu'elle venait de faire, par la dormition de Blésilla. Il y a quatre ans que j'envoyai à l'évêque Héliodore l'épitaphe de Népotianus, ayant mis à le composer tout ce que la douleur pouvait me laisser de forces. Il y a environ deux ans que j'adressai à mon cher Pammachius, au sujet de la pérégrination soudaine de Paulina, une courte lettre, car j'aurais eu honte d'en écrire davantage à un homme aussi éloquent, et de lui représenter des choses qu'il trouvait en lui-même, ce qui aurait été bien moins consoler un ami, que vouloir, par une sotte vanité, instruire un homme rempli de perfections.

Aujourd'hui, mon fils Océanus, vous m'imposez une tâche à laquelle je me sens porté par inclination et obligé par devoir : c'est de rendre nouveau, en racontant des vertus nouvelles, un sujet déjà usé. Dans ces lettres consolatoires, il s'agissait de soulager l'affliction d'une mère, la tristesse d'un oncle, le cha-

et pro diversitate personarum, diversa de Scripturis, adhibenda medicamina. In præsentiarum tradis mihi Fabiolam, laudem christianorum, miraculum gentilium, luctum pauperum, solatium monachorum. Quicquid primum arripuero, sequentium comparatione vilescit. Jejunium prædicem? — Sed prævalescunt eleemosynæ. Humilitatem laudem? — Sed major est fidei ardor. Dicam appetitas sordes, et in condemnationem vestium sericarum plebeium cultum, et servilia indumenta quæsita? — plus est animum deposuisse quam cultum. Difficilius arrogantia, quam auro caremus et gemmis. His enim abjectis, interdum gloriosis tumemus sordibus, et vendibilem paupertatem, populari auræ offerimus. Celata virtus, et conscientiæ fota secreto, Deum solum judicem respicit. Unde novis mihi est efferenda præconiis, et ordine rhetorum prætermisso, tota de conversionis ac pœnitentiæ incunabulis assumenda.

Alius forsitan scholæ memor, Q. Maximum,

Unus qui nobis cunctando restituit rem,

ÆNEID. VI. 846.

et Fabiorum gentem proferret in medium, diceret pugnas, describeret prælia, et per tantæ nobili-

grin d'un mari, et, suivant la diversité des personnes, de chercher dans les Écritures différents remèdes. Maintenant, vous me donnez à louer Fabiola, la gloire des Chrétiens, l'admiration des Gentils, le sujet des larmes de tous les pauvres, la consolation des moines. Quelque vertu que j'aborde en premier lieu, elle paraîtra médiocre en comparaison de ce qui suivra. Parlerai-je de ses jeûnes? — Mais ses aumônes sont plus considérables. Louerai-je son humilité? — Mais l'ardeur de sa foi la surpasse. Dirai-je qu'elle rechercha une extrême simplicité, et que, pour condamner les vêtements de soie, elle porta des vêtements plébéiens, des vêtements comme ceux des esclaves? — Mais c'est chose plus glorieuse pour elle d'avoir surmonté l'orgueil de l'esprit, que d'avoir méprisé la magnificence des vêtements. Il est plus difficile de se défaire de la vanité que de l'or et des pierreries. Après avoir rejeté ces vaines parures, nous nous faisons gloire quelquefois de porter des vêtements sales, et nous offrons à l'estime du peuple une pauvreté vénale. La vertu cachée et renfermée dans le secret de la conscience ne veut que Dieu pour son juge. Il faut donc que je loue Fabiola d'une manière toute nouvelle, et que, abandonnant les règles des rhéteurs, je commence cet éloge par sa conversion et par sa pénitence.

Quelque autre, peut-être, se souvenant de l'école, représenterait ici ce Q. Maximus, dont

> Les délais triomphants ont sauvé la patrie,
>
> ÉNÉID. VI. 846.

et étalerait toute la famille des Fabius. Il dirait leurs combats, décrirait leurs batailles, puis, en

tatis gradus Fabiolam venisse jactaret, ut quod in virga non poterat, in radicibus demonstraret. Ego diversorii Bethlehemitici, et præsepis dominici amator, in quo virgo puerpera Deum fudit infantem, ancillam Christi, non de nobilitate veteris historiæ, sed de Ecclesiæ humilitate producam.

Et quia statim in principio, quasi scopulus quidam, et procella mihi obtrectatorum ejus opponitur, quod secundum sortita matrimonium, prius reliquerit, non laudabo conversam, nisi prius ream absolvero.

Tanta prior maritus vitia habuisse narratur, ut ne scortum quidem et vile mancipium ea sustinere posset. Quæ si voluero dicere, perdam virtutem feminæ, quæ maluit culpam subire dissidii, quam corporis sui infamare partem, et maculas ejus detegere. Hoc solum proferam, quod verecundæ matronæ et christianæ satis est. Præcepit Dominus uxorem non debere dimitti, excepta caussa fornicationis; et si dimissa fuerit, manere innuptam [1]. Quicquid viris jubetur, hoc consequenter redundat in feminas. Neque enim adultera uxor dimittenda est, et vir mœchus tenendus. *Si quis meretrici jungitur, unum corpus facit; ergo et quæ scortatori impuroque sociatur, unum cum eo corpus efficitur* [2]. Aliæ sunt

(1) Matth. V. 31. 32 — (2) I Cor. VI. 16

montrant que Fabiola descend d'une si noble ligne d'aïeux, ferait voir dans la tige ce qu'il ne pourrait trouver dans les branches. Moi, qui aime l'étable de Bethléem et la crèche du Seigneur, où une mère vierge mit au monde un enfant Dieu, je chercherai la gloire de la servante du Christ, non pas dans la noblesse que lui donnent les anciennes histoires, mais dans l'humilité de l'Église.

Or, comme il se rencontre, dès l'entrée de mon discours, une sorte d'écueil, et une tempête formée par la médisance des ennemis de Fabiola, qui lui reprochent d'avoir quitté son premier mari, pour en épouser un autre; je ne la louerai de sa conversion qu'après l'avoir justifiée du crime dont elle est accusée.

Son premier mari avait, dit-on, de si grands vices, qu'une femme perdue, qu'une vile esclave n'eût pas même pu les souffrir. Si je voulais en retracer la peinture, je ternirais la vertu d'une femme qui aima mieux se voir accusée d'être la cause de leur divorce que perdre de réputation une partie d'elle-même, en découvrant les désordres de son mari. Je dirai seulement qu'elle n'a fait que ce que devait faire une honnête femme, une chrétienne. Le Seigneur défend au mari de quitter son épouse, si ce n'est pour cause d'adultère, et, s'il la quitte pour cette raison, elle ne doit pas se remarier. Tout ce qui est ordonné aux hommes ayant lieu nécessairement pour les femmes, il n'est pas moins permis à une femme de quitter son mari, quand il est adultère, qu'il ne l'est à un mari de répudier sa femme, quand elle est infidèle. Si un homme *se joint à une femme prostituée, il devient un même corps avec elle;* donc la femme qui a un

leges Cæsarum, aliæ Christi: aliud Papinianus, aliud Paulus noster præcipit. Apud illos viris impudicitiæ frena laxantur, et solo stupro atque adulterio condemnato, passim per lupanaria et ancillulas libido permittitur, quasi culpam dignitas faciat, non voluntas. Apud nos, quod non licet feminis, æque non licet viris, et eadem servitus pari conditione censetur.

Dimisit ergo, ut aiunt, vitiosum; dimisit illius et illius criminis noxium; dimisit — pene dixi — quod clamante vicinia, uxor sola non prodidit: sin autem arguitur, quare repudiato marito, non innupta permanserit; facile culpam fatebor, dum tamen referam necessitatem. *Melius est*, inquit Apostolus, *nubere quam uri* [1]. Adolescentula erat, viduitatem suam servare non poterat. *Videbat aliam legem in membris suis repugnantem legi mentis suæ* [2], et se vinctam et captivam ad coitum trahi. Melius arbitrata est aperte confiteri imbecillitatem suam, et umbram quamdam miserabilis subire conjugii, quam sub gloria univiræ opera exercere meretricem. Idem Apostolus vult *viduas adolescentulas nubere, filios procreare, nullam dare occasionem adversario maledicti*

(1) I Cor. VI. 16. — (2) Rom. VII. 23.

mari impudique et débauché ne fait qu'un même corps avec lui. Autres sont les lois des Césars, autres celles du Christ; autres les enseignements de Papinianus, autres ceux de notre Paul. Chez ceux-là, on lâche la bride à l'incontinence des hommes, et, après avoir condamné l'adultère seulement, on permet les débauches des lupanars et les passions ancillaires, comme si c'était la condition des personnes, et non pas la corruption de la volonté qui fît la gravité du crime. Chez nous, ce qui est interdit aux femmes, est également interdit aux hommes; pareille est la servitude, pareils sont les devoirs.

Fabiola donc, à ce que l'on dit, quitta un mari vicieux; elle le quitta, parce qu'il était coupable de tel et tel crime; elle le quitta, — et je l'ai presque dit, — pour des choses dont tout le voisinage murmurait, mais qu'elle seule ne découvrit point. Que si on la blâme de ce que, étant séparée de lui, elle se maria, j'avouerai facilement sa faute, pourvu qu'il me soit permis de montrer qu'elle fut dans la nécessité de la commettre. *Il vaut mieux*, dit l'Apôtre, *se marier que de brûler*. Fabiola était toute jeune, elle ne pouvait garder la viduité. *Elle sentait dans ses membres une loi qui s'opposait à la loi de l'esprit*, et qui la traînait captive et malgré elle à la concupiscence. Elle crut qu'il valait mieux confesser ouvertement sa faiblesse, et se couvrir, en quelque façon, de l'ombre d'un misérable mariage, que de tomber dans les péchés des courtisanes pour conserver la gloire de n'avoir eu qu'un seul mari. Le même Apôtre veut *que les jeunes veuves se marient, qu'elles procréent des enfants, qu'elles ne donnent à l'ennemi*

gratia [1]. Et protinus cur hoc velit, exponit: *Jam enim quædam abierunt retro post Satanam.* Igitur et Fabiola, quia persuaserat sibi, et putabat a se virum jure dimissum, nec Evangelii vigorem noverat, in quo nubendi universa caussatio viventibus viris feminis amputatur, dum multa diaboli vitat vulnera, unum incauta vulnus accepit.

Sed quid ego in abolitis et antiquis moror, quærens excusare culpam, cujus pœnitentiam ipsa confessa est? Quis hoc crederet, ut post mortem secundi viri in semet reversa, quo tempore solent viduæ negligentes, jugo servitutis excusso, agere se liberius, adire balneas, volitare per plateas, vultus circumferre meretricios, saccum indueret, ut errorem publice fateretur, et tota urbe spectante romana, ante diem Paschæ in basilica quondam Laterani, qui Cæsariano truncatus est gladio, staret in ordine pœnitentium, episcopo, presbyteris et omni populo collacrymantibus; sparsum crinem, ora lurida, et squalidas manus, sordida colla submitteret? Quæ peccata fletus iste non purget? Quas inveteratas maculas hæc lamenta non abluant?

Petrus trinam negationem trina confessione de-

(1) I Tim. V. 14.

aucun sujet de médisance, et aussitôt il expose la raison de ce vouloir : *C'est*, dit-il, *que quelques-unes déjà sont retournées en arrière, pour suivre Satan.* Ainsi donc, intimement convaincue qu'elle avait eu raison de quitter son mari, et ne connaissant pas la force de l'Évangile, qui retranche aux femmes, durant la vie de leurs maris, toute liberté de se remarier, Fabiola reçut une blessure imprévue, tandis qu'elle cherchait à éviter plusieurs blessures du démon.

Mais pourquoi m'arrêter à des choses anciennes et oubliées ; pourquoi excuser une faute dont elle a témoigné tant de repentir? Qui le croirait? Fabiola rentrée en elle-même, après la mort d'un second mari, dans un moment où les veuves, peu soigneuses de leur conduite, ont accoutumé, après avoir secoué le joug de la servitude, de vivre avec plus de liberté, d'aller aux bains, de courir par les places publiques, de promener des visages de courtisanes, — Fabiola se couvrit du sac, pour confesser publiquement sa faute, puis à la vue de toute la ville de Rome, avant le jour de Pâques, dans la basilique appelée du nom de ce Latéranus, à qui un César fit autrefois trancher la tête, elle se mit au rang des Pénitents, et les cheveux épars, le visage défait, les mains sales, vint prosterner, au milieu des pleurs de l'évêque, des prêtres, de tout le peuple, sa tête couverte de cendre. Quel péché n'expierait point une telle douleur? Quelles taches, si invétérées fussent-elles, ne seraient point effacées par tant de larmes?

En confessant trois fois qu'il aimait Jésus, Pierre obtint le pardon du crime qu'il avait commis, en le

levit [1]. Aaron sacrilegium, et conflatum ex auro vituli caput, fraternæ correxere preces [2]. David sancti et mansuetissimi viri homicidium pariter et adulterium, septem dierum emendavit fames. Jacebat in terra, volutabatur in cinere, et oblitus regiæ potestatis, lumen quærebat in tenebris. Illumque tantum respiciens quem offenderat, lacrymabili voce dicebat: *Tibi soli peccavi, et malum coram te feci*. Et: *Redde mihi lætitiam salutaris tui et spiritu principali confirma me* [3]. Atque ita factum est, ut qui me prius docuerat virtutibus suis, quomodo stans non caderem, doceret per pœnitentiam, quomodo cadens resurgerem. Quid tam impium legimus inter reges quam Achab, de quo Scriptura dicit: *Non fuit alius talis ut Achab, qui venundatus est, ut faceret malum in conspectu Domini* [4]. Hic cum propter sanguinem Nabuthæ correptus fuisset ab Helia, et audisset iram Domini per prophetam: *Occidisti, et insuper possedisti; et ecce ego inducam super te malum, et demetam posteriora tua*, et reliqua; scidit vestimenta sua, et operuit cilicio carnem suam, jejunabatque *in sacco et ambulabat demisso capite*. Tunc factus est sermo Dei ad Heliam Thesbyten, dicens: *Nonne vidisti Achab humiliatum coram me? Quia ergo humiliatus est mei caussa, non inducam malum in diebus ejus.*

(1) Joan. XXV. 15. — (2) Exod. XXXII. — (3) Ps. L. 6. — (4) Reg. XXI. 25.

reniant trois fois. Les prières de Moïse firent pardonner le sacrilége qu'avait commis Aaron, en permettant que l'on fondit le veau d'or. David, cet homme saint et rempli de mansuétude, expia, par un jeune de sept jours, l'homicide et l'adultère dont il s'était rendu coupable. Il était couché sur la terre, il se roulait dans la cendre, et, oubliant sa puissance royale, cherchait la lumière dans les ténèbres. N'envisageant que celui qu'il avait offensé, il disait d'une voix lamentable : *C'est contre vous seul que j'ai péché ; c'est en votre présence que j'ai fait le mal.* Et encore : *Rendez-moi la joie de votre assistance salutaire, et fortifiez-moi par votre Esprit souverain.* Ainsi donc, celui qui, par ses vertus, m'avait appris comment je puis ne pas tomber quand je suis debout, me montre encore par sa pénitence, comment je dois me relever quand je suis tombé. Fut-il jamais prince plus impie que le roi Achab, dont l'Ecriture dit : *Achab n'eut point d'égal en méchanceté ; il était vendu pour faire le mal en présence du Seigneur.* Elie lui reprocha la mort de Naboth, et le menaça de la colère du Seigneur, en lui disant : *Tu l'as tué, et de plus tu possèdes son bien. Mais voilà que j'amènerai le mal sur toi, et que je détruirai ta postérité*, et le reste. Ce prince, aussitôt déchira ses vêtements, couvrit sa chair d'un cilice, jeûna *revêtu d'un sac et marcha la tête baissée contre terre.* Alors le Seigneur dit à Elie Thesbyte : *N'as-tu pas vu Achab humilié devant moi. Puis donc qu'il s'est humilié à cause de moi, je n'amènerai point le mal sur ses jours.*

O felix pœnitentia, quæ ad se Dei traxit oculos, quæ furentem sententiam Dei, confesso errore mutavit. Hoc idem et Manassen in *Paralipomenon* [1], et Niniven fecisse legimus in propheta [2], publicanum quoque in Evangelio [3]. E quibus primus non solum indulgentiam, sed et regnum recipere meruit, altera impendentem Dei fregit iram. Tertius pectus verberans pugnis, oculos non levabat ad cœlum. Et multo justificatior recessit publicanus humili confessione vitiorum, quam pharisæus superba jactatione virtutum.

Non est loci hujus ut pœnitentiam prædicem, et quasi contra Montanum Novatumque scribens, *dicam illam hostiam Domino esse placabilem* [4]. Et: *sacrificium Deo, spiritum contribulatum* [5]. Et: *malo pœnitentiam peccatoris quam mortem* [6]. Et: *exurge; exurge, Jerusalem* [7], et multa alia quæ prophetarum clangunt tubæ. Hoc unum loquar, quod et legentibus utile sit, et præsenti caussæ conveniat. Non est confusa Dominum in terris, et ille eam non confundetur in cœlum. Aperuit cunctis vulnus suum, et decolorem in corpore cicatricem flens Roma conspexit. Dissuta habuit latera, nudum caput, clausum os. Non est ingressa Ecclesiam Domini, sed extra castra cum Maria sorore Moysi separata conse-

(1) Paral. XXXIII. — (2) Jon. III. 4. — (3) Luc. XVIII. 13. — (4) Ps. XXVI. — (5) Ibid. L. 19. — (6) Ezech. XVIII. 23. — (7) Is. LX. 1

Oh ! l'heureuse pénitence qui attira sur lui les regards de Dieu, et qui par l'aveu des fautes commises, changea l'arrêt que Dieu avait prononcé dans sa fureur. Dans les *Paralipomènes*, nous voyons que la même chose arriva au roi Manassès ; dans le prophète Jonas, au roi de Ninive; dans l'Evangile, au publicain. Le premier d'entre eux se rendit non-seulement digne de pardon, mais encore mérita de recouvrer son royaume ; le second arrêta la colère imminente de Dieu ; le troisième, frappant sa poitrine à coups de poings, n'osant pas lever les yeux au ciel, s'en retourna beaucoup plus justifié par l'humble confession de ses fautes, que le pharisien, par la vaine ostentation de ses vertus.

Ce n'est point ici le lieu de louer la pénitence, ni de dire, comme si j'écrivais contre Montanus ou contre Novatus, qu'*elle est une hostie qui apaise le Seigneur ;* que *le sacrifice agréable à Dieu, est un cœur contrit;* qu'*il aime mieux la pénitence du pécheur que sa mort*; qu'il dit lui-même : *Lève-toi, lève-toi, Jérusalem*, et beaucoup d'autres choses que nous font entendre les trompettes des prophètes. Je ne dirai que ce qui peut être utile à ceux qui me liront, et convenir à mon sujet. Fabiola n'eut point honte de Jésus-Christ sur la terre, et Jésus-Christ ne rougira point d'elle dans les cieux. Elle découvrit à tout le monde sa blessure, et Rome ne peut, sans verser des larmes, en voir les cicatrices sur ce corps pâle et défait. Elle se montra avec des vêtements déchirés, la tête nue, la bouche close ; elle n'entra point dans l'Eglise du Seigneur, mais comme Marie, sœur de Moïse, elle s'assit hors du camp et s'éparée des autres, jusqu'à ce que le prêtre qui l'avait chassée vînt lui-mê-

dit [1], ut quam sacerdos ejecerat, ipse revocaret. *Descendit de solio deliciarum suarum, accepit molam, fecit farinam, et discalcetis pedibus transivit fluenta lacrymarum* [2]. Sedit super carbones ignis. Hi ei fuere in adjutorium. Faciem per quam secundo viro placuerat, verberabat, oderat gemmas, linteamina videre non poterat, ornamenta fugiebat. Sic dolebat, quasi adulterium commisisset, et multis impendiis medicaminum unum vulnus sanare cupiebat.

Diu morati sumus in pœnitentia, in qua velut in vadosis locis resedimus, ut major nobis et absque ullo impedimento se laudum ejus campus aperiret. Recepta sub oculis omnis Ecclesiæ communione, quid fecit? Scilicet in die bona malorum non oblita est, et post naufragium rursum tentare noluit pericula navigandi. Quin potius omnem censum quem habere poterat—erat autem amplissimus, et respondens generi ejus—dilapidavit, ac vendidit, et in pecuniam congregatum, usibus pauperum præparavit, et prima omnium νοσοκομειον instituit, in quo ægrotantes colligeret de plateis, et consumta languoribus atque inedia miserorum membra foveret.

Describam ego nunc diversas hominum calamitates, truncas nares, effosos oculos, semius-

(1) Num. XII. 15.—(2) Is. XLVII. 1-14, secundum LXX.

me la rappeler. *Elle descendit du trône de ses délices, elle tourna la meule, fit de la farine; se déchaussa pour passer le torrent* de larmes; s'assit sur des charbons, qui lui servirent à la purifier. Ce visage, par lequel elle avait plu à un second mari, elle le meurtrissait; elle haïssait les pierreries, ne pouvait voir les linges précieux, et fuyait les vains ajustements. Elle s'affligeait comme si elle eût commis un adultère, et recourait à toutes sortes de remèdes pour guérir une seule plaie.

Je me suis long-temps arrêté à sa pénitence et m'y suis arrêté comme en un passage difficile, pour ne rencontrer ensuite aucun obstacle, lorsque s'ouvrira devant moi le vaste champ de sa louange. Une fois rétablie dans la communion des fidèles, sous les yeux de toute l'Eglise, que fit donc Fabiola? En ces jours heureux, elle n'oublia point les jours mauvais, et, après le naufrage, ne voulut pas s'exposer encore aux périls de la navigation; au contraire, tout son patrimoine qui était considérable, et qui répondait à sa naissance, elle l'éparpilla et le vendit, et en destina l'argent à subvenir aux nécessités des pauvres. La première, elle fonda un hôpital pour y ramasser les malades abandonnés dans les rues, et soulager tant de malheureux accablés de langueurs, consumés de faim.

Maintenant, décrirai-je ici les diverses infirmités des hommes, ces nez coupés, ces yeux crevés, ces pieds à demi brûlés, ces mains livides, ces ventres gonflés, ces cuisses décharnées, ces jambes enflées, ces chairs putrides et rongées d'où sortent une four-

tos pedes, luridas manus, tumentes alvos, exile femur, crura turgentia, et de exesis ac putridis carnibus, vermiculos bullientes? Quoties morbo regio et pedore confectos humeris suis ipsa portavit? Quoties lavit purulentam vulnerum saniem, quam alius aspicere non valebat? Præbebat cibos propria manu, et spirans cadaver sorbitiunculis irrigabat. Scio multos divites et religiosos ob stomachi angustiam exercere hujusmodi misericordiam per aliena ministeria, et clementes esse pecunia, non manu. Quos equidem non reprobo, et teneritudinem animi nequaquam interpretor infidelitatem; sed sicut imbecillitati stomachi veniam tribuo, sic perfectæ mentis ardorem in cœlum laudibus fero. Magna fides ista contemnit. Scio quid in Lazaro dives purpuratus aliquando non fecerit, quasi superba mens retributione damnata sit [1]. Ille quem despicimus, quem videre non possumus, ad cujus intuitum nobis vomitus erumpit, nostri similis est, de eodem nobiscum formatus est luto, iisdem compactus elementis. Quicquid patitur, et nos pati possumus. Vulnera ejus existimemus propria, et omnis animi in alterum duritia, clementi in nosmetipsos cogitatione frangetur.

(1) Luc. XVI.

millière de vers? Combien de fois Fabiola ne porta-t-elle point sur ses épaules des personnes languissantes de jaunisse et couvertes de crasse? Combien de fois ne lava-t-elle pas des plaies toutes purulentes que d'autres ne pouvaient pas même regarder? Elle donnait, de ses propres mains, à manger aux pauvres, et rafraîchissait de quelques petites boissons des cadavres expirants. Je sais que beaucoup de personnes riches et vertueuses ne pouvant, sans une profonde répugnance, faire de telles actions, exercent par le ministère d'autrui de semblables œuvres de miséricorde, et sont charitables avec leur argent, puisqu'elles ne le sont pas avec leurs mains. Certes, je ne les blâme pas, et je suis loin d'attribuer à un manque de foi cette délicatesse de leur naturel; mais si je pardonne à la faiblesse de leur estomac, je puis bien élever jusqu'aux cieux l'ardeur et le zèle d'une ame parfaite. La Foi, quand elle est grande, surmonte ces dégoûts. Je sais en quoi le riche, couvert de pourpre, manqua jadis à Lazare, et quel juste châtiment reçut un esprit superbe. Cet homme que nous méprisons, que nous ne pouvons pas même regarder, et dont la vue seule nous soulève le cœur, il est semblable à nous, il est formé du même limon que noüs, il est composé des mêmes éléments que nous; tout ce qu'il souffre nous pouvons le souffrir. Regardons ses plaies comme les nôtres, et toute cette dureté d'ame que nous sentons pour lui, s'amollira devant les bienveillantes pensées que nous avons pour nous-mêmes.

> Non mihi si linguæ centum sint, oraque centum,
> Ferrea vox,
> Omnia morborum percurrere nomina possim,
>
> ÆN. VI. 625.

Quæ Fabiola in tanta miserorum refrigeria commutavit, ut multi pauperum sani, languentibus inviderent. Quanquam illa simili liberalitate erga clericos et monachos ac virgines fuerit. Quod manasterium non illius opibus sustentatum est? Quem nudum et clinicum non Fabiolæ vestimenta texerunt? In quorum se indigentiam non effudit præceps et festina largitio? Angusta misericordiæ ejus Roma fuit. Peragrabat ergo insulas et totum Etruscum mare, Volscorumque provinciam, et reconditos curvorum littorum sinus, in quibus monachorum consistunt chori, vel proprio corpore, vel transmissa per viros sanctos ac fideles munificentia circumibat. Unde repente et contra opinionem omnium Jerosolymam navigavit, ubi multorum excepta concursu, nostro parumper usa est hospitio, cujus societatis recordans, videor mihi adhuc videre quam vidi.

Jesu bone, quo illa fervore, quo studio intenta erat divinis voluminibus? et veluti quamdam famem satiare desiderans, per prophetas, Evangelia psalmosque currebat, quæstiones et proponens, et solutas recondens in scriniolo pectoris sui. Nec vero satiabatur audiendi cupidine; sed addens scientiam, addebat dolorem; et quasi

Non, quand j'aurais cent bouches et cent voix, quand j'aurais une parole de fer, je ne pourrais pas dire les noms de toutes les maladies,

ENEID. VI. 625.

Auxquelles Fabiola sut apporter de si grands adoucissements qu'il y eut beaucoup de malheureux qui, se trouvant en bonne santé, envièrent le sort des malades. Au reste, elle ne fut pas moins libérale envers les Clercs, les Moines et les Vierges. Quel monastère ne se vit pas soutenu par ses largesses? Quel pauvre tout nu ou alité, ne reçut pas d'elle des vêtements pour se couvrir? quelle espèce d'indigence ne secourut-elle pas avec zèle et avec une charité empressée? Rome était trop étroite pour sa miséricorde. Elle parcourait donc les îles et toute la mer Etrusque. Elle allait elle-même, ou envoyait des personnes fidèles et vertueuses répandre ses bienfaits dans la province des Volsques, et dans les secrètes anfractuosités des mers où résidaient les chœurs des moines. Elle vint tout-à-coup à Jérusalem, et contre l'attente de tout le monde. Plusieurs personnes accoururent la recevoir, et elle demeura quelque temps dans notre monastère. Quand je me rappelle ses entretiens, il me semble que je la vois encore.

Bon Dieu! avec quelle ferveur, avec quelle attention elle s'appliquait à l'étude des volumes sacrés! Affamée qu'elle était de cette divine lecture, elle parcourait les Prophètes, les Evangiles et les Psaumes, proposant des difficultés et conservant avec soin, dans son cœur, les réponses que j'y faisais. Elle ne se lassait jamais d'apprendre; à mesure qu'elle avançait dans la science, elle redoublait d'application, et

oleum flammæ adjeceris, majoris ardoris fomenta capiebat. Quodam die cum in manibus Moysi *Numeros* teneremus, et me verecunde rogaret, quid sibi vellet nominum tanta congeries; cur singulæ tribus in aliis atque aliis locis varie jungerentur; quomodo Balaam ariolus sic futura Christi mysteria prophetarit, ut nullus propemodum prophetarum tam aperte de eo vaticinatus sit, respondi ut potui, et visus sum interrogationi ejus satisfacere. Revolvens ergo librum, pervenit ad eum locum, ubi catalogus describitur omnium mansionum, per quas de Ægypto egrediens populus, pervenit usque ad fluenta Jordanis. Cumque caussas quæreret et rationes singularum, in quibusdam hæsitavi, in aliis inoffenso cucurri pede, in plerisque simpliciter ignorantiam confessus sum. Tunc vero magis cœpit urgere, et quasi non mihi liceret nescire, quod nescio, expostulare, ac se indignam tantis mysteriis dicere. Quid plura? Extorsit mihi negandi verecundia, ut proprium ei opus hujuscemodi disputatiunculæ pollicerer, quod usque in præsens tempus, ut nunc intelligo, Domini voluntate dilatum, reddetur memoriæ illius, ut sacerdotalibus prioris ad se voluminis induta vestibus, per mundi hujus solitudinem gaudeat se ad terram repromissionis aliquando venisse. Verum quod cœpimus, prosequamur.

semblables à une huile que l'on jette sur le feu, les connaissances qu'elle acquérait ne faisaient qu'augmenter son ardeur. Un jour, nous avions entre les mains le livre des *Nombres*, elle demanda avec modestie ce que signifiait cette multitude de noms, pourquoi l'on joignait chaque tribu, tantôt à l'une, tantôt à l'autre; comment il se pouvait faire que Balaam, simple devin, eût tellement prédit les mystères qui regardent le Christ, que nul presque des prophètes n'en ait parlé si clairement? Je lui répondis comme je pus, et il me sembla qu'elle était contente de la réponse. Continuant donc sa lecture, elle tomba sur l'endroit où l'on fait le dénombrement de toutes les mansions du peuple d'Israël, depuis sa sortie d'Egypte jusqu'au fleuve du Jourdain. Comme elle me demandait les raisons de chaque chose, j'hésitai sur quelques endroits, j'en expliquai d'autres bien aisément, et il y en eut plusieurs où je confessai tout simplement mon ignorance. Alors, elle se mit à me presser davantage, et, comme s'il ne m'eût pas été permis d'ignorer ce que j'ignorais, elle me pria avec instance d'éclaircir ses doutes, s'avouant néanmoins indigne de comprendre de si grands mystères. Qu'ajouter enfin? Confus de lui refuser ce qu'elle demandait, je lui promis un traité spécial sur cette question. Je n'ai pu, jusqu'à présent, tenir ma promesse, Dieu le permettant ainsi, je crois, pour que je consacre cet ouvrage à la mémoire de Fabiola, et que, maintenant qu'elle est revêtue de ces habits sacerdotaux, dont je parle dans le premier volume que je lui dédiai, elle ait la joie d'être enfin arrivée, par le désert de ce monde, à la terre de promission. Mais poursuivons ce que nous avions commencé.

Quærentibus nobis dignum tantæ feminæ habitaculum, cum illa ita solitudinem cuperet, ut diversorio Mariæ carere nollet, ecce subito discurrentibus nunciis, Oriens totus intremuit ab ultima Mæotide inter glacialem Tanain, et Massagetarum immanes populos, ubi Caucasi rupibus feras gentes Alexandri claustra cohibent, erupisse Hunorum examina, quæ pernicibus equis huc illucque volitantia, cædis pariter ac terroris cuncta complerent. Aberat tunc Romanus exercitus, et bellis civilibus in Italia tenebatur. Hanc gentem Herodotus refert sub Dario rege Medorum viginti annis Orientem tenuisse captivum, et ab Ægyptiis atque Æthiopibus annuum exegisse vectigal. Vertat Jesus ab orbe romano tales ultra bestias. Insperati ubique aderant, et famam celeritate vincentes, non religioni, non dignitatibus, non ætati parcebant, non vagientis miserebantur infantiæ. Cogebantur mori, qui nondum vivere cœperant. Et nescientes malum suum, inter hostium manus ac tela ridebant. Consonus inter omnes rumor, petere eos Jerosolymam, et ob nimiam auri cupiditatem ad hanc urbem percurrere. Muri neglecti pacis incuria sarciebantur. Antiochia obsidebatur, Tyrus se volens a terra abrumpere, insulam quærebat antiquam.

Pendant que nous cherchions une demeure digne d'une femme si distinguée, qui voulait vivre dans la solitude, sans toutefois s'éloigner de la retraite où vécut Marie, voilà que soudain arriva, de divers endroits, une nouvelle qui fit trembler l'Orient: de l'extrémité des Palus Méotides, entre les glaces du Tanaïs et la cruelle nation des Gètes, là où les rochers du Caucase, barrières d'Alexandre, retiennent ces peuples barbares, étaient accourus des essaims de Huns, qui, volant çà et là sur des chevaux rapides, remplissaient de carnage et d'effroi tous les lieux qu'ils traversaient. L'armée romaine était alors absente, et retenue en Italie par des guerres civiles. Hérodote raconte que, sous Darius, roi des Mèdes, cette nation assujettit, durant vingt années, tout l'Orient, et se fit payer, par les Egyptiens et les Ethiopiens, un tribut annuel. Dieu veuille désormais éloigner de l'empire romain des bêtes semblables. On les voyait arriver partout à l'improviste, et, allant plus vite que le bruit de leur irruption, ces barbares n'épargnaient ni la religion, ni l'âge, ni la dignité des personnes ; ils n'avaient pas même pitié de la faible enfance. D'innocentes créatures, qui n'avaient pas encore commencé à vivre, recevaient déjà la mort, et, sans connaître leur infortune, riaient entre les bras et parmi les épées de leurs meurtriers. La rumeur commune, c'était que ces barbares venaient à Jérusalem, et que, attirés par la soif de l'or, ils couraient vers cette ville. On en réparait les murailles, qui avaient été négligées en temps de paix. Antioche était assiégée, et Tyr, pour se séparer de la terre, cherchait son île ancienne.

Tunc et nos compulsi sumus parare naves, esse in littore, adventum hostium præcavere, et sævientibus ventis, magis barbaros metuere quam naufragium, non tam propriæ saluti quam virginum castimoniæ providentes. Erat in illo tempore quædam apud nos dissensio, et barbarorum pugnam domestica bella superabant. Nos in Oriente tenuerunt jam fixæ sedes, et inveteratum locorum sanctorum desiderium. Illa quæ tota in sarcinis erat, et in omni urbe peregrina, reversa est ad patriam, ut ibi pauper viveret, ubi dives fuerat, manens in alieno, quæ multos prius hospites habuit, et—ne sermonem longius protraham—in conspectu romanæ urbis pauperibus erogaret, quod illa teste vendiderat. Nos hoc tantum dolemus, quod pretiosissimum de sanctis locis monile perdidimus. Recepit Roma quod amiserat, et procax ac maledica lingua gentilium, oculorum testimonio confutata est.

Laudent cæteri misericordiam ejus, humilitatem, fidem, ego ardorem animi plus laudabo. Librum quo Heliodorum quondam juvenis ad eremum cohortatus sum, tenebat memoriter, et romana cernens mœnia, inclusam se esse plangebat. Oblita sexus, fragilitatis immemor, ac solitudinis tantum cupida, ibi erat, ubi animo mo-

Nous alors, nous fumes forcés de préparer des vaisseaux, de nous tenir sur le rivage, d'être en garde contre l'arrivée des ennemis, et, malgré la violence des vents, d'appréhender moins le naufrage que les barbares; nous ne songions pas tant à sauver notre propre vie qu'à préserver la chasteté des vierges. Il y avait alors quelque division parmi nous, et cette guerre domestique surpassait la guerre. Quant à moi, je ne pus quitter l'Orient où j'avais établi ma demeure, et où me retenait un ancien amour pour les Lieux saints. Mais Fabiola, qui portait tout avec elle, et qui était étrangère en toute cité, retourna dans sa patrie, pour vivre pauvre là où elle avait été riche, pour habiter chez les autres, après avoir logé tant de monde chez elle, et enfin, — car je ne veux pas insister trop long-temps, — elle y retourna pour donner aux pauvres, à la vue de Rome toute entière, ce qu'elle avait vendu aux yeux mêmes de Rome. Tout ce que je regrettai, ce fut de voir perdre aux lieux saints leur ornement le plus précieux. Rome recouvra ce qu'elle avait perdu, et l'effronterie de ceux qui avaient déchiré sa réputation, fut confondue par le témoignage que les Gentils rendaient à sa vertu.

Que d'autres louent sa miséricorde, son humilité, sa foi; je louerai plus encore la ferveur de son esprit. Le livre que j'écrivis dans ma jeunesse, pour engager Héliodorus à venir au désert, elle le savait par cœur, et, en regardant les murailles de Rome, elle se plaignait d'être là captive. Oubliant son sexe, oubliant sa faiblesse, et ne désirant que la solitude, elle demeurait là où était son cœur. Les conseils de ses

rabatur. Non poterat teneri consiliis amicorum, ita ex urbe, quasi de vinculis, gestiebat erumpere. Dispensationem pecuniæ, et cautam distributionem genus infidelitatis vocabat. Non aliis distributionem eleemosinarum tribuere, sed suis pariter effusis, ipsa pro Christo stipes optabat accipere. Sic festinabat, sic impatiens erat morarum, ut illam crederes profecturam. Itaque dum semper paratur, mors eam invenire non potuit imparatam.

Inter laudes feminæ subito mihi Pammachius meus exoritur. Paulina dormit, ut iste vigilet. Præcedit maritum, ut Christo famulum derelinquat. Hic hæres uxoris, et hæreditatis alii possessores. Certabant vir et femina, quis in portu Abrahæ tabernaculum figeret, et erat hæc inter utrumque contentio, quis humanitate superaret. Vicit uterque, et uterque superatus est. Ambo se victos et victores fatentur, dum quod alter cupiebat, uterque perfecit. Jungunt opes, sociant voluntates, ut quod æmulatio dissipatura erat, concordia cresceret.

Necdum dictum, jam factum. Emitur hospitium, et ad hospitium turba concurrit. *Non est enim labor in Jacob, nec dolor in Israel* [1]. Adducunt maria, quos in gremio suo terra susci-

(1) Num. XXIII. 21, Sec. LXX.

amies ne pouvaient la retenir à Rome, d'où elle souhaitait de s'échapper comme d'une prison. Elle disait qu'une charité trop prudente et trop ménagère est une espèce d'infidélité. Elle ne laissait point à d'autres le soin de distribuer ses aumônes, mais donnant tout sans réserve, elle désirait de recevoir elle-même l'aumône pour l'amour du Christ. Elle se hâtait si fort, elle était si impatiente de tout retard, qu'on eût dit qu'elle allait partir pour l'éternité. Ainsi, comme elle s'y préparait toujours, la mort ne put la surprendre.

Pendant que je fais l'éloge de cette noble femme, tout-à-coup mon cher Pammachius me vient en l'esprit. Paulina dort, afin qu'il veille, lui. Elle a précédé son mari, afin de laisser au Christ un serviteur. Il est l'héritier de sa femme, et d'autres sont les possesseurs de l'héritage. Ils contestaient, Fabiola et lui, à qui le plus tôt dresserait, au port de Rome, la tente d'Abraham ; et c'était entre eux à qui se surpasserait en charité. Ils ont vaincu tous deux, tous deux ont été vaincus. Chacun avoue sa victoire et sa défaite, car ils ont accompli tous deux ce que l'un et l'autre souhaitaient. Ils unissent leurs biens, ils associent leurs volontés, afin d'affermir par la concorde ce que l'émulation aurait pu ruiner.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Ils achèvent un hospice, la foule y accourt, et *il n'y a plus d'affliction dans Jacob, ni de douleur en Israel.* Les mers amènent à la terre des personnes qu'elle reçoit dans son sein, et Rome y envoie des pèlerins se fortifier sur le doux rivage contre les fatigues de la navigation. Ce que fit une fois Publius dans l'île de Malte, et en-

piat. Mittit Roma properantes, quos navigaturos littus molle confoveat. Quod Publius semel fecit in insula Melite erga unum apostolum [1], et — ne contradictioni locum tribuam — in unam navim, hoc isti et frequenter faciunt et in plures, nec solum inopum necessitas sustentatur, sed prona in omnes munificentia aliquid et habentibus providet. Xenodochium in portu romano situm, totus pariter mundus audivit. Sub una æstate didicit Britannia, quod Ægyptus et Parthus noverant vere.

Quod scriptum est : *Timentibus Dominum, omnia cooperantur in bonum* [2], in obitu tantæ feminæ vidimus comprobatum. Quodam præsagio futurorum ad multos scripserat monachos, ut venirent, et se gravi onere laborantem absolverent, faceretque sibi de iniquo mammona amicos, qui eam reciperent in æterna tabernacula [3]. Venerunt, amici facti sunt, dormivit illa quomodo voluit, et deposita tandem sarcina, levior volavit ad cœlum.

Quantum haberet viventis Fabiolæ Roma miraculum, in mortua demonstravit. Necdum spiritum exhalaverat, necdum debitam Christo reddiderat animam :

Et jam fama volans, tanti prænuntia luctus,

Æn. xi. 139.

Act. (1) XXVIII. 7. — (2) Rom. VIII. 28. — (3) Luc. XVI. 9.

vers un seul Apôtre, ou plutôt, — car je ne veux pas donner lieu à la controverse, — ce qu'il fit envers un navire, ceux-ci le font assez fréquemment et envers plusieurs personnes ; on ne se contente pas de soulager les pauvres dans leurs besoins, mais par une libéralité qui s'étend à tout le monde, on pourvoit même aux besoins de ceux qui ont quelque chose. L'univers entier apprit donc en même temps qu'un Xénodochium avait été construit au port de Rome. La Bretagne le sut en été; l'Egypte et la Parthie le savaient au printemps.

Ce qui est écrit, que *tout se change en bien pour ceux qui craignent le Seigneur*, on en vit l'accomplissement à la mort d'une si noble femme. Comme elle avait, en quelque sorte, pressenti ce qui devait lui arriver, elle avait écrit à plusieurs moines de venir près d'elle, pour la décharger d'un fardeau qui lui était fort pénible, car elle voulait, avec l'inique mammona, se faire des amis qui la reçussent dans les tabernacles éternels. Ils vinrent, ils furent ses amis; le sommeil des justes la trouva telle qu'elle voulait être, et, après avoir rejeté le poids qui l'accablait, elle s'envola plus légère vers les cieux.

Rome fit voir, à la mort de Fabiola, combien elle l'avait admirée, durant sa vie. Elle n'avait point encore rendu son ame à Jésus-Christ,

Que, déjà volant au loin, la Renommée, messagère d'un si grand deuil,

ÆNEID. XI. 139.

totius urbis populum ad exequias congregabat. Sonabant psalmi, et aurata templorum, reboans in sublime quatiebat alleluia.

> Hic juvenem chorus, ille senum qui carmine laudes
> Femineas et facta ferant.
>
> Æn. VII. 287.

Non sic Furius de Gallis, non Papyrius de Samnitibus, non Scipio de Numantia, non Pompeius de Ponti gentibus triumphavit. Illi corpora vicerant, hæc spirituales nequitias subjugavit. Audio præcedentium turmas, et catervatim in exequiis ejus multitudinem confluentem. Non plateæ, non porticus, non imminentia desuper tecta capere poterant prospectantes. Tunc suos in unum populos Roma conspexit, favebant sibi omnes in gloria pœnitentis. Nec mirum si de ejus salute homines exultarent, de cujus conversione angeli lætabantur in cœlo [1].

Hoc tibi, Fabiola, ingenii mei senile munus, has officiorum inferias dedi. Laudavimus sæpe virgines, viduas ac maritatas, quarum semper fuere candida vestimenta, quæ sequuntur agnum quocumque vadit [2]. Felix præconium, quod nulla totius vitæ sorde maculatur. Procul livor facessat; absit invidia. *Si paterfamilias bonus est*,

(1) Luc. XV. 5. — (2) Apoc. XIV. 4.

avait rassemblé aux funérailles de Fabiola tout le peuple de la Cité. On entendait résonner le chant des psaumes, et les voûtes sublimes des temples retentissaient de l'alleluia.

Un chœur de jeunes gens et un chœur de vieillards célèbrent en leurs chants la gloire de cette noble femme et ses hautes vertus.

ENEID. VII. 287.

Non, les triomphes de Fabius sur les Gaulois, de Papyrius sur les Samnites, de Scipion sur Numance, de Pompée sur les peuples du Pont, ne sont rien auprès des triomphes de Fabiola. Ils vainquirent des corps ; elle dompta des esprits de malice. J'entends encore le bruit de cette foule qui se hâte, qui accourt de tous côtés à ses funérailles. Les places, les portiques, les toits des maisons ne pouvaient contenir les spectateurs. Rome vit alors tous ses citoyens réunis ; chacun croyait avoir part à la gloire de l'illustre pénitente. Rien d'étonnant si les hommes se réjouissaient du salut de celle dont la conversion réjouissait les anges dans les cieux.

Voilà quel présent mon esprit vous offre, en sa vieillesse, ô Fabiola, et quel tribut suprême je paie à votre mémoire. J'ai souvent loué des vierges, des veuves et des femmes mariées, dont les vêtements furent toujours blancs, et qui suivent l'Agneau partout où il va. Heureuse louange, de ne s'être souillé d'aucune tache durant toute la vie ! Mais loin d'ici la médisance, loin d'ici l'envieuse calomnie. *Si le père de famille est bon, pourquoi votre œil est-il méchant ?* La brebis qui était tombée entre les mains des vo-

quare oculus noster malus est [1]. Quæ inciderat in latrones, Christi humeris reportata est [2]. *Multæ mansiones sunt apud Patrem* [3]. *Ubi abundavit peccatum, superabundavit gratia.* [4] *Cui plus dimittitur, plus amat* [5].

EPISTOLA LXXXV.

HIERONYMUS AD SALVINAM.

Vereor ne officium putetur ambitio, et quod illius exemplo facimus, qui ait : *Discite a me, quia mitis sum et humilis corde* [6], gloriæ facere appetitione dicamur, et non viduam alloqui in angustia constitutam, sed aulæ nos insinuare regali, et sub occasione sermonis, amicitias potentium quærere. Quod liquido non putabit, qui scierit esse præceptum. *Personam pauperis non accipies in judicio* [7], ne sub prætextu misericordiæ, quod injustum est, judicemus. Unusquisque enim non hominum, sed rerum pondere judicandus est. Nec diviti obsunt opes, si eis bene

(1) Matth. XX. 15.—(2) Luc. XV. 5.—(3) Joan. XIV. 2.—(4) Rom. V. 20.—(5) Luc. VII. 43.—(6) Matth. XI. 29.—(7) Levit. XIX. 15.

leurs, le Christ l'a rapportée sur ses épaules. *Il y a plusieurs demeures auprès du Père. Là où abonda le péché, là aussi a surabondé la grâce, et celui à qui l'on remet plus aime davantage.*

LETTRE LXXXV.

JÉROME A SALVINA.

Je crains que l'on ne me soupçonne de faire par ambition et par vanité ce que je fais par devoir, et à l'exemple de celui qui dit : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*, je crains qu'on ne s'imagine que, au lieu de consoler une veuve dans l'affliction, je veux m'introduire à la cour des princes, et que, en écrivant une lettre, je ne me propose de rechercher l'amitié des puissants. On n'aurait pas de moi cette idée, si l'on savait que *dans les jugements, il ne faut point avoir égard à la personne du pauvre,* de peur que, sous prétexte de compâtir à la misère, on ne blesse les intérêts de la justice, car c'est la nature des choses, et non pas la qualité des personnes qui doit être la règle de nos jugements. Les richesses ne nuisent point aux riches, s'ils en usent bien ; et la pauvreté ne rend point le pauvre recom-

utatur, nec pauperem egestas commendabiliorem facit, si inter sordes et inopiam peccata non caveat. Ad utriusque nobis rei testimonium, et Abraham patriarcha, et quotidiana exempla suppeditant, quorum alter in summis divitiis amicus Dei fuit, alii quotidie in sceleribus deprehensi, pœnas legibus solvunt.

Alloquimur igitur pauperem divitem, ut nesciat ipsa quæ possidet. Neque enim marsupium ejus discutimus, sed animæ puritatem. Loquimur ad eam, cujus faciem ignoramus, et virtutes novimus, quam nobis fama commendat, cujus venerabiliorem pudicitiam adolescentia facit. Quæ mortem juvenis mariti sic flevit, ut exemplum conjugii dederit, sic tulit, ut eum profectum crederes, non amissum. Orbitatis magnitudo, religionis occasio fuit. Nebridium suum sic quærit absentem, ut in Christo præsentem noverit.

Cur ergo ad eam scribimus, quam ignoramus? Triplex nimirum caussa est. Prima, quia pro officio sacerdotii omnes christianos filiorum loco diligimus, et profectus eorum nostra est gloria. Altera, quia pater defuncti intima mihi necessitudine copulatus fuit. Extrema, quæ et validior, quod filio meo Avito roganti, negare nihil potui, qui crebris litteris interpellatricem duri judicis

mandable, si, au milieu de ses haillons et de son indigence, il n'a pas soin d'éviter le péché. Le patriarche Abraham et l'exemple quotidien de beaucoup d'autres personnes sont une preuve de cette vérité. Celui-là, au sein même de ses grandes richesses, fut ami de Dieu, et tous les jours, des pauvres subissent la rigueur des lois, pour les crimes qu'ils commettent.

Je parle donc à une femme qui est pauvre dans l'opulence, et qui ne sait pas même ce qu'elle possède; ce ne sont point ses trésors, c'est la pureté de son ame que je considère. Je parle à une personne dont je ne connais pas le visage, mais dont je connais les vertus; une personne que recommande sa réputation, et dont la jeunesse rend la continence plus admirable; à une femme qui a pleuré la mort d'un jeune époux, de façon à être le modèle de toutes les femmes mariées, et qui l'a vue plutôt comme une absence que comme une perte. La grandeur de sa calamité a fait paraître la grandeur de sa foi. Son cher Nébridius absent, elle le cherche comme si elle l'avait présent en Jésus-Christ.

Mais pourquoi écrire à une personne que je ne connais pas. Trois raisons m'ont engagé à le faire. La première, c'est qu'il est du devoir d'un prêtre d'aimer tous les chrétiens, et que leur avancement fait sa gloire. La seconde, c'est que j'étais lié d'une étroite amitié avec le père du défunt. La dernière enfin, et la plus forte, c'est que je n'ai rien pu refuser à mon fils Avitus. Plus importun, dans ses nombreuses lettres, que cette veuve qui demandait justice à un juge inexorable, et me représentant sans cesse que j'avais

superans [1], et multorum mihi, ad quos ante super eadem materia scripseram, exempla proponens, ita suffudit pudorem negantis, ut plus considerarem quid ille cuperet quam quid me facere conveniret.

Alius forsitan laudet Nebridium, quod de sorore generatus Augustæ, et in materteræ nutritus sinu, invictissimo principi ita charus fuit, ut ei conjugem nobilissimam quæreret, et bellis civilibus Africam dissidentem, hac velut obside sibi fidam redderet. Mihi a principio statim illud est prædicandum, quod quasi vicinæ mortis præscius, inter fulgorem palatii et honorum culmina quæ ætatem anteibant sic vixit, ut se ad Christum crederet profecturum. Sacra narrat historia, Cornelium centurionem cohortis italicæ intantum acceptum Deo, ut angelum ad eum mitteret, et omne mysterium, quo Petrus de circumcisionis angustiis transferebatur ad præputii latitudinem, ad illius merita pertinere doceret qui primus ab Apostolo baptizatus, salutem gentium dedicavit. Scriptumque est de eo : *Erat vir quidam in Cæsarea, nomine Cornelius, centurio cohortis quæ dicitur Italica, religiosus, et timens Deum cum omni domo sua, faciens eleemosynas multas plebi, et orans Deum semper* [2].

Quidquid de illo dicitur, hoc nomine commu-

(1) Luc. XVIII. 3. — (2) Act. X. 12.

écrit autrefois à plusieurs personnes sur le même sujet; il m'a tellement pressé et m'a jeté dans un tel embarras que j'ai plutôt considéré alors ce qu'il désirait de moi que ce qu'il était de la bienséance que je fisse.

Un autre peut-être louerait Nébridius de ce que, étant fils de la sœur de l'impératrice, et ayant été élevé auprès de sa tante, il fut si cher à l'empereur que ce prince invincible lui chercha une épouse très-distinguée, et, avec ce noble otage, s'assura de la fidélité de l'Afrique, divisée par les guerres civiles. Pour moi, je dirai d'abord, à sa louange, que, prévoyant en quelque sorte sa mort prochaine, il sut, parmi l'éclat du palais et les hautes dignités dont il fut revêtu avant l'âge, vivre comme s'il eût cru devoir bientôt paraître devant le Christ. L'histoire sainte rapporte que Cornelius, centurion de la cohorte italienne, se rendit si agréable à Dieu, que le Seigneur lui envoya un ange, pour lui apprendre que c'était en considération de ses mérites que la grâce de l'Évangile, renfermée jusqu'alors dans les bornes étroites de la Judée, allait, par le ministère de Pierre, se répandre sur les incirconcis. Baptisé le premier par l'Apôtre, il fut le gage du salut des Gentils. *Il y avait à Césarée un homme appelé Cornélius, et centurion de la cohorte nommée Italique; il était religieux, et, avec toute sa famille, craignait le Seigneur, faisant beaucoup d'aumônes au peuple, et priant Dieu sans cesse.*

Tout ce que l'on dit de lui, je peux, en changeant de nom, l'appliquer à mon cher Nébridius. Il fut si religieux et aima tant la chasteté, qu'il était vierge

mutato, in Nebridio meo vindico. Sic religiosus fuit, et amator pudicitiæ, ut virgo sortiretur uxorem, sic timens Deum cum omni domo sua, ut oblitus dignitatis, omne consortium cum monachis haberet et clericis, tantasque eleemosynas faceret in populis, ut fores ejus pauperum ac debilium obsiderent examina. Certe sic semper orans Deum, ut illi quod optimum esset, eveniret. *Raptus est, ne malitia mutaret mentem ejus, quia placita erat Deo anima illius* [1]. Unde et ego possum super eo vere abuti Apostoli voce, dicentis : *In veritate cognovi, quoniam non est personarum acceptor Deus, sed in omni proposito, qui timet Deum et operatur justitiam, acceptus est illi* [2].

Nihil nocuit militanti paludamentum, et balteus, et apparitorum catervæ, quia sub habitu alterius, alteri militabat. Sicut e contrario aliis nihil prodest vile palliolum, furva tunica, corporis illuvies, et simulata paupertas, si nominis dignitatem operibus destruant. Legimus et in Evangelio de alio centurione Domini testimonium : *Nec in Israel tantam fidem inveni* [3]. Et ut ad superiora redeamus, Joseph, qui et in egestate et in divitiis dedit experimenta virtutum, qui et servus et dominus, docuit animæ libertatem, nonne post Pharaonem regiis ornatus insignibus,

(1) Sap. IV. 2. — (2) Act. X. 34. — (3) Matth. VIII. 10.

quand il se maria ; il craignait tellement Dieu, lui et toute sa famille, que, oubliant la dignité de son rang, il n'avait de rapports qu'avec les clercs et les moines ; il faisait tant d'aumônes au peuple, que des essaims de pauvres et de malades assiégeaient ses portes ; il priait Dieu avec tant d'assiduité, qu'il a obtenu à la fin ce qu'il pouvait lui arriver de plus avantageux. *Il a été enlevé, de peur que la malice ne changeât son esprit ; car son ame était agréable au Seigneur.* Je puis donc bien employer, en parlant de lui, ces mots de l'Apôtre : *En vérité, je vois bien que Dieu ne fait acception de personne, mais que, en toutes sortes de conditions, celui qui le craint et qui agit suivant la justice, lui est agréable.*

Tant que Nébridius resta dans la milice, ni le paludamentum, ni le baudrier, ni la foule des gardes ne put nuire à sa vertu, car, sous la livrée d'un prince, il combattait pour un autre. Mais porter un méchant manteau, une tunique de couleur sombre, avoir le corps sale, affecter une pauvreté simulée, voilà qui ne sert de rien à ceux qui tuent par leurs œuvres la dignité de leur nom. Dans l'Évangile, nous voyons encore le témoignage que rendit le Seigneur à un autre centurion. *Je n'ai point trouvé*, dit-il, *une si grande foi en Israel.* Pour reprendre les choses de plus haut, Joseph, qui montra tant de vertus et dans la pauvreté et dans les richesses ; qui fit voir, et dans les fers et sur le trône, que l'ame peut garder la liberté ; Joseph qui, après Pharaon, fut revêtu des insignes

sic Deo charus fuit ut super omnes patriarchas duarum tribuum pater fieret [1]? Daniel et tres pueri sic præerant Babyloniæ opibus, et sic erant inter principes civitatis [2], ut habitu Nabuchodonosor, Deo mente servirent. Mardochæus et Ester inter purpuram, sericum et gemmas superbiam humilitate vicerunt [3], tantique fuere meriti, ut captivi victoribus imperarent.

Hæc illud tendit oratio, ut ostendam juvenem meum conjunctionem regalis sanguinis, et affluentiam divitiarum, atque insignia potestatis, materiam habuisse virtutum, dicente Ecclesiaste: *Sicut protegit sapientia, sic protegit et pecunia* [4]. Nec statim illud huic testimonio putemus adversum: *Amen dico vobis, difficile dives intrabit in regnum cœlorum* [5]. Et rursum dico vobis: *Facilius est camelum per foramen acus transire quam divitem intrare in regnum cœlorum* [6]. Alioquin Zachæus publicanus, quem ditissimum commemorat Scriptura, contra hanc sententiam salvatus videbitur. Sed quomodo quod apud homines impossibile est, apud Deum possibile fiat, Apostoli consilium docet scribentis ad Timothæum:

(1) Gen. XLI.—(2) Dan. I. et III.—(3) Esth. VIII. 13.—(4) Eccl. VII. 13.—(5) Matth. XIX. 23, 24.—(6) Marc. X. 24, 25.

de la dignité royale, ne se rendit-il pas si agréable à Dieu qu'il mérita d'être choisi, préférablement à tous les autres patriarches, pour devenir le père de deux tribus ? Daniel et les trois enfants présidaient aux travaux de la Babylonie, et étaient les premiers de la cité ; mais, quoique leurs corps fussent au service de Nabuchodonosor, leurs esprits néanmoins étaient au service de Dieu. Esther et Mardochée, couverts qu'ils étaient de pourpre, de soie et de pierreries, triomphèrent de l'orgueil et du faste par l'humilité, et poussèrent la vertu si loin que, au milieu même de la captivité, ils furent les maîtres de leurs vainqueurs.

Tout ce que je dis là, c'est pour montrer que le jeune Nébridius fit servir à ses vertus l'alliance avec la maison royale, les immenses richesses qu'il possédait, les hautes dignités auxquelles il fut élevé, car l'Ecclésiaste nous déclare que, *si la sagesse protége, l'argent protége aussi*. N'allons pas nous imaginer que ce passage soit contraire à cet autre : *En vérité, je vous le dis : Un riche entrera difficilement dans le royaume des Cieux*. Et encore : *Je vous le dis : Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux*. Autrement, il semblerait que le publicain Zachée, dont l'Écriture parle comme d'un homme très-riche, aurait été sauvé, nonobstant ce que dit Jésus-Christ. Mais les conseils de l'Apôtre dans une *épître à Timothée*, nous montrent comment ce qui est impossible aux hommes ne l'est pas au Seigneur. *Ordonnez aux riches du siècle de n'être point orgueilleux ; de mettre leur espoir, non point en des richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant, qui nous*

Divitibus hujus seculi præcipe, non superbe sapere, nec sperare in incerto divitiarum suarum, sed in Deo vivo, qui præstat nobis omnia abundanter ad fruendum. Benefaciant, divites sint in operibus bonis, facile tribuant, communicent, thesaurizent sibi bonum fundamentum in futurum, ut apprehendant veram vitam [1]. Didicimus quomodo camelus introire possit per foramen acus, quomodo animal tortuosum, deposito pondere sarcinarum, assumat sibi pennas columbæ, et requiescat in ramis arboris, quæ de sinapis semente succrevit. Legimus in Isaia, camelos Madian et Epha et Saba, aurum et thus ad urbem Domini deportantes, in typo horum camelorum. Ismaelitæ negociatores, stacten et thymiama, et resinam, quæ nascitur in Galaad, et cutem vulneribus obducit, Ægyptiis deferunt, tantæque felicitatis sunt, ut emant et vendant Joseph [2], et mercimonium eorum mundi salus sit. Docet et Æsopi fabula, plenum muris ventrem per angustum foramen egredi non valere.

Ergo Nebridius meus quotidie illud revolvens: *Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem et laqueum diaboli, et desideria multa* [3]. Quidquid et imperatoris largitio, et honoris infulæ dederant, in usus pauperum conferebat. Noverat enim a Domino esse præceptum: *Si vis perfec-*

(1) I Tim. VI. 17.-19.—(2) Gen. XXXVII. 25.—(3) I Tim. VI. 9.

fournit avec abondance tout ce qui est nécessaire à la vie; d'être bienfaisants, de se rendre riches en bonnes œuvres, de donner facilement, de partager leurs biens avec les pauvres; de s'acquérir un trésor et de s'établir un solide fondement pour l'avenir, afin d'arriver à la vie éternelle. Nous apprenons par là comment un chameau peut passer par le trou d'une aiguille, et de quelle manière, s'étant déchargé de son fardeau, cet animal bossu prend les ailes de la colombe, puis va se reposer sur les branches de cet arbre qui a pris racine d'un grain de sénevé. Nous lisons, dans le prophète Isaïe, que les chameaux de Madian, d'Epha et de Saba portaient de l'or et de l'encens à la ville du Seigneur; ils étaient la figure de ce chameau bienheureux. Les marchands ismaélites portent aux Égyptiens de la myrrhe, des parfums, et cette résine qui naît en Galaad, puis qui sert à panser les plaies, et ils sont assez heureux pour acheter et vendre Joseph, et leur marché devient le salut du monde. Ésope nous apprend aussi, dans ses fables, qu'une souris, ayant le ventre trop plein, ne put sortir par le trou qu'elle avait eu pour entrer.

Se rappelant donc chaque jour ces paroles: *Ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans les piéges du démon, et sont agités de divers désirs*, mon cher Nébridius employait au soulagement des pauvres tout ce qu'il tenait de la libéralité de l'empereur et ce que lui rapportaient ses hauts emplois. C'est qu'il savait que le Seigneur a dit: *Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez; donnez-le aux pauvres, venez et suivez-moi.* Comme il ne pou-

tus esse, vade, vende omnia quæ habes, et da pauperibus, et veni, sequere me [1]. Et quia hanc sententiam implere non poterat, habens uxorem et parvulos liberos, et multam familiam, *faciebat sibi amicos de iniquo mammona, qui se reciperent in æterna tabernacula* [2]. Nec semel abjiciebat sarcinam, quod fecerunt Apostoli, patrem, rete, et naviculam relinquentes; sed ex æqualitate, aliorum inopiæ suam abundantiam communicabat, ut postea illorum divitiæ hujus indigentiam sustentarent. Scit ipsa cui libellus hic scribitur, me non nota, sed audita narrare, nec ex aliquo in me beneficio, scriptorum more græcorum, gratiam lingua reddere. Procul a christianis ista suspicio. *Habentes victum et vestitum, his contenti sumus* [3]. Ubi vile olusculum, et cibarius panis, et cibus potusque moderatus: ibi divitiæ supervacuæ, ibi nulla adulatio. quæ vel præcipue fructum respicit. Ex quo colligitur, fidele esse testimonium, quod caussas non habet mentiendi.

Ac ne quis putet me solas in Nebridio prædicare eleemosynas, quanquam et has exercuisse sit magnum, de quibus dicitur: *Sicut aqua extinguit ignem, ita eleemosyna extinguit peccatum* [4], — ad cæteras virtutes ejus veniam, quas

(1) Matth. XIX. 21. — (2) Luc. XVI. 9. — (3) I Tim. VI. 8. — (4) Eccl. III. 33.

vait suivre ce conseil, puisqu'il avait une femme, de petits enfants et une famille nombreuse, il se *faisait, avec l'inique mammona, des amis qui le reçussent dans les tabernacles éternels.* Il ne se déchargea pas tout d'un coup du pesant fardeau, comme firent les Apôtres, qui abandonnèrent leurs pères, leurs barques et leurs filets, mais gardant l'égalité en toutes choses, il soulageait de son abondance la misère des pauvres, afin de trouver un jour, dans leur abondance, une ressource à sa misère. Elle sait bien, celle pour qui est écrit ce petit livre, que je rapporte, non pas ce que j'ai vu, mais ce que j'ai entendu narrer, et que je ne viens point, à l'exemple des écrivains grecs, payer par des louanges une grâce qui m'aurait été faite. Un chrétien doit être à couvert d'un tel soupçon. *Ayant de quoi nous nourrir et nous vêtir, soyons contents.* Quand on ne vit que de légumes et de pain grossier; que l'on ne passe ni dans la boisson, ni dans la nourriture les bornes de la modération, alors les richesses deviennent superflues, et la flatterie, qui regarde avant tout son avantage, n'a plus aucun accès. On peut donc bien croire que je parle avec sincérité, puisqu'il n'y a rien qui m'oblige à mentir.

Mais, de peur qu'on ne s'imagine que je n'ai à louer, en Nébridius, que les aumônes qu'il a faites, — quoique, au reste, ce soit quelque chose de grand d'avoir pratiqué une vertu dont il est dit: *Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché,* — je parlerai de ses autres vertus. Chacune d'elles se trouve en un petit nombre de personnes. Qui donc entra jamais dans la fournaise de Babylone sans être brûlé? Quel est le jeune homme qu'une maîtresse Égyptienne

singulas in paucis hominibus deprehendimus. Quis fornacem regis babylonii sine adustione ingressus est? Cujus adolescentis ægyptia domina pallium non tenuit? Quæ uxor Eunuchi nullos creat liberos voluptate transacta? Quem hominum disputatio illa non terreat: *Video aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivum me ducentem in lege peccati, quæ est in membris meis* [1]? Mirum dictum est, nutritus in palatio, contubernalis et condiscipulus Augustorum, quorum mensæ ministrat orbis, et terræ ac maria serviunt, inter rerum omnium abundantiam, in primo ætatis flore tantæ verecundiæ fuit, ut virginalem pudorem vinceret, et ne lævem quidem obscœni rumoris in se fabulam daret. Deinde purpuratorum propinquus, socius, consobrinus, iisdem cum ambobus studiis eruditus — quæ res etiam externorum mentes sibi conciliat — non est inflatus superbia, nec cæteros homines adducta fronte contemsit; sed cunctis amabilis, ipsos principes amabat ut fratres, venerabatur ut dominos, et in illorum salute, suam salutem positam fatebatur. Ministros autem eorum, et universum ordinem palatii, quo regalis frequentatur ambitio, sic sibi charitate sociarat, ut qui merito inferiores erant, officiis se pares arbitrarentur. Difficile

(1) Rom. VII. 23.

n'ait pas saisi par le manteau? Quelle femme d'eunuque ne procrée pas d'enfants, et fuit la volupté? Quel est l'homme que n'effraierait pas cette lutte : *Je sens dans les membres de mon corps une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit, et qui me tient captif sous la loi du péché, qui est dans les membres de mon corps?* Chose admirable! Nébridius, élevé dans le palais impérial, compagnon et condisciple des Césars, nourri à une table que l'univers entier, que les terres et les mers enrichissent de leurs tributs, vivant dans l'abondance de tout, se trouvant à la première fleur de l'âge, Nébridius fut si modeste néanmoins qu'il éclipsait la pudeur virginale, et que jamais il ne lui échappa rien qui pût donner lieu, sur son compte, à des rumeurs fâcheuses. Quoiqu'il fût parent, cousin, compagnon des fils de l'empereur, et qu'il eût été élevé dans les mêmes exercices qu'eux, — ce qui est capable déjà d'unir ceux que le sang n'avait pas unis, — il ne s'enfla point d'orgueil, n'eut point avec les autres des manières dédaigneuses, des airs méprisants; mais aimable pour tout le monde, il aima les princes comme ses frères, les respecta comme ses maîtres, avouant que le bonheur de sa vie était attaché à leur conservation. Il avait tellement gagné l'estime de leurs ministres et de ce grand nombre d'officiers du palais, — car la vanité des rois est toujours entourée d'une semblable escorte, — que ceux qui lui étaient inférieurs en mérite croyaient cependant lui être égaux en dignité. Il est difficile de s'élever, par sa vertu, au dessus de sa propre gloire, et de se faire aimer des personnes que l'on domine. Quelle veuve n'a point été secourue par Nébridius? Quel orphelin n'a point trouvé en lui un

factu est, gloriam virtute superare, et ab his diligi, quos præcedas. Quæ vidua non hujus auxilio sustentata est? Quis pupillus non in eo reperit patrem? Totius Orientis episcopi ad hunc miserorum preces, et laborantium desideria conferebant. Quicquid ab imperatore poscebat, eleemosyna in pauperes, pretium captivorum, misericordia in afflictos erat. Unde et ipsi principes libenter præstabant, quod sciebant, non uni, sed pluribus indulgeri.

Quid ultra differimus? *Omnis caro fœnum, et omnis gloria ejus quasi flos fœni* [1]. Reversa est terra in terram suam; dormivit in Domino, et *appositus est ad patres suos, plenus dierum ac luminis, et nutritus in senectute bona. Cani enim hominis sunt sapientia ejus* [2]. In brevi ætate tempora multa complevit. Tenemus pro eo dulcissimos liberos. Uxor hæres pudicitiæ pretium est. Nebridius pusio, patrem quærentibus exhibet.

> Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat.
>
> Æn. III. 490.

Scintilla vigoris paterni lucet in filio, et similitudo morum per speculum carnis erumpens,

> Ingentes animos angusto in pectore versat.
>
> Georg. IV. 83.

(1) Is. XL. 6. Sec. LXX. — (2) Sap. IV. 13.

tendre père? C'était à lui que tous les évêques d'Orient adressaient les prières des malheureux, et les soupirs des opprimés. Dans tout ce qu'il demandait à l'empereur, c'était le soulagement des pauvres, le rachat des captifs, la consolation des affligés qu'il avait en vue. Aussi les princes lui accordaient-ils volontiers ce qu'ils savaient bien devoir profiter, non pas à un seul, mais à plusieurs.

Que tardé-je encore? T*oute chair n'est que de l'herbe, et toute sa gloire est comme la fleur de l'herbe.* La terre est retournée dans la terre d'où elle venait. Nébridius s'est endormi dans le Seigneur, et *il a été mis auprès de ses pères, mais plein de jours et de lumières, et parvenu à une heureuse vieillesse, car les cheveux blancs de l'homme consistent dans sa sagesse.* Il a fourni, en peu de temps la carrière d'une longue vie. Nous avons, à sa place, d'aimables enfants. Son épouse, héritière de sa chasteté, est pour nous un trésor. Le jeune Nébridius est la fidèle image du père;

Voilà ses yeux, ses mains, son aimable visage.

TRAD. DE MOLLEVAUT.

On voit reluire dans le fils une étincelle de la noblesse paternelle; à travers l'enveloppe de la chair éclate la conformité des deux ames,

Et dans ce faible corps existe une grande ame.

VIRGILE. *Géorg.* IV. 83.

Jungitur ei germana, rosarum et liliorum calathus, eboris ostrique commercium. Sic refert ore patrem, ut ad venustatem propensior sit. Sic matrem mixta pingit similitudine, ut in uno corpore utrumque agnoscas. Ita suavis est et mellitula, ut honor sit omnium propinquorum. Hanc tenere non dedignatur Augustus; hanc fovere in sinu regina lætatur. Certatim ad se omnes rapiunt. Pendet ex collo, hæret in brachiis singulorum. Garrula atque balbutiens, linguæ offensione fit dulcior.

Habes igitur Salvina quos nutrias, in quibus virum absentem tenere te credas. *Ecce hæreditas Domini, filii merces, fructus ventris* [1]. Pro uno homine duos filios recepisti, auctus est numerus charitatis. Quicquid debebas marito, redde filiis. Amore præsentium, absentis desiderium tempera. Non est parvi apud Deum meriti, bene filios educare. Audi Apostolum commonentem: *Vidua eligatur non minus annorum sexaginta, quæ fuerit unius viri uxor, in bonis operibus habens testimonium, si filios educavit, si hospitalis fuit, si sanctorum pedes lavit, si afflictis abundanter præbuit, si omne opus bonum subsecuta est* [2]. Didicisti catalogum virtutum tuarum, quid debeas nomini tuo, quibus meritis secundum pudicitiæ gradum possideas. Nec te moveat, quod

(1) Ps. CXXVI. 4. — (2) I Tim. V. 9.

Nébridius a une sœur dont le visage est un mélange de lis et de roses, d'ivoire et de pourpre. On aperçoit si bien en elle, mêlés à la beauté de la mère, tous les traits du père, qu'elle est seule une image parfaite de l'un et de l'autre. Elle est si douce et si remplie d'amabilité, qu'elle fait la gloire de tous ses proches. L'empereur ne dédaigne pas de la tenir entre ses bras, ni l'impératrice de la serrer contre son sein. C'est à qui l'aura; elle se pend au cou; elle folâtre aux mains de chacun. Jaseuse et bégayant encore, elle n'est que plus gentille par ce bégaiement même.

Vous avez donc, ô Salvina, des enfants à élever, et en qui vous pouvez retrouver un mari absent. *Voilà l'héritage du Seigneur, et ces enfants, le fruit de vos entrailles*, sont votre récompense. A la place d'un époux, vous avez deux fils, par là sont augmentés les objets de votre affection. Tout ce que vous deviez à votre époux, rendez-le à vos enfants. Tempérez par l'amour pour ceux qui sont présents la douleur que vous cause l'absence de leur père. Ce n'est pas un faible mérite auprès de Dieu que de bien élever ses enfants. Écoutez les avertissements de l'Apôtre : *Que celle qui sera choisie pour être mise au rang des veuves n'ait pas moins de soixante ans; qu'elle n'ait eu qu'un mari, qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres, si elle a bien élevé ses enfants, si elle a été hospitalière, si elle a lavé les pieds des saints, si elle a donné largement aux affligés, si elle s'est appliquée à toutes sortes d'actions pieuses.* Voilà quelles vertus il faut que vous pratiquiez, voilà ce que vous devez à votre nom, voilà par quels mérites vous occuperez dignement le second degré de

sexagenaria eligatur vidua, et putes adolescentulas ab Apostolo reprobari. Et te crede eligi ab eo, qui discipulo dixerat : *Nemo adolescentiam tuam contemnat* [1]; non continentiam, sed ætatem. Alioquin omnes quæ ante sexaginta annos viduatæ sunt, hac lege accipient maritos. Sed quia rudem Christi instituebat Ecclesiam, et omni ordini providebat, præcipueque pauperibus, quorum ei cura cum Barnaba fuerat demandata; illas vult Ecclesiæ opibus sustentari, quæ propriis manibus non queunt laborare, quæ vere viduæ sunt, quas et ætas probat, et vita. Heli sacerdos offendit Deum ob vitia liberorum. Ergo e contrario placatur Deus virtutibus eorum, *si permanserint in fide et charitate, et sanctitate cum pudicitia* [2].

O Timothee, teipsam castam custodi. Absit ut sinistrum quippiam mihi de te suspicari liceat, sed ex abundantia lubricam ætatem monuisse, pietatis est. Quæ dicturus sum, non tibi, sed puellaribus annis dicta intellige. *Vidua quæ in deliciis est, vivens mortua est* [3]. Hoc vas electionis loquitur, et de illo profertur thesauro, qui confidenter aiebat : *An experimentum quæritis ejus, qui in me loquitur Christus* [4]. Hoc ille pro-

(1) I Tim. IV. 12. — (2) Ibid. II. 15. — (3) Ibid. V. 6. — (4) II Cor. XIII. 3.

continence. Ne vous épouvantez point de ce que l'Apôtre ordonne qu'on ne mette au rang des veuves que celles qui seront sexagénaires, et n'allez pas croire qu'il exclue les jeunes veuves. Croyez, au contraire, que vous êtes choisie par celui qui a déjà dit à son disciple : *Que personne ne méprise la jeunesse*; il ne parle pas de la continence, mais de l'âge. Autrement, toutes les veuves qui n'auraient pas soixante ans, seraient obligées de se remarier. Mais comme il instruisait l'Église naissante de Jésus-Christ, et qu'il pourvoyait aux besoins de tous ceux qui la composaient, spécialement des pauvres, dont lui et Barnabas étaient chargés, il ordonne d'employer les revenus de l'Église à soulager les veuves qui ne peuvent plus travailler de leurs mains, qui sont véritablement veuves, et que recommande leur vie aussi bien que leur âge. Le prêtre Héli offensa Dieu par les péchés de ses fils. On peut donc, au contraire, apaiser Dieu par les vertus des enfants, *s'ils restent stables dans la foi et dans la charité, dans la sainteté et dans la chasteté.*

O Timothée, conservez-vous chaste et pure. A Dieu ne plaise que je craigne de vous rien de fâcheux, mais c'est une piété d'avertir soigneusement un âge critique. Ce que je vais dire, croyez donc que cela s'adresse, non point à vous, mais seulement à vos jeunes années. *Une veuve qui vit dans les délices est déjà morte, quoique vivante encore.* Ce sont les paroles du vase d'élection, et elles viennent du trésor de celui qui disait avec confiance : *Est-ce que vous voulez éprouver le pouvoir de celui qui parle par ma bouche?* C'est ce que demande cet Apôtre qui, voulant nous montrer en sa personne la fragilité de la chair, ne craignait pas de dire : *Je ne*

nuntiat, qui libere sub persona sua fragilitatem humani corporis fatebatur. *Non enim quod volo bonum, hoc operor; sed quod nolo, malum. Et propterea subjicio et redigo in servitutem corpus meum, ne aliis prædicans, ipse reprobus inveniar* [1]. Si ille timet, quis nostrum potest esse securus? Si David amicus Domini, et Salomon amabilis ejus, victi sunt quasi homines, ut et ruinæ nobis ad cautionem, et pœnitudinis ad salutem exempla præberent, quis in lubrica via lapsum non metuat?

Procul sint a conviviis tuis Phasides aves, crassi turtures, attagen Ionicus, et omnes aves, quibus amplissima patrimonia avolant. Nec ideo te carnibus vesci non putes, si suum, leporum, atque cervorum, et quadrupedum animantium esculentias reprobes. Non enim hæc pedum numero, sed suavitate gustus judicantur. Scimus ab Apostolo dictum: *Omnis creatura Dei bona est, et nihil rejiciendum, quod cum gratiarum actione percipitur* [2]. Sed idem loquitur: *Bonum est vinum non bibere et carnem non manducare* [3]. Et in alio loco: *Nolite inebriari vino, in quo est luxuria* [4]. Omnis creatura Dei bona est. Audiant hæc mulieres, quæ sollicitæ sunt, quomodo placeant viris. Comedant carnes, quæ carni serviunt,

(1) Rom. VII. 19. — (2) I Tim. IV. 4. — (3) Rom. XIV. 21
(4) Ephes. V. 28.

fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas. Voilà pourquoi je traite rudement mon corps et le réduis en servitude, de peur que, en prêchant aux autres, je ne sois moi-même réprouvé. S'il tremble, cet Apôtre, qui de nous peut être en sûreté? Si David, l'ami du Seigneur, et Salomon, son bien-aimé, furent vaincus comme des hommes, afin que leur défaite nous servît de préservatif, et que l'exemple de leur pénitence nous fût un moyen de nous sauver, qui donc ne craindra pas de tomber en un chemin si glissant?

Loin de votre table les oiseaux du Phase, les grasses tourterelles, le francolin d'Ionie, et tous ces oiseaux avec lesquels s'envolent les plus vastes patrimoines. Ne croyez pas que ce soit ne point manger de viande que de s'abstenir de manger du porc, du lièvre, du cerf, et d'animaux à quatre pieds, dont la chair est solide et nourrissante. Ce n'est point par le nombre des pieds que l'on doit en juger, c'est par le goût et la délicatesse. Je sais bien que l'Apôtre a dit : *Toute créature de Dieu est bonne, et il ne faut rien rejeter de ce qui se mange avec actions de grâces ;* mais le même Apôtre dit ailleurs : *Il est bon de ne pas boire du vin et de ne pas manger de chair.* Puis, dans un autre endroit: *Ne vous laissez pas aller aux excès de vin, d'où naît la luxure.* — Toute créature de Dieu est bonne ! Qu'elles écoutent ce langage, les femmes qui mettent toute leur sollicitude à plaire à leurs maris. Qu'elles mangent de la chair, celles qui sont asservies à la chair, qui ne respirent que pour les œuvres de la chair, celles qui, engagées dans les liens du mariage, ne s'oc-

quarum fervor despumat in coitum; quæ maritis alligatæ, generationi ac liberis dant operam. Quarum uteri portant fœtus, earum et intestina carnibus impleantur. Tu vero quæ in tumulo mariti sepelisti omnes pariter voluptates, quæ litam purpurisso et cerussa faciem, super feretrum ejus lacrymis diluisti, quæ pullam tunicam, nigrosque calceolos, candidæ vestis et aurati socci depositione sumsisti, nihil habes necesse aliud, nisi perseverare in jejunio. Pallor et sordes gemmæ tuæ sint; plumarum mollities juvenilia membra non foveat. Balnearum calor novum adolescentulæ sanguinem non incendat. Audi quid ex persona viduæ continentis ethnicus poeta decantet:

> Ille meos, primus qui me sibi junxit, amores
> Abstulit, ille habeat secum, servetque sepulcro.
>
> ÆN. IV. 28, 29.

Si tanti vilissimum vitrum, quanti pretiosissimum margaritum? Si communi lege naturæ damnat omnes gentilis vidua voluptates, quid expectandum est a vidua christiana, quæ pudicitiam suam non solum ei debet, qui defunctus est, sed et ei, cum quo regnatura est?

Quæso te, ne generalia monita, et conveniens puellari sermo personæ suspicionem tibi injuriæ moveant, et arbitreris me objurgantis animo scribere, non timentis, cujus votum est, te nescire

cupent qu'à procréer des enfants; celles qui souffrent toujours les incommodités de la grossesse, qu'elles se remplissent de ces viandes. Mais vous, qui avez enseveli tous les plaisirs dans le tombeau de votre époux; vous qui, par vos larmes répandues sur son cercueil, avez effacé de votre visage le rouge et la céruse; vous qui avez quitté des vêtements blancs et des brodequins dorés, pour prendre une tunique sombre et de noirs souliers, vous n'avez besoin que de persévérer dans le jeûne. Que la pâleur et un air négligé deviennent vos pierreries; que la mollesse des plumes n'échauffe point des membres jeunes encore; que la chaleur des bains n'enflamme pas un sang déjà bouillant de jeunesse. Écoutez ce qu'un poëte païen fait dire à une veuve qui veut garder la continence :

Celui qui, le premier reçut jadis ma foi,
Dans la tombe emporta le seul bien que j'adore;
Dans la tombe avec lui mon cœur habite encore.

TRAD. DE DELILLE.

Si l'on estime tant un verre de nulle valeur, à quel prix ne doit-on pas mettre la solidité de la perle? Si une veuve païenne rejette, par un simple sentiment de la nature, tous les plaisirs, que faut-il attendre d'une veuve chrétienne qui doit sa chasteté, non seulement à l'époux qui est décédé, mais encore à celui avec lequel elle doit régner?

Je vous en prie derechef, ne croyez pas que, par ces avis généraux et ces conseils qui s'adressent à une personne jeune, j'aie dessein de vous offenser, ni que je vous écrive ceci dans la vue de vous faire des repro-

quæ metuo. Tenera res in feminis fama pudicitiæ est, et quasi flos pulcherrimus cito ad levem marcessit auram, levique flatu corrumpitur, maxime ubi et ætas consentit ad vitium, et maritalis deest auctoritas, cujus umbra tutamen uxoris est. Quid faciet vidua inter familiæ multitudinem? inter ministrorum greges? Quos nolo contemnat ut famulos, sed ut viros erubescat. Certe si ambitiosa domus hæc officia flagitat, præficiat his senem honestis moribus, cujus honor dominæ dignitas sit. Scio multas, clausis ad publicum foribus, non caruisse infamia servulorum, quos suspectos faciebat, aut cultus immoderatus, aut crassi corporis nitor, aut ætas apta libidini, aut ex conscientia amoris occulti, securus animi tumor, qui etiam bene dissimulatus, frequenter erumpit in publicum, et conservos quasi servos despicit.

Hoc ex abundantia dictum sit, ut omni diligentia custodias cor tuum, et caveas quicquid de te fingi potest. Non ambulet juxta te calamistratus procurator, non histrio fractus in feminam, non cantoris diabolici venenata dulcedo, non juvenis cultus et nitidus. Nihil artium scenicarum, nihil tibi in obsequiis molle jungatur. Habeto te-

ches ; je crains pour vous, et je souhaite que vous ignoriez ce que je crains. L'honneur, la réputation d'une femme est chose fragile ; c'est une très belle fleur qui se flétrit au moindre souffle, et se dessèche au moindre vent, surtout dans un âge porté au plaisir, et quand il n'y a plus là l'autorité maritale, dont l'ombre seule protége une épouse. Que fera une veuve, au milieu d'une famille nombreuse, d'une foule de domestiques ? Je ne dis pas qu'elle doive les mépriser, parce que ce sont des serviteurs, mais elle doit rougir devant eux, parce que ce sont des hommes. Au reste, s'il est de sa grandeur et de sa dignité d'avoir ce nombreux domestique, alors, qu'elle donne l'intendance de sa maison à un vieillard de bonnes mœurs, et qui, par sa conduite, fasse honneur à la maîtresse. Je sais que plusieurs matrones, dont les portes étaient fermées au public, n'ont pas laissé d'être calomniées à cause de certains serviteurs, que rendait suspects soit leur excessive propreté, soit leur splendide embonpoint, soit leur âge favorable aux passions, soit l'intime conscience d'un amour occulte, soit un orgueil secret qui, bien que déguisé, éclatait néanmoins fréquemment, lorsque ces gens-là traitaient leurs compagnons comme s'ils eussent été leurs valets.

Je ne vous dis ceci que pour vous engager à veiller sur votre cœur avec beaucoup de soin, et à vous mettre en garde contre tout ce que l'on pourrait imaginer contre vous. Que jamais ne marche à vos côtés ni procurateur bien frisé, ni histrion prenant des airs de femme ; ni chanteur, dont la douce voix serve d'instrument au démon, pour empoisonner les ames ; ni jeune homme ajusté et propret. Ne souffrez rien,

cum viduarum et virginum choros, habeto tui sexus solatia. Ex ancillarum quoque moribus dominæ judicantur. Certe cum tecum sancta sit mater, et lateri tuo amita hæreat virgo perpetua, non debes periculose externorum consortia quærere, de tuorum societate secura.

Semper in manibus tuis sit divina lectio, et tam crebræ orationes, ut omnes cogitationum sagittæ, quibus adolescentia percuti solet, hujusmodi clypeo repellantur. Difficile est, quin potius impossibile, perturbationum initiis carere quempiam, quas significantius Græci προπαθειας vocant; nos, ut verbum vertamus e verbo, ante passiones possumus dicere, eo quod incentiva vitiorum, omnium titillent animos, et quasi in meditullio nostrum judicium sit, vel abjicere cogitata, vel recipere. Unde et naturæ Dominus in Evangelio loquebatur: *De corde exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemiæ* [1]. Ex quo perspicuum est, juxta alterius libri testimonium, proclivius esse cor hominis a pueritia ad malum, et inter opera carnis et spiritus, quæ Apostolus enumerat, mediam animam fluctuare, nunc hæc, nunc illa capientem:

(1) Math. XV. 19.

dans vos serviteurs, qui sente le théâtre, rien qui respire la mollesse. N'ayez avec vous que des veuves et des vierges ; cherchez toute votre consolation parmi les personnes de votre sexe. On juge aussi de la maîtresse par les mœurs des servantes. Assurément, puisque vous avez avec vous une mère vertueuse, et qu'une tante, qui fut toujours vierge, ne cesse d'être à vos côtés, vous ne devez pas, bien sûre de la société de vos proches, vous exposer au péril, en recherchant la compagnie des étrangers.

Que toujours l'Écriture sainte soit dans vos mains. Appliquez-vous si souvent à l'oraison qu'elle vous serve comme d'un bouclier pour repousser tous les traits des pensées mauvaises qui attaquent ordinairement la jeunesse. Il est difficile, ou plutôt il est impossible de ne pas ressentir ces premiers mouvements, précurseurs des passions, et que les Grecs expriment bien mieux par le terme de προπαθειας, que nous pouvons rendre mot à mot par celui d'*avant-passions*, car la concupiscence chatouille les esprits par l'amorce du plaisir, et notre volonté se trouve, en quelque sorte, là au milieu, pouvant rejeter ou recevoir les différentes pensées qui l'assiégent. Voilà pourquoi l'auteur de la nature disait, dans l'Évangile : *C'est du cœur que viennent les pensées mauvaises, les homicides, les adultères, les fornications, les vols, les faux témoignages, les blasphèmes.* D'où il est manifeste, suivant le témoignage d'un autre livre de l'Écriture que le cœur de l'homme est plus enclin au mal, dès l'enfance, et que l'ame, flottant indécise entre les désirs de la chair et les œuvres de l'esprit, énumérés par l'Apôtre, s'abandonne tantôt à ceux-ci, tantôt à ceux-là, car,

Nam vitiis nemo sine nascitur, optimus ille est
Qui minimis urgetur.

HORAT. *I. Sat.* III. 68.

Velut si
Egregio inspersos reprehendas corpore.

I. Sat. VI. 67.

Hoc est quod aliis verbis propheta significat : *Turbatus sum, et non sum locutus* [1]. Et in eodem volumine : *Irascimini, et nolite peccare* [2]. Et illud Architæ Tarentini, ad villicum negligentem : « Jam te verberibus enecassém, nisi iratus essem. *Ira enim viri, justitiam Dei non operatur* [3].

Quod de una perturbatione dictum est, referamus ad cæteras. Sicut irasci hominis est, et iram non perficere, christiani : sic omnis caro concupiscit quidem ea, quæ carnis sunt, et quibusdam illecebris ad mortiferas animam voluptates trahit ; sed nostrum est, voluptatis ardorem majore Christi amore restinguere, et lasciviens jumentum frenis inediæ subjugare, ut non libidinem, sed cibos quærat ac desideret, et sessorem Spiritum sanctum, moderato atque composito portet incessu.

Quorsum ista? Ut hominem esse te noveris, et passionibus humanis, nisi caveris, subjacere. De eodem cuncti facti sumus luto, iisdem com-

(1) Ps. LXXVI. 4. — (2) Ibid. IV. 5. — (3) Jac. I. 20.

Nul ne naît sans défaut ; le mieux qu'on puisse faire
N'est pas d'en être exempt, mais de n'en avoir guère.
Comme si, dans un corps d'une insigne blancheur,
D'une tache légère on blâmait la noirceur.
HORACE. I. *Sat.* III. 68. VI. 67.

C'est ce que le prophète exprime en d'autres termes: *J'ai été troublé, et je n'ai point parlé*. Et dans le même volume : *Mettez-vous en colère, et gardez-vous de pécher*. C'est encore ce que disait Architas, de Tarente, dans ces paroles à un fermier négligent : « Je t'aurais déjà » assommé de coups, si je n'étais en colère, » *car la colère de l'homme n'accomplit pas la justice de Dieu*.

Ce que nous avons dit d'une passion, appliquons-le à toutes les autres. Comme c'est le propre de l'homme de se mettre en colère, et du chrétien de ne pas céder à cette passion, de même toute chair désire ce qui est de la chair, et, par certains appas, entraîne l'ame à des plaisirs mortels ; mais c'est à nous à éteindre, par un plus grand amour du Christ, les ardeurs de la volupté, et à subjuguer, par le frein de l'abstinence, cette fougueuse jument, de sorte que, au lieu de suivre ses inclinations brutales, elle ne cherche qu'à subvenir aux nécessités de la nature, et, d'un pas calme et modéré, porte doucement l'Esprit saint.

Mais pourquoi tout cela? Pour nous apprendre que vous êtes femme, et par conséquent sujette aux passions humaines, si vous n'y prenez garde. Nous sommes tous formés du même limon, nous remontons à la même origine. La même concupiscence règne sous la bure et sous la soie. Ni elle ne redoute la pourpre

pacti exordiis. In serico et in pannis eadem libido dominatur. Nec regum purpuras timet, nec mendicantium spernit squalorem. Multoque melius est stomachum dolere, quam mentem; imperare corpori quam servire, gressu vacillare quam pudicitia. Nec statim nobis pœnitentiæ subsidia blandiantur, quæ sunt infelicium remedia. Cavendum est vulnus, quod dolore curatur. Aliud est, integra nave et salvis mercibus portum salutis intrare; aliud, nudum hærere tabulæ, et crebris fluctuum recursibus ad asperrima saxa collidi.

Nesciat vidua digamiæ indulgentiam, nec noverit illud Apostoli: *Melius est nubere quam uri* [1]. Tolle quod pejus est uri, et per se bonum non erit nubere. Procul sint hæreticorum calumniæ. *Scimus honorabiles nuptias et cubile immaculatum* [2]. Etiam de paradiso expulsus Adam, unam uxorem habuit. Primus Lamech maledictus et sanguinarius, et de Cain stirpe descendens, unam costam divisit in duas, et plantarium digamiæ protinus diluvii pœna subvertit. Unde illud Apostoli, quod fornicationis metu indulgere compellitur, scribens ad Timothæum: *Volo adolescentulas nubere, filios procreare, matresfamilias esse, nullam occasionem dare adversario maledicti caussa* [3]. Cur indulserit, statim subje-

(1) I Cor. VII 9. — (2) Hebr. XIII. 4. — (3) I Tim. V. 14.

des rois, ni elle ne dédaigne les haillons des mendiants. Il vaut beaucoup mieux avoir mal à l'estomac qu'à l'esprit; commander au corps que d'être son esclave; avoir une démarche peu ferme, qu'une pureté chancelante. Et ne nous flattons pas d'avoir recours à la pénitence, qui est le remède des malheureux. Il faut appréhender une blessure qui se guérit avec douleur. Autre chose est de surgir au port du salut dans un navire intact, et les marchandises sauves; autre chose de s'attacher nu à une planche et d'être brisé par l'agitation des vagues contre des rochers aigus.

Qu'une veuve ne sache pas que les secondes noces sont permises; qu'elle ignore ces paroles de l'Apôtre: *Il vaut mieux se marier que de brûler*. Otez ce qu'il y a de pis, le danger de brûler, et le mariage en lui-même ne sera plus un bien. Loin d'ici les erreurs des hérétiques. *Je sais que le mariage est honorable et que la couche nuptiale est sans tache*. Même après avoir été chassé du paradis, Adam n'eut qu'une femme. Lamech, homme de sang et de malédiction, sorti de la race de Caïn, fut le premier qui divisa une côte en deux; aussi cette naissante bigamie fut-elle incontinent punie et détruite par le déluge. Il est vrai que l'Apôtre, craignant la fornication, est obligé d'user d'indulgence, et écrit à Timothée: *Je veux que les jeunes veuves se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles soient mères de famille, et qu'elles ne donnent à l'ennemi aucun sujet de reproche*. Le motif de cette indulgence, il le fait aussitôt connaître: *C'est que*, dit-il, *quelques-unes déjà se sont égarées pour suivre Satan*. Par où

cit : *Jam quædam declinaverunt post Satanam.* Ex quo intelligimus illum non stantibus coronam, sed jacentibus manum porrigere. Vide qualia sint secunda matrimonia, quæ lupanaribus præferuntur, *quia declinaverunt quædam post Satanam.* Ideo adolescentula vidua, quæ se non potest continere vel non vult, maritum potius accipiat quam diabolum. Pulchra nimirum et appetenda res, quæ Satanæ comparatione suscipitur. Fornicata est quondam et Jerusalem, et *divaricavit pedes suos omni transeunti* [1]. In Ægypto primum devirginata est, et ibi fractæ sunt mammæ ejus. Cumque ad deserta venisset, et morarum Moysi ductoris impatiens, quasi œstro libidinis furibunda dixisset : *Isti sunt dii tui Israel, qui te eduxerunt de terra Ægypti* [2], accepit præcepta non bona, et justificationes pessimas, in quibus non viveret, sed puniretur. Quid ergo mirum, si et lascivientibus viduis, de quibus in alio loco Apostolus dixerat : *Cum luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt, habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt* [3], concessit digamiæ præcepta non bona, et justificationes pessimas, ita secundum indulgens maritum, ut et tertium, et si liberet, etiam vicesimum, ut scirent sibi non tam viros datos quam adulteros amputatos?

(1) Ezech. XVI. 25. — (2) Exod. XXXII. 4. — (3) I Tim. V. 11

nous voyons qu'il ne couronne pas celles qui sont demeurées fermes, mais qu'il tend la main à celles qui sont tombées. Comprenez ce que c'est qu'un second mariage, que l'on préfère seulement à un lupanar, *parce que quelques-unes se sont égarées pour suivre Satan*. Voilà pourquoi une jeune veuve, qui ne peut ou qui ne veut pas garder la continence, doit prendre un mari plutôt que de suivre le démon. C'est une chose belle, sans doute, et bien désirable que celle à qui l'on recourt pour n'être point à Satan. Jérusalem forniqua aussi jadis et *se prostitua à tous les passants*. En Égypte d'abord elle perdit sa virginité, et là s'ouvrirent ses mamelles. Arrivée dans le désert, et impatientée des retards de Moïse, son conducteur, elle dit, en l'emportement de sa passion : *Voici tes dieux, ô Israel, tes dieux qui t'ont retiré de la terre d'Egypte*, et alors elle reçut des lois qui ne lui étaient point avantageuses, de méchants moyens de justification, qui étaient pour elle un châtiment plutôt qu'une source de vie. Faut-il donc s'étonner que l'Apôtre qui, en parlant des veuves incontinentes, avait dit : *Quand la mollesse de leur vie les a portées à secouer le joug du Christ, elles veulent se marier, s'engageant ainsi dans la condamnation, car elles violent la foi qu'elles lui avaient donnée*, — faut-il s'étonner que l'Apôtre leur accorde les secondes noces, et leur donne des lois qui ne leur sont point avantageuses, de méchants moyens de justification, car s'il leur permet de se marier une seconde fois, une troisième et une vingtième fois même, si elles le voulaient, c'est de manière à leur faire comprendre que son intention est moins de leur accorder des maris que de les empêcher de commettre des adultères.

Hæc, filia in Christo charissima, inculco, et crebrius repeto, ut posteriorum oblita, in priora te extendas, habens tui ordinis quas sequaris, Judith de hebræa historia, et Annam filiam Phanuelis de Evangelii claritate, quæ diebus et noctibus versabantur in templo, et orationibus atque jejuniis thesaurum pudicitiæ conservabant. Unde et altera in typo Ecclesiæ, diabolum capite truncavit; altera Salvatorem mundi prima suscepit, sacramentorum conscia futurorum.

Illud in calce sermonis, quæso, ut brevitatem libelli, non de inopia eloquii, vel de materiæ sterilitate, sed de pudoris magnitudine æstimes accidisse, dum vereor me ignotis diu ingerere auribus, et occultum legentium judicium pertimesco.

Je vous dis ceci, ma très-chère fille en Jésus-Christ, et vous le répète souvent, afin que, oubliant le passé, vous regardiez l'avenir. Il est des veuves, comme vous, dont vous pouvez suivre l'exemple, entre autres, Judith, si fameuse dans l'histoire des Juifs, et Anna, fille de Phanuel, si célèbre dans l'Evangile. Elles demeuraient jour et nuit dans le temple, et, par les prières et les jeûnes, conservaient le trésor de la pureté. Aussi celle-là, qui était la figure de l'Eglise, coupa la tête du démon ; et celle-ci, instruite des mystères qui devaient s'accomplir, reçut, la première, le Sauveur du monde.

Au reste, en terminant cet opuscule, je vous prie de croire que, s'il n'est pas plus long, ce n'est point au manque de paroles ni à la stérilité de la matière qu'il faut l'attribuer, mais à mon extrême confusion; car j'ai honte de m'adresser plus long-temps à des oreilles inconnues, et je redoute le jugement secret de ceux qui me liront.

EPISTOLA LXXXVI.

AD EUSTOCHIUM VIRGINEM.

Epitaphium Paulæ matris.

Si cuncta corporis mei membra verterentur in linguas, et omnes artus humana voce resonarent, nihil dignum sanctæ ac venerabilis Paulæ virtutibus dicerem. Nobilis genere, sed multo nobilior sanctitate; potens quondam divitiis, sed nunc Christi paupertate insignior; Gracchorum stirps, soboles Scipionum, Pauli hæres, cujus vocabulum trahit, Martiæ Papyriæ matris Africani vera et germana progenies, Romæ prætulit Bethlehem, et auro tecta fulgentia informis luti vilitate mutavit.

Non mœremus quod talem amisimus, sed gratias agimus, quod habuimus, imo habemus. Deo enim vivunt omnia; et quicquid revertitur ad Dominum, in familiæ numero computatur. Quanquam amissio illius, cœlestis domus habitatio sit, quæ quamdiu in corpore fuit, peregrinata est a

LETTRE LXXXVI.

A LA VIERGE EUSTOCHIUM.

Epitaphe de Paula, sa mère.

Quand même tous les membres de mon corps se changeraient en autant de langues, et que chacun d'eux formerait une voix humaine, je ne pourrais rien dire qui fût digne des vertus de la sainte et vénérable Paula. Illustre par sa naissance, mais bien plus illustre par sa sainteté ; puissante jadis par ses richesses, mais plus recommandable aujourd'hui par la pauvreté du Christ ; issue des Gracques, sortie des Scipions ; héritière de Paulus, dont elle portait le nom ; pure et véritable descendance de Martia Papyria, mère de l'Africain, elle préféra Bethléhem à la ville de Rome, et changea, pour le toit rustique d'une méchante cabane, les lambris dorés de ses palais.

Nous ne nous affligeons point d'avoir perdu une femme d'un si grand mérite, mais nous rendons grâces à Dieu de ce que nous l'avons eue, ou plutôt de ce que nous l'avons encore, puisque toutes choses vivent en Dieu, et que tout ce qui retourne dans son sein doit être mis au rang des biens qui nous appartiennent.

Domino, et voce semper flebili querebatur, dicens : *Heu mihi, quia peregrinatio mea prolongata est, habitavi cum habitantibus Cedar, multum peregrinata est anima mea* [1]. Nec mirum si planxerit se versari in tenebris, hoc enim Cedar interpretatur, cum *mundus in maligno positus sit* [2], *et sicut tenebræ illius, ita et lumen ejus* [3], *luxque in tenebris luceat, et tenebræ eam non comprehenderunt* [4]. Unde et illud crebrius inferebat : *Advena sum et peregrina sicut omnes patres mei* [5]. Et iterum : *Cupio dissolvi et esse cum Christo* [6]. Quoties autem infirmitate corpusculi, quam incredibili abstinentia, et duplicatis contraxerat jejuniis, vexabatur, hoc in ore volvebat : *Subjicio corpus meum, et in servitutem redigo, ne aliis prædicans, ipsa reproba inveniar* [7]. Et : *Bonum est vinum non bibere, et carnem non manducare* [8]. Et : *Humiliavi in jejunio animam meam*. Et : *totum lectum meum versasti in infirmitate mea, et versata sum in miseria, dum mihi configitur spina* [9]. Atque inter doloris aculeos, quos mira patientia sustinebat, quasi apertos sibi cœlos aspiceret, loquebatur : *Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo et requiescam* [10]?

(1) Ps. CXIX. 5.—(2) I Joan. V. 19.—(3) Ps. CXXXVIII. 12.—(4) Joan. I. 5.—(5) Ps. XXXVIII. 13.—(6) Phil. I. 23.—(7) I Cor. IX. 27.—(8) Rom. XIV. 21.—(9) Ps. XXXIV. 13.—(10) Ps. L. 4.

Certes, nous ne perdons Paula que parce qu'elle est allée habiter la céleste demeure; tant qu'elle fut revêtue d'un corps mortel, elle se regarda comme en un lieu d'exil, et disait sans cesse, d'une voix éplorée : *Hélas! que mon pèlerinage est long! J'ai demeuré avec les habitants de Cédar; mon ame y a été long-temps étrangère.* Il n'est pas étonnant qu'elle se plaignît de vivre dans les ténèbres, — car c'est ici ce que signifie Cédar, — puisque *le monde est plongé dans le mal*, que *sa lumière est semblable à ses ténèbres;* que *sa lumière luit dans les ténèbres*, *et* que *les ténèbres ne l'ont point comprise*. Aussi disait-elle souvent : *Je suis étrangère et voyageuse comme tous mes frères* furent étrangers et voyageurs. Et encore : *Je désire d'être dégagée des liens de la chair, et d'être avec le Christ.* Quand elle était accablée des infirmités qu'une incroyable abstinence et des jeûnes redoublés causaient à son corps faible et délicat, elle avait toujours à la bouche ces paroles: *Je traite rudement mon corps et le réduis en servitude, de peur que, en instruisant les autres, je ne sois moi-même réprouvée.* Et encore : *Il est bon de ne pas boire de vin, de ne pas manger de chair.* Et encore : *J'ai humilié mon ame par le jeûne.* Et encore : *Vous avez remué tout mon lit durant ma maladie; je me suis tournée de tous côtés dans mon affliction, tandis que j'étais percée par la pointe des épines.* Au milieu des plus vives douleurs, qu'elle supportait avec une patience admirable, elle disait, comme si elle eût vu les cieux ouverts pour la recevoir : *Qui donc me donnera les ailes de la colombe, et je m'envolerai, et je reposerai ?*

Testor Jesum et sanctos ejus, ipsumque proprium angelum, qui custos fuit et comes admirabilis feminæ, me nihil in gratiam, nihil more blandientium loqui; sed quicquid dicturus sum, pro testimonio dicere, et minus ejus esse meritis, quam totus orbis canit, sacerdotes mirantur, virginum chori desiderant, monachorum et pauperum turbæ deplangunt. Vis, lector, ejus breviter scire virtutes? Omnes suos pauperes pauperior ipsa dimisit. Nec mirum, de proximis et familiola quam in utroque sexu de servis et ancillis in fratres sororesque mutaverat, ista proferre; cum Eustochium virginem, et devotam Christo filiam, in cujus consolationem libellus hic cuditur, procul a nobili genere, sola fide et gratia divitem reliquerit.

Carpamus igitur narrandi ordinem. Alii altius repetant, et a cunabulis ejus, ipsisque, ut ita dicam, crepundiis matrem Blesillam, et Rogatum proferant patrem, quorum altera Scipionum Gracchorumque progenies est; alter per omnes fere Græcias usque hodie stemmatibus et divitiis, ac nobilitate Agamemnonis fertur sanguinem trahere, qui decennali Trojam obsidione delevit. Nos nihil laudabimus, nisi quod proprium est, et de purissimo sanctæ mentis fonte profertur.

Je prends à témoin le Christ et ses saints, et l'ange même qui fut le gardien et le compagnon de cette admirable femme, que je ne lui donne point ici de louanges flatteuses ni intéressées, mais que seulement je lui rends témoignage, et que tout ce que j'en pourrai dire sera bien au dessous du mérite de celle que toute la terre exalte, que les prêtres admirent, que les chœurs de vierges regrettent, que pleurent une si grande multitude de moines et de pauvres. Veux-tu, Lecteur, avoir en peu de mots une idée de ses vertus? Elle a laissé tous les siens dans la pauvreté, mourant elle-même plus pauvre qu'eux. Il ne faut pas s'étonner qu'elle ait agi de la sorte envers ses proches, envers ses domestiques de l'un et l'autre sexe, dont elle avait daigné, de servantes et de serviteurs qu'ils étaient, faire ses frères et ses sœurs; il ne faut pas s'en étonner, puisque, sans avoir égard à la naissance de sa fille Eustochium, noble vierge consacrée à Jésus-Christ, et pour la consolation de laquelle j'écris ce petit livre, elle ne lui a laissé d'autres richesses que la foi et la grâce.

Commençons donc l'histoire de sa vie. Que d'autres, reprenant les choses de plus haut, à son berceau même, et, pour ainsi dire, à ses premiers amusements, racontent qu'elle eut pour mère Blésilla, qui descend des Scipions et des Gracques, et pour père Rogatus, qui, par ses stemmates, par ses richesses, et par sa noblesse, passe encore aujourd'hui dans toute la Grèce pour être du sang de cet Agamemnon qui, après un siége de dix ans, ruina la ville de Troie. Quant à nous, nous ne louerons dans Paula que ce qui lui est personnel, et ce qui vient d'une source aussi pure qu'était celle de son ame sainte.

Quanquam Dominus atque Salvator in Evangelio doceat apostolos, sciscitantes quid sibi redditurus sit, qui sua pro nomine ejus dimiserunt, centuplum in præsentiarum recepturos, et in futuro vitam æternam. Ex quo intelligimus non laudis esse possidere divitias, sed pro Christo eas contemnere; non tumere ad honores, sed pro Dei fide eos parvipendere. Vere quod pollicitus est servis suis et ancillis Salvator, reddidit in præsenti. Nam quæ unius urbis contemsit gloriam, totius orbis opinione celebratur, quam Romæ habitantem nullus extra Romam noverat, latentem in Bethlehem et barbara et romana terra miratur. Cujus enim gentis homines ad sancta loca non veniunt? Quis autem in sanctis locis præter Paulam, quod plus inter homines miraretur, invenit? Hæc sicut inter multas gemmas pretiosissima gemma micat, et jubar solis parvos igniculos stellarum obruit et obscurat, ita cunctorum virtutes et potentias sua humilitate superavit, minimaque fuit inter omnes, ut omnium major esset. Et quanto se plus dejiciebat, tanto magis a Christo sublevabatur. Latebat, et non latebat. Fugiendo gloriam, gloriam merebatur, quæ virtutem quasi umbra sequitur, et appetitores sui deserens, appetit contemtores. Sed quid ago, narrandi ordinem prætermittens? Dum in singulis teneor, non servo præcepta dicendi.

Tali igitur stirpe generata, juncta est viro Toxo-

On voit, dans l'Evangile, que les Apôtres ayant demandé au Seigneur Jésus quelle récompense ils recevraient, eux qui avaient tout quitté pour son nom, il leur répondit qu'ils auraient le centuple en ce monde, et la vie éternelle en l'autre; ce qui nous fait voir que le mérite ne consiste point à posséder des richesses, mais à les mépriser pour le Christ; qu'il ne consiste pas non plus à s'enfler d'orgueil dans les honneurs, mais à n'en tenir nul compte, pour servir Dieu avec fidélité. Ce que le Sauveur a promis à ses serviteurs et à ses servantes, Paula véritablement l'a reçu dès ici-bas; car cette femme, qui a méprisé la gloire d'une seule ville, s'est attiré l'estime et les louanges de tout l'univers; cette femme qui, lorsqu'elle demeurait à Rome, n'était connue de personne hors de là, elle est devenue, depuis qu'elle est cachée à Bethléhem, l'admiration des barbares comme des Romains. Est-il, en effet, de nation d'où il ne vienne quelqu'un visiter les lieux saints? Mais dans les lieux saints, que trouver de plus admirable que Paula? Semblable à un riche diamant qui, parmi plusieurs autres pierreries, jette un éclat qui les efface toutes, ou bien à un soleil qui, par sa lumière, obscurcit et chasse la faible lueur des étoiles, elle éclipse, par son humilité, la gloire et les vertus de tous les autres, et, en se rendant la moindre de tous, elle se trouva plus grande que tout le reste; car, plus elle s'abaissait, plus aussi le Christ l'élevait. Elle se cachait, et ne pouvait être cachée. Elle fuyait la gloire, et l'acquérait en fuyant, parce que la gloire suit la vertu, comme étant son ombre, et que, en méprisant ceux qui la cherchent, elle cherche ceux qui la méprisent. Mais

tio, qui Æneæ et Juliorum altissimum sanguinem trahit. Unde etiam filia ejus Christi virgo Eustochium Julia nuncupatur, et ipse

Julius a magno demissum nomen Iulo.

ÆN. I. 288.

Et hæc dicimus, non quod habentibus grandia sint, sed quod contemnentibus mirabilia. Seculi homines suspiciunt eos, qui his pollent privilegiis. Nos laudamus, qui pro Salvatore ista despexerint, et mirum in modum quos habentes parvipendimus, si habere noluerint contemnentes, prædicamus. His, inquam, orta majoribus, et fœcunditate ac pudicitia probata primum viro, deinde propinquis, et totius urbis testimonio, cum quinque liberos edidisset, Blesillam, super cujus morte eam Romæ consolatus sum; Paulinam, quæ sanctum et admirabilem virum, et propositi et rerum suarum Pammachium reliquit hæredem, ad quem super obitu ejus parvulum libellum edidimus; Eustochium, quæ nunc in sanctis locis virginitatis et Ecclesiæ monile pretiosum est; Ruffinam, quæ immaturo funere pium matris animum consternavit; et Toxotium, post quem parere desiit, ut intelligeres eam non diu servire voluisse officio conjugali, sed mariti desiderio, qui marem optabat, liberos edidisse.

que fais-je, et pourquoi intervertir l'ordre de mon récit? En m'arrêtant à chaque chose en particulier, je m'écarte des règles de l'éloquence. Issue d'une telle famille, Paula fut mariée à Toxotius, qui descend d'Enée et de l'ancienne famille des Julii. Voilà pourquoi sa fille Eustochius, cette vierge du Christ, porte le nom de Julia, et son père celui de Julius,

Nom célèbre et fameux venant du grand Iule.
ENÉID. II. 208.

Si je parle de la sorte, ce n'est pas que ces choses-là soient merveilleuses dans ceux qui les ont; mais c'est qu'elles sont admirables dans ceux qui les méprisent. Les hommes du siècle honorent les gens que rehaussent de tels privilèges; moi, je loue ceux qui les dédaignent pour l'amour du Sauveur. Je fais peu de cas de ceux qui les possèdent, mais lorsqu'ils se dépouillent de cet éclat, je leur applaudis et les exalte. Paula, qui comptait de pareils ancêtres, mérita, par sa fécondité et par sa chasteté, l'estime et les louanges de son mari d'abord, ensuite de ses proches et de toute la Ville. Elle mit au monde cinq enfants: — Blésilla, sur la mort de laquelle je lui écrivis, étant à Rome, une lettre de condoléance; — Paulina, qui laissa pour héritier de ses biens et de sa piété le saint et admirable Pammachius, à qui j'ai adressé un petit livre sur la mort de son épouse; — Eustochium, qui est à présent dans les lieux saints, le précieux joyau de la virginité et de l'Église; — Rufina, dont la mort prématurée consterna l'ame tendre de sa mère; — et Toxotius qui fut le dernier de ses enfants, comme si elle n'eût usé du mariage que pour plaire à son époux, qui souhaitait ardemment d'avoir un fils.

Postquam vir mortuus est, ita eum planxit, ut prope ipsa moreretur, ita se convertit ad Domini servitutem, ut ejus mortem videretur optasse. Quid ego referam amplæ et nobilis domus et quondam opulentissimæ omnes pene divitias in pauperes erogatas? Quid in cunctos clementissimum animum, et bonitatem etiam in eos, quos nunquam viderat, evagantem? Quis inopum moriens, non illius vestimentis obvolutus est? Quis clinicorum non ejus facultatibus sustentatus est? Quos curiosissime tota urbe perquirens, damnum putabat, si quisquam debilis et esuriens cibo sustentaretur alterius. Spoliabat filios, et inter objurgantes propinquos, majorem se eis hæreditatem, Christi misericordiam, dimittere loquebatur.

Nec diu potuit excelsi apud seculum generis, et nobilissimæ familiæ visitationes et frequentiam sustinere. Mœrebat honore suo, et ora laudantium declinare ac fugere festinabat. Cumque Orientis et Occidentis episcopos ob quasdam Ecclesiarum dissensiones Romam imperiales litteræ contraxissent, vidit admirabiles viros Christique pontifices, Paulinum Antiochenæ urbis episcopum, et Epiphanium Salaminæ Cypri, quæ nunc Constantia dicitur, quorum Epiphanium etiam hospitem habuit; Paulinum in aliena manentem domo, quasi proprium, humanitate

Quand elle perdit son mari, elle éprouva une douleur si profonde qu'elle faillit mourir elle-même ; alors, elle s'adonna de telle sorte au service de Dieu, qu'elle semblait avoir désiré la mort de son époux. Que dirai-je de cette charité qui lui fit distribuer aux pauvres tous les biens presque d'une grande et noble maison, si opulente jadis ? Que dirai-je de cette douceur aimable avec laquelle elle recevait tout le monde, et de cette bonté qui se répandait sur ceux-mêmes qu'elle n'avait jamais vus ? Est-il mort quelque indigent, qu'elle n'ait fait ensevelir à ses frais ? Est-il un malade qu'elle n'ait pas secouru dans ses nécessités ? Cherchant avec grand soin tous les malheureux de la Ville, elle croyait avoir perdu beaucoup, si quelque personne accablée de misère ou de faim avait été secourue par d'autres que par elle-même. Elle dépouillait ses propres enfants, et, lorsque ses parents lui faisaient des reproches, elle répondait qu'elle laissait à ses enfants un héritage plus précieux que le sien, la miséricorde du Seigneur.

Elle ne put souffrir long-temps les visites et le monde que lui attiraient sa haute extraction et la noblesse de sa famille. Elle se chagrinait de tant d'honneurs, et se hâtait de se dérober, de s'arracher aux louanges du siècle. En ce temps-là, des évêques d'Orient et d'Occident s'étant réunis à Rome, d'après les lettres impériales, pour terminer quelques dissensions survenues dans l'Eglise, Paula vit deux hommes admirables, deux pontifes du Christ, Paulinus, évêque de la ville d'Antioche, et Epiphanius, évêque de Salamine, en Chypre, ville que l'on nomme aujourd'hui Constantia. Epiphanius fut même logé chez elle, et, quoique Paulinus demeurât dans une autre maison, il

possedit. Quorum accensa virtutibus, per momenta patriam deserere cogitabat. Non domus, non liberorum, non familiæ, non possessionum, non alicujus rei, quæ ad seculum pertinet, memor, sola, si dici potest, et incomitata, ad eremum Antoniorum atque Paulorum pergere gestiebat.

Tandemque exacta hyeme, aperto mari, redeuntibus ad Ecclesias suas episcopis, et ipsa voto cum eis ac desiderio navigavit. Quid ultra differo? Descendit ad portum, fratre, cognatis, affinibus, et, quod his majus est, liberis prosequentibus, et clementissimam matrem pietate vincere cupientibus. Jam carbasa tendebantur, et remorum ductu navis in altum protrahebatur. Parvus Toxotius supplices manus tendebat in littore. Ruffina jam nubilis, ut suas expectaret nuptias, tacens fletibus obsecrabat. Et tamen illa siccos tendebat ad cœlum oculos, pietatem in filios, pietate in Deum superans. Nesciebat se matrem, ut Christi probaret ancillam. Torquebantur viscera, et quasi a suis membris distraheretur, cum dolore pugnabat, in eo cunctis admirabilior, quod magnam vinceret charitatem. Inter hostium manus et captivitatis duram necessitatem nihil crudelius est quam parentes a liberis separari. Hoc contra jura naturæ plena fides patiebatur, imo gaudens animus appetebat, et amorem filiorum majore in Deum amore contemnens, in sola Eus-

fut comme son hôte, si grande se montra pour lui sa généreuse bonté. La vertu de ces deux Pontifes vint encore enflammer la sienne; et Paula songeait à tout moment à quitter sa patrie. Oubliant et sa maison, et ses enfants, et sa famille, et ses biens, et toutes les choses de la terre, elle brûlait du désir de s'en aller seule, s'il était possible, et sans aucune suite, dans le désert des Antoine et des Paul.

Enfin, l'hiver étant passé, la mer se trouvant navigable, et les Evêques retournant à leurs Eglises, elle s'embarqua avec eux par ses désirs et ses vœux. Que tardé-je à le dire? Elle descendit au port, accompagnée de son frère, de ses proches, de ses parents, et, qui plus est, suivie de ses enfants, qui s'efforçaient, par les marques de leur amour, de retenir une tendre mère. Déjà l'on déployait les voiles; déjà, à force de rames, le navire s'avançait en pleine mer. Le petit Toxotius tendait, sur le rivage, ses mains suppliantes. Rufina, déjà nubile, conjurait sa mère, par son silence et par ses pleurs, d'attendre au moins ses noces. Mais cependant Paula, sans verser une larme, levait les yeux au ciel, et surmontait par son amour pour Dieu l'amour qu'elle avait pour ses enfants. Elle oubliait qu'elle était mère, et voulait montrer qu'elle était servante du Christ. Ses entrailles étaient déchirées, et, comme si on l'eût arrachée à ses propres membres, elle luttait avec sa douleur, femme d'autant plus admirable en cela qu'elle surmontait une extrême tendresse. Il n'est rien de cruel pour une mère et un père qui se trouvent entre les mains de l'ennemi et dans une dure servitude, comme d'être séparés de leurs enfants. Cette séparation, si pénible à la nature, une foi parfaite la

tochio, quæ et propositi et navigationis ejus comes erat, acquiescebat. Sulcabat interim navis mare, et cunctis qui cum ea vehebantur littora respicientibus, ipsa aversos tenebat oculos, ne videret quos sine tormento videre non poterat. Fateor, nulla sic amavit filios quibus, antequam proficisceretur, cuncta largita est, exhæredans se in terra, ut hæreditatem inveniret in cœlo.

Delata ad insulam Pontiam, quam clarissimæ quondam feminarum sub Domitiano principe pro confessione nominis christiani, Flaviæ Domicillæ nobilitavit exilium, vidensque cellulas in quibus illa longum martyrium duxerat, sumtis fidei alis, Jerosolymam et sancta loca videre cupiebat. Tardi erant venti, et omnis pigra velocitas. Inter Scyllam et Charybdim Adriatico se credens pelago, quasi per stagnum venit Methonen, ibique refocillato paululum corpusculo,

> Et sale tabentes artus in littore ponens,
>
> ÆNEID. I. 137.

Per Maleam, et Cytheram sparsasque per æquor Cycladas, et crebris freta concita terris. Post Rhodum et Lyciam, tandem vidit Cyprum, ubi sancti et venerabilis Epiphanii pedibus provoluta, de-

souffrait, elle l'appelait même avec joie, et Paula, faisant céder la tendresse qu'elle avait pour ses enfants à un plus grand amour pour Dieu, retrouvait tout en Eustochium seule, qui était sa compagne dans son voyage et dans ses desseins. Le navire cependant sillonnait la mer, et, tandis que tous ceux qui naviguaient avec Paula regardaient le rivage, elle détournait les yeux, crainte de voir des personnes qu'elle ne pouvait regarder sans douleur. Il faut l'avouer, aucune mère n'aima tant ses enfants; car celle-ci, avant de partir, donna aux siens tout ce qu'elle possédait, se déshéritant sur la terre, pour trouver un héritage dans le ciel.

Arrivée à l'île Pontia, qu'ennoblit jadis l'exil de la plus illustre femme de son siècle, de Flavia Domitilla qui, sous l'empire de Domitien, y fut reléguée parce qu'elle était chrétienne, et voyant les cellules où elle avait souffert un long martyre, Paula prit alors les ailes de la foi et se sentit embrasée du désir de voir les lieux saints. Les vents soufflaient trop faiblement, et toute vélocité lui semblait trop lente encore. Elle s'embarqua donc sur la mer Adriatique, et, passant entre Charybdis et Scylla, par un aussi grand calme que si elle eût navigué sur un étang, elle arriva à Méthone. Là,

> Ayant reposé sur la grève ses membres pénétrés du sel des mers,
>
> ÉNEID. I. 137.

et redonné quelques forces à son faible corps, brisé par les fatigues de la traversée, elle passa Maléa, Cythère, les Cyclades répandues dans ces parages, et ces détroits où l'agitation des flots est si grande, parce qu'ils

cem ab eo diebus retenta est, non in refectionem, ut ille arbitrabatur, sed in opus Dei, ut re comprobatum est. Nam omnia illius regionis lustrans monasteria, prout potuit, refrigeria sumtuum fratribus dereliquit, quos amor sancti viri de toto illuc orbe conduxerat. Inde brevi cursu transfretavit Seleuciam, de qua ascendens Antiochiam, sancti confessoris Paulini modicum charitate detenta, media hyeme, calente ardore fidei, femina nobilis, quæ prius eunuchorum manibus portabatur, asello sedens profecta est.

Omitto Cœles Syriæ et Phœnices iter — neque enim hodœporicon ejus disposui scribere — ea tantum loca nominabo, quæ sacris voluminibus continentur. Bœryto romana colonia, et antiqua urbe Sidone derelicta, in Sareptæ littore Hæliæ est ingressa turriculam, in qua adorato Domino Salvatore, per arenas Tyri, in quibus genua Paulus fixit [1], pervenit ad Coth, quæ nunc Ptolemais dicitur, et per campos Mageddo, Josiæ necis conscios, intravit terram Philistiim. Mirata ruinas Dor, urbis quondam potentissimæ [2], et versa vice Stratonis turrim ab Herode rege Ju-

(1) Act. XXX. 5. — (2) Reg. XXIII. 29.

sont resserrés par les terres. Laissant derrière elle Rhodes et la Syrie, elle arriva enfin à Cypre, où elle se jeta aux pieds du saint et vénérable Epiphanius, qui la retint dix jours chez lui. Elle employa ce temps-là, non point à se reposer, comme il le croyait, mais à faire de bonnes œuvres, comme on l'a su depuis; car étant allée visiter tous les monastères de cette île, elle assista, selon son pouvoir, les frères que la réputation du saint homme y avait attirés de toutes les parties du monde. De Cypre, elle alla en peu de jours à Séleucie, puis de là à Antioche, où la retint quelque temps le saint confesseur Paulinus, qui avait pour elle une profonde estime. Bientôt, quoique l'on fût au milieu de l'hiver, la brûlante foi de Paula surmonta toutes les difficultés, et cette femme d'une si haute naissance, qui était jadis portée par des eunuques, se mit en route, montée sur un âne.

Je ne dis rien de la Cœlé-Syrie ni de la Phénicie, par où elle passa, car je n'ai pas le dessein de décrire son itinéraire; je parlerai seulement des lieux mentionnés dans les volumes saints. Ayant laissé Bæryte, colonie romaine, et l'antique Sidon, elle entra dans la petite tour d'Elie, aux portes de Sarepta. Elle y adora le Seigneur Jésus, et, continuant sa route le long du rivage de Tyr, où l'Apôtre Paul posa jadis le genou, elle arriva à Acis, nommé Ptolémaïs. De là, passant par les plaines de Maggedo, témoins de la mort de Josias, elle entra sur les terres des Philistins. Elle vit avec étonnement les ruines de Dor, ville autrefois si puissante. Elle ne fut pas moins surprise de la tour de Straton, qui, par une destinée plus heureuse, avait été rebâtie par le roi Herode, et nommée Césarée, en l'hon-

dææ in honorem Cæsaris Augusti Cæsaræam nuncupatam, in qua Cornelii domum, Christi vidit Ecclesiam, et Philippi ædiculas, et cubicula quatuor virginum prophetarum. Deinde Antipatrida semirutum oppidulum, quod de patris nomine Herodes vocaverat, et Lyddam versam in Diospolim, Dorcadis atque Æneæ resurrectione ac sanitate inclytam. Haud procul ab ea Arimathiam viculum Joseph, qui Dominum sepelivit, et Nobe urbem quondam sacerdotum, nunc tumulum occisorum. Joppen quoque fugientis portum Jonæ [1], et, ut aliquid perstringam de fabulis poetarum, religatæ ad saxum Andromades spectatricem. Repetitoque itinere Nicopolim, quæ prius Emaus vocabatur, apud quam in fractione panis cognitus Dominus, Cleophæ domum in Ecclesiam dedicavit [2]. Atque inde proficiscens, ascendit Bethoron inferiorem et superiorem, urbes a Salomone conditas, sed varia postea bellorum tempestate deletas, ad dexteram aspiciens Aialon et Gabaon, ubi Jesus filius Nave contra quinque reges dimicans, soli imperavit et lunæ, et Gabaonitas ob dolos et insidias fœderis impetrati, in aquarios lignariosque damnavit [3]. In Gabaa, urbe usque ad solum diruta, paululum substitit, recordata peccati ejus, et concubinæ in frusta divisæ, et tribus Benjamin trecentos viros [4], prop-

(1) Jon. I. 2.—(2) Luc. XXIV. 35.—(3) Jos. IX. 10.—(4) Judic. XIX. 20.

neur de César-Auguste. Là, elle vit la maison de Corneille, devenue l'Eglise du Christ, puis la demeure de Philippe, et les chambres de ses quatre filles, vierges prophétesses. Elle passa ensuite par Antipatris, petit bourg à demi ruiné, qu'Hérode avait appelé du nom de son père, et se rendit à Lydda, ville nommée à présent Diospolis, et fameuse par la résurrection de Dorcus, par la guérison d'Arnéas. Puis, de là, elle vit Arimathie, petit bourg où était né Joseph qui ensevelit le Seigneur; puis la ville de Nobé, autrefois la demeure des Prêtres, aujourd'hui leur tombeau. Elle alla voir aussi le port de Joppé, où Jonas s'embarqua pour fuir devant la face du Seigneur, et où Andromède, — s'il faut mettre ici quelque chose des fabuleux récits des poètes, — fut attachée à un rocher. Reprenant ensuite le chemin de Jérusalem, elle alla à Nicopolis, qu'on appelait autrefois Emmaüs, où le Seigneur se fit connaître à la fraction du pain, et changea en Eglise la maison de Cléophas. De là, elle revint à Béthoron, où il y a une ville haute et une ville basse, fondée par Salomon, et ruinée depuis dans les différentes guerres. Sur la droite, elle vit Aialon et Gabaon, où Jésus, fils de Navé, combattant contre cinq rois, ordonna au soleil et à la terre de s'arrêter, et pour punir les Gabaonites de la ruse et de la fourberie dont ils avaient usé pour obtenir une alliance, les condamna à porter de l'eau et à couper du bois. Elle s'arrêta quelque temps à Gabaa, ville entièrement ruinée. Elle se rappela le péché de cette ville, la femme coupée en morceaux, et la défaite des Benjamites, dont il resta néanmoins trois cents hommes, parce que l'apôtre Paul devait sortir de cette tribu. Que tardé-je encore? Lais-

ter Paulum apostolum reservatos. Quid diu moror? Ad lavam mausoleo Helenæ derelicto, quæ Adiabenorum regina in fame populum frumento juverat, ingressa est Jerosolymam urbem trinominem, Jebus, Salem, Jerusalem, quæ ab Helio postea Hadriano, de ruinis et cineribus civitatis in Heliam suscitata est.

Cumque proconsul Palæstinæ, qui familiam ejus optime noverat, præmissis apparitoribus jussisset parari prætorium, elegit humilem cellulam. Et cuncta loca tanto ardore ac studio circumivit, ut nisi ad reliqua festinaret, a primis non posset abduci. Prostrataque ante crucem, quasi pendentem Dominum cerneret, adorabat. Ingressa sepulcrum, resurrectionis osculabatur lapidem, quem ab ostio monumenti amoverat Angelus. Et ipsum corporis locum in quo Dominus jacuerat, quasi sitiens desideratas aquas, fideli ore lambebat. Quid ibi lacrymarum, quantum gemituum, quid doloris effuderit, testis est cuncta Jerosolyma; testis est ipse Dominus, quem rogabat. Unde egrediens ascendit Sion, quæ in arcem vel speculam vertitur. Hanc urbem quondam expugnavit et reædificavit David. De expugnata scribitur: *Væ tibi, civitas Ariel* [1], id est, leo Dei; et quondam fortissima, quam expugnavit David. De ea quæ ædificata est, dictum est: *Fun-*

(1 Is. XXXIX, 1.

sant à gauche le mausolée d'Héléna, reine des Adiabènes, qui, dans une famine, envoya du blé au peuple de Jérusalem, Paula entra dans cette ville aux trois noms de Jébus, Salem, Jérusalem, et qui, relevée de ses cendres et de ses ruines par Elius Hadrianus, est devenue la ville d'Ælia.

Le proconsul de Palestine, qui connaissait très-bien la famille de Paula, envoya des appariteurs préparer le prétoire, mais Paula choisit pour demeure une modeste habitation. Elle visita ensuite avec tant d'ardeur et de zèle tous les lieux de la ville, que le désir seul de voir ceux qu'elle n'avait point encore vus, était capable de l'arracher à ceux où elle était. Prosternée devant la croix, elle adora le Seigneur comme si elle l'y eût vu attaché. Entrée dans le sépulcre, elle baisait la pierre de la résurrection, celle que l'ange écarta de l'ouverture du tombeau. Collant une bouche fidèle sur le lieu où avait reposé le corps du Seigneur, elle le pressait de ses lèvres, comme si elle eût voulu se désaltérer avec les eaux d'une suave fontaine. Ce qu'elle versa de larmes, ce qu'elle poussa de gémissements, ce qu'elle sentit de douleur intime, Jérusalem entière le sait; le Seigneur le sait, lui, qu'elle priait. Partant de là, elle monta à Sion, qui forme une citadelle ou une védette. Cette ville fut prise jadis et réédifiée par David. Il est dit, au sujet de l'assaut: *Malheur à toi, ô cité d'Ariel*, c'est-à-dire, *lion de Dieu*, ville autrefois très-forte, et que David a prise d'assaut. Il est dit, au sujet de sa réédification : *Ses fondements sont assis sur les montagnes saintes; le Seigneur aime les portes de Sion plus que les tentes de Jacob*; non point ces portes que nous voyons aujourd'hui ré-

damenta ejus in montibus sanctis; diligit Dominus portas Sion, super omnia tabernacula Jacob [1]. Non eas portas, quas hodie cernimus in favillam et cinerem dissolutas; sed portas, quibus non prævalet infernus, et per quas credentium ad Christum ingreditur multitudo. Ostendebatur illi columna Ecclesiæ porticum sustinens, infecta cruore Domini ad quam vinctus dicitur flagellatus. Monstrabatur locus, ubi super centum viginti credentium animas Spiritus sanctus descendisset, ut Johelis vaticinium compleretur. Deinde pro facultatula sua pauperibus atque conservis pecuniæ distributa, perrexit ad Bethlehem, et in dextera parte itineris stetit ad sepulcrum Rachel, in quo mater *Benjamin*, non ut vocaverat moriens, Benoni, hoc est, *filius doloris mei*; sed ut pater prophetizavit in Spiritu, *filium dextræ procreavit* [2].

Atque inde Bethlehem ingressa, et in specum Salvatoris introiens, postquam vidit sacrum virginis diversorium, et stabulum in quo *agnovit bos possessorem suum, et asinus præsepe Domini sui* [3], ut illud impleretur, quod in eodem propheta scriptum est: *Beatus qui seminat super aquas, ubi bos et asinus calcant* [4]. Me audiente jurabat, cernere se oculis fidei infantem pannis involu-

(1) Ps. LXXXVI. 1. — (2) Gen. XXXVIII. 18. — (3) Is. I. 3. — (4) Ibid. XXXII. 20.

duites en cendres et ensevelies sous leurs propres ruines, mais ces portes contre lesquelles l'enfer ne pourrait prévaloir, et par lesquelles s'achemine vers le Christ la multitude des croyants. On montra à Paula cette colonne qui soutient le portique d'une église, et qui est teinte du sang de Jésus-Christ, car c'est là, dit-on, qu'il fut attaché et flagellé. On lui montra encore le lieu où l'esprit saint descendit dans les ames de cent vingt croyants, afin que fût accomplie la prédiction de Joël. Ayant ensuite, selon son petit pouvoir, distribué quelque argent aux pauvres et aux chrétiens de Jérusalem, Paula se rendit à Bethléhem, et, chemin faisant, s'arrêta sur la droite, au tombeau de Rachel, dans l'endroit où elle mit au monde un fils que, en mourant, elle nomma Ben-oni, c'est-à-dire, *enfant de ma douleur*, et que son père, inspiré d'en haut, appela *Ben-iamin*, c'est-à-dire, *enfant de ma droite*.

Etant entrée ensuite à Bethléhem, Paula visita la crèche du Sauveur. Quand elle vit la sainte retraite de la Vierge, et l'étable où *le bœuf avait connu celui à qui il appartenait et l'âne l'étable de son maître*, afin que s'accomplît cette parole du même prophète : *Heureux celui qui sème sur les bords des eaux, où le bœuf et l'âne travaillent*, elle me protesta qu'elle voyait des yeux l'enfant enveloppé de langes, le Seigneur vagissant dans l'étable, les Mages l'adorant, l'étoile brillant sur la crèche, la vierge devenant mère, le nourricier lui prodiguant ses soins, les pasteurs venant, pendant la nuit, voir le Verbe qui avait été fait, et être les pre-

tum, vagientem in præsepi Dominum, Magos adorantes, stellam fulgentem desuper, matrem virginem, nutritium sedulum, pastores nocte venientes, ut viderent Verbum quod ſactum erat, et jam tunc evangelistæ Johannis principium dedicarent: *In principio erat Verbum, et Verbum caro factum est* [1], Parvulos interſectos, Herodem sævientem, Joseph et Mariam ſugientes in Ægyptum. Mixtisque gaudio lacrymis, loquebatur: Salve, Bethlehem, *domus panis*, in qua natus est ille panis, qui de cœlo descendit. Salve, Ephrata, regio uberrima, atque καρποφορε, cujus ſertilitas Deus est. De te quondam Michæas vaticinatus est: *Et tu, Bethlehem, domus Ephrata, non minima es in millibus Juda. Ex te mihi egredietur, qui sit princeps in Israel, et egressus ejus ab initio a diebus æternitatis. Propterea dabis eos usque ad tempus parientis. Pariet, et reliquiæ fratrum ejus convertentur ad ſilios Israel* [2]. In te enim natus est princeps, qui *ante luciferum genitus est* [3], cujus de patre nativitas, omnem excedit ætatem. Et tamdiu in te davidici generis origo permansit, donec virgo pareret, et reliquiæ populi credentis in Christum, converterentur ad ſilios Israel, et libere prædicarent: *Vobis oportebat primum loqui verbum Dei; sed quoniam repulistis illud, et indignos vos judicas-*

(1) Joan. I. 1.—(2) Mich. V. 2-3.—(3) Ps. CIX.

miers témoins de ces paroles de saint Jean l'évangéliste: *Au commencement était le Verbe, et le Verbe a été fait chair*. Elle voyait les petits enfants massacrés, Hérode transporté de fureur, Joseph et Marie fuyant en Egypte, puis elle disait avec une joie entremêlée de pleurs : Salut, Béthléem, *maison de pain*, dans laquelle est né ce pain qui descend du ciel. Salut, Ephrata, terre abondante et fertile, dont Dieu même est le fruit; c'est de toi que jadis le prophète Michée disait: *Et toi, Bethléhem, maison d'Ephrata, tu n'es pas la moindre des mille cités de Juda, car de toi sortira celui qui doit régner en Israel; sa génération est dès le commencement même, dès les jours éternels. C'est pour cela que Dieu conservera les siens jusques au temps de celle qui doit enfanter. Elle enfantera, et ceux d'entre ses frères qui resteront encore se tourneront vers le peuple d'Israel.* C'est dans toi qu'est né le prince qui a été *engendré avant Lucifer*, et qui est né du Père, avant tous les âges. La maison de David a subsisté dans toi, jusqu'à ce que la vierge ait enfanté, et que, les restes du peuple qui croit en Jésus-Christ, s'adressant aux enfants d'Israel, leur aient dit avec toute liberté : *Il fallait que la parole de Dieu vous fût annoncée d'abord, mais, puisque vous l'avez rejetée, et que vous vous êtes jugés indignes de la vie éternelle, voilà que nous nous tournons vers les Gentils*; car le Seigneur avait dit: *Je ne suis venu que pour les brebis perdues de la maison d'Israel*. C'est alors qu'on a vu l'accomplissement de ces paroles de Jacob: *Il y aura toujours un souverain de Juda, et un prince de sa postérité, jusqu'à ce que vienne celui à qui appartient le royaume, et c'est lui qui sera l'attente des nations*. David avait bien raison de faire ce serment: *Si j'entre dans*

tis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes [1]. Dixerat enim Deus: *Non veni nisi ad oves perditas domus Israel* [2]. Et eo tempore Jacob super eo verba completa sunt: *Non deficiet princeps ex Juda, et dux de femoribus ejus, donec veniat, cui repositum est, et ipse erit exspectatio gentium* [3]. Bene David jurabat, bene vota faciebat, dicens: *Si introiero in tabernaculum domus meæ, si ascendero in lectum strati mei, si dedero somnum oculis meis, et palpebris meis dormitationem, et requiem temporibus meis, donec inveniam locum Domino, tabernaculum Deo Jacob* [4] *!*... Et statim quid desideraret exposuit, atque oculis prophetalibus, quem nos venisse jam credimus, ille venturum esse cernebat. *Ecce audivimus illum in Ephrata, invenimus eum in campis silvæ* [5]. *Zo* quippe sermo hebraicus, ut, te docente, didici, non Mariam matrem Domini, hoc est, αυτην, sed ipsum, id est, αυτον significat. Unde loquitur confidenter: *Introibimus in tabernaculum ejus, adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus* [6]. Et ego misera atque peccatrix, digna sum judicata deosculari præsepe, in quo Dominus parvulus vagiit? Orare in spelunca, in qua virgo puerpera Dominum fudit infantem? *Hæc requies mea* [7], quia Domini mei patria est. *Hic habitabo*, quo-

(1) Act. XIII. 46. — (2) Matth. XV. 24. — (3) Gen. XLIX. 10. — (4) Ps. CXXXI. 3. — (5) Ibid. 6. — (6) Ibid 7. — (7) Ibid. 14.

l'intérieur de ma maison, si je monte sur le lit où je dois me coucher; si je permets à mes yeux de dormir, et à mes paupières de sommeiller; si je donne du repos à mes sens jusqu'à ce que j'aie trouvé une demeure au Seigneur, et un tabernacle au Dieu de Jacob!... Exposant ensuite l'objet de son désir, et voyant d'un œil prophétique celui que nous croyons être venu, il ajoutait: *Voilà, nous avons ouï dire qu'il est à Ephrata, dans les campagnes couvertes de forêts*, car le mot hébraïque *zo*, comme je l'ai appris de vous, me disait Paula, désigne le masculin, mais non pas le féminin; aussi ce passage doit s'entendre du Seigneur, et non point de Marie. C'est pourquoi le prophète dit avec confiance: *Nous entrerons dans son tabernacle, nous l'adorerons dans le lieu où il a posé ses pieds.* Et moi, malheureuse pécheresse, j'ai été jugée digne de baiser la crèche où le Sauveur a vagi tout petit enfant, de prier dans l'étable où la vierge l'a mis au monde! *C'est ici le lieu que le Seigneur a choisi. J'ai préparé une lampe à mon Christ. Mon ame vivra pour lui, et ma descendance le servira.* Paula, étant sortie de Bethléhem, alla voir, non loin de cette ville, la tour d'Ader, c'est-à-dire, *du troupeau.* Elle s'élève près de l'endroit où Jacob fit paître ses troupeaux, et où les pasteurs qui veillaient, durant la nuit, méritèrent d'entendre ces mots: *Gloire à Dieu, dans les hauteurs, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* Pendant qu'ils gardaient leurs brebis, ils trouvèrent l'agneau de Dieu dont la toison, pure et blanche, était couverte de la rosée du ciel, tandis que tout le reste de la terre se trouvait dans la sécheresse, et dont le sang, appliqué sur les portes des Israélites, a effacé les péchés du monde et

niam Salvator elegit eam [1]. *Paravi lucernam Christo meo. Anima mea illi vivet, et semen meum serviet ipsi* [2]. Haud procul inde descendit ad turrim Ader, id est, *gregis*, juxta quam Jacob pavit greges suos [3], et pastores nocte vigilantes audire meruerunt : *Gloria in excelsis Deo, et super terram pax hominibus bonæ voluntatis* [4]. Dumque servant oves, invenerunt agnum Dei puro et mundissimo vellere, quod in ariditate totius terræ cœlesti rore complutum est, et cujus sanguis tulit peccata mundi, et exterminatorem Ægypti, littus in postibus fugavit. Statimque concito gradu, cœpit per viam veterem pergere, quæ ducit Gazam, ad potentiam vel ad divitias Dei, et tacita secum volvere, quomodo eunuchus æthiops gentium populos præfigurans, mutaverit pellem suam, et, dum vetus relegit instrumentum [5], fontem reperit Evangelii. Atque inde ad dexteram transit. A Bethsur venit Escol, quæ in *botrum* vertitur. Unde in testimonium terræ fertilissimæ, et in typum ejus qui dicit : *Torcular calcavi solus, et de gentibus non est vir mecum* [6], exploratores botrum miræ magnitudinis portaverunt. Nec post longum spatium intravit Saræ cellulas, videns incunabula Isaac, et vestigia quercus Abraham, sub qua *vidit diem Christi, et lætatus est* [7].

(1) Ps. CXXXI. 17. — (2) Ibid. XXI. 31. — (3) Gen. XXXV. 21. (4) Luc. II. 14. — (5) Judic. VI. 37. — (6) Is. LXIII. 3. — (7) Joan. VIII. 56.

écarté l'exterminateur de l'Egypte. Après avoir vu la tour d'Ader, Paula prit en toute hâte l'ancienne route qui mène à Gaza, à la puissance et aux richesses de Dieu, réfléchissant, dans un silence profond, sur la manière dont l'eunuque Ethiopien[1], qui était la figure des Gentils, changea de peau, et, en lisant le testament ancien, trouva la fontaine de l'Evangile. Paula se dirigea ensuite sur la droite. De Bethsur, elle vint à Escol, dont le nom signifie *grappe de raisin*. C'est de là que les explorateurs, envoyés par Moïse, rapportèrent une grappe d'une grosseur prodigieuse, qui était tout à la fois un indice de la fertilité de la contrée, et une figure de celui qui dit : *J'ai seul foulé le vin, et aucun homme d'entre tous les peuples n'était avec moi.* Après avoir fait encore un peu de chemin, elle entra dans les cellules de Sara, vit le lieu où naquit Isaac, et le tronc du chêne sous lequel Abraham *vit le jour du Seigneur et s'en réjouit.* De là, elle monta à Ebron, qui s'appelait autrefois *Cariath-Arbé*, c'est-à-dire, *ville des quatre hommes*, savoir : Abraham, Isaac, Jacob et le grand Adam, que, d'après le livre de Jésus Navé, les Hébreux croient être ensevelis dans ce lieu, quoique plusieurs personnes disent que le quatrième de ces hommes est Caleb, dont on voit le tombeau tout près de là. Quand elle eut vu ces choses, elle ne voulut point aller à Cariath-Sepher, c'est-à-dire, à la *ville des lettres*, parce que, méprisant la lettre qui tue, elle avait trouvé l'esprit qui vivifie. Ce qu'elle admira le plus, ce furent les eaux qui arrosent le haut et le bas de la terre qu'Othoniel, fils de Jéphoné-Kénez, obtint à la place d'une terre sèche et stérile qu'il avait au midi, lesquelles se répandant

Atque inde consurgens, ascendit Chebron, hæc est, *Cariath-Arbe*, id est, *oppidum virorum quatuor*, Abraham, Isaac, Jacob et Adam magni, quem ibi conditum, juxta librum Jesu Nave Hebræi autumant; licet plerique Caleb quartum putent, cujus ex latere memoria monstratur. His inspectis, noluit pergere ad Cariath-Sepher, id est, *viculum litterarum*, quia contemnens occidentem litteram, repererat spiritum vivificantem. Magisque mirabatur superiores et inferiores aquas, quas Othoniel filius Jephone-Kenez pro australi terra et arida possessione susceperat, et aquarum ductu, siccos prioris instrumenti agros faciebat irriguos, ut redemtionem veterum peccatorum, in aquis baptismi reperiret. Altera die, orto jam sole, stetit in supercilio Caphar-Barucha, id est, *villæ benedictionis*; quem ad locum Abraham Dominum prosecutus est. Unde latam despiciens solitudinem, ac terram quondam Sodomæ et Gomorræ, Adamæ et Seboim, contemplata est balsami vineas in Engaddi, et Segor vitulam conternantem, quæ prius Bala vocabatur, et in Zoaram, id est, *parvulam*, syro sermone translata est. Recordabatur speluncæ Lot, et versa in lacrymas, virgines socias admonebat, cavendum esse vinum, in quo est luxuria, cujus opus Moabitæ sunt et Ammonitæ.

Diu hæreo in meridie, ubi sponsa cubantem

avec abondance, sur les champs arides de l'ancien testament, lui avaient fait trouver, dans les eaux du baptême, la rémission de ses anciens péchés. Le lendemain, dès que le soleil fut levé, elle monta sur les hauteurs de Caphar-Barucha, c'est-à-dire, *du baume de bénédiction*; Abraham avait accompagné le Seigneur jusqu'en ce lieu. De là, découvrant cette vaste solitude, et le pays où étaient jadis Sodome, Gomorre, Adamas et Séboïm, elle considéra les vignes d'Engaddi, si fécondes en baume, et Ségor, génisse de trois ans, qui s'appelait autrefois Bala, mais que, depuis, l'on a appelée en syriaque, Zoara, c'est-à-dire, *Petite*. Paula se souvint alors de la caverne de Loth, et, fondant en larmes, elle avertit les vierges, ses compagnes, d'être en garde contre le vin, source de luxure, et qui donna naissance aux Moabites et aux Ammonites.

Je m'arrête trop du côté du midi, où l'épouse trouva

reperit sponsum, et Joseph inebriatus est cum fratribus suis. Revertar Jerosolymam, et per Thecuam atque Amos rutilantem montis Oliveti crucem aspiciam, de quo Salvator ascendit ad Patrem. In quo per annos singulos vacca ruffa in holocaustum Domino cremabatur, et cujus cinis expiabat populum Israel [1]; in quo, juxta Ezechielem Cherubim de templo transmigrantes, Ecclesiam Domini fundaverunt [2].

*P*ost ingressa sepulcrum Lazari, Mariæ et Marthæ vidit hospitium, et Bethphage villam *sacerdotalium maxillarum*, et locum in quo pullus lasciviens gentium, Dei frena suscepit, apostolorumque stratus vestibus, mollia terga præbuit ad sedendum. Rectoque itinere descendebat Jericho, recogitans illum de Evangelio vulneratum, ac sacerdotibus et levitis, mentis feritate prætereuntibus, clementiam Samaritæ, id est, *custodis*, qui semineccem suo jumento impositum, ad stabulum Ecclesiæ deportavit. Et locum Adonim, quod interpretatur *sanguinum* [3], quia multus in eo sanguis crebris latronum fundebatur incursibus. Et arborem sycomorum Zachæi, id est, bona pœnitentiæ opera, quibus cruenta dudum et noxia rapinis, peccata calcabat, excelsumque Dominum de excelso virtutum intuebatur. Et juxta viam cæcorum loca, qui receptis lumini-

(1) Cant. I. 6. — (2) Gen. LXIII. 46. — (3) Num. XIX.

l'époux qui reposait, et où Joseph mangea avec ses frères. Revenons à Jérusalem, et, passant par Thécua, patrie d'Amos, nous verrons la croix rayonnante du mont des Oliviers, d'où le Sauveur s'éleva vers le Père. C'est sur ce mont que, chaque année, on brûlait, en holocauste au Seigneur, une vache rousse, dont la cendre servait pour purifier le peuple d'Israel. C'est là que, selon Ezéchiel, des Chérubins, abandonnant le temple, fondèrent l'Eglise du Seigneur.

Après avoir vu cette montagne, Paula entra dans le tombeau de Lazare; visita la maison de Marthe et de Marie; Bethphagé, autrefois habité par des prêtres, et dont le nom signifie *maison des mâchoires*; puis le lieu où le folâtre poulain, qui avait la figure des Gentils, reçut le mors du Seigneur, et, couvert des vêtements des Apôtres, présenta un dos souple à celui qui le monta. Elle descendit ensuite tout droit à Jéricho, se souvenant de l'affreuse dureté des prêtres et des lévites qui passèrent sans donner aucun secours à cet homme blessé dont parle l'Évangile, et songeant à la charité du Samaritain, c'est-à-dire du *gardien*, qui le plaça à demi mort sur son cheval, et le conduisit dans l'hôtellerie de l'Eglise. Elle regarda un lieu appelé Adonim, c'est-à-dire, *de sang*, parce que, dans leurs courses fréquentes, les voleurs y venaient souvent répandre le sang. Elle vit le sycomore sur lequel Zachée monta, effaçant, par sa pénitence et ses bonnes œuvres, les cruautés, les rapines et les injustices qu'il avait commises, et, du faîte des vertus, considérant le Seigneur dans son élévation. Elle remarqua le lieu où le Christ rendit la vue à deux aveu-

bus utriusque populi credentis, in Dominum sacramenta præmiserant.

Ingressa Jericho, vidit urbem quam fundavit Hiel in Abiram primogenito suo, et cujus portas posuit in Segub novissimo filiorum [1]. Intuita est castra Galgalæ, et acervum præputiorum, et secundæ circumcisionis mysterium, et duodecim lapides, qui de Jordanis illuc translati alveo [2], duodecim apostolorum fundamenta firmaverant, et fontem quondam legis amarissimum et sterilem [3], quem verus Elisæus sua condivit sapientia, et in dulcorem ubertatemque convertit. Vix nox transierat, ferventissimo æstu venit ad Jordanem. Stetit in ripa fluminis, et orto sole, solis justitiæ recordata est [4], quomodo in medio amnis alveo sicca sacerdotes posuerint vestigia, et ad Eliæ et Elisæi imperium, stantibus ex utraque parte aquis, iter unda præbuerit [5], pollutasque diluvio aquas, et totius humani generis interfectione maculatas, suo Dominus mundaverit baptismate.

Longum est si velim de valle Achor dicere, id est, tumultus atque *turbarum*, in qua furtum et avaritia condemnata est [6], et de Bethel domo Dei, in qua super nudam humum [7], nudus et pauper dormivit Jacob, et posito subter caput lapide,

(1) III Reg. XVI. 34. — (2) Jos. V. 5; IV. 8. — (3) IV. Reg. II. 22. — (4) Jos. III. 5. — (5) IV Reg. II. — (6) Jos. VII. 26. — (7) Gen. XXVIII. 2.

gles placés au bord du chemin, lesquels étaient la figure des deux peuples qui devaient croire au Seigneur.

Etant entrée à Jéricho, Paula vit cette cité où Hiel, quand il jeta les fondements, perdit Abiram son fils aîné, et, lorsqu'il en posa les parvis, perdit Ségub, le dernier de ses fils. Elle considéra le camp de Galgala, où les enfants d'Israël reçurent une seconde et mystérieuse circoncision; elle considéra les douze pierres que l'on avait transportées là du milieu du Jourdain, et qui représentaient les douze Apôtres; elle considéra la fontaine de la Loi, fontaine dont le véritable Elisée corrigea l'amertume par sa sagesse, rendant les eaux douces et fertiles, de stériles et amères qu'elles étaient. Le jour était à peine venu qu'elle se rendit au Jourdain, par une chaleur dévorante. Elle s'arrêta au bord du fleuve, et, quand le soleil fut levé, se rappela le soleil de Justice; se rappela les prêtres marchant à pied sec au milieu du lit de ce fleuve; les eaux s'arrêtant, de chaque côté, à la voix d'Elie et d'Elisée, laissant un libre passage; et le Seigneur purifiant, par son baptême, ces eaux qui avaient été souillées par le déluge, corrompues par la mort de tout le genre humain.

J'aurais trop à dire si je voulais parler, et de la vallée d'Achor, dont le nom signifie *trouble* et *tumulte*, puis où furent punis le vol et l'avarice; et de Béthel qui signifie *maison de Dieu*, où Jacob, pauvre et nu, dormit sur la terre nue; puis, ayant mis sous sa tête la pierre que Zacharie dit avoir sept yeux, et qu'Isaïe appelle angulaire, vit une échelle qui s'élevait jusqu'aux cieux, et à la cime de laquelle était appuyé

qui in Zacharia septem oculos habere describitur [1], et in Isaia lapis dicitur angularis [2] : vidit scalam usque ad cœlum tendentem, in qua Dominus desuper innitebatur, ascendentibus porrigens manum, et negligentes de sublimi præcipitans. Sepulcra quoque in monte Ephraim Jesu filii Nave, et Eleazari filii Aaron sacerdotis, e regione venerata est [3], quorum alter conditus est in Tannathsare a septentrionali parte montis Gaas; alter in Gabaa filii sui Phinees, satisque mirata est, quod distributor possessionum sibi montana et aspera delegisset.

Quid narrem Silo, in qua altare dirutum hodieque monstratur, et raptum Sabinarum a Romulo, tribus Benjamitica præcucurrit [4]. Transivit Sichem, non ut plerique errantes legunt Sichar, quæ nunc Neapolis appellatur, et ex latere montis Garizim extructam circa puteum Jacob intravit Ecclesiam, super quo residens Dominus, sitiensque et esuriens, Samaritanæ fide satiatus est [5], quæ quinque mosaicorum voluminum viris, sextoque, quem se habere jactabat, errore Dosithei derelicto, verum Messiam, et verum reperit Salvatorem. Atque inde divertens, vidit duodecim patriarcharum sepulcra, et Sebasten, id est, Samariam, quæ in honorem Augusti ab

(1) Zach. III. 9. — (2) Is. XXVIII. 16. — (3) Jos. XXIV. 30 — (4) Jud. XX. 4. — (5) Joan. IV. 6.

le Seigneur, donnant la main à ceux qui montaient, et jetant en bas les négligents et les lâches. Elle visita avec grande vénération, sur le mont Ephraïm, les tombeaux de Jésus, fils de Navé, et d'Eléazar, fils du grand-prêtre Aaron, qui sont vis-à-vis l'un de l'autre; Josué ayant été enseveli à Thannathsaré, qui est vers la partie septentrionale du mont Gaas, et Eléazar à Gabaath, qui appartenait à Phinéès, son fils. Elle ne fut pas médiocrement surprise que, en distribuant ces terres, Josué n'eût pris pour son partage qu'un pays âpre et montagneux.

Que dirai-je de Silo, où l'on voit aujourd'hui encore les ruines d'un autel, et où la tribu de Benjamin enleva les filles d'Israël, comme Romulus enleva depuis celles des Sabins? Elle alla ensuite à Sichem, que, généralement presque, l'on appelle mal à propos Sichar, et qui se nomme aujourd'hui Neapolis. Elle entra dans une église construite vis-à-vis la montagne de Carizim, près du puits de Jacob, de ce puits au bord duquel le Seigneur se reposa, épuisé de faim et de soif, et se rassasia de la foi de la Samaritaine, qui, abandonnant son sixième époux, renonçant à la loi de Moïse, aux erreurs de Dosithéus, trouva le véritable Messie, le véritable Sauveur. De là, elle alla voir les tombeaux des douze patriarches, à Samarie, à qui Hérode donna, en l'honneur d'Auguste, le nom grec de Sébaste, c'est-à-dire, *Augusta*. C'est là que sont ensevelis les prophètes Elisée, Abdias et Jean-Baptiste, *le plus grand d'entre les enfants des femmes*. Paula fut saisie d'étonnement à la vue des prodiges

Herode græco sermone Augusta est nominata. Ibi siti sunt Elisæus et Abdias prophetæ, et *quo major inter natos mulierum non fuit* Johannes Baptista [1]. Ubi multis intremuit consternata mirabilibus; namque cernebat variis dæmones rugire cruciatibus, et ante sepulcra sanctorum ululare homines more luporum, vocibus latrare canum, fremere leonum, sibilare serpentum, mugire taurorum. Alios rotare caput, et post tergum terram vertice tangere, suspensisque pede feminis, vestes defluere in faciem. Miserebatur omnium, et per singulos effusis lacrymis, Christi clementiam deprecabatur. Et sicut erat invalida, ascendit pedibus montem, in cujus duabus speluncis, persecutionis et famis tempore, Abdias propheta centum prophetas aluit pane et aqua [2]. Inde cito itinere percucurrit Nazareth nutriculam Domini, Cana et Capharnaum, signorum ejus familiares. Lacum Tyberiadis, navigante Domino, sanctificatum, et solitudinem, in qua multa populorum millia paucis saturata sunt panibus, et de reliquiis vescentium repleti sunt cophini duodecim tribuum Israel. Scandebat montem Thabor, in quo transfiguratus est Dominus. Aspiciebat procul montes Hermon et Hermonim, et campos latissimos Galilææ, in quibus Sisara et omnis exercitus ejus, Barach

(1) Matth. XI. 11. — (2) Reg. XVIII. 4.

nombreux qui s'opéraient aux tombeaux de ces prophètes, car elle voyait les démons frémir, tourmentés de divers supplices ; des hommes hurler comme les loups, aboyer comme les chiens, rugir comme les lions, siffler comme les serpents, mugir comme les taureaux. D'autres, tournant la tête et se ployant sur eux-mêmes touchaient la terre à la renverse ; des femmes restaient suspendues par un pied, et leurs vêtements retombaient sur leurs visages. Paula prenait pitié de tous ces malheureux, et, pleurant sur leur sort, invoquait pour eux la clémence du Christ. Quoique délicate et faible, elle gravit à pieds la montagne sur laquelle se trouvent les deux cavernes où le prophète Abdias nourrit de pain et d'eau cent prophètes dans un temps de persécution et de famine. Parcourant à la hâte cette contrée, elle vit Nazareth, ville nourricière du Seigneur ; Cana et Capharnaum, témoins ordinaires de ses miracles ; le lac de Tybérias, sanctifié par la navigation du Christ ; et la solitude où il rassasia plusieurs milliers de personnes avec quelques pains, dont les restes emplirent douze corbeilles, figure des douze tribus d'Israël. Elle gravit encore le mont Thabor, où le Seigneur se transfigura ; elle vit de loin les montagnes d'Hermon et d'Hermonim ; les vastes champs de la Galilée, où Barach vainquit Sisara, et tailla en pièces toute son armée. On lui montra le torrent de Cédron qui passe au milieu de la plaine, et puis la ville de Naïm, où fut ressuscité le fils de la veuve. Je n'en finirais point, si je voulais parler de tous les lieux que la vénérable Paula parcourut avec une foi incroyable. Je passerai en Egypte, je m'arrêterai quelques temps à Sachot, et près du lieu où Sam-

vincente, prostratus est [1]. Torrens Cison, qui mediam planitiem dividebat, et oppidum juxta Naim, in quo viduæ suscitatus est filius, monstrabatur. Dies me priusquam sermo deficiet, si voluero cuncta percurrere, quæ Paula venerabilis fide incredibili pervagata est. Transibo ad Ægyptum, et in Sochoth atque apud fontem Samson, quem de molali maxillæ dente produxit, subsistam parumper, et arentia ora colluam, ut refocillatus videam Morasthim, sepulcrum quondam Micheæ prophetæ, nunc Ecclesiam. Et ex latere derelinquam Chorreos et Getheos, Maresa, Idumæam et Lachis, et per arenas mollissimas per gentium vestigia subtrahentes, latamque eremi vastitatem, veniam ad Ægypti fluvium Sior, qui interpretatur *turbidus*; et quinque Ægypti transeam civitates, quæ loquuntur lingua chananitide, et terram Gessen, et campos Taneos, in quibus fecit Deus mirabilia. Et urbem No, quæ postea versa est in Alexandriam, et oppidum Domini Nitriam, in quo purissimo virtutum nitro sordes lavantur quotidie plurimorum.

Quod cum vidisset, occurrente sibi sancto et venerabili episcopo Isidoro confessore, et turbis innumerabilibus monachorum, ex quibus multos sacerdotalis et leviticus sublimabat gradus, lætabatur quidem ad gloriam Domini, sed se in-

(1) Jud. IV.

son fit sortir une fontaine de la dent molaire d'une mâchoire d'âne; je me rafraîchirai la bouche, et, après avoir pris de nouvelles forces, je verrai Morasthi, où était jadis le tombeau du prophète Michée, et où il y a maintenant une église. Je laisserai à côté les Chorréens, les Géthéens, Marésa, l'Idumée et Lachis, puis, traversant un vaste désert et les sables mouvants qui se dérobent sous les pieds du voyageur, j'irai en Egypte, sur les rives de Sior, dont le nom signifie *bourbe*; je passerai les cinq villes d'Égypte, qui parlent la langue chananéenne, et la terre de Gessen, et les champs de Tanis, où le Seigneur opéra des choses merveilleuses; et la ville de No, changée plus tard en Alexandrie; et Nitria, bourg du Seigneur, où plusieurs solitaires se lavent tous les jours de leurs péchés par le nitre le plus pur des vertus chrétiennes.

Paula ayant donc visité ces lieux, le saint et vénérable Isidorus, évêque et confesseur, vint au-devant d'elle, accompagné d'une foule innombrable de moines, dont plusieurs étaient élevés à la dignité de prêtres et de lévites. Elle se réjouissait de voir tant de personnes qui glorifiaient le Seigneur, mais elle se jugeait indigne de tous les honneurs qu'on lui rendait, à elle. Que dirai-je des Macaire, des Arsène, des Sé-

dignam tanto honore fatebatur. Quid ergo narrem Macarios, Arsenios, Serapionas, et reliqua columnarum Christi nomina? Cujus non intravit cellulam? quorum pedibus non advoluta est? Per singulos sanctos Christum se videre credebat, et quidquid in illos contulerat in Dominum contulisse lætabatur. Mirus ardor, et vix in femina credibilis fortitudo. Oblita sexus et fragilitatis corporeæ, inter tot millia monachorum cum puellis suis habitare cupiebat. Et forsitan cunctis eam suscipientibus impetrasset, ni majus sanctorum locorum retraxisset desiderium. Atque, propter ferventissimos æstus, de Pelusio Maiomam navigatione perveniens, tanta velocitate reversa est ut avem putares. Nec multo post in sancta Bethlehem mansura perpetuo, angusto per triennium mansit hospitiolo, donec exstrueret cellulas ac monasteria, et diversorum peregrinorum juxta viam conderet mansiones, in qua Maria et Joseph hospitium non invenerant.

Huc usque iter ejus descriptum sit, quod multis virginibus et filia comite peragravit. Nunc virtus latius describatur, quæ ipsius propria est, et in qua exponenda, Deo judice ac teste, profiteor me nihil addere, nihil in majus attollere, more laudantium, sed, ne rerum excedam finem, multa detrahere, et ne apud detractores et genuino me semper

rapion, et des autres colonnes de la foi du Christ? Y eut-il un seul d'entre eux, dans la cellule de qui elle n'entrât point, aux pieds de qui elle ne se prosternât pas? Elle croyait voir le Christ dans la personne de chacun de ces saints, et tout ce qu'elle faisait à leur égard elle s'applaudissait de l'avoir fait envers le Seigneur. Elle avait une ardeur merveilleuse, et un courage à peine croyable en une femme. Oubliant son sexe et la faiblesse de son corps, elle souhaitait demeurer parmi tant de milliers de solitaires avec les vierges qui l'accompagnaient; peut-être que, tous l'accueillant bien, elle eût obtenu ce qu'elle désirait, si le désir plus grand encore d'habiter les lieux saints ne l'y eût rappelée. Ainsi, à cause de l'excessive chaleur, s'étant embarquée pour aller de Pélusium à Maioma, elle revint en Palestine avec autant de célérité que si elle eût eu des ailes. Et, comme son dessein était de passer le reste de sa vie dans la sainte cité de Bethléhem, elle demeura trois ans dans une petite maison, en attendant qu'elle eût construit des cellules et des monastères, et bâti des mansions pour les divers pèlerins, le long de la route où Marie et Joseph n'avaient pu trouver une hôtellerie.

J'ai décrit jusqu'à présent le voyage que fit Paula accompagnée de plusieurs vierges et de sa fille Eustochium. Il faut maintenant parler au long de ses vertus, qui constituent son mérite personnel. Ici je proteste et je prends Dieu à témoin que, bien loin de rien ajouter, de rien exagérer, suivant la coutume de ceux qui louent quelqu'un, je retrancherai beaucoup de la vérité, afin de ne pas la rendre invraisemblable, et d'empêcher que mes détracteurs, que ceux qui me déchi-

dente rodentes fingere puter, et cornicem Æsopi alienis coloribus adornare.

Quæ prima christianorum virtus est, tanta se humilitate dejecit ut qui eam non vidisset, et pro celebritate nominis videre gestisset, ipsam esse non crederet, sed ancillularum ultimam. Et cum frequentibus choris virginum cingeretur, et veste, et voce, et habitu, et incessu minima omniumerat; nunquam, post viri mortem, usque ad diem dormitionis suæ, cum ullo comedit viro, quamvis eum sanctum et in pontificali sciret culmine constitutum. Balneas, nisi periclitans, non adiit. Mollia, etiam in gravissima febre, lectuli strata non habuit, sed super durissimam humum, stratis ciliciolis quiescebat, si tamen illa quies dicenda est, quæ jugibus pene orationibus dies noctesque jungebat, illud implens de psalterio : *Lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo* [1]. In qua fontes crederes lacrymarum, ita levia peccata plangebat ut illam gravissimorum criminum crederes ream. Cumque a nobis crebrius moneretur ut parceret oculis, et eos servaret evangelicæ lectioni, aiebat : Turpanda est facies, quam contra Dei præceptum purpurisso et cerussa et stibio sæpe depinxi. Affligendum corpus, quod multis vacavit

(1) Ps. VI. 7.

rent toujours à belles dents, ne m'accusent d'inventer ce que je raconte, et, comme dit Ésope, de parer la corneille avec des plumes étrangères.

L'humilité, la première vertu des Chrétiens, fut si profonde et si parfaite dans Paula, que quiconque ne l'eût jamais vue, et eût souhaité de la voir, à cause de la célébrité de son nom, n'eût pas cru que ce fût elle, mais l'eût prise pour la dernière de ses ancelles. Au milieu de ces chœurs de vierges dont elle était sans cesse environnée, ses vêtements, sa voix, son air, son allure la faisaient regarder comme la moindre de toutes. Depuis la mort de son époux, jusques au jour de sa dormition, jamais elle ne mangea avec aucun homme, fût-il même en réputation de sainteté, et élevé à la dignité pontificale. Jamais elle n'alla aux bains, sinon quand elle était en grand danger. Jamais, pas même dans les fièvres les plus violentes, elle n'eut de matelas à son lit. C'était sur la terre dure, couverte seulement de quelques petits cilices, que Paula reposait, si toutefois c'est reposer que de passer les jours et les nuits dans une oraison presque assidue, comme elle faisait, pratiquant ce que dit le psaume : *Toutes les nuits j'arroserai mon lit de mes larmes, et je baignerai ma couche de mes pleurs.* Il semblait qu'il y eût une source de larmes dans ses yeux, car elle pleurait de telle sorte les fautes les plus légères qu'on eût pensé qu'elle était coupable des plus grands crimes. Lorsque nous lui représentions maintes fois qu'elle devait épargner ses yeux et les conserver pour lire l'Évangile, elle disait : Il faut défigurer un visage que souvent, contre le précepte de Dieu, je fardai de rouge, de céruse et d'antimoine. Il faut mortifier ce corps qui a vécu dans tant

deliciis. Longus risus perpeti compensandus est fletu. Mollia linteamina et serica pretiosissima asperitate cilicii commutanda. Quæ viro et seculo placui, nunc Christo placere desidero.

Si inter tales tantasque virtutes castitatem in illa voluero prædicare, superfluus videar, in qua, etiam cum secularis esset, omnium Romæ matronarum exemplum fuit, quæ ita se gessit ut nunquam de illa etiam maledicorum quidquam auderet fama confingere. Nihil animo ejus clementius, nihil erga humiles blandius fuit. Non appetebat potentes, nec tamen superbos et gloriolam quærentes fastidio despiciebat. Si pauperem videbat, sustentabat; si divitem, ad benefaciendum hortabatur. Liberalitas sola excedebat modum. Et usuras tribuens, versuram quoque sæpius faciebat; ut nulli stipem rogantium denegaret. Fateor errorem meum, cum in largiendo esset profusior, arguebam, illud proferens de Apostolo: *Non ut aliis sit refrigerium, vobis autem tribulatio; sed ex æqualitate in hoc tempore, ut vestra abundantia sit ad illorum inopiam, et illorum abundantia sit ad vestram inopiam* [1]; et hoc de Evangelio Salvatoris: *Qui habet duas tunicas, det alteram non habenti* [2]; et providendum esse ne quod libenter faceret semper facere non posset, multaque hujuscemodi, quæ

(1) II Cor. VIII. 13. — (2) Luc. III. 11.

de délices. Tout ce long rire, il faut le racheter par des larmes continuelles. Ces linges délicats, ces précieuses soies, il faut les changer en un rude et âpre cilice. Moi, qui pris soin de plaire à mon époux et au monde, je désire maintenant de plaire au Christ.

Au milieu de tant de vertus si éminentes, si je venais louer sa chasteté, il semblerait que je fais une chose superflue; car, alors même que Paula était encore engagée dans le siècle, elle fut en ce point le modèle de toutes les matrones romaines, et sa conduite fut telle que la médisance ne put jamais porter la moindre atteinte à sa réputation. Point d'ame plus douce que la sienne; personne de plus humain qu'elle envers les gens du commun. Elle ne recherchait point les puissants, mais ne méprisait pas non plus, avec une aversion dédaigneuse, ceux qui avaient de la superbe et qui étaient amis de la gloriole. Si elle voyait un pauvre, elle le soulageait; si un riche, elle l'exhortait à la bienfaisance. Sa libéralité seule dépassait les bornes. Elle prenait de l'argent à intérêt pour être en état de ne refuser l'aumône à personne, et faisait de nouveaux emprunts pour payer les dettes anciennes. Je confesse ma faute; comme je lui voyais faire la charité avec tant de profusion, je l'en reprenais par ces paroles de l'Apôtre : *Je veux, non pas que les autres soient soulagés et que vous soyez surchargés, mais, afin de mettre de l'égalité entre vous, il faut que votre abondance, maintenant, pourvoie à leurs nécessités, de sorte que votre pauvreté soit un jour soulagée par leur abondance.* Je lui apportais encore ce que le Sauveur dit en l'Evangile : *Que celui qui a deux tuniques en donne une à celui qui n'en a point.* Je lui

illa mira verecundia, et sermone parcissimo dissolvebat, testem invocans Deum, se pro illius nomine cuncta facere, et hoc habere voti ut mendicans ipsa moreretur, ut unum nummum filiæ non dimitteret, et in funere suo aliena sindone involveretur, ad extremum inferebat : Ego, si petiero, multos inveniam qui mihi tribuant ; iste mendicans, si a me non acceperit, quæ ei possum etiam de alieno tribuere, et mortuus fuerit, a quo ejus anima requiretur? Ego cautiorem in re familiari esse cupiebam, sed illa, ardentior fide, toto Salvatori animo jungebatur; et pauperem Dominum pauper spiritu sequebatur, reddens ei quod acceperat, pauper pro ipso effecta. Denique consecuta est quod optabat, et in grandi ære alieno filiam dereliquit, quod huc usque debens, non suis viribus, sed Christi se confidit misericordia reddituram.

Solent pleræque matronarum buccinatoribus suis dona conferre, et, in paucos largitate profusæ, manum a cæteris retrahere, quo illa omnino carebat vitio, ita enim singulis suam pecuniam dividebat ut singulis necessarium erat, non ad luxuriam, sed ad necessitatem. Nemo ab ea pauperum vacuus reversus est, quod obtinebat,

disais qu'elle devait prendre garde de ne pas se mettre dans l'impuissance de faire le bien qu'elle faisait de si bon cœur ; je lui représentais beaucoup de raisons semblables qu'elle détruisait avec une modestie admirable, et en très-peu de mots, prenant Dieu à témoin qu'elle faisait tout pour son nom, qu'elle souhaitait de mourir elle-même en mendiant, de ne pas laisser à sa fille la moindre monnaie, et morte, d'être ensevelie dans un suaire emprunté. Elle disait enfin : Moi, si je demande, je trouverai beaucoup de gens qui me donneront ; mais ce mendiant, si je ne lui donne pas, moi qui puis emprunter pour lui donner, et s'il vient à mourir, à qui Dieu demandera-t-il compte de sa vie? — Je souhaitais qu'elle prît un peu plus de soin de ses affaires domestiques ; mais dans l'ardeur de sa foi, elle s'unissait, de toute son âme, au Sauveur, et pauvre d'esprit, suivait le Seigneur pauvre, lui rendant tout ce qu'elle avait reçu de lui, et se réduisant, pour l'amour de lui, à l'indigence. Enfin, elle a vu ses désirs accomplis, puisqu'elle a laissé sa fille chargée de dettes considérables, qu'elle n'a pu encore payer, et qu'elle espère acquitter un jour, se confiant pour cela, non point en ses propres forces, mais dans la miséricorde du Christ.

La plupart des matrones ont coutume de combler de bienfaits ceux qui publient leurs louanges, et, prodigues envers quelques personnes, d'éloigner leurs mains de toutes les autres. Paula n'eut rien de ce défaut. Elle distribuait ses gratifications suivant les besoins de chacun, n'entretenant point une honteuse mollesse, et pourvoyant à des nécessités réelles. Jamais un pauvre ne revint d'auprès d'elle les mains vides ;

non divitiarum magnitudine, sed prudentia dispensandi, illud semper replicans: *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur* [1]. Et: *Sicut aqua exstinguit ignem, ita eleemosyna exstinguit peccatum* [2]. Et: *Facite vobis amicos de iniquo mammona, qui vos recipiant in æterna tabernacula* [3]. Et: *Date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis* [4]. Et verba Danielis, regem Nabuchodonosor monentis, ut eleemosynis redimeret peccata sua [5]. Nolebat in his lapidibus pecuniam effundere, qui cum terra et seculo transituri sunt, sed in *vivis lapidibus, qui volvuntur super terram* [6], de quibus, in *Apocalypsi* Johannis, civitas magni regis exstruitur [7], quos in saphirum et smaragdum et iaspidem, et cæteras gemmas esse vertendos, Scriptura commemorat [8].

Verum hæc possunt esse communia cum paucis, et scit diabolus non in summo virtutum culmine posita. Unde loquitur ad Dominum, post amissam Job substantiam, post eversam domum, post liberos interfectos: *Corium pro corio, et omnia quæ habuerit homo, dabit pro anima sua. Sed extende manum tuam, et tange ossa ejus et carnes, nisi in faciem benedixerit*

(1) Matth. V. 7. — (2) Eccl. III. 33. — (3) Luc. XVI. 9. — (4) Ibid. XII. 41. — (5) Dan. IV. — (6) Zach. IX. 16. — (7) Apoc. XXI. — (8) Is. LIV. 11.

elle trouvait, non pas dans de grandes richesses, mais dans la prudence à distribuer ses aumônes, le moyen de donner toujours, ayant sans cesse à la bouche ces paroles : *Bienheureux les cœurs miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde.* Et encore : *De même que l'eau éteint le feu, de même l'aumône éteint le péché.* Et encore : *Faites-vous, avec l'inique Mammona, des amis qui vous reçoivent dans les tabernacles éternels.* Et encore : *Donnez l'aumône, et voilà que toutes choses vous sont pures.* Elle se rappelait aussi les paroles de Daniel au roi Nabuchodonosor, lorsque le prophète lui conseillait de racheter ses péchés par ses aumônes. Elle ne voulait pas employer son argent à des pierres qui doivent passer avec la terre et le siècle, mais elle l'employait à ces *pierres vivantes qui roulent sur la terre*; qui servent à bâtir, suivant l'*Apocalypse* de saint Jean, la cité du grand roi, et qui doivent un jour être changées en saphir, en smaragde, en jaspe et en autres pierres précieuses, comme l'Ecriture nous l'apprend.

Mais toutes ces qualités pouvaient lui être communes à elle et à quelques autres personnes, et le démon sait bien qu'en cela ne consiste point le comble de la perfection. Voilà pourquoi il disait au Seigneur, après que Job eut perdu tout son bien, après que sa maison eut été renversée et que ses enfants eurent été tués : *L'homme, afin de racheter sa vie, donnera peau pour peau, et tout ce qu'il possède; mais étendez votre main, frappez ses os et sa chair, et s'il ne vous maudit en face!...* Nous savons que l'on a vu plusieurs personnes donner l'aumône, mais ne rien donner qui les gênât en leur propre corps ; tendre la main à l'indi-

tibi [1]. Scimus plerosque dedisse eleemosynam, sed de proprio corpore nihil dedisse; porrexisse egentibus manum, sed carnis voluptate superatos; dealbasse ea quæ foris erant, et intus plenos fuisse ossibus mortuorum [2]. At non Paula talis, quæ tantæ continentiæ fuit ut prope mensuram excederet, et debilitatem corporis nimiis jejuniis ac labore contraheret; quæ, exceptis diebus festis, vix oleum in cibo caperet, ut ex hoc uno æstimetur quid de vino et liquamine, et piscibus, et melle, et ovis, et reliquis quæ gustui suavia sunt, judicarit. In quibus sumendis quidam se abstinentissimos putant, et si his ventrem ingurgitaverint, tutam pudicitiam suspicantur.

Semper quidem virtutes sequitur invidia,

. . . . . Feriuntque summos
Fulmina montes.

HORAT. II. *Od*. X. 11, 12.

Nec mirum si hoc de hominibus loquar, cum etiam Dominus noster Pharisæorum zelo sit crucifixus, et omnes sancti æmulos habuerint; in paradiso quoque serpens fuerit, cujus invidia mors introivit in orbem terrarum [3]. Suscitaverat ei Dominus Adad Idumæum [4], qui eam colaphizaret, ne se extolleret; et quasi quodam stimulo

(1) Job. I. 4.—(2) Matth. XXIII. 27.—(3) Gen. III; Sap. II. 24
(4) III Reg. II. 14.

gent, mais se laisser vaincre par les attraits de la volupté; blanchir ce qui est à l'extérieur, et se trouver à l'intérieur pleines d'ossements de morts. Telle ne fut point Paula, car sa mortification était si grande qu'elle dépassait presque les bornes, et que, par trop de jeûnes et de travail, elle épuisa entièrement son corps. Les jours de fêtes exceptés, à peine mettait-elle un peu d'huile dans sa nourriture, ce qui seul montre assez quel cas elle faisait et du vin, et des liqueurs, et des poissons, et du miel, et des œufs, et d'autres choses pareilles qui sont agréables au goût, et dont l'usage semble à quelques personnes une si grande abstinence qu'elles s'imaginent que, quand même elle se rassasient de ces sortes d'aliments, leur pureté est à l'abri.

L'envie, sans doute, s'attaque toujours aux vertus les plus éminentes, de même que

La foudre frappe les montagnes les plus élevées.

HORACE. II. *Od.* X. 11, 12.

Il ne faut pas s'étonner de ce que je dis que cela arrive aux hommes, puisque notre Seigneur lui-même fut crucifié par la jalousie des Pharisiens; que tous les Saints ont eu des envieux, et qu'il s'est trouvé jusque dans le paradis terrestre un serpent par l'envie duquel la mort est entrée dans le monde. Dieu avait suscité à Paula, comme à David, un Adad Iduméen qui la tourmentait, pour l'empêcher de s'élever, et qui, étant à son égard une sorte d'aiguillon de la chair, l'avertissait incessamment de ne pas se laisser

carnis sæpius admonebat, ne magnitudo virtutum altius raperet [1], et aliarum vitiis feminarum se in excelso crederet constitutam. Ego aiebam livori esse cedendum, et dandum insaniæ locum, quod fecisset Jacob in fratre suo Esau, et David in pertinacissimo inimicorum Saul, quorum alter in Mesopotamiam fugerit, alter se allophylis tradiderit, malens hostibus quam invidis subjacere. At illa respondebat : Juste hæc diceres, si diabolus contra servos Dei et ancillas non ubique pugnaret, et ad omnia loca fugientes non præcederet; si non sanctorum locorum amore retinerer, et Bethlehem meam in alia reperire possem parte terrarum. Cur enim non patientia livorem superem? Cur non humilitate frangam superbiam, et percutienti maxillam offeram alteram, dicente apostolo Paulo : *Vincite in bono malum* [2] ? Nonne apostoli gloriabantur, quando pro Domino sunt passi contumeliam? Nonne ipse Salvator *humiliavit se, formam servi accipiens, et factus est obediens Patri usque ad mortem, et mortem crucis, ut nos sua passione salvaret* [3]? Job, nisi certasset, et vicisset in prælio, non accepisset coronam justitiæ, nec audisset a Domino : *Putas me aliter locutum tibi, quam ut appareres justus* [4]? Beati dicuntur, in Evangelio, qui

(1) II Cor. XII. 17.—(2) Rom. XII. 21.—(3) Philipp III. 7, 8. —(4) Job. VII. 3.—

emporter à la vanité par l'excellence de ses vertus, et de ne pas s'imaginer, d'après les vices des autres femmes, qu'elle eût atteint déjà au comble de la perfection. Je lui disais, moi, qu'il fallait céder à l'envie et faire place à cette aveugle passion; que Jacob avait agi ainsi envers son frère Esaü, et David envers Saül, le plus opiniâtre de ses ennemis, l'un s'étant enfui en Mésopotamie, l'autre s'étant livré à des étrangers, parce qu'il aimait mieux se trouver entre les mains des ennemis que de tomber dans celles des envieux. Alors, elle me répondait : Vous auriez raison de dire cela, si le démon ne faisait pas la guerre partout aux serviteurs et aux servantes de Dieu; s'il n'arrivait pas plutôt qu'eux dans tous les endroits où ils fuient; si je n'étais pas retenue ici par l'amour des saints lieux, et si je pouvais trouver dans une autre partie de l'univers ma chère Bethléhem. Mais pourquoi ne surmonterai-je point l'envie par la patience? Pourquoi ne briserai-je pas la superbe par l'humilité, et à quiconque me frappe une joue ne présenterai-je pas l'autre, puisque l'apôtre Paul nous dit : *Surmontez le mal par le bien?* Est-ce que les apôtres, quand ils avaient souffert un outrage pour l'amour du Seigneur, ne s'en glorifiaient pas? Est-ce que le Sauveur lui-même ne *s'est* pas *humilié, prenant la forme d'un esclave, et se rendant obéissant au Père jusqu'à la mort, et à la mort de la croix*, afin de nous sauver par sa passion? Job, s'il n'eût pas combattu, s'il ne fût pas resté vainqueur dans le combat, n'eût pas reçu la couronne de justice, et le Seigneur ne lui eût pas dit : *Penses-tu que je t'aie éprouvé pour autre chose que pour faire éclater ta vertu?* L'Evangile appelle bienheureux ceux qui souffrent persécution dans

persecutionem patiuntur propter justitiam [1]. Secura scit conscientia quod non propter peccata patiamur, et afflictio in seculo materia præmiorum est.

Si quando procacior fuisset inimicus, et usque ad verborum jurgia prosilisset, illud psalterii decantabat : *Cum consisteret adversum me peccator, obmutui et silui a bonis* [2]. Et rursus : *Ego autem quasi surdus non audiebam, et quasi mutus non aperiens os suum. Et factus sum sicut homo non audiens, et non habens in ore suo increpationes* [3].

In tentationibus, Deuteronomii verba volvebat : *Tentat vos Dominus Deus vester, ut sciat si diligatis Dominum Deum vestrum de toto corde vestro et de tota anima vestra* [4]. In tribulationibus et angustiis, Isaiæ replicabat eloquia : *Qui ablactati estis a lacte, qui abstracti ab ubere, tribulationem super tribulationem exspectate, spem super spem; adhuc pusillum propter malitiam labiorum, propter linguam malignam* [5]. Et Scripturæ testimonium in consolationem suam edisserebat, ablactatorum esse, eorum scilicet qui ad virilem ætatem pervenissent, tribulationem super tribulationem sustinere, ut spem super spem mereantur accipere. *Scientes*

(1) Matth. V. 10. — (2) Ps. XXXVIII. 2. — (3) Ibid. XXXVII. 14. — (4) Deut. XIII. 3. — (5) Is. XXVIII. 9.

la justice. Une conscience en repos sait bien que nous ne souffrons point à cause de nos péchés, et que l'affliction dans le siècle nous devient un sujet de récompenses éternelles.

S'il arrivait que l'insolence d'un ennemi allât jusqu'à lui dire des paroles offensantes, Paula chantait ces mots du Psautier : *Lorsque le pécheur s'élevait contre moi, je me taisais et gardais le silence*, pour ne pas dire même de bonnes choses ; et encore : *Mais moi, pareil à un sourd, je n'entendais pas, et j'étais comme un muet qui n'ouvre pas la bouche. J'étais semblable à un homme qui n'entend point, et qui n'a pas, sur ses lèvres, des réponses aux injures qu'on lui dit.*

Dans les tentations elle répétait souvent ces paroles du Deutéronome : *Le Seigneur votre Dieu vous tente pour savoir si vous l'aimez de tout votre cœur et de toute votre ame.* Dans les tribulations et les angoisses, elle répétait sans cesse ces paroles d'Isaïe : *Vous qui avez été sevrés, et qu'on a arrachés de la mamelle, attendez-vous à souffrir tribulation sur tribulation, mais en même temps espérez au delà de toute espérance, car, sous peu, vous ne serez plus exposés aux outrages des langues malignes, ni aux traits de la médisance.* Et voici comment, pour sa consolation, elle expliquait ce passage de l'Ecriture. C'est à ceux, disait-elle, qui ont été sevrés, à ceux qui ont atteint l'âge viril, de souffrir tribulation sur tribulation, afin de pouvoir espérer au delà de toute espérance, *sachant, comme ils le savent, que la tribulation produit la patience, la patience l'épreuve, l'épreuve l'espérance, et que l'espérance ne trompe point*; et encore : *Que, quoique dans nous l'homme extérieur se détruise, néanmoins, l'hom-*

quoniam tribulatio patientiam operatur, —patientia autem probationem, probatio vero spem, spes autem non confundit [1].—Et: *Quod si is qui foris est homo noster corrumpatur, ille qui intus est innovetur, et in præsentiarum leve et momentaneum tribulationis vestræ, æternæ gloriæ pondus operatur in vobis, non aspicientibus quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt; quæ autem non videntur, æterna* [2]. Nec longum fore tempus, etiam si humanæ impatientiæ tardum videatur, quin Dei statim videatur auxilium, dicentis: *Tempore opportuno exaudivi te, et in die salutis auxiliatus sum tibi* [3]. Nec dolosa labia et linguas iniquorum esse metuendas, cum Domino adjutore lætemur, et ipsum debeamus audire per prophetam monentem: *Nolite timere opprobria hominum, et blasphemias eorum ne metueritis. Sicut enim vestimentum, sic comedit eos vermis; et sicut lanam, sic devoravit eos tinea* [4]. Et: *Per patientiam vestram possidebitis animas vestras* [5]. Et: *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis* [6]. Et alibi: *Tribulationem super tribulationem sustinere* [7], ut patienter agamus in omnibus quæ accidunt nobis. *Patiens enim vir multum prudens. Qui*

(1) Rom. V. 3, 4.—(2) II Cor. IV. 16-18.—(3) Is. XLIX. 8.—(4) Ibid. LI. 7-8.—(5) Luc. XXI. 19.—(6) Rom. VIII. 18.—(7) Is. XXVIII. 9.

me intérieur se renouvelle de jour en jour ; — que le moment si court et si léger de notre tribulation produit en nous le poids éternel d'une incomparable gloire, et qu'ainsi nous devons considérer, non point les choses visibles, mais les choses invisibles[1], *parce que les choses visibles sont temporelles, et que les choses invisibles sont éternelles.* Elle ajoutait que, quelque tardif que paraisse à notre impatience le secours de Dieu, nous ne saurions tarder long-temps à le voir venir, suivant ces paroles du Seigneur : *Je vous ai exaucé au temps opportun ; je vous ai assisté au jour du salut* ; qu'il ne faut pas craindre les lèvres trompeuses, ni les langues des impies, puisque nous sommes sous la protection du Seigneur, et que nous devons écouter ce qu'il nous dit lui-même par le prophète : *Ne craignez point les opprobres des hommes, et n'appréhendez point leurs blasphèmes, car ils seront mangés des vers comme un vêtement, et la teigne les dévorera comme de la laine.* Et encore : *C'est par votre patience que vous posséderez vos ames.* Et encore : *Les souffrances de la vie présente n'ont aucune proportion avec la gloire que Dieu doit un jour découvrir en nous.* Et ailleurs : *Souffrez tribulation sur tribulation*, et supportez constamment tout ce qui vous arrive ; *car c'est un homme fort sage que celui qui souffre avec patience ; mais celui qui est pusillanime est grandement insensé.* Dans les langueurs et dans ses fréquentes maladies, elle disait : *Quand je suis faible, alors je suis forte.* Et encore : *Nous portons ce trésor dans des vases d'argile, jusqu'à ce que ce corps mortel soit revêtu d'immortalité, et que ce corps corruptible soit revêtu d'incorruptibilité.* Et encore : *A mesure que les souffrances du Christ s'augmentent en nous, nos*

autem pusillanimis est, vehementer insipiens [1]. In languoribus et crebra infirmitate dicebat: *Quando infirma sum, tunc fortis sum* [2]. Et: *Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus* [3], *donec mortale hoc induat immortalitatem, et corruptivum hoc vestiatur incorruptione* [4]. Et iterum: *Sicut superabundant passiones Christi in nobis, ita et per Christum abundavit et consolatio* [5]. Ac deinde: *Ut socii passionum estis, sic eritis et consolationis* [6].

In mœrore cantabat: *Quare tristis es anima mea, et quare conturbas me? Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi, salutare vultus mei et Deus meus* [7]. In periculis loquebatur: *Qui vult venire post me, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me* [8]. Et rursum: *Qui vult animam suam salvam facere, perdet eam* [9]. Et: *Qui perdiderit animam suam propter me, salvam eam faciet* [10]. Quando dispendia rei familiaris et eversio totius patrimonii nuntiabatur, aiebat: *Quid enim prodest homini si totum mundum lucrifecerit, et animæ suæ damnum habuerit? aut quam dabit homo commutationem pro anima sua* [11]. Et: *Nudus exivi de utero matris meæ, nudus et redeam. Sicut Domi-*

(1) Prov. XIV. 29. — (2) II Cor. XII. 10. — (3) Ibid. IV. 7. — (4) II Cor. XV. 53. — (5) I Cor. I. 5. — (6) Ibid. 7. — (7) Ps. XLI. 5. — (8) Luc. IX 23. — (9) Ibid. 24. — (10) Matth. XVI. 26 — (11) Ibid

consolations s'augmentent aussi par le Christ. Et encore : *De même que vous participez aux souffrances, de même vous participerez à la consolation.*

Dans le chagrin, elle chantait ces paroles : *Pourquoi es-tu triste, ô mon ame, et pourquoi me troubles-tu ? Espère en Dieu, car je veux le louer encore ; il est mon salut, et mon Dieu.* Dans les périls, elle disait : *Que celui qui veut venir après moi renonce à lui-même, qu'il prenne ma croix et me suive.* Et encore : *Celui qui voudra sauver sa vie, en m'abandonnant, la perdra ; et, celui qui la perdra pour l'amour de moi la sauvera.* Venait-on lui annoncer quelque perte dans ses affaires domestiques, ou la ruine entière de son patrimoine, elle disait : *Et que sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il perd son ame ? que donnera-t-il en échange de son ame ?* Et encore : *Je suis sorti nu du sein de ma mère ; nu j'y rentrerai. Il n'est arrivé que ce qui a plu au Seigneur, que le nom du Seigneur soit béni.* Et encore : *Gardez-vous d'aimer le monde, ou bien ce qui est dans le monde ; car tout ce qui est dans le monde n'est que convoitise de la chair, concupiscence des yeux, orgueil de la vie, et ne vient point du Père, mais vient du monde. Or, le monde passe, et sa concupiscence avec lui.* Je sais qu'on lui écrivit un jour que ses enfants, et surtout son

no placuit, ita factum est. Sit nomen Domini benedictum [1]. Et illud : *Nolite diligere mundum, neque ea quæ sunt in mundo; quoniam omne quod in mundo est, desiderium carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ hujus, quæ non est ex Patre, sed ex mundo. Et mundus transit, et concupiscentia ejus* [2]. Scio enim scriptas infirmitates gravissimas liberorum, et maxime Toxotii sui, quem diligebat plurimum. Cumque illud virtute complesset, *turbata sum, et non sum locuta* [3], in hæc verba prorupit : *Qui amat filium aut filiam plusquam me, non est me dignus* [4]. Et orans ad Dominum, loquebatur : *Posside, Domine, filios mortificatorum* [5], qui pro te quotidie mortificant corpora sua.

Novi susurronem quemdam, quod genus hominum vel perniciosissimum est, quasi benevolum nuntiasse quod pro nimio fervore virtutum quibusdam videretur insana, et cerebrum illius dicerent confovendum. Cui illa respondit : *Theatrum facti sumus mundo, et angelis et hominibus* [6]. Et : *Nos stulti propter Christum, sed stultum Dei sapientius est hominibus* [7]. Unde et Salvator loquitur ad Patrem : *Tu scis insipientiam meam* [8]. Et iterum : *Tanquam prodigium factus sum multis, et tu adjutor fortis* [9], *ut jumentum*

(1) Job. I. 21. — (2) I Joan. II. 15, 16. — (3) Ps. LXXVI. 5. — (4) Matth. X. 37. — (5) Ps. LXXVIII. 12. — (6) I Cor. IV. 9. — (7) Ibid. I. 25. — (8) Ps. LXVIII. 6. — (9) Ibid. LXX. 8.

Toxotius, qu'elle aimait beaucoup, étaient gravement malades. Après avoir, avec force, justifié ces paroles : *J'ai été troublée, et je n'ai point ouvert la bouche*, elle dit tout-à-coup : *Celui qui aime son fils ou sa fille plus qu'il ne m'aime, n'est pas digne de moi.* Et, adressant à Dieu ses prières, elle disait : *Possédez, Seigneur, les enfants de ceux qui sont morts, qui chaque jour mortifient leur corps pour vous.*

Je connais certain nouvelliste, — et ce genre d'hommes est l'espèce la plus dangereuse, — qui nous disait, d'un air officieux, que l'ardeur excessive avec laquelle Paula se portait à la pratique de la vertu la faisait passer pour folle, et qu'on disait qu'il fallait fortifier son cerveau. A cela elle répondit : *Nous servons de spectacle au monde, aux anges et aux hommes.* Et encore : *Nous sommes insensés à cause du Christ, mais la folie de Dieu est plus sage que la sagesse des hommes.* Voilà pourquoi le Sauveur dit au Père : *Vous connaissez ma folie.* Et encore : *J'ai été comme un prodige pour plusieurs ; vous, Seigneur, vous êtes mon secours puissant. Je suis devenu en votre présence, comme une bête de somme, et je ne me suis point éloigné de vous.* Les proches mêmes du Christ, ainsi qu'il est écrit dans l'Évangile, voulaient

factus sum apud te, et ego semper tecum [1]. Quem in Evangelio [2] et propinqui quasi mentis impotem ligare cupiebant, et adversarii suggillabant, dicentes : *Dæmonium habet, et Samaritanus est* [3]. Et : *In Beelzebuth, principe dæmoniorum, ejicit dæmonia* [4]. Sed nos audiamus Apostolum cohortantem : *Hæc est gloria nostra, testimonium conscientiæ nostræ, quoniam in sanctitate et sinceritate, et in gratia Dei conversati sumus in mundo* [5]. Et Dominum dicentem ad apostolos : *Ideo mundus odit vos, quoniam non estis de mundo; si enim essetis de mundo, amaret utique mundus quod suum erat* [6]. Et ad ipsum Dominum verba vertebat : *Tu nosti cordis abscondita, et hæc omnia venerunt super nos, nec sumus obliti tui, nec inique egimus in testamento tuo, nec aversum est retrorsum cor nostrum* [7]. Et : *Propter te mortificati sumus tota die, reputati sumus ut oves occisionis* [8]. *Sed Dominus auxiliator meus, non timebo quid faciat mihi homo* [9]. Legi enim : *Fili, honora Dominum, et confortaberis, et extra Dominum nullum timueris* [10].

His et talibus testimoniis, quasi armatura Dei, et adversus omnia quidem vitia, sed præcipue

(1) Ps. LXXII. 22. — (2) Marc. III. 22. — (3) Joan. VIII. 48. — (4) Matth. XII. 24. — (5) II Cor. I. — (6) Joan. XV. 19. — (7) Ps. XXXIV. 17-18. — (8) Rom. VII. 36. — (9) Ps. CXVII. 6. — (10) Prov. VII. 1.

le lier comme un homme qui avait perdu l'esprit, et ses ennemis disaient de lui avec mépris : *Il est possédé du démon, et il est Samaritain.* Et encore : *Il chasse les démons par Béelzébuth, prince des démons.* Pour nous, ajoutait-elle, écoutons ce que dit l'Apôtre : *Notre gloire, c'est le témoignage de notre conscience qui nous crie que nous avons vécu dans la sainteté, dans la droiture, et dans la grâce de Dieu, en ce monde.* Écoutons encore ce que le Seigneur dit à ses Apôtres : *Le monde vous hait, parce que vous n'êtes pas du monde; car, si vous étiez du monde, le monde aimerait assurément ce qui serait sien.* Puis, s'adressant au Seigneur même : Vous connaissez, disait-elle, les secrètes pensées du cœur, *Tous ces maux ont fondu sur nous, et cependant nous ne vous avons point oublié; nous n'avons point commis d'iniquité contre notre alliance, et notre cœur ne s'est point retiré en arrière.* Et encore : *C'est à cause de vous que, chaque jour, nous sommes livrés à la mort; nous sommes regardés comme des brebis destinées à être tuées. Mais le Seigneur est mon aide, et je ne craindrai point tout ce que l'homme pourra me faire;* car il est écrit : *Mon fils, honore le Seigneur, et il te fortifiera; ne crains personne, hormis le Seigneur.*

C'était de ces passages et d'autres endroits semblables qu'elle se servait, comme d'autant d'armes divines, contre tous les vices, principalement contre les traits envenimés de l'envie, et, par sa patience à souffrir les injures, elle désarmait ses ennemis les plus cruels et les plus implacables. Enfin, tout le monde

instruebat se contra invidiam sævientem, et patiendo injurias furorem rabidi pectoris mitigabat. Denique usque ad diem mortis, et hujus patientia, et aliorum zelus omnibus patuit, qui suum rodit auctorem, et, dum æmulum lædere nititur, in semetipsum proprio furore bacchatur.

Dicam et de ordine monasterii, quomodo sanctorum continentiam in suum verterit lucrum. Seminabat carnalia, ut meteret spiritualia; dabat terrena, ut cœlestia tolleret; brevia concedebat, ut pro his æterna mutaret. Post virorum monasterium, quod viris tradiderat gubernandum, plures virgines, quas e diversis provinciis congregarat, tam nobiles quam medii et infimi generis, in tres turmas monasteriaque divisit; ita duntaxat ut, in opere et in cibo separatæ, psalmodiis et orationibus jungerentur. Post alleluia cantatum, quo signo vocabantur ad collectam, nulli residere licitum erat; sed prima, seu inter primas veniens, cæterarum operiebatur adventum, pudore et exemplo ad laborem eas provocans, non terrore. Mane hora tertia, sexta, nona; vespere, noctis medio, per ordinem psalterium cantabant. Nec licebat cuiquam sororum ignorare psalmos, et non de Scripturis sanctis quotidie aliquid discere. Die tantum dominico ad Ecclesiam procedebant, ex cujus habitabant latere. Et unumquodque agmen matrem propriam sequebatur, atque inde pariter revertentes, instabant operi

sait quelle fut, jusqu'au jour de sa mort, la patience de Paula, la rage de l'envie, cette passion qui ronge le cœur où elle habite, et qui, en cherchant à perdre celui qu'elle hait, tourne contre elle-même ses propres fureurs.

Je parlerai à présent de l'ordre de son monastère, et dirai comment elle sut faire tourner à son profit les vertus des saints. Elle semait des biens charnels, pour en moissonner de spirituels ; elle donnait des choses terrestres, pour en recevoir de célestes ; elle accordait des choses passagères, afin d'avoir en échange des choses éternelles. Outre le monastère qu'elle fonda pour des hommes, et dont elle leur laissa le gouvernement, elle fit bâtir encore trois autres monastères, et forma trois communautés de jeunes filles, tant de noble que de médiocre et de basse condition, et qu'elle avait réunies de différentes provinces. Elles étaient séparées pour le travail et pour le manger, mais elles psalmodiaient et priaient ensemble. Après qu'on avait chanté l'alléluia, qui servait de signal pour la Collecte, nulle d'elles ne pouvait s'absenter ; celle qui venait la première, ou l'une des premières, attendait l'arrivée des autres, et les excitait au travail, non point par la crainte, mais par son exemple et par la honte qu'il y aurait eu à ne la pas imiter. Le matin, à la troisième heure, à la sixième, à la neuvième ; le soir, au milieu de la nuit, elles chantaient une partie du psautier. Toutes les sœurs étaient obligées de savoir les psaumes et devaient tous les jours apprendre quelque chose des saintes Écritures. Le dimanche seulement elles se ren-

distributo, et vel sibi, vel cæteris indumenta faciebant. Si qua erat nobilis, non permittebatur de domo sua habere comitem, ne, veterum actuum memor et lascivientis infantiæ, errorem refricaret antiquum, et crebra confabulatione renovaret. Unus omnium habitus. Linteamine ad tergendas solum manus utebantur. A viris tanta separatio, ut a spadonibus quoque eas sejungeret, ne ullam daret occasionem linguæ maledicæ, quæ sanctos carpere solita est in solatium delinquendi.

Si qua vel tardior veniebat ad psalmos, vel erat in opere pigrior, variis eam modis aggrediebatur. Si erat iracunda, blanditiis; si patiens, correptione, illud Apostoli imitans : *Quid vultis? In virga veniam ad vos, an in spiritu lenitatis et mansuetudinis* [1]? Excepto victu et vestitu, nullam habere quidquam patiebatur, dicente Paulo : *Habentes victum et vestitum, his contenti sumus* [2], ne consuetudine plus habendi præberet locum avaritiæ, quæ nullis expletur opibus, et quanto amplius habuerit, plus requirit; et neque copia, neque inopia minuitur. Jurgantes inter se, sermone lenissimo fœderabat. Lascivientem

(1) I Cor. IV. 21. — (2) I Tim. VI. 8.

daient à l'église attenante à leur monastère. Chaque bande suivait sa mère spéciale; elles en revenaient dans le même ordre, travaillaient ensuite aux ouvrages qu'on leur distribuait, et faisaient des vêtements, ou pour elles-mêmes, ou pour les autres. S'il y en avait quelqu'une de maison noble, il ne lui était pas permis d'amener de chez elle une compagne, de peur que, se rappelant ce qu'elles avaient fait autrefois, elles ne renouvelassent, par de fréqnents entretiens, le souvenir des libertés d'une folâtre enfance. Toutes portaient un vêtement semblable et ne se servaient de linge que pour s'essuyer les mains. Elles vivaient tellement séquestrées des hommes qu'elles ne pouvaient pas même voir les eunuques, de crainte qu'elles ne donnassent quelque prise à la médisance qui, pour autoriser ses désordres, a coutume de déchirer la réputation des saints.

Quelque sœur venait-elle trop tard au chant des psaumes, ou bien était-elle trop nonchalante à l'ouvrage, Paula employait divers moyens pour la corriger. Si elle était irascible, c'était par la douceur et par les égards; si patiente, c'était par des réprimandes, pratiquant ce que dit l'Apôtre : *Que voulez-vous? Que je vienne à vous avec la verge, ou avec l'esprit de douceur et de mansuétude?* Excepté la nourriture et le vêtement, elle ne souffrait pas qu'elles eussent rien, suivant cette maxime de Paul : *Si nous sommes nourris et vêtus, soyons contents*; car elle craignait que, s'accoutumant à avoir au delà du nécessaire, ses filles ne se laissassent aller à l'avarice, passion que nulles richesses ne peuvent assouvir; qui désire d'autant plus qu'elle a davantage, et qui ne diminue ni dans l'abonbance, ni dans l'indigence. Quelques sœurs étaient-elles en con-

adolescentularum carnem crebris et duplicatis frangebat jejuniis, malens eis stomachum dolere quam mentem. Si vidisset aliquam comptiorem, contractione frontis et vultus tristitia arguebat errantem, dicens : Munditiam corporis atque vestitus animæ esse immunditiam, et turpe verbum atque lascivum nunquam de ore virgineo proferendum, quibus signis libidinosus animus ostenditur, et per exteriorem hominem interioris hominis vitia demonstrantur. Quam linguosam, garrulam ac procacem, rixisque perspexerat delectari, et sæpius commonitam nolle converti, inter ultimas et extra conventum sororum, ad fores triclinii orare faciebat, et separatim cibum capere, ut quam objurgatio non correxerat, emendaret pudor. Furtum quasi sacrilegium detestabatur. Et quod inter seculi homines vel leve putatur, vel nihil, hoc in monasteriis gravissimum dicebat esse delictum.

Quid memorem clementiam et sedulitatem in ægrotantes, quas miris obsequiis et ministeriis confovebat? Cumque aliis languentibus large præberet omnia, et esum quoque exhiberet carnium, si quando ipsa ægrotasset, sibi non indulgebat, et in eo inæqualis videbatur, quod in aliis clementiam, in se duritiam commutabat. Nulla juvenum puellarum sano et vegeto corpore tantæ

testation, Paula savait les accorder par l'extrême douceur de son langage. Dans celles d'un âge tendre, elle mortifiait, par des jeûnes fréquents et rigoureux, la fougue de la chair, préférant la santé de leurs esprits à celle de leurs estomacs. Si elle en voyait une de trop soignée dans sa mise, alors, par la contraction de son front et par la tristesse de son visage, elle lui reprochait sa faute, en lui disant que l'excessive propreté du corps est la souillure de l'ame, qu'une parole déshonnête et lascive ne doit jamais sortir d'une bouche de vierge, que c'est l'indice d'un esprit corrompu, et que, à travers l'homme extérieur, on aperçoit les vices de l'homme intérieur. Si elle en remarquait une qui fût causeuse, babillarde, pétulante, se plaisant aux chicanes, et qui, après avoir été souvent avertie, ne changeât pas de conduite, elle la mettait au dernier rang et la séparait de l'assemblée des sœurs, la faisait prier à la porte du triclinium, et manger en particulier, afin que la honte fît sur son esprit ce que les réprimandes n'avaient pu faire. Elle regardait le vol avec autant d'horreur qu'un sacrilége, et ce qui passe dans le monde pour une faute légère ou pour une chose de néant, elle disait que, dans les monastéres, c'est un très grand péché.

Que dirai-je de sa charité et de ses tendres soins pour les sœurs malades, qu'elle soulageait par des bontés et par des offices merveilleux? Quoiqu'elle leur donnât abondamment tout ce qui était nécessaire, et qu'elle leur permît de manger de la viande, néanmoins, si elle-même tombait malade, elle ne se traitait point avec indulgence, et péchait seulement contre l'égalité en ce qu'elle était douce pour les autres, et dure pour elle. Aucune de ces jeunes filles, bien que dans un

se dederat continentiæ, quantæ ipsa fracto et senili debilitatoque corpusculo. Fateor, in hac re pertinacior fuit, ut sibi non parceret, et nulli cederet admonenti. Referam quod expertus sum.

Mense Julio, ferventissimis æstibus incidit in ardorem febris, et, post desperationem, cum Dei misericordia respirasset, et medici persuaderent, ob refectionem corporis, vino opus esse tenui et parco, ne aquam bibens in hydropem verteretur, et ego clam beatum papam Epiphanium rogarem ut eam moneret, imo compelleret vinum bibere, illa, ut erat prudens et solertis ingenii, statim sensit insidias, et, subridens, meum esse quod ille diceret, intimavit. Quid plura? Cum beatus pontifex, post multa hortamenta, exisset foras, quærenti mihi quid egisset, respondit: Tantum profeci ut seni homini pene persuaserit, ne vinum bibam. Hæc refero, non quod inconsideranter, et ultra vires sumta onera probem, monente Scriptura: *Super te onus ne levaveris* [1]; sed quod mentis ejus ardorem, et desiderium fidelis animæ ex hac quoque probare velim perseverantia, decantantis: *Sitivit anima mea in te, quam multipliciter tibi caro mea* [2].

(1) Prov. XIII. — (2) Ps. LXII. 2.

corps plein de santé et dans la vigueur de l'âge, ne faisait autant d'abstinences que Paula, dans un corps délicat, brisé par les austérités et cassé de vieillesse. J'avoue qu'elle fut trop opiniâtre sur ce point, qu'elle ne s'épargna jamais et ne se rendit à aucune remontrance. Je rapporterai une chose dont j'ai été moi-même témoin.

Au mois de juillet, pendant des chaleurs dévorantes, elle tomba malade d'une brûlante fièvre, qui fit désespérer de sa vie. Lorsque, par la miséricorde du Seigneur, elle commença à respirer, les médecins l'engageaient à boire un peu de vin, pour qu'elle se fortifiât et ne devînt pas hydropique, en buvant de l'eau. Moi, de mon côté, je priais en secret le bienheureux pape Epiphanius de l'exhorter, de l'obliger même à boire du vin. Elle, clairvoyante, et d'un esprit pénétrant, comprit mon manége et me dit, en souriant, que le langage qu'il lui avait tenu, venait de moi. Qu'ajouterai-je? Après l'avoir long-temps exhortée, le bienheureux pontife étant sorti, je lui demandai ce qu'il avait fait, et il me répondit : « Tout ce que j'ai fait, » c'est qu'elle a presque persuadé à un vieillard com- » me moi de ne pas boire de vin. » Je rapporte ceci, non point que j'approuve ceux qui se chargent inconsidérément d'un fardeau qui est au-dessus de leurs forces, car l'Ecriture nous dit : *Ne prends point un fardeau que tu ne pourras porter* ; je veux seulement faire voir quelle était la vivacité de son zèle, quel désir cette âme fidèle avait de s'unir à Dieu, auquel souvent elle disait : *Mon âme brûle d'une soif ardente pour vous, et combien ma chair n'est-elle point aussi tourmentée de la même ardeur !*

Difficile estmodum tenere in omnibus. Et vere, juxta philosophorum sententiam, μεσοτης η αρετη, υπερβολη κακια, reputantur; quod nos una et brevi sententiola exprimere possumus : *Ne quid nimis*. Quæ in contemtu ciborum tantam habebat pertinaciam, in luctu mitis erat, et suorum mortibus frangebatur, maxime liberorum. Nam et in viri et filiarum dormitione, semper periclitata est, et, cum os stomachumque signaret, et matris dolorem crucis niteretur impressione lenire, superabatur affectu, et crudelem mentem parentis viscera consternabant, animoque vincens fragilitate corporis vincebatur. Quam semel languor arripiens longo tempore possidebat, ut et nobis inquietudinem et sibi discrimina offerret. In quo illa lætabatur, per momenta commemorans : *Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus* [1] ?

Dicat prudens lector pro laudibus me vituperationem scribere. Testor Jesum, cui illa servivit, et ego servire cupio, me utramque in partem nihil fingere, sed quasi christianum de christiana quæ sunt vera proferre, id est, historiam scribere, non panegyricum, et illius vitia aliorum esse virtutes. Vitia loquor, secundum animum meum, et omnium sororum ac fratrum

(1) Rom. VII. 24.

Il est difficile de garder en tout les justes bornes, et les philosophes ont bien eu raison de dire que la vertu consiste dans la modération, et que tout excès est vicieux; ce que nous pouvons exprimer, nous, par cette courte sentence : *Rien de trop*. Paula, qui se refusait avec tant d'opiniâtreté la nourriture nécessaire, était donc dans l'affliction et se laissait abattre à la mort de ses proches, de ses enfants surtout. Lorsqu'elle perdit son mari et ses filles, elle fut elle-même en danger de mourir. Elle avait beau imprimer sur sa bouche et sur son cœur le signe de la croix, pour adoucir, par ce moyen, son affliction de mère, sa tendresse l'emportait, et son âme sensible ne pouvait soutenir la douleur qui déchirait ses entrailles maternelles; ainsi, victorieuse par la force de l'esprit, elle était vaincue par la fragilité du corps. Quand elle tombait dans cette langueur, elle y restait si long-temps qu'elle nous donnait de l'inquiétude, et qu'elle se trouvait en très-grand danger. Elle se réjouissait de se voir en cet état, et disait à tout moment : *Malheureuse que je suis! qui donc me délivrera de ce corps de mort?*

Peut-être le lecteur judicieux m'objectera-t-il que je la blâme, au lieu de la louer. — Je prends à témoin le Christ qu'elle a servi, et que je désire servir aussi, que je ne dissimule en aucune façon, mais que, comme chrétien, parlant d'une chrétienne, je rapporte des choses véritables, c'est-à-dire, que j'écris une histoire et non point un panégyrique. Ses défauts seraient chez d'autres des vertus. Je les appelle néanmoins des défauts, parce que j'en juge par ma douleur et par celle de toutes nos sœurs et de tous nos

desiderium, qui illam diligimus, et absentem quærimus.

Cæterum illa implevit cursum suum fidemque servavit, et nunc fruitur corona justitiæ [1] sequiturque agnum quocumque vadit [2]. Saturatur, quia esurivit, et læta decantat: *Sicut audivimus, ita et vidimus in civitate Domini virtutum, in civitate Dei nostri* [3]. O beata rerum commutatio! flevit, ut semper rideret. Despexit lacus contritos, ut fontem Dominum reperiret. Vestita cilicio est, ut nunc albis vestimentis uteretur et diceret: *Scidisti saccum meum, et induisti me lætitia* [4]. Cinerem sicut panem manducabat, et potionem suam cum fletu miscebat [5], dicens: *Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte* [6], ut in æternum pane angelorum vesceretur et caneret: *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus* [7]; et: *Eructavit cor meum verbum bonum, dico ego opera mea Regi* [8]; et Isaiæ, imo Domini, per Isaiam in se cerneret verba compleri: *Ecce qui serviunt mihi manducabunt, vos autem esurietis. Ecce qui serviunt mihi bibent, vos autem sitietis. Ecce qui serviunt mihi lætabuntur, vos autem confundemini. Ecce qui serviunt mihi exultabunt, vos autem clamabitis ob dolorem cordis, et propter contritionem spiritus ululabitis* [9].

(1) II Tim. IV. 7. — (2) Apoc. XIV. 4. — (3) Ps. XLVII. 9. — (4) Ibid. XXIX. — (5) Ibid. CI 10. — (6) Ibid. XLI. 4. — (7) Ibid. XXXIII. 9. — (8) Ibid. XLIV. 1. — (9) Is. LXV. 13, 14

frères qui l'aiment, comme je l'aime aussi, et la cherchent absente.

Du reste, elle a fourni sa carrière, elle a conservé la foi, et maintenant elle jouit de la couronne de justice, et suit l'Agneau partout où il va. Elle se rassasie, parce qu'elle a eu faim, puis elle chante avec joie : *Tout ce que nous avons entendu dire de la cité du Dieu des vertus, de la cité de notre Dieu, nous le voyons maintenant.* Oh ! heureux changement, elle pleura afin de rire toujours. Elle dédaigna les citernes entr'ouvertes, et c'était pour trouver la fontaine du Seigneur. Elle se vêtit d'un cilice, afin de porter aujourd'hui des vêtemens blancs et de dire : *Vous avez déchiré mon sac, et vous m'avez couverte de joie.* Elle mangeait la cendre comme du pain, et mêlait ses larmes à son breuvage, en disant : *Mes pleurs m'ont servi de pain le jour et la nuit* ; et désormais elle se nourrira éternellement du pain des anges, puis elle chantera : *Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux.* Puis encore : *J'ai proféré de saintes paroles, de l'abondance de mon cœur ; c'est au Roi éternel que je consacre mes ouvrages.* Elle a vu s'accomplir en elle ce que dit Isaïe, ou plutôt ce que dit le Seigneur, par la bouche de ce prophète : *Voilà que mes serviteurs mangeront, mais vous souffrirez la faim. Voilà que mes serviteurs boiront, mais vous aurez soif. Voilà que mes serviteurs se réjouiront, mais vous serez confondus. Voilà que mes serviteurs tressailleront d'allégresse, mais vous jetterez des cris dans l'amertume de votre cœur, et vous hurlerez dans l'excès des maux qui accableront votre esprit.*

Dixeram lacus eam semper fugisse contritos, ut fontem Dominum reperiret, ut posset læta cantare : *Sicut cervus desiderat ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus. Quando veniam et apparebo ante faciem Dei* [1]? Tangam ergo breviter quomodo hæreticorum cœnosos devitaverit lacus, et eos instar habuerit ethnicorum.

Quidam veterator callidus, atque, ut sibi videbatur, doctus et sciolus, me nesciente, cœpit ei proponere quæstiones, et dicere : « Quid peccavit infans, ut a dæmone corripiatur? In qua » ætate resurrecturi sumus? Si in ipsa qua mori» mur, ergo nutricibus post resurrectionem opus » erit. Sin aliter, nequaquam erit resurrectio » mortuorum, sed transformatio in alios. Diver» sitas quoque sexus maris ac feminæ erit, aut » non erit? Si erit, sequentur et nuptiæ et con» cubitus, sed et generatio. Si non erit, sublata » diversitate sexus, eadem corpora non resur» gent; *aggravat enim terrena inhabitatio sen» sum multa cogitantem* [2], sed tenuia erunt et » spiritualia, dicente Apostolo : *Seminatur cor» pus animale, resurget corpus spirituale* [3]. Ex quibus omnibus probare cupiebat rationales creaturas ob quædam vitia et antiqua peccata in corpora esse delapsas, et pro diversitate et me-

(1) Ps. XLI. 2. — (2) Sap. IX. 15. — (3) I Cor. XV. 44.

J'ai dit que Paula eut toujours soin de fuir les citernes entr'ouvertes, et qu'elle chercha la fontaine du Seigneur, afin de pouvoir chanter avec joie: *De même que le cerf soupire après les eaux des fontaines, ainsi mon ame soupire après vous, ô Seigneur. Quand est-ce que j'irai vers vous, et que j'apparaîtrai devant la face de Dieu?* Je montrerai donc, en peu de mots, tout le soin que Paula mit à éviter les citernes bourbeuses des hérétiques, qu'elle regardait comme des païens.

Un d'entre eux, homme rusé et artificieux, et qui se piquait de science et d'érudition, lui proposa, à mon insu, quelques questions. Il lui disait: « Quel » crime a commis un enfant pour être possédé du dé» mon? A quel âge ressusciterons-nous? Si c'est à » l'âge même où nous mourrons, il sera donc besoin de » nourrices, après la résurrection. Si c'est à un autre » âge, ce sera donc non point une résurrection de » morts, mais une transformation de personnes en » d'autres. Y aura-t-il, ou n'y aura-t-il pas diversité » de sexe? S'il y a diversité, il y aura donc alors des » noces, il y aura usage de mariage, procréation » d'enfants. S'il n'y a pas diversité, ce ne seront donc » point les mêmes corps qui ressusciteront, *car notre » habitation terrestre abat l'esprit sous la multiplicité des » soins qui le partagent*, au lieu que les corps res» suscités seront légers et spirituels, selon ce que dit » l'Apôtre: *On sème un corps animal, et ce sera un » corps spirituel qui ressucitera.* » De tout ce raisonnement, il prétendait conclure que les âmes descendent dans les corps en punition de certains vices et des péchés qu'elles commirent autrefois, et que, suivant la diversité et la qualité de leurs péchés, elles

ritis peccatorum tali vel tali conditione generari, ut vel corporum sanitate gauderent, et parentum divitiis ac nobilitate, vel, in morbidas carnes et domos inopum venientes, pœnas pristinorum luerent delictorum, et præsenti seculo atque corporibus, quasi carcere, clauderentur.

Quod cum audisset et ad me retulisset, indicans hominem, mihique incubuisset necessitas nequissimæ viperæ ac mortiferæ bestiæ resistendi, de quibus Psalmista commemorat, dicens: *Ne tradas bestiis animas confitentium tibi* [1]; et: *Increpa, Domine, bestias calami*, qui, scribentes iniquitatem, *loquuntur contra Dominum mendacium, et elevant in excelsum os suum* [2]; conveni hominem, et orationibus ejus quam decipere nitebatur, brevi interrogatione conclusi: Utrum crederet futuram resurrectionem mortuorum, an non? Qui cum se credere respondisset, intuli: « Eadem resurgent cor» pora, an altera? » — Cum dixisset: Eadem, sciscitatus sum: — « In eodem sexu, an in alte» ro? » Ad interrogata reticenti, et, instar colubri, huc atque illuc transferenti caput, ne feriretur: « Quia, inquam, taces, ego mihi pro » te respondebo, et consequentia inferam. Si » non resurget mulier, ut mulier, neque mascu» lus, ut masculus, non erit resurrectio mor-

(1) Ps. LXXIII. 19. (2) Ibid. LXVII. 31.

sont envoyées ici-bas, à telle ou telle condition, comme d'être unies à des corps d'une heureuse santé, et de naître de parents nobles et riches ; ou bien d'entrer en des corps mal sains, de venir dans la maison de parents pauvres, et, pour expier leurs anciennes iniquités, de se voir enfermées dans ces corps et dans ce bas monde, ainsi que dans une prison.

Paula ayant entendu ces propos, et me les ayant rapportés, me fit connaître le personnage, et alors je fus obligé de m'opposer à cette dangeureuse vipère, aux fureurs meurtrières de cette bête, qui était du nombre de celles dont le prophète dit : *Ne livrez point aux bêtes les âmes de ceux qui confessent votre nom* ; et encore : *Réprimez, Seigneur, ces bêtes qui font tant de mal avec leurs calami*, qui n'écrivent que des iniquités, *qui débitent le mensonge contre le Seigneur, et qui élèvent leurs bouches contre le Très-Haut*. J'allai donc trouver cet homme, et, soutenu par les prières de celle qu'il voulait tromper, je l'arrêtai par une petite question. Je lui demandai s'il croyait la résurrection des morts, ou s'il ne la croyait pas. — Il me répondit qu'il la croyait. « — Ressusciteront-ils avec les » mêmes corps, ajoutai-je, ou avec d'autres corps? » — « Avec les mêmes, répliqua-t-il. » — « Sera-ce, lui » demandai-je, sera-ce dans le même sexe, ou dans » un autre? » Comme il se taisait à cette question, et qu'il tournait la tête de côté et d'autre, ainsi qu'une couleuvre, afin d'éviter le coup : « Puisque vous vous » taisez, lui dis-je, moi, je répondrai pour vous et » je tirerai les conséquences. Si la femme ne ressus- » cite point avec le corps d'une femme, ni l'homme » avec le corps d'un homme, il n'y aura point de

» tuorum, quia sexus membra habet, membra » autem totum corpus efficiunt. Si autem sexus » et membra non fuerint, ubi erit resurrectio » corporum, quæ sine sexu non constant et » membris? Porro, si corporum non fuerit re- » surrectio, nequaquam erit resurrectio mortuo- » rum.

» Sed et illud quod de nuptiis objicis, si ea- » dem membra fuerint, sequi nuptias, a Sal- » vatore dissolvitur dicente: *Erratis, nescientes* » *Scripturas, neque virtutem Dei; in resurrec-* » *tione enim mortuorum non nubent neque nu-* » *bentur, sed erunt similes angelorum* [1]. Ubi di- » citur, non nubent neque nubentur, sexuum » diversitas demonstratur. Nemo enim de lapide » et ligno dicit, non nubere neque nubentur, » quæ naturam nubendi non habent; sed de his » qui possint nubere, et gratia Christi ac virtute » non nubant. Quod si opposueris: Quomodo » ergo erimus similes angelorum, cum inter an- » gelos non sit masculus et femina? breviter » ausculta. Non substantiam nobis angelorum, » sed conversationem et beatitudinem Dominus » repromittit, quomodo et Johannes Baptista, an- » tequam decollaretur, *angelus* appelatus est [2], » et omnes sancti ac virgines Dei, etiam in isto » seculo, vitam in se exprimunt angelorum.

(1) Matth. XXII. 9. — (2) Luc. VII. 27.

» résurrection des morts, car chaque sexe est com-
» posé de parties, et ces parties sont tout le corps.
» Que s'il n'y a ni sexe, ni parties, où sera la résur-
» rection des corps, puisqu'ils ne peuvent subsister
» sans leur sexe propre, sans leurs parties respecti-
» ves ? Mais s'il n'y a point de résurrection des corps,
» il n'y aura point non plus de résurrection des morts.

» Quant à ce que vous objectez, concernant les
» noces, — que, si l'on ressuscite avec les mêmes
» membres, il s'ensuit qu'il y aura des mariages, —
» le Christ détruit cette objection lorsqu'il, dit : *Vous*
» *vous trompez, ne comprenant ni les Ecritures ni la*
» *puissance de Dieu ; car, après la résurrection des*
» *morts, les hommes n'auront point de femmes, les*
» *femmes point de maris, mais ils seront semblables aux*
» *Anges.* Lorsqu'il dit que les hommes n'auront point
» de femmes, les femmes point de maris, il montre
» assez qu'il y aura différence de sexe. On ne dirait
» pas d'une pierre, ou d'un morceau de bois, qu'ils
» ne se marieront point, car ces choses-là ne sont pas
» de nature à se marier ; mais on le dit de ceux qui
» peuvent se marier, et qui, avec la grâce et la puis-
» sance du Christ, ne se marient point. Que si vous
» me demandez comment donc nous serons sembla-
» bles aux anges, puisqu'il n'y a parmi eux ni mâle
» ni femelle, je vous répondrai en peu de mots : Le
» Seigneur nous promet, non point la nature des an-
» ges, mais leur vie et leur béatitude. C'est dans ce
» sens que Jean-Baptiste, avant d'avoir eu la tête tran-
» chée, fut appelé ange, et que l'on dit que, même
» en ce monde, tous les saints et les vierges de Dieu

» Quando enim dicitur : *Eritis similes angelorum*, similitudo promittitur, non natura mutatur.

» Simulque responde : Quomodo illud interpretaris, quod Thomas Domini resurgentis tetigerit manus, et viderit lancea latus ejus perforatum [1]? Et Petrus in littore stantem viderit Dominum, et partem assi piscis ac favum mellis comedentem [2]? Qui stabat, profecto habebat pedes. Qui monstravit latus vulneratum, utique et ventrem et pectus habuit, sine quibus non sunt latera ventri et pectori cohærentia. Qui locutus est, lingua et palato ac dentibus loquebatur. Sicut enim plectrum chordis, ita lingua illiditur dentibus, et vocalem reddit sonum. Cujus palpatæ sunt manus, consequenter et brachia habuit. Cum igitur omnia membra habuisse dicatur, necesse est ut totum corpus habuerit, quod conficitur ex membris, non utique femineum, sed virile, id est, ejusdem sexus in quo mortuus est.

» Quod si obtenderis : Ergo et nos post resurrectionem comedemus ? Et quomodo clausis ingressus est januis, contra naturam pinguium et solidorum corporum ? Audies : Noli propter cibum resurrectionis fidem in calumniam tra-

(1) Joan. XX. 26. — (2) Ibid. XXI. 13.

» mènent déjà la vie des anges. Ainsi, quand le Christ » nous dit : *Ils seront semblables aux anges*, il nous » promet que nous leur ressemblerons, mais non » pas que notre nature sera changée en la leur.

» Maintenant, dites-moi : Comment expliquez-vous » ce passage où il est dit dans l'Évangile que Thomas » toucha les mains du Seigneur ressuscité, qu'il vit » son côté percé d'une lance, que Pierre aperçut le » Christ debout sur le rivage et mangeant un morceau » de poisson rôti et un rayon de miel ? S'il se tenait » debout, il avait des pieds assurément. S'il montra » son côté percé d'une lance, il avait certainemeut une » poitrine et un ventre, car les côtés y sont attachés, » et ne sauraient subsister sans eux. S'il parla, il avait » donc une langue, un palais et des dents, car, de » même que l'archet touche les cordes d'un instru- » ment musical, de même la langue touche les dents, » et articule la voix. S'il donna ses mains à toucher, » il fallait aussi qu'il eût des bras. Puis donc qu'il » avait toutes les parties qui composent le corps, il » s'ensuit qu'il avait un corps entier, un corps par- » fait, et non point un corps de femme, mais un corps » d'homme, c'est-à-dire, du même sexe que celui » qu'il avait quand il mourut.

» Vous me direz peut-être : Nous mangerons donc » après la résurrection ? Comment, les portes étant » fermées, Jésus-Christ put-il entrer, puisque cela est » contre les lois de la nature des corps solides et épais ? » — Je vous répondrai : N'allez point, à cause du » manger, n'allez point insulter à la foi de la résurrec- » tion, car, après que le Sauveur eut ressuscité la » fille du chef de la synagogue, il commanda qu'on lui

» here, nam et archisynagogi filiæ resuscitatæ » jussit cibum dari, et Lazarus quatriduanus » mortuus, cum ipso scribitur iniisse convivium, » ne resurrectio eorum phantasma putaretur [2].

» Sin autem clausis ingressus est januis, et id» circo spirituale et aereum corpus niteris appro» bare, ergo et, antequam pateretur, quia, contra » naturam graviorum corporum, super mare am» bulavit, spirituale corpus habuit. Et Aposto» lus Petrus, qui et ipse super aquas pendulo » incessit gradu, spirituale corpus habuisse cre» dendus est, cum potentia magis et virtus os» tendatur Dei, quando fit aliquid contra natu» ram. Et ut scias in signorum magnitudine » non naturæ mutationem, sed Dei omnipoten» tiam demonstrari, qui ambulabat fide, cœpit » infidelitate mergi, nisi cum manus Domini » sublevasset, dicentis : *Modicæ fidei, quare » dubitasti* [3]? Miror autem te obdurare frontem, » loquente Domino : *Infer digitum tuum huc,* » *et tange manus meas, et porrige manum* » *tuam, et mitte in latus meum, et noli esse in*» *credulus, sed fidelis* [4]. Et alibi : *Videte ma*» *nus meas et pedes meos, quia ipse ego sum.* » *Palpate et videte, quia spiritus carnem et ossa* » *non habet, sicut me videtis habere. Et, cum*

(1) Marc. V. 43. — (2) Joan. XII. 2. — (3) Matth. XIV. 31. — (4) Joan. 20. 27.

» donnât à manger. Il est encore écrit que Lazare qui » avait été quatre jours dans le tombeau, assista à un » festin avec Jésus-Christ, ce qui arriva de peur que » ces deux résurrections ne passassent pour des chi- » mères.

» Que si vous prétendez que le Christ avait un corps » spirituel et aérien, parce qu'il entra, les portes » étant fermées, il avait donc aussi, avant sa passion, » un corps spirituel, puisque, contre les lois de la » nature des corps pesants, il marcha sur la mer. Il » faudra croire également que l'apôtre Pierre qui » marcha aussi sur les eaux, avait un corps spirituel, » au lieu que la puissance et la vertu de Dieu ne pa- » raissent jamais d'une manière plus éclatante que » lorsqu'il fait quelque chose contre les lois naturelles. » Et afin que vous sachiez que la grandeur des mira- » cles est moins une preuve du changement de la na- » ture que de la toute-puissance de Dieu, celui qui, » par la foi, marchait sur les eaux, allait être, par » son infidélité, submergé bientôt, si la main du Sei- » gneur ne l'eût soutenu, en lui disant : *homme de peu* » *de foi, pourquoi as-tu douté?* Au reste, je m'étonne » que vous endurcissiez votre front, lorsque le Seigneur » a dit : *Mets ici ton doigt, et touche mes mains; étends* » *ta main, mets-la dans mon côté, et ne sois plus incré-* » *dule, mais deviens fidèle.* Et ailleurs : *Voyez mes* » *mains et mes pieds, et reconnaissez que c'est moi-même.* » *Touchez et voyez, car un esprit n'a pas de la chair ni* » *des os, comme vous voyez que j'en ai. Et après leur* » *avoir dit cela, il leur montra ses mains et ses pieds.* » Vous entendez parler et de chair et de pieds et de » mains, puis vous m'alléguez et les globes des

» *hoc dixisset, ostendit eis manus et pedes* [1].
» Ossa audis et carnem et pedes et manus, et
» globos mihi Stoicorum atque aeria quædam
» deliramenta confingis.

» Porro, si quæris cur infans a dæmone cor-
» ripiatur, qui peccata non habuit aut in qua
» ætate resurrecturi simus, cum diversa ætate
» moriamur, ingratis suscipies : *Judicia Dei abys-*
» *sus multa* [2]; et : *O altitudo divitiarum sapien-*
» *tiæ et scientiæ Dei, quam inscrutabilia sunt*
» *judicia ejus et investigabiles viæ ejus* [3] ! Quis
» enim cognovit sensum Domini, aut quis con-
» siliarius ejus fuit? Ætatum autem diversitas
» non mutat corporum veritatem. Cum enim cor-
» pora quotidie nostra fluant, et aut crescant,
» aut decrescant, ergo tot erimus homines, quot
» quotidie commutamur? aut alius fui cum de-
» cem annorum essem, alius cum triginta, alius
» cum quinquaginta, alius cum jam toto cano
» capite sum? Igitur, juxta Ecclesiarum tradi-
» tiones, et apostolum Paulum, illud est res-
» pondendum, quod in virum perfectum, et
» in mensuram ætatis plenitudinis Christi re-
» surrecturi sumus, in qua et Adam Judæi con-
» ditum autumant, et Dominum Salvatorem le-
» gimus surrexisse. »

Et multa alia quæ de utroque testamento, in

(1) Luc. XXIV. 39. — (2) Ps. XXXV. 7. — (3) Rom. XI. 33

» Stoïciens, et les corps composés d'air, et d'autres
» rêveries semblables.

» Que si vous me demandez pourquoi se trouve
» possédé du démon un enfant qui n'est coupable
» d'aucun péché, ou bien à quel âge nous ressusciterons, puisque nous mourons à divers âges, vous
» saurez, malgré vous, *que les jugements de Dieu*
» *sont un abîme profond*, et que l'Apôtre s'écrie:
» *O profondeur des trésors de la sagesse et de la science*
» *de Dieu! Que ses jugements sont impénétrables, et que*
» *ses voies sont incompréhensibles, car qui est celui qui*
» *a connu les desseins du Seigneur, ou qui a été son*
» *conseiller?* Or, la diversité des âges n'empêche point
» que nos corps ne soient véritablement les mêmes.
» Comme, en effet, nos corps se renouvellent chaque
» jour, et croissent ou diminuent incessamment, nous
» serions donc des hommes nouveaux toutes les fois que
» nous changeons de constitution; j'aurais été autre à
» l'âge de dix ans, autre à trente, autre à cinquante;
» je serais encore autre maintenant que toute ma tête
» est blanchie? Il faut donc, suivant la tradition des
» Églises et suivant l'Apôtre Paul, il faut répondre
» que, à la résurrection, nous serons des hommes
» parfaits, et que nous aurons la mesure et la plénitude de l'âge du Christ, qui est celui auquel les
» Juifs croient qu'Adam fut créé, et auquel nous lisons que ressuscita le Sauveur Jésus. »

Je rapportai encore, pour confondre cet hérétique, plusieurs passages de l'un et de l'autre Testament. Dès ce jour, Paula eut tellement en horreur ce personnage

suffocationem hæretici protuli. Ex quo die ita cœpit hominem detestari, et omnes qui ejusdem dogmatis erant, ut eos voce publica hostes Domini proclamaret. Et hæc dixi, non ut breviter hæresim confutarem, cui multis voluminibus respondendum est, sed ut fidem tantæ feminæ ostenderem, quæ maluit inimicitias hominum subire perpetuas, quam Dei offensam amicitiis noxiis provocare.

Dicam ergo, ut cœperam, nihil ingenio ejus docilius fuit. *Tarda erat ad loquendum, velox ad audiendum* [1], memor illius præcepti : *Audi, Israel, et tace* [2]. Scripturas sanctas tenebat memoriter. Et, cum amaret historiam et hoc veritatis diceret fundamentum, magis tamen sequebatur intelligentiam spiritualem, et hoc culmine ædificationem animæ protegebat. Denique compulit me ut vetus et novum instrumentum, cum filia, me disserente, perlegeret. Quod, propter verecundiam, negans, propter assiduitatem tamen et crebras postulationes ejus præstiti ut docerem quod didiceram, non a meipso, id est, a præsumptione, pessimo præceptore, sed ab illustribus Ecclesiæ viris. Sicubi hæsitabam, et nescire me ingenue confitebar, nequaquam mihi voluit acquiescere, sed jugi interrogatione cogebat ut e multis variisque sententiis, quæ mihi videretur probabilior, indicarem.

(1) Jac. I. 19. — (2) Deut. XXVII. 19.

et tous les partisans des mêmes rêveries, qu'elle les appelait hautement les ennemis de Dieu. J'ai rapporté ceci, non point comme pensant réfuter, par ce peu de mots, une erreur à laquelle il faudrait répondre par plusieurs volumes, mais j'ai voulu montrer la foi d'une femme si admirable, qui a mieux aimé s'attirer des inimitiés mortelles de la part des hommes, que d'irriter la colère de Dieu par des amitiés dangereuses.

Je dirai donc, pour reprendre mon discours, qu'il n'y eut jamais esprit aussi docile que le sien. Elle était *lente à parler et prompte à écouter*, se rappelant le précepte: *Écoute, ô Israel, et garde le silence.* Elle savait par cœur l'Écriture sainte, et, quoiqu'elle en aimât le sens littéral, qu'elle disait être le fondement de la vérité, elle s'attachait davantage néanmoins au sens mystique, et s'en servait comme du comble de l'édifice de son ame. Elle me pria même avec instance de permettre qu'elle et sa fille lussent, devant moi, l'ancien et le nouveau Testament, afin que je pusse les leur expliquer. Comme je refusais, m'en croyant incapable, ses vives et assidues sollicitations me décidèrent enfin à lui enseigner ce que j'avais appris, non point de moi-même, c'est-à-dire de la présomption, qui est le pire des maîtres, mais des plus grands hommes de l'Église. Lorsque j'hésitais sur quelque endroit et que j'avouais ingénument ne pas l'entendre, elle ne se contentait pas de cela, et me contraignait, par ses demandes réitérées, à lui dire quelle était celle d'entre plusieurs explications différentes que je regardais comme la meilleure.

Loquar et aliud quod forsitan æmulis videatur incredibile. Hebræam linguam, quam ego ab adolescentia multo labore ac sudore ex parte didici, et infatigabili meditatione non desero, ne ipse ab ea deserar, discere voluit, et consecuta est, ita ut psalmos hebraice caneret, et sermonem absque ulla latinæ linguæ proprietate personaret. Quod quidem usque hodie in sancta filia ejus Eustochio cernimus, quæ ita semper adhæsit matri, et ejus obedivit imperiis, ut nunquam absque ea cubaret, nunquam procederet, nunquam cibum caperet, ne unum quidem nummum haberet potestatis suæ, sed et paternam et maternam substantiolam a matre distribui pauperibus lætaretur, et pietatem in parentem, hæreditatem maximam et divitias crederet.

Non debeo silentio præterire quanto exultaverit gaudio, quod Paulam neptem suam ex Læta et Toxotio genitam, imo voto et futuræ virginitatis repromissione conceptam, audierat in cunis et crepitaculis, balbutiente lingua alleluia cantare, aviæque et amitæ nomina dimidiatis verbis frangere. In hoc solo patriæ desiderium habuit, ut filium, nurum, neptem, renuntiasse seculo, et Christo servire cognosceret, quod et impetravit ex parte. Nam neptis Christi flammeo reservatur. Nurus, æternæ se tradens pudicitiæ, socrus opera fide et eleemosynis sequitur, et

Je dirai une chose encore que peut-être les ennemis de Paula trouveront incroyable. La langue hébraïque, que je sais un peu, l'ayant étudiée avec beaucoup de soin et d'application dès ma jeunesse, et l'étudiant encore avec une infatigable assiduité, de peur que, si je l'abandonne, elle ne m'abandonne aussi, Paula voulut l'apprendre et y parvint de telle manière qu'elle chantait les psaumes en hébreu, et parlait cette langue sans y rien mêler de la langue latine. C'est ce que nous voyons faire aujourd'hui encore à sa sainte fille Eustochium, qui fut toujours si attachée à sa mère, si soumise à ses volontés que sans elle jamais elle ne se coucha, jamais elle ne fit un pas, jamais elle ne prit la moindre nourriture. Elle n'eut même jamais en son pouvoir la plus petie pièce de monnaie, et se réjouissait, au contraire, de voir sa mère donner aux pauvres le peu qui lui restait de biens, regardant comme le plus bel héritage et les plus grandes richesses la piété envers une telle mère.

Je ne dois point oublier de dire quelle fut l'allégresse de Paula, quand elle apprit que Paula, sa petite-fille, issue de Læta et de Toxotius, ou plutôt accordée par le ciel au vœu que ses parents avaient fait de consacrer à Dieu sa virginité, commençait, dès le berceau, parmi les jouets de l'enfance, à chanter l'alléluia, d'une voix bégayante, et à prononcer à demi les noms de son aïeule et de sa tante. La seule chose qui lui fît souhaiter de retourner dans sa patrie, c'était le désir de voir son fils, sa bru et sa petite fille servir Dieu, en renonçant au siècle. Une partie de ses vœux furent accomplis, car sa petite fille est destinée à prendre le *flammeum* qui la consacrera au Christ, puis sa bru, se vouant à

Romæ conatur exprimere quod Jerosolymis illa complevit.

Quid agimus, anima? Cur ad mortem ejus venire formidas? Jamdudum prolixior liber cuditur, dum timemus ad ultima pervenire, quasi, tacentibus nobis, et in laudibus illius occupatis, differri possit occubitus. Huc, usque prosperis navigavimus ventis, et crispantia maris æquora labens carina sulcavit. Nunc in scopulos incurrit oratio, et, tumentibus fluctuum motibus, præsens utrique nostrum intentatur naufragium, ita ut cogamur dicere: *Præceptor, salvos nos fac, perimus* [1]. Et illud: *Exsurge, ut quid obdormis, Domine* [2]? Quis enim possit siccis oculis Paulam narrare morientem?

Incidit in gravissimam valetudinem, imo quod optabat invenit, ut nos desereret, et plenius Domino jungeretur. In quo languore, Eustochii filiæ probata semper in matre pietas, magis ab omnibus comprobata est. Ipsa assidere lectulo, flabellum tenere, sustentare caput, pulvillum supponere, fricare pedes, manu stomachum confovere, mollia strata componere, aquam calidam temperare, mappulam apponere, omnium ancillarum prævenire officia, et quidquid alia fecis-

(1) Matth. VIII. 25; Marc. IV. 38; Luc. VIII. — (2) Ps. XLIII. 23.

une éternelle chasteté, imite, par sa foi et par ses aumônes, les actions de sa belle-mère, et s'efforce de reproduire dans Rome ce que Paula a pratiqué dans Jérusalem.

Que faisons-nous, ô mon ame? Pourquoi appréhendes-tu d'en venir à sa mort? J'ai déjà rendu ce livre trop prolixe, dans la crainte que j'ai d'arriver à la conclusion, comme si, en m'occupant toujours des louanges de Paula, et en ne parlant pas de sa mort, je pouvais la retarder! Jusqu'ici nous avons navigué par des vents favorables, et notre vaisseau a sillonné de sa course facile les vagues onduleuses. Maintenant, il se jette contre des écueils, et les flots qui s'élèvent nous menacent, elle et moi, d'un naufrage inévitable, en sorte que je suis contraint de dire: *Maître, sauvez-nous, nous périssons*; et encore: *Levez-vous; pourquoi dormez-vous, Seigneur*? Qui pourrait, en effet, sans répandre des larmes, raconter la mort de Paula?

Elle tomba donc gravement malade, ou plutôt elle obtint ce qu'elle désirait, et c'était de nous quitter, pour s'unir à Dieu plus étroitement. Pendant cette maladie, la piété filiale qu'Eustochium lui avait toujours témoignée parut plus que jamais aux yeux de tout le monde. On la vit alors attachée au chevet de son lit, la rafraîchir avec un éventail, lui soutenir la tête, lui donner des oreillers, lui frotter les pieds, lui réchauffer l'estomac avec sa main, disposer sa couche avec soin, tempérer par de l'eau froide l'eau chaude qu'elle devait boire, lui mettre sa nappe, devancer les ancelles dans tout ce qui était de leur devoir, et s'imaginer que, si une autre

set de sua mercede putare subtractum. Quibus illa precibus, quibus lamentis et gemitu, inter jacentem matrem et specum Domini discurrit, ne privaretur tanto contubernio, ne illa absente viveret, ut eodem feretro portaretur?

Sed, ò martalium fragilis et caduca natura, et nisi Christi fides nos extollat ad cœlum, et æternitas animæ promittatur, cum bestiis ac jumentis corporum una conditio est! Idem occubitus justo et impio, bono et malo, mundo ac immundo, sacrificanti et non sacrificanti. Sicut bonus, ita et qui peccat. Sicut qui jurat, ita et is qui juramentum metuit. Similiter et homines et jumenta in favillam et cinerem dissolvuntur.

Quid diu immoror, et dolorem meum differendo facio longiorem? Sentiebat prudentissima feminarum adesse mortem, et, frigente alia parte corporis atque membrorum, solum animæ teporem in sacro pectore palpitare, et nihilominus, quasi ad suos pergeret alienosque desereret, illos versiculos susurrabat: *Domine, dilexi decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ* [1]; et: *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum,*

(1) Ps. XXV. 8.

faisait quelque chose, c'était autant que l'on ôtait à sa récompense. Combien de fois ne courut-elle pas du lit de sa mère à la crèche du Sauveur, et avec combien de soupirs et de gémissements ne le suppliait-elle pas de ne point la priver d'une compagnie si aimée, de ne point permettre qu'elle survécût à sa mère, et de trouver bon qu'elles fussent portées en terre dans le même cercueil!

Mais, hélas! combien est fragile et caduque la nature de l'homme! Si la foi que nous avons en Jésus-Christ ne nous élevait pas vers le Christ, et si l'éternité n'était promise à l'âme, nos corps seraient de même condition que ceux des bêtes. Le juste meurt comme l'impie, l'homme de bien comme le méchant, l'homme chaste comme l'impudique, celui qui offre des sacrifices comme celui qui n'en offre pas, l'homme vertueux comme le pécheur, le parjure comme celui qui craint de faire de faux sacrements. Les hommes, ainsi que les bêtes, sont réduits en cendres et en poussière.

Que tardé-je davantage, et pourquoi prolonger ma douleur, en différant de la dire? Cette femme si sage sentait bien que la mort était là, et que, tout son corps étant déjà saisi d'un froid glacial, il ne lui restait qu'un peu de chaleur qui, dans sa poitrine sainte, faisait encore palpiter son cœur; et néanmoins, comme si elle eût abandonné des étrangers, pour aller vers des proches, elle murmurait ces versets: *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, et le lieu où réside votre gloire.* Puis encore: *Combien sont aimables vos tabernacles, ô Dieu des vertus! mon ame soupire après la maison du Seigneur, et ses désirs*

concupiscit et deficit anima mea in atria Domini [1]; et : *Elegi abjecta esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum* [2]. Cumque a me interrogaretur cur taceret, cur nollet respondere, an doleret aliquid, græco sermone respondit nihil se habere molestiæ, sed omnia quieta et tranquilla perspicere. Post hæc obmutuit, et clausis oculis, quasi jam mortalia despiceret, usque ad expirationem animæ eosdem repetebat versiculos, ut quod dicebat vix audire possemus, digitumque ad os tenens, crucis signum pingebat in labiis. Defecerat spiritus, et anhelabat in mortem, animaque erumpere gestiens, ipsum stridorem, quo mortalium vita finitur, in laudes Domini convertebat. Aderant Jerosolymarum et aliarum urbium episcopi, et sacerdotum inferiores gradus ac levitarum innumerabilis multitudo. Omne monasterium virginum et monachorum chori repleverant. Statimque ut audivit Sponsum vocantem : *Surge, veni, proxima mea, speciosa mea, columba mea, quoniam ecce hyems transiit et recessit, pluvia abiit sibi* [3], læta respondit : *Flores visi sunt in terra, tempus sectionis advenit* [4], et : *Credo videre bona Domini in terra viventium* [5].

Ex hinc non ululatus, non planctus, ut inter

(1) Ps. LXXXIII. 1.—(2) Ibid. 11.—(3) Cant. II. 10, 11.—(4) Ibid. 12.—(5) Ps. XXVI.

la font tomber en défaillance. Et encore : *J'aime mieux être la dernière dans la maison de mon Dieu que de demeurer dans les tentes des pécheurs.* Comme je lui demandai pourquoi elle se taisait, pourquoi elle ne voulait pas répondre, comme je lui demandai encore si elle sentait quelque douleur, elle me répliqua, en grec, que rien ne lui faisait de la peine, qu'elle ne voyait rien que de calme et de tranquille. Elle se tut, depuis lors, et, les yeux fermés, comme méprisant déjà toutes les choses mortelles, elle répéta jusqu'au dernier soupir les mêmes versets, mais de telle manière qu'à peine pouvions-nous entendre ce qu'elle disait. Tenant un doigt contre sa bouche, elle exprimait sur ses lèvres le signe de la croix. Elle avait perdu tout sentiment, et soupirait après la mort. Son ame, qui s'efforçait de se détacher du corps, changea en louanges du Seigneur ce râlement par lequel finit la vie des hommes. Il se trouva là et l'évêque de Jérusalem, et les Pontifes d'autres cités, et des prêtres nombreux, et une multitude infinie de lévites. Tout le monastère était plein de vierges et de moines. Aussitôt que Paula entendit la voix de l'époux qui lui disait : *Lève-toi ; viens, ma bien-aimée, ma toute belle, ma colombe, car voilà que l'hiver est passé, et s'en est allé ; la pluie s'est écoulée*, elle répondit joyeuse : *On a vu des fleurs sur la terre, le temps de la moisson est arrivé* ; et encore : *J'espère voir les biens du Seigneur, dans la terre des vivants.*

On n'entendit point alors ces gémissements, ces cris lugubres qui d'ordinaire accompagnent la mort des personnes du siècle ; mais des chœurs nombreux chantaient les psaumes en diverses langues. Paula

seculi homines fieri solet, sed psalmorum linguis diversis examina concrepabant. Translataque episcoporum manibus, et cervicem feretro subjicientibus, cum alii pontifices lampadas cereosque præferrent, alii choros psallentium ducerent, in media Ecclesia speluncæ Salvatoris est posita. Tota ad funus ejus Palæstinarum urbium turba convenit. Quem monachorum latentium in eremo cellula sua tenuit? Quam virginum cubiculorum secreta texerunt? Sacrilegium putabat qui non tali feminæ ultimum reddidisset officium. Viduæ et pauperes in exemplum Dorcadis vestes ab ea præbitas ostendebant [1]. Omnis inopum multitudo matrem et nutritiam se perdidisse clamabat. Quodque mirum sit, nihil pallor mutaverat faciem, sed ita dignitas quædam et gravitas ora compleverat, ut eam putares non mortuam, sed dormientem. Hebræo, græco, latino, syroque sermone psalmi in ordine personabant, non solum triduo, donec subter Ecclesiam et juxta specum Domini conderetur, sed per omnem hebdomadam, cunctis qui venerant suum funus et proprias credentibus lacrymas. Venerabilis virgo filia ejus, Eustochium, quasi ablactata super matrem suam, abstrahi a parente non poterat; deosculari oculos, hærere vultui, totum corpus amplexari, et se cum matre velle sepeliri.

(1) Act. IX. 39.

fut portée en terre par des évêques, qui chargèrent son cercueil sur leurs épaules ; d'autres pontifes précédaient le convoi, des flambeaux et des cierges à la main ; d'autres encore guidaient les chœurs de ceux qui chantaient des psaumes. Elle fut déposée au milieu de l'Eglise de la crèche du Sauveur. Les habitants de toutes les cités de la Palestine vinrent en foule à ses funérailles. Quelle cellule put retenir les moines les plus cachés au désert ? Quelle vierge resta dans son asile secret ? Il se fût imaginé qu'il commettait un sacrilége, celui qui n'eût pas rendu les derniers devoirs à une telle femme. Les veuves et les pauvres, comme autrefois pour Dorcas, montraient les vêtements que leur avait donnés Paula, et tous les nécessiteux criaient qu'ils avaient perdu leur mère et leur nourrice. Ce qu'il y eut d'admirable, c'est que la pâleur de la mort n'avait point changé son visage ; il respirait, au contraire, je ne sais quoi de si grave et de si majestueux qu'on eût dit non pas qu'elle était morte, mais qu'elle était endormie ! On chantait par ordre des psaumes en hébreu, en grec, en latin et en syriaque, non seulement pendant trois jours, et jusqu'à ce que son corps eût été déposé sous l'Eglise, près de la crèche du Seigneur, mais encore pendant une semaine entière, tous ceux qui arrivaient considérant ses funérailles comme les leurs propres, et s'imaginant qu'ils se pleuraient eux-mêmes. La vénérable vierge Eustochium, sa fille, qui se voyait comme sevrée de sa mère, ne pouvait souffrir qu'on la séparât d'elle ; puis elle baisait ses yeux, se collait à son visage, embrassait tout son corps, et voulait être ensevelie avec sa mère.

Testis est Jesus ne unum quidem nummum ab ea filiæ derelictum, sed, ut ante jam dixi, derelictum magnum æs alienum, et, quod his difficilius est, fratrum et sororum immensam multitudinem, quos sustentare arduum et abjicere impium est. Quid hac virtute mirabilius, feminam nobilissimæ familiæ, magnis quondam opibus, tanta fide omnia dilargitam ut ad egestatem pene ultimam perveniret? Jactent alii pecunias, et in corbonam Dei æra congesta, funalibusque aureis dona pendentia. Nemo plus dedit pauperibus quam quæ sibi nihil reservavit. Nunc illa divitiis fruitur, et his bonis, quæ *nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt* [1]. Nostram vicem dolemus, et invidere potius gloriæ ejus videbimur, si voluerimus diutius flere regnantem.

Secura esto, Eustochium; magna hæreditate ditata es. Pars tua Dominus, et quo magis gaudeas, mater tua longo martyrio coronata est. Non solum enim effusio sanguinis in confessione reputatur, sed devotæ quoque mentis servitus immaculata quotidianum martyrium est. Illa corona de rosis et violis plectitur, ista de liliis. Unde et in Cantico scribitur canticorum : *Fratruelis meus*

(1) II Cor. II. 9.

Le Christ le sait, Paula ne laissa pas à sa fille la moindre pièce de monnaie; au contraire, comme je l'ai déjà dit, elle la laissa chargée de beaucoup de dettes, et, qui plus est, de l'entretien d'un nombre infini de frères et de sœurs qu'elle ne pouvait nourrir sans beaucoup de peine, ni abandonner sans impiété. Est-il rien de plus admirable que de voir une femme d'une illustre famille, et qui possédait jadis des richesses immenses, porter la vertu et la foi jusqu'à distribuer tout aux pauvres, et se réduire presque à la dernière indigence? Que d'autres se vantent de l'argent et de l'or qu'ils jettent dans le corban du Seigneur, et des magnifiques présents qu'ils appendent aux autels, nul n'a plus donné aux pauvres que celle qui ne s'est rien réservé. Maintenant, elle jouit de ces richesses et de ces biens que *l'œil n'a jamais vus, que l'oreille n'a jamais entendus, et que le cœur de l'homme n'a jamais compris.* C'est notre sort que nous déplorons, et il semblerait que nous enviions sa gloire, si nous pleurions plus long-temps celle qui règne dans l'éternité.

Soyez-en paix, Eustochium; vous êtes enrichie d'une grande succession. Le Seigneur est votre partage, et ce qui doit vous causer plus de joie encore, votre mère a été couronnée par un long martyre; car, ce qui fait les martyrs, ce n'est pas seulement le sang versé pour la confession de la foi, mais la vie immaculée d'une ame qui sert Dieu avec amour, est elle-même un martyre quotidien. La couronne de ceux-là est composée de roses et de violettes; la couronne de ceux-ci est faite de lis. Voilà pourquoi il est dit dans le Cantique des cantiques: *Mon bien-*

candidus et rubicundus [1], et in pace et in bello eadem præmia vincentibus tribuens. Mater, inquam, tua audivit cum Abraham : *Exi de terra tua et de cognatione tua, et veni in terram quam ostendam tibi* [2]. Et per Jeremiam Dominum præcipientem : *Fugite de medio Babylonis, et salvate animas vestras* [3]. Et usque ad diem mortis suæ non est reversa in Chaldæam, nec ollas Ægypti [4]; et virulentias carnium desideravit, sed, choris comitata virgineis, civis est Salvatoris effecta, et de parvula Bethlehem, cœlestia regna conscendens, dicit ad veram Noemi : *Populus tuus, populus meus, et Deus tuus, Deus meus* [5].

Hunc tibi librum, ad duas lucubratiunculas, eodem quem tu sustines dolore, dictavi. Nam quotiescumque stylum figere volui, et opus exarare promissum, toties obriguerunt digiti, cecidit manus, sensus elanguit. Unde et inculta oratio votum scribentis absque ulla elegantia et verborum lepore testatur.

Vale, ô Paula, et cultoris tui ultimam senectutem orationibus juva. Fides et opera tua Christo te sociant, præsens facilius quod postulas impetrabis.

(1) Cant. V. 10.—(2) Gen. XII. 1. — (3) Jerem. L. 8. — (4) Exod. XVI. 3.—(5) Ruth. I. 16.

aimé est blanc et vermeil, ce qui montre que ceux qui triomphent pendant la paix obtiennent les mêmes récompenses que ceux qui triomphent pendant la guerre. Votre mère entendit, comme Abraham, Dieu qui lui disait : *Sors de ton pays, et quitte ta parenté, et viens dans la terre que je te montrerai.* Elle l'entendit aussi dire par Jérémie : *Fuyez du milieu de Babylone, et sauvez vos ames.* Elle sortit donc de son pays, et, jusqu'à sa mort, elle n'est pas retournée dans la Chaldée. Elle n'a pas regretté les chaudières ni les viandes empoisonnées de l'Egypte, mais, entourée de chœurs de vierges, elle est devenue concitoyenne du Sauveur, et, de la petite ville de Bethléhem, étant passée au royaume des cieux, elle dit maintenant à la véritable Noémi : *Ton peuple est mon peuple, et ton Dieu est mon Dieu.*

Pénétré de la même douleur que vous, j'ai dicté en deux nuits ce livre que je vous adresse; car, toutes les fois que j'ai voulu y travailler et accomplir la tâche promise, mes doigts sont restés immobiles, ma main est tombée, mon esprit s'est trouvé sans force. Mais ce langage inculte témoigne assez, par le manque d'élégance et de grâce, quelle est l'affliction de l'écrivain.

Adieu, Paula ; soutiens, par tes prières, l'extrême vieillesse d'un homme rempli de vénération pour toi ; ta foi et tes œuvres t'unissent au Christ ; ainsi, près de lui, tu obtiendras plus facilement ce que tu demanderas.

Exegi monumentum tuum ære perennius,
HORAT. III. *Od.* XXX. I.

quod nulla destruere possit vetustas. Incidi elogium sepulcro tuo, quod huic volumini subdidi, ut quocumque noster sermo pervenerit, te laudatam, te in Bethlehem conditam, lector agnoscat.

Sequitur titulus sepulcri.

Scipio quam genuit, Pauli fudere parentes,
Gracchorum soboles, Agamemnonis inclyta proles,
Hoc jacet in tumulo. Paulam dixere priores,
Eustochii genitrix, romani prima senatus,
Pauperiem Christi et Bethlehemitica rura secuta.

In fronte speluncæ.

Aspicis angustum præcisa rupe sepulcrum?
Hospitium Paulæ est, cœlestia regna tenentis.
Fratrem, cognatos, Romam, patriamque relinquens,
Divitias, sobolem, Bethlehemiti conditur antro.
Hic præsepe tuum, Christe, atque hic mystica magi
Munera portantes, hominique Deoque dedere.

Dormivit sancta et beata Paula septimo kalend. febr., tertia sabbati, post solis occubitum. Sepulta est quinto kalend. earumdem, Honorio Augusto sexies, et Aristæneto consulibus. Vixit in sancto proposito, Romæ, annos quinque; Bethlehem, annos viginti. Omne vitæ tempus implevit, annis quinquaginta sex, mensibus octo, diebus viginti et uno.

J'ai élevé un monument plus durable que l'airain,
HORACE. III. *Ode* XXX. I.

et que nulle vétusté ne pourra détruire. J'ai gravé ton éloge sur sa tombe, et l'ai joint à ce volume, afin que partout où pénètrera mon discours, le lecteur sache que tu as été louée, que tu as été inhumée à Bethléhem.

Suit l'inscription du tombeau.

Celle qu'engendra Scipion, que les Paulus mirent au monde;
Le sang des Gracques, l'illustre descendante d'Agamemnon
Gît dans ce tombeau. Les anciens la nommèrent Paula ;
Elle est mère d'Eustochium. La première du sénat romain,
Elle rechercha la pauvreté du Christ et les champs de Bethléhem.

A l'entrée de la grotte.

Vois-tu cette tombe étroite, creusée dans le roc?
C'est la demeure de Paula qui possède le royaume céleste.
Son frère, ses proches, Rome, sa patrie, ses richesses avec ses enfants,
Elle abandonna tout, et vint se cacher dans l'antre de Bethléhem.
Car ici est votre crèche, ô Seigneur; car ici les Mages,
Chargés de mystiques présents, adorèrent le Dieu-homme.

La sainte et bienheureuse Paula s'endormit le sept d'avant les calendes de février, le troisième jour de la semaine, après le coucher du soleil. Elle fut inhumée le cinq d'avant les mêmes calendes, sous le sixième consulat d'Honorius Auguste, et le premier d'Aristænétus. Elle demeura cinq ans à Rome, dans sa sainte manière de vivre, et vingt ans à Bethléhem. Elle vécut en tout cinquante-six ans, huit mois, vingt et un jours.

EPISTOLA LXXXVII.

AD PAMMACHIUM ET MARCELLAM.

Rursum orientalibus vos locupleto mercibus, et alexandrinas opes primo Romam vere transmitto. *Deus ab austro veniet, et Sanctus de monte Pharan* [1], umbra condensa; unde et sponsa lætatur in *Cantico canticorum*, dicens: *In umbra ejus concupivi et sedi, et fructus ejus dulcis in faucibus meis* [2]. Vere nunc completur Isaiæ vaticinium pr ædicantis: *In die illa, erit altare Domini in medio terræ Ægypti* [3]. *Ubi abundavit peccatum, superabundavit et gratia* [4]. Qui parvulum Christum foverant, adultum fidei calore defendunt, ut qui per illos effugerat Herodis manus, effugiat hæreticum blasphemantem. Quem Demetrius Alexandri urbe pepulit, toto orbe fugat Theophilus, ad quem Lucas scripsit Actus Apostolorum, qui ex amore Dei nomen invenit. Ubi nunc est coluber tortuosus? Ubi venenatissima vipera,

(1) Abac. III. 3. — (2) Cant. II. 3 — (3) Is. XIX. 19. — (4) Rom. V. 20.

LETTRE LXXXVII.

A PAMMACHIUS ET A MARCELLA.

Voici encore que je vous enrichis de marchandises orientales, et que je fais, au commencement du printemps, passer à Rome des trésors d'Alexandrie.[f] *Dieu viendra du midi, et le saint de la montagne de Pharan,* couverte d'une ombre épaisse. C'est pour cela que l'épouse du *Cantique des cantiques* se réjouit, en disant: *Je me suis assise à l'ombre de celui qui était l'objet de mes désirs, et son fruit a été doux à ma bouche.* C'est aujourd'hui véritablement que s'accomplit cette prédiction d'Isaïe: *En ce jour-là, il y aura un autel du Seigneur, au milieu de la terre d'Egypte. — Là où abonda le péché, là aussi a surabondé la grâce.* Ceux qui protégèrent le Christ lorsqu'il était tout petit enfant, ceux-là mêmes, guidés par leur foi vive, le défendent aujourd'hui qu'il est homme parfait, de sorte que, après avoir été sauvé par eux des mains d'Hérode, il puisse échapper de même à un hérétique blasphémateur. Celui que Démétrius a chassé de la ville d'Alexandre, il est chassé de toute la terre par ce Théophilus à qui l'évangéliste Luc adresse les *Actes des Apôtres*, et qui tire son nom de son amour pour Dieu. Où est maintenant cette couleuvre tortueuse? Où est cette venimeuse vipère,

Prima hominis facies, utero commissa luporum?

ÆN. III. 428.

Ubi hæresis, quæ sibilabat in mundo; et me et papam Theophilum sui jactabat erroris, latratuque impudentissimorum canum ad inducendos simplices, nostrum mentiebatur assensum? Oppressa est ejus auctoritas, et eloquentia, et, in morem dæmonicorum spirituum, de terra loquitur, *nescit enim eum qui desursum veniens ea loquitur quæ sursum sunt.* Atque utinam serpentina generatio, aut simpliciter nostra fateatur, aut constanter defendat sua, ut scire valeamus qui nobis amandi sint, qui cavendi!

Nunc autem novum pœnitentiæ genus; oderunt nos, quasi hostes, quorum fidem publice negare non audent. Rogo, quis est iste dolor, qui nec tempore, nec ratione curatur? Inter micantes gladios, jacentia corpora, rivos sanguinis profluentes, junguntur sæpe hostiles dextræ, et belli rabiem pax repentina commutat. Soli sunt hujus hæreseos sectatores, qui cum ecclesiasticis non valent fœderari, quia quod sermone coguntur dicere, mente condemnant. Et si quando aperta blasphemia publicis auribus fuerit revelata, et viderint contra se audientium turbam

Monstre à figure humaine, et à des flancs de loup?
Æn. III. 428.

Où est cette hérésie qui sifflait dans l'univers entier, qui nous comptait, le pape Théophilus et moi, au nombre de ses partisans, et qui, semblable à des chiens qui aboient sans cesse, tâchait de séduire les simples, en disant avec impudence et fausseté, que nous souscrivions à ses erreurs. Elle a été écrasée par l'autorité, par l'éloquence de ce pontife, et, comme les esprits démoniaques, elle ne se fait entendre que du fond de la terre, car elle ne connaît pas celui qui, étant venu d'en haut, parle des choses d'en haut. Plût à Dieu que cette race de serpents voulût enfin ou embrasser de bonne foi nos dogmes, ou constamment défendre les siens, pour que nous pussions savoir qui sont ceux que nous devons aimer, qui sont ceux que nous devons éviter.

Mais voici un nouveau genre de pénitence. Ils nous haïssent comme des ennemis, nous dont ils n'osent publiquement renier la croyance. Or, quelle maladie, je vous le demande, que celle qui ne peut être guérie ni par le temps, ni par la raison! Souvent, au milieu des glaives étincelants, des corps gisants sur la terre, et des ruisseaux de sang, on voit des mains ennemies se presser l'une l'autre, et une paix soudaine remplacer la fureur de la guerre. Seuls, les sectateurs de cette hérésie ne veulent point se réconcilier avec l'Eglise, parce qu'ils condamnent de cœur ce qu'ils sont obligés de confesser de bouche. S'il arrive qu'ils prononcent leurs blasphèmes en public, et s'aperçoivent

circumfremere, tunc simulata simplicitate dicunt audisse se primum quæ magistrum dicere ante nescierint; cumque eorum scripta teneantur, voce negant quod litteris confitentur.

Quid necesse est obsidere Propontidem, mutare loca, diversas lustrare regiones, et clarissimum pontificem Christi, ejusque discipulos rabido ore discerpere? Si vera loquimini, pristinum erroris ardorem ardore fidei commutate. Quid maledictorum pannos hinc inde consuitis, et eorum carpitis vitam quorum fidei resistere non valetis? Num idcirco non estis vos hæretici, si nos quidam assertione vestra crediderint peccatores; et os impietate fœdum non habebitis, si cicatricem potueritis in nostra aure monstrare? Quid juvat vestram perfidiam, vel prodest pellis æthiopica et pardi varietas, si in nostro corpore nævus apparuerit? En papa Theophilus tota Originem arguit libertate hæreticum esse, nec illi dicta defendunt, sed fingunt ab hæreticis immutata, multorumque dicunt libros similiter depravatos, ut illum non sua fide, sed aliorum tueantur erroribus.

Verum hæc adversum hæreticos dicta sint, qui, injusto contra nos odio sævientes, mentis fatentur arcanum, et venena pectoris irremediabili dolore testantur. Vos, christiani senatus lumina,

que ceux qui les entendent en frémissent d'horreur, alors, ils disent avec une simplicité affectée que c'est la première fois qu'ils enseignent cette doctrine, et qu'ils ne l'ont point apprise d'un maître. Quoique nous ayons leurs écrits entre nos mains, ils nient de vive voix ce qu'ils confessent dans leurs ouvrages.

Qu'est-il nécessaire d'assiéger la Propontide, de changer de demeure, de parcourir diverses régions, puis, d'une bouche enragée, de déchirer partout un illustre pontife du Christ, ainsi que ses disciples? Si vous ne dites que la vérité, mettez donc à soutenir la foi ce zèle que vous mettiez jadis à soutenir l'erreur. Pourquoi ramasser de tous côtés de vieilles médisances, et noircir la réputation de ceux dont vous n'osez attaquer la foi? Ne serez-vous point hérétiques, parce que, dans l'esprit de quelques personnes, vous nous aurez fait passer pour des pécheurs? Votre bouche sera-t-elle moins souillée par l'impiété, quand vous nous aurez trouvé quelque cicatrice à l'oreille? Que sert-il à votre perfidie, que sert-il à votre peau éthiopienne et bigarrée comme le léopard, de faire voir une tache sur notre corps? Voilà que le pape Théophilus accuse hautement Origène d'être hérétique, et ses disciples ne défendent pas ses écrits, mais ils prétendent qu'ils ont été falsifiés par les hérétiques, de même que les ouvrages de plusieurs écrivains ont été altérés, en sorte qu'ils défendent Origène, non point par la pureté de sa foi, mais par les erreurs des autres.

C'est assez parler de ces hérétiques, dont la haine injuste fait bien connaître, en s'exerçant contre nous, les secrètes pensées, et le fiel caché dans une ame ulcérée. Vous qui êtes les lumières d'un sénat chrétien,

accipite et græcam et latinam, etiam hoc anno epistolam, ne rursum hæretici mentiantur a nobis pleraque vel addita, vel mutata, in qua laborasse me fateor, ut verborum elegantiam pari interpretationis venustate servarem, et intra definitas lineas currens, nec in quoquam excedens loco, eloquentiæ ejus fluenta non perderem, easdemque res eodem sermone transferrem. Quod utrum consecutus sim, nec ne, vestro judicio relinquo. Quam sciatis in quatuor partes esse divisam. In primo credentes hortatur ad dominicum pascha celebrandum. In secundo et tertio loco Apollinarium et Origenem jugulat. In quarto, id est, extremo hæreticos ad pœnitentiam cohortatur. Si quid autem hic minus adversus Origenem dictum est, et in præteriti anni epistola continetur, et hæc quam modo vertimus, brevitati studens, dicere plura non debuit.

Porro contra Apollinarium succincta fides et pura professio non caret subtilitate dialectica, quæ adversarium suum, extorto de manibus ejus pugione, confodit. Orate igitur Dominum, ut quod in græco placet, in latino non displiceat, et quod totus Oriens miratur et prædicat, læto sinu Roma suscipiat. Prædicationem quoque cathedræ Marci evangelistæ, cathedra Petri apostoli sua prædicatione confirmet. Quanquam celebri sermone vulgatum sit beatum quoque papam Anastasium,

recevez cette année encore la Lettre que je vous écris en grec et en latin; recevez-la, de peur que les hérétiques ne m'accusent d'y avoir ajouté ou changé plusieurs choses. Je puis assurer que j'ai fait tous mes efforts pour conserver, dans la traduction, toute l'élégance et la grâce de l'original; je l'ai suivi pied à pied, sans m'en écarter en aucun point, afin de ne rien perdre de l'éloquence qui y règne, et de dire les mêmes choses dans les mêmes termes. Si j'ai atteint mon but, ou si je ne l'ai pas atteint, c'est ce que j'abandonne à votre jugement. Je vous dirai toutefois que cette Lettre est divisée en quatre parties. Dans la première, l'auteur invite les croyants à célébrer la Pâque du Seigneur; dans la seconde et la troisième, il bat en ruine Apollinarius et Origène. Dans la quatrième, c'est-à-dire, dans la dernière, il exhorte les hérétiques à faire pénitence. S'il ne dit pas, dans cette lettre, tout ce que l'on peut dire contre Origène, c'est que cela se trouve dans celle de l'an passé, et que, visant à la brièveté, dans celle dont je vous envoie la traduction, il n'a pas dû en dire davantage.

Quant aux erreurs d'Apollinarius, il ne les combat que par une profession de foi pure et succincte, mais avec tant de force et de subtilité que, après avoir arraché le poignard des mains de son adversaire, il le lui plonge dans le sein. Demandez donc au Seigneur que cet écrit qui plaît en grec ne déplaise pas en latin; que Rome accueille avec joie un ouvrage qui est admiré et prôné par tout l'Orient; que la chaire de l'Apôtre Pierre confirme par son approbation ce que la chaire de l'évangéliste Marc publie avec tant d'applaudissement. Au reste, le bruit s'est déjà partout répandu

eodem fervore, quia eodem spiritu est, latitantes in foveis suis hæreticos persecutum, ejusque litteræ doceant damnatum in Occidente quod in Oriente damnatum est. Cui multos imprecamur annos, ut hæreseos rediviva plantaria per illius studium longo tempore arefacta, moriantur.

EXPLICIT QUARTUM VOLUMEN.

que le bienheureux pape Anastasius, animé du même zèle, parce qu'il est animé du même esprit, a poursuivi les hérétiques jusque dans les tannières où ils se cachent, et ses lettres nous annoncent que ce qui a été condamné en Orient l'a été aussi en Occident. Je prie le Seigneur de lui accorder de longues années, pour que l'hérésie, qui recommence à croître, comme une mauvaise plante, se dessèche petit à petit par le soin qu'il aura de l'étouffer, et périsse enfin.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

Notes.

NOTES

SUR LES LETTRES DE SAINT JÉROME.

LETTRE LXX.

Page 5. — Ligne 11.

Il s'agit ici de ce que saint Augustin avait blâmé dans le Commentaire de saint Jérome sur cet endroit de l'épître aux Galates, où il est parlé de la correction que saint Pierre fit à saint Paul.

Page 5. — Ligne 15.

Profuturus était un saint religieux, qui avait été formé à la piété dans le monastère d'Hippone et sous la conduite de saint Augustin. Celui-ci aimait tellement ce cher disciple que, dans la lettre qu'il lui écrit, il l'appelle un autre lui-même. Il avait aussi en lui une confiance si particulière, qu'il lui communiquait les plus intimes secrets de son cœur; on voit une preuve de cette confiance, dans la mis-

sion même dont il le chargea auprès de saint Jérome. Dans le temps où il se disposait à aller vers le solitaire, il fut fait évêque de Cirta, aujourd'hui Constantine, et mourut bientôt après.

LETTRE LXXII.

Page 23. — Ligne 12.

Entellus était un vieux lutteur qui, dans ces jeux qu'Énée célébra en l'honneur de son père Anchise, fut défié au combat par Darès, et qui, tout cassé qu'il était, donna encore des marques de sa force, en assommant un taureau d'un coup de poing.

Page 38. — Ligne 14.

Quæ quandoque,... qui nunc... Dix manuscrits portent : *Quæ quoniam concordantes delere non poteritis, concordare nolitis;* c'est-à-dire, *Qui seront,* — ces libelles, — *un obstacle éternel à votre réconciliation, parce que vous ne pourrez les supprimer, après vous être réconciliés.*

Page 45. -- Ligne 15 et 16.

Saint Augustin fait allusion à un passage de la seconde *Épître* de saint Paul *aux Corinthiens*, VI. 7, où cet Apô-

tre appelle la bonne réputation les *armes de la droite*, et la mauvaise réputation, les *armes de la gauche*.

LETTRE LXXIII.

Page 47. — Ligne 2.

PRÆSIDIUS. — C'est apparemment ce même Præsidius pour qui saint Jérome avait écrit à saint Augustin la lettre LXVI[e], et qui avait été fait évêque depuis ce temps-là.

LETTRE LXXIV.

Page 57. — Ligne 9.

Il parle de Victorinus.

Page 61. — Ligne 25.

PORPHYRIUS était né à Tyr, selon Eunape, ou, selon saint Jérome, dans une petite ville de Judée, laquelle s'appelait Batane. Il avait séjourné long-temps en Sicile, auprès de Plotinus, son maître. De chrétien qu'il était, Porphyrius devint le plus furieux ennemi du christianisme, qu'il attaqua dans des livres remplis de la plus noire et de la plus audacieuse calomnie. Les Pères de l'Église l'ont réfuté, toutes les fois qu'ils en ont trouvé l'occasion; c'est

principalement pour lui répondre qu'Eusebe de Césarée composa son livre de la *Préparation évangélique*.

Page 61. — Ligne 30, 31.

Il y a dans le texte : *Qui dudum...... Constantinopolitaniam rexit Ecclesiam.* Du Bois, traducteur des *Lettres de saint Augustin*, a rendu ainsi ces paroles : *Qui a tenu long-temps le siége épiscopal de l'Église de Constantinople.* Nous n'avons pas cru devoir suivre cette version, qui, pour s'attacher trop scrupuleusement à la lettre, semble s'éloigner de la vérité de l'histoire. Saint Jean Chrysostome fut fait évêque de Constantinople en 397, et déposé en 404; il ne gouverna donc cette Église que l'espace de six à sept ans. Saint Jérome écrivit la présente lettre une année environ après la déposition de ce grand évêque.

Page 99. Ligne 6 et 7.

Les *obèles* se marquaient ainsi : ÷
Et les astérisques, de la manière suivante : ✕

Page 107. — Ligne 1.

Saint Jérome, dans son Commentaire sur le IVe chapitre de Jonas, appelle cet homme *Canthérius.* Voici ses propres paroles : « In hoc loco, quidam Cantherius, de anti-» quissimo genere Corneliorum, sive, ut ipse jactat, de

» stirpe Asinii Pollionis, dudum Romæ dicitur me accu-
» sasse sacrilegii, quod, pro cucurbita, hederam trans-
» tulerim. » Le Père Martianay pense que, dans ce passage du Commentaire sur Jonas, il faudrait lire *Cornélius*, au lieu de *Canthérius*.

LETTRE LXXV.

Page 115. — Ligne 19.

Saint Jérome veut parler ici de Rufin d'Aquilee

LETTRE LXXVI.

Page 159. — Ligne 30-31.

Les *Offices* de saint Ambroise s'adressent aux prêtres principalement; toutefois, ils furent écrits pour tout le monde, et l'auteur, en composant cet ouvrage, songeait à tous ses diocésains. Si l'on veut se convaincre de ce que nous avançons, il suffit de lire le premier chapitre, où il dit: *Nous ne pouvons nous défendre de vous instruire; car ce devoir est attaché au sacerdoce que l'on nous a forcément imposé.* Le chapitre VIIe, où saint Ambroise explique le dessein de son ouvrage, et où il parle des motifs qui l'ont porté à l'entreprendre, est une preuve manifeste que, en écrivant ses *Offices*, il pensait à former l'esprit et les mœurs de tout le monde indistinctement. *Je le fais*, dit-il, *pour instruire mes enfants, ceux avec qui nous devons vivre toujours dans l'éternité.* Peut-on s'imaginer que saint

Ambroise n'entendit par là que les seuls ecclésiastiques, et regardât comme des réprouvés tous les laïques de son diocèse? Il est donc manifeste, et par saint Ambroise lui-même, et par la manière dont s'exprime ici saint Jérome, que le simple titre *des Offices* doit être le titre véritable du plus beau des livres de l'évêque de Milan, et que les Bénédictins ont peut-être eu tort d'intituler cet ouvrage: *De Officiis Ministrorum*, — des Offices des Ministres.

Page 161. — Ligne 23-24.

Fidélité. — Fides, quia fit quod dicitur.

LETTRE LXXVII.

Page 188. — Ligne 15.

Coronam. — Peut-être fallait-il traduire ce mot par *Votre Couronne*, au lieu de dire *Votre Sainteté*.

Page 189. — Ligne 16.

Vos vénérables filles. — Eustochium et la jeune Paula.

Page 189. — Ligne 19.

Cet endroit est une énigme dont il serait assez difficile de pénétrer le sens. Érasme, Marianus et quelques autres écrivains pensent que saint Jérome veut parler de Jean de Jérusalem, qui, après la condamnation d'Origène, tâchait toujours de défendre ses erreurs; mais les théologiens de Louvain, et Érasme lui-même, dans l'édition des ouvrages de saint Augustin, croient que saint Jérome veut parler de la prise de Rome par Alaric. C'est aussi le sentiment de Baronius.

LETTRE LXXIX.

Page 199. — Ligne 1.

Saint Augustin avait envoyé Orosius en Palestine, pour qu'il consultât Jérome sur la fameuse question de l'origine des ames. Soit que Jérome fût occupé à d'autres ouvrages, soit qu'il ne voulût pas s'engager dans une nouvelle dispute avec saint Augustin, pour les raisons qu'il apporte ici, il ne lui répondit pas sur cette question.

Page 199. — Ligne 25.

Par *cette funeste hérésie*, saint Jérome entend la dissimulation avec laquelle Pélagius désavoua ses erreurs dans le concile de Diospolis, où il fut absous, et c'est pour cela

qu'ailleurs saint Jerome appelle ce concile *miserabilem synodum*.

Page 201. — Ligne 2.

Paula. — Saint Jérome parle ici de la jeune Paula, fille de Léta, nièce d'Eustochium, et petite-fille de l'ancienne Paula, qui était morte dès l'an 404.

LETTRE LXXXI.

Page 207. — Ligne 2.

Annianus, qui porte le titre de *diaconus Celedensis*, d'après une ville ou église entièrement inconnue, et dont on ne sait autre chose sinon qu'il fut contemporain de saint Jérome et de Pélagius, a traduit en latin quinze homélies de saint Jean Chrysostome; on trouve cette version dans les œuvres de ce Père.

Dom Roussel, tome II, page 520, de sa traduction des *Lettres de saint Jérome*, prétend, nous ne savons sur quel motif, qu'il faut lire *Teledensis*, au lieu de *Celedensis*. Il y a quelque apparence, ajoute-t-il, que cet Annianus est celui dont Paul Orose parle, dans son *Apologétique*, lorsqu'il représente Pélagius comme un autre Goliath, suivi de son écuyer: *Stat immanissimus superbia Goliath..... habens post se aurigerum suum, qui, etsi ipse non dimicat, cuncta tamen æris et ferri suffragia subministrat.* Page 589, édit. Var. Quelques auteurs cependant croient que c'était Pélagius lui-même qui avait écrit contre saint Jérome, sous ce nom supposé.

Page 207. — Ligne 18.

Saint Jérome appelle le synode de Diospolis *malheureux synode*, parce que Pélagius y fut absous, après avoir, avec ses réponses équivoques, trompé les évêques qui le composaient.

Page 207. — Ligne 27.

Albina. — Il y a dans le texte *Albinus;* nous avons déjà vu que les Pères donnaient quelquefois une terminaison masculine aux noms des femmes qui se distinguaient par leurs vertus. — Cette Albina, dont saint Jérome parle ici, n'est pas la même que celle qui est mentionnée dans la lettre à Principia, et qui était mère de Marcella. Celle-ci était fille de l'ancienne Mélanie et mère de la jeune Mélanie dont saint Jérome parle ici, et que Pinianus avait épousée.

Page 207. — Ligne 30.

Votre nièce. — Saint Jérome veut parler de la jeune Paula, fille de Léta et de Toxotius, petite-fille de sainte Paula, et nièce d'Eustochium. C'était la mort toute fraîche de cette chère et illustre tante qui lui causait la douleur dont parle saint Jérome.

LETTRE LXXXII.

Page 215. – Ligne 1.

Les Caïnites qui vivaient au IIme siècle de l'Eglise, honoraient d'un culte particulier Caïn, Coré, Dathan et Abiron, puis le traître Judas. Ce n'est cependant pas pour cela que saint Jérome appelle *hérésie Caïnite* l'opinion qu'il combat ici, mais c'est parce que ceux contre lesquels il écrit soutenaient que nous ne sommes point entièrement purifiés par le baptême, comme Caïn avait dit que son péché était trop grand pour que Dieu pût le lui pardonner.

Page 217. — Ligne 14.

Il se trouva au concile de Rimini près de trois cents évêques. Sévère Sulpice en met plus de quatre cents, mais il s'est trompé.

Page 224. — Ligne 31.

Scottorum et Atticotorum. — L'édition d'Erasme porte: *Scottorum et Azotorum ritu*, à la manière des Ecossais et des habitants d'Azot. Les Ecossais, suivant saint Jérome, lib. II, *adversus Jovinianum*, vivaient comme des bêtes et avaient leurs femmes en commun. *Scottorum natio*, dit-il, *uxores proprias non habet.... Nulla apud eos conjux propria est, sed, ut cuique libitum fuerit, pecudum more lasciviunt.* Tom. IV, page 201. Erasme croit pourtant qu'il

faut lire, comme dans l'édition de Marianus : *Asotorum*, du mot grec ασωτος, qui veut dire *impudique*, *libertin*. A l'endroit cité tout-à-l'heure, saint Jérome parle encore des *Atticoti*, qu'il appelle *gens britannica*.

Page 233. — Ligne 4.

Le prophète donne ici le nom de *femmes* aux villes de Judée.

Page 237. — Ligne 25.

C'EST LA UNE AUTRE FIGURE DU BAPTÊME ; — parce que le péché ou le démon, dont Pharaon était la figure, se trouve enseveli dans les eaux du baptême.

LETTRE LXXXIII.

Page 261. — Ligne 10.

Volcatius, que Martianay appelle ailleurs Vulcatius, avait ecrit, suivant saint Jérome, des Commentaires sur les Oraisons de Cicéron, *Commentarios Volcatii in Orationes Ciceronis*, tome IV, page 367. Il a existé plusieurs écrivains du nom de Volcatius.

Page 263. — Ligne 1.

Dans le palais de Mars. — L'Aréopage, qui veut dire, *montagne de Mars*, des mots grecs Αρης, *Mars*, et παγος, *montagne, colline.* Ce palais, consacré à Mars, et où l'on rendait la justice, était situé sur une colline.

Page 265. — Ligne 2.

Lactance. Voyez ses *Institutions*, V, 4 « Non enim, dit-il, » entre autres choses, Scripturæ testimoniis, quam ille » utique vanam, fictam, commentitiamque putabat, sed » argumentis et ratione fuerat refellendus. » C'est bien à tort que Lactance et saint Jérome blâment saint Cyprien d'avoir opposé au proconsul Démétrianus, qui était païen, les témoignages de l'Ecriture, ou des prophètes hébreux, car, ainsi que le remarque saint Augustin : « Ostendimus » fidem prophetarum ex iis quæ ventura cecinerant, » et venisse cernuntur. » *Contra Faustum*, XIII, 7. — Le même Père ajoute : « Per eorum quippe codices probamus » non a nobis tanquam de rerum eventu commonitis ista esse conscripta, sed olim in illo regno prædicta at- » que servata, nunc autem manifestata et impleta.» *Ibid.* 10. — Et encore : « Dicere autem non esse aptam gentibus » Hebræam Prophetiam, ut credant in Christum, cum » videat omnes gentes per prophetiam hebræam credere » in Christum, ridicula insania est. » *Ibid.* 2.

C'est là aussi le sentiment de l'auteur d'un Traité contre cinq hérésies, lequel se trouve au tome VIII des OEuvres de saint Augustin. « Hic esto et tu, Pagane; audi quid dicat » Propheta. » Non mihi ego quod volui scripsi; codex in quo hæc scripta leguntur, in armario Judæi habetur. Inimicus

meus testis est meus ab ipso quære ; aperi, lege et
» crede. »

Page 265. — Ligne 19.

Julianus composa sept livres. — Cet ouvrage de Julien ne nous est point parvenu ; il s'en trouve quelques lambeaux dans la docte et éloquente réfutation qu'en a faite saint Cyrille d'Alexandrie. Cet illustre pontife, qui est ici d'une autorité plus grande que saint Jérome, nous apprend que l'ouvrage de Julien avait *trois* livres, et non pas *sept.* « Le
» noble Julianus, dit-il, que la nature a doué d'une mer-
» veilleuse éloquence, a aiguisé sa langue contre notre Sau-
» veur commun, et a composé contre les saints évangiles
» et contre le vénérable culte des Chrétiens, *trois livres*,
» par lesquels il a ébranlé beaucoup de gens, et causé un
» grand dommage à la foi. » *Œuvres de saint Cyrille* ; Paris, 1638, in-fol., tome VI, préface du traité contre Julien.

Page 267. — Ligne 13.

Eleusine. — C'est le nom que l'on donnait à Cérès, parce que son temple était à Eleusis, ancienne ville de l'Attique, laquelle se nomme aujourd'hui Leptine.

Page 267. — Ligne 13.

Un livre pour la défense de notre religion. — Voyez saint Jérome, *Catalogue des écrivains eccl.* XIX.

Eusébius de Césarée, qui avait sous les yeux l'ouvrage de Quadratus, vante l'excellent esprit de son auteur et la pureté de sa doctrine. Il ne nous en reste qu'un fragment conservé par cet historien. « Quant aux œuvres de notre » Sauveur, disait l'apologiste, elles étaient toujours visi- » bles, parce qu'elles étaient vraies. Ceux qui ont été gué- » ris, ceux qui ont été rappelés d'entre les morts, n'ont » pas seulement paru après leur guérison, après leur ré- » surrection, mais on les a vus encore dans la suite, et » pendant que le Sauveur est demeuré sur la terre, et de- » puis qu'il l'a quittée, en sorte que quelques-uns d'eux » sont arrivés jusqu'à nos temps. » *Hist. eccl.* IV, 3.

Page 267. — Ligne 16.

Aristides. — Voyez saint Jérome, *Catalog.* XX, et Eusébius, *Hist. eccl.* IV, 3. Nous n'avons plus l'*Apologie* d'Aristides.

Page 267. — Ligne 24.

Méliton. — Voyez saint Jérome, *Catalog.* XXIV, et Eusébius, *Hist. eccl.* IV, 26. L'évêque de Césarée nous a conservé un fragment de l'*Apologie* de Méliton.

Page 267 — Ligne 25.

Apollinaris, ou *Apolinarius*, Ἀπολινάριος, comme écrit l'évêque de Césarée, etait contemporain de Méliton, et

adressa à l'empereur Marc-Aurèle une supplique en faveur de la religion chrétienne. Voy. saint Jérome, *Catalog.* XXVI, et Eusébius, *Hist. eccl.* IV, 27. Il ne nous reste rien des ouvrages de ce savant pontife.

Page 267. — Ligne 26.

Dionysius. — Voyez Eusébius, *Hist. eccl.* IV, 23, et saint Jérome, *Catalog.* XXVII. Il reste deux fragments des *Lettres* de Dionysius.

Page 267. — Ligne 27.

TESTIANUS ; lisez TATIANUS. Cet écrivain est assez connu.

Page 267. — Ligne 27.

BARDÉSANES. — Voyez Eusébius, *Hist. eccl.* IV, 30, et Jérome, *Catalog.* XXXIII.

Page 269. — Ligne 3-4.

Voyez saint Jérome, *Catalog.* XXXVI.

Page 269. — Ligne 19.

Numénius, disciple de Pyrrhon. Voyez Diogène Laerce, au mot Pyrrhon.

Page 269 — Ligne 19.

Cornutus, né à Leptis, en Afrique, professa, dans Rome, la philosophie stoïcienne, et compta parmi ses disciples deux poètes célèbres, Lucain et Perse. Il nous reste de Cornutus un *Traité de la nature des dieux*.

Page 269. — Ligne 19.

Miltiades. — Voyez saint Jérome, *Catalog.* XXXIX.

Page 269. — Ligne 21.

Hippolytus, et Apollonius sénateur. — L'édition d'Erasme porte : *Hippolytus et Apollonius, romanæ urbis senatores;* mais c'est une faute, car saint Jérome, dans son *Catalogue des Ecrivains eccl.*, ne donne la qualité de sénateur qu'à Apollonius. Pour ce qui est d'Hippolytus, il dit aussi qu'il était évêque, mais que lui Jérome ne savait pas de quelle église : « Hippolytus, cujusdam ecclesiæ epis-

» copus, nomen quippe urbis scire non potui. » *Catalog.* LXI.

Voyez sur Apollonius le *Catalogue* de saint Jérome, XLII.

Page 269. — Ligne 23.

Julius l'Africain, ou mieux Africanus. — Sextus Julius Africanus, né en Palestine, d'une famille originaire d'Afrique, vivait sous l'empereur Elagabale, et avait fixé sa demeure à Emmaüs. Voyez son article, dans le *Catalogue* de saint Jérome, LXVIII. Il ne nous reste que des fragments de sa *chronographie*. Peut-être le nom d'Africanus lui vient-il de sa patrie.

Page 269. — Ligne 24.

Grégoire, évêque de Néocésarée, surnommé Grégoire le *Thaumathurge*. Voyez le *Catalog.* LXV.

Page 269. — Ligne 25.

Dionysius, *Catalog.* LXIX ; — Anatolius, *ibid.* LXXIII ; — Pamphilus, *ibid.* LXXV ; — Piérius, *ibid.* LXXVI ; — Lucianus, *ibid.* LXXVII ; — Malchion, *ibid.* LXXII.

Page 269. — Ligne 29.

De Stotius ; lisez d'*Eustathius*.

Page 269. — Ligne 30.

Triphillius, lisez : *Triphyllius*, a un article dans le *Catalog.* XCII ; — Astérius, *ibid.* XCIV.

Page 271. — Ligne 29.

Hilaire a imité Quintilien. — Saint Jérome désigne ici les douze livres *de la Trinité* par saint Hilaire de Poitiers.

Page 273. — Ligne 2.

Juvénius ; lisez : *Juvencus*.

Caïus Vettius Aquilinus Juvencus, le plus ancien des poètes chrétiens, dont les ouvrages nous soient parvenus, était d'origine espagnole, d'une famille illustre, et embrassa, jeune encore, l'état ecclésiastique. Il vécut sous Constantin le Grand, comme nous l'apprenons de l'épilogue de son poème. « La foi, dit-il, et une religieuse crainte » ont donné à mon esprit tant de force, la grâce du Christ » m'a tellement secondé, que la splendeur de la loi divine » a pu, dans mes vers, recevoir les terrestres ornements

du langage. Ce qui m'a permis de chanter, c'est la paix » du Christ, c'est la paix du monde, que favorise l'indul- » gent souverain de la terre, Constantin, qui voit ses ver- » tus comblées de faveurs, et qui seul des rois ne permet » point qu'on lui donne un nom sacré. »

Juvencus fut donc témoin de l'étonnante révolution qui porta sur le trône des Césars la religion chrétienne. Un changement aussi inattendu ouvrait à la poésie et à l'éloquence des aspects tout-à-fait nouveaux. L'éloquence n'avait pas attendu cette heureuse époque pour se produire avec éclat ; mais le flambeau de la poésie n'avait point encore brillé au sein de notre Eglise chrétienne, lorsque Juvencus ne craignit pas, suivant l'expression de saint Jérome, de faire passer sous les lois du vers la majesté de l'Evangile. Il mit en hexamètres l'histoire de Jésus-Christ et de ses miracles. Juvencus a pris pour base de son travail l'Evangile de saint Matthieu, mais il supplée, par les récits des autres Evangélistes, au silence de cet historien sacré. Le début de son poème ne manque pas de noblesse ; le reste de l'ouvrage ne se soutient pas à la même hauteur. Par respect pour cette vérité qu'il n'a pas cru devoir dépouiller de sa simplicité naturelle, Juvencus ne va guère au delà du récit des quatre évangélistes, et il est également vrai de dire que cette rigoureuse exactitude le jette dans une sécheresse monotone et fatigante. On a justement loué ce vers sur les présents des rois Mages :

Aurum, thus, myrrham, regique, Deoque, hominique
Dona ferunt.

Notre poète n'etait point sans quelque mérite ; il connaissait les bons modèles, mais il dédaigna les ornements poétiques, pour rester fidèle à la vérité de l'histoire. On trouve plus de piété que d'élégance dans sa manière d'écrire, et il commet beaucoup de fautes contre la prosodie. En définitive, que servait-il d'affubler de méchants vers cet Evangile si beau de simplicité ?

Outre cet ouvrage, il en avait encore composé un sur les

sacrements. L'abbé Tritenheym dit l'avoir lu. *De Script. eccl.* Il était en vers hexamètres et en deux livres.

LETTRE LXXXIV.

Page 277. — Ligne 27.

Maximus. — Il ruina l'armée d'Annibal, en évitant la bataille, et rétablit par là les affaires de la république. C'est ce qui lui fit donner le nom de *Temporiseur*, cunctator.

Le vers de Virgile est emprunté d'Ennius.

Page 281. Ligne 3-4.

Papinianus. — Célèbre jurisconsulte, qui vivait au IIe siècle de notre ère.

Page 283. — Ligne 23.

Latéranus. — Plautius Latéranus eut la tête tranchée pour avoir conspiré contre Néron. Son palais était situé sur le mont Célien. L'empereur Constantin y fit bâtir une magnifique église, que l'on appelle Saint Jean de Latran, du nom de Latéranus. Etonnante révolution que celle qui substitue une église du Christ au palais d'un seigneur romain !

Page 289. — Ligne 1.

Elle descendit, etc. — Ce sont là autant d'expressions métaphoriques dont le prophète Isaïe se sert pour décrire l'humiliation et la ruine de Babylone.

Page 289. — Ligne 23.

Elle fonda un hopital. — Le tableau que saint Jérome trace des infirmités réunies dans cet hôpital, nous rappelle un semblable tableau tracé par la main de Fléchier :

« Voyons la reine dans les hôpitaux où elle pratiquait ses » miséricordes publiques, dans ces lieux où se ramassent » toutes les infirmités et tous les accidents de la vie hu» maine ; où les gémissements et les plaintes de ceux qui » souffrent remplissent l'ame d'une tristesse importune ; » où l'odeur qui s'exhale de tant de corps languissants porte » dans le cœur de ceux qui les servent le dégoût et la dé» faillance ; où l'on voit la douleur et la pauvreté exercer » à l'envi leur funeste empire, et où l'image de la misère et » de la mort entre presque par tous les sens. C'est là que » s'élevant au dessus des craintes et des délicatesses de la » nature, pour satisfaire à sa charité, au péril de sa santé » même, on la vit, toutes les semaines, essuyer les larmes » de celui-ci, pourvoir aux besoins de celui-là, procurer » aux uns des remédes et des adoucissements à leurs maux, » aux autres des consolations de l'esprit et des secours pour » la conscience. » *Orais. fun. de Marie-Thérèse d'Autriche*, pag. 237, édit. Lefèvre.

Saint Jérome n'est-il pas plus énergique et plus saisissant que Fléchier ? Où trouver dans la phrase compassée de l'orateur moderne des traits comme celui-ci : *Præbebat*

cibos propria manu, et spirans cadaver sorbitiunculis irrigabat?

Ce que nous appelons un hôpital, du mot latin *hospes*, hôte, est appelé, dans saint Jérome, νοσοκομεῖον, de deux mots grecs, νοσος, *maladie*, et κομεω, *je soigne*.

Page 290. — Ligne 3-4.

Morbo regio. — La *jaunisse* est appelée *morbus regius*, mal de roi, parce que, suivant Celse, *LII*, 24, il faut, pour la guérir, beaucoup de remèdes, tels que des appartements très-propres, des lieux agréables, des distractions, etc., toutes choses qui sont le partage quotidien des rois. Voyez aussi Pline, *Hist. nat.* XXII, 53 « La jaunisse, dit-il, se » guérit avec du vin miellé. » Quintus Serenus Sammonicus nomme aussi la jaunisse mal de roi, et indique les remèdes suivants :

Regius est vero signatus nomine morbus,
Molliter hic quoniam celsa curatur in aula.
Huic rubia e mulsa fertur conducere lympha,
Allia trita dabis vino madefacta calenti.
Vellera cum vivo suffiri sulphure prodest.

De Re medica. L. VII.

Page 293. — Ligne 18.

Volsques. — Anciens peuples d'Italie : ils habitaient le pays qui fait aujourd'hui partie de la campagne de Rome.

Page 295. — Ligne 30.

Dans le premier volume. — Saint Jérome fait ici mention de deux traités qu'il a dédiés à Fabiola ; l'un, touchant les vêtements du grand prêtre, l'autre, touchant les divers campements des Israélites dans le désert.

Page 296. Ligne 15.

Vertat, lisez : *avertat.* Quelques éditions portent : *abigat.*

Page 297. — Ligne 13.

Guerres civiles. — Ces guerres avaient été excitées par Arbogaste, qui, après avoir fait assassiner l'empereur Valentinien le Jeune, avait élevé Eugénius sur le trône. Théodose étant allé, en 394, combattre ce tyran, avait mené avec lui les légions romaines, et lorsque, en 395, les Huns se jetèrent sur les terres de l'empire, ces légions étaient encore en Italie.

Page 303. — Ligne 9.

Xénodochium. — Nous avons cru pouvoir franciser ce mot qui lui-même vient du grec, ξενος, *étranger*, et δεχομαι,

je reçois. Un xénodochium n'est autre chose qu'une sorte d'hôpital.

Page 304. — Ligne 19.

Ingenii mei servile munus. — Cette fin nous rappelle la sombre et religieuse tristesse qui domine dans la péroraison de l'oraison funèbre du grand Condé : *Les derniers efforts d'une voix qui vous fut connue..., — les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint ;* c'est le *senile munus* de saint Jérome, mais grandi de toute la hauteur de Bossuet.

LETTRE LXXXV.

Page 307. — Lignes 18-19.

C'est la nature des choses, etc. — La même pensée se trouve développée avec éloquence et vérité dans Apulée, tom. III, pag. 175-173, édit. de Panckoucke.

Page 311. — Ligne 8.

Il fut cher a l'empereur. — Cet empereur, il est probable que ce fut Théodose ; car la manière dont saint Jérôme parle des guerres civiles de l'Afrique ne peut s'entendre que de la révolte de Firmus, ou de celle de Gildon.

son frère, et père de Salvina. Or, la guerre que Firmus excita dans l'Afrique fut terminée par sa mort, en 373, c'est-à-dire six ans avant que Thédose montât sur le trône, puisqu'il ne fut élu empereur qu'en 379. Celle de Gildon commença et finit en 398, trois ou quatre ans après la mort de Thédose, qui mourut au commencement de l'année 395. Ainsi l'Afrique fut paisible pendant tout le règne de ce prince.

Il semble donc que ce ne fut point lui qui maria Nébridius avec Salvina; mais, d'un autre côté, on ne peut dire que ce mariage eût été fait ou par Arcadius, ou par Honorius, enfants de Théodose et ses successeurs à l'empire. Il ne put être fait par Arcadius, puisque ce prince, qui gouvernait l'Orient, ne prenait aucun intérêt aux affaires de l'Afrique, qui faisait partie de l'empire d'Occident, et qui appartenait à son frère Honorius. Il ne put être fait non plus par Honorius; car il eût marié Salvina à quelque seigneur de sa cour; et non point à Nébridius, qui demeurait à Constantinople.

D'ailleurs, si ce mariage eût été fait par l'un ou par l'autre de ces princes, il n'eût pu être conclu qu'après la mort de Gildon, c'est-à-dire vers l'an 399 ou 400. Or, comment accorder cette époque avec ce que saint Jérôme dit des enfants de Nébridius, et avec le veuvage de Salvina, qui déjà, comme le rapporte Pallade, s'était distinguée par sa vertu dans l'état de viduité, dès l'année 404, lorsque saint Jean Chrysostome fut exilé de Constantinople? Il faut donc conclure que ce fut Théodose qui maria Nébridius avec Salvina, afin de s'assurer de la fidélité de l'Afrique, que la guerre de Firmus, qui s'était révolté sous le règne de son prédécesseur, lui avait rendue suspecte, et qui pouvait conserver encore quelque germe de révolte. Saint Jérome semble assez insinuer que ce mariage fut fait par l'empereur Théodose, d'abord parce qu'il l'appelle prince *très invincible*, titre qui convient mieux à Théodose qu'à ses enfants; puis ensuite parce qu'il dit que Nébridius avait été élevé avec les deux enfants de l'empereur, *contubernalis et condiscipulus Augustorum...... Purpuratorum propinquus, socius, consobrinus; iisdem, cum ambobus,*

studus eruditus, ce qui ne peut s'entendre que d'Arcadius et d'Honorius, fils de Thédose.

Page 315. — Ligne 4.

Deux tribus. — Ephraïm et Manassé.

Page 317. — Lignes 6-7.

Un chameau peut passer, etc. — Le mot grec καμηλος traduit en latin par le mot *camelus*, signifie *chameau* et *câble* tout à la fois. Il serait plus naturel, ce semble, d'adopter le sens de *câble* que celui de *chameau;* un simple fil passe par le trou d'une aiguille, un câble ne peut y passer. Néanmoins, saint Jérôme traduit καμελος par *chameau*, et les anciens font comme lui. En effet, l'impossibilité dont parle Jésus-Christ est mieux expliquée par l'emploi du mot *camelus* que par celui de *funis*.

Page 321. — Ligne 1.

Eunuque. — Saint Jérome fait allusion au titre d'eunuque que portait Putiphar, dont la femme voulut séduire Joseph, mais ce mot n'avait point alors le sens qu'il a aujourd'hui. On donnait le nom d'eunuque à ceux qui exerçaient les premières charges à la cour des princes. Le mot *eunuque* est purement grec, ευνουχος; il vient d'ευνη, *lit*,

et ἔχω, *je garde, j'ai.* Les eunuques, en Orient, gardaient et gardent encore les femmes.

Page 325. — Ligne 31.

Le second degré de continence. — C'est-à-dire de la continence des veuves ; car le premier degré de continence est pour les vierges, le second pour les veuves, et le troisième pour les personnes mariées.

Page 326. — Ligne 15-16.

Cum pudicitia. — Notre Vulgate porte : *Cum sobrietate ;* mais S. Jérome écrit toujours : *cum pudicitia,* ou bien *cum castitate*, prétendant que le mot grec σωφροσύνη a été mal traduit dans le latin par celui de *sobrietate.* C'est ainsi qu'il s'en explique, au Livre premier contre Jovinianus : « *Si permanserint in..... sanctificatione castitate,* non enim, » ut male habetur in latinis codicibus, *sobrietas* est le- » genda, sed *castitas*, id est σωφροσύνη. »

Page 332. — Ligne 22.

Procurator. — Le *Procurator* était le directeur comptable d'une exploitation rurale. Homme de condition libre, il passait avant le *Villicus.* Voy. Ch. Dezobry, *Voyage à Rome sous Auguste et Tibère*, tom. III, pag. 120.

Page 339. — Lignes 16-17.

HÉRÉTIQUES. — C'est-à-dire des Novatiens, des Montanistes, des Cataphryges et d'autres hérétiques semblables qui condamnaient les secondes noces.

Page 339. — Ligne 21.

DIVISA UNE CÔTE EN DEUX. — Saint Jérome fait allusion à ce que dit l'Écriture, qu'Éve fut formée de la côte d'Adam, et il dit que Lamech divisa cette côte en deux, parce qu'il fut le premier qui épousa deux femmes à la fois.

LETTRE LXXIV.

Page 345. — Ligne 13.

MARTIA PAPYRIA, femme de Paul-Émile

Page 355. — Ligne 24.

LES ÉVÊQUES S'ÉTANT RÉUNIS A ROME. — Ils avaient été convoqués par Gratien, Valentinien le jeune et Thodose. Le concile fut assemblé en 382 pour apaiser les troubles de l'Église d'Antioche, où les catholiques mêmes étaient

divisés en deux factions, dont l'une reconnaissait pour évêque Paulinus, et l'autre Flavianus, qui avait été ordonné, en 381, à la place de Mélétius.

Page 359. — Ligne 14-15.

Pontia. — Ile d'Italie dans la mer Tyrrhénienne, et située devant la côte qui fut autrefois habitée par les Volsques. Elle était même de la dépendance de ce peuple lorsque les Romains y envoyèrent une colonie, l'an 311 avant Jésus-Christ. Pline met cette île à l'opposite de Formies. « Adversum Formias Pontiæ. » *Hist. natur.* III. 12. Strabon, qui l'appelle Pontia, au nombre singulier, la met aussi à l'opposite de Formies. Cette île a été célèbre par le malheur de plusieurs personnes illustres qui s'y virent exilées. Flavia Domitilla, fille de Vespasien, fut de ce nombre pour avoir suivi la religion chrétienne. Dans la *Biog. univ.* de Michaud, art. domitille, II, 534, on dit qu'elle fut reléguée dans l'île de Pandataria. Il vaut mieux s'en tenir au témoignage de saint Jérome.

Page 359. — Ligne 24.

Méthone. — Ville de la Morée, que l'on appelle aujourd'hui Modon.

Page 360. — Ligne 13.

Hodoeporicon. — Du grec ὁδὸς, *route*, et πειρω, *je passe*.

Page 361. — Ligne 23.

La Tour d'Elie. — On avait bâti cette petite tour à l'endroit où une veuve de Sarepta donna à manger au prophète Elie, dans un temps de sécheresse et de famine. *Reg.* III, 17.

Page 361. — Ligne 26.

Acis. — Il s'est glissé ici dans l'impression une faute d'autant plus fâcheuse qu'il s'en trouve également une dans le texte. Au lieu d'*Acis* en français, et de *ad Coth*, comme porte Erasme, lisez *pervenit Acco; elle arriva à Acco.* C'est une ville de la tribu d'Aser, dont il est parlé au livre des *Juges*, I, 31. Elle s'appelait Ptolémaïs, du temps de Jérome; on la nomme aujourd'hui Saint-Jean-d'Acre.

Page 361. — Ligne 32.

Rebatie par le roi Hérode. — Hérode l'Ascalonite, surnommé le Grand.

Page 363. — Ligne 7-8.

Dorcus, lisez **Dorcas**. — Le récit de saint Jérome ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce que dit saint Luc, dans les *Actes des Apôtres ;* car ce fut à Joppé que saint Pierre ressuscita Dorcas, ou Tabitha, et à Lydda qu'il guérit Æneas, qui était paralytique.

Page 363. — Ligne 7-8.

Arnéas, lisez **Ænéas**.

Page 363. — Ligne 10.

Nobé, autrefois la demeure des prophètes. — Saint Jérome fait ici allusion à ce qui est rapporté au Ier livre des *Rois*, chap. 22, savoir : que Saül, irrité de ce que le grand-prêtre Abimélech avait donné à David un asile dans la ville de Nobé, fit égorger par Doeg quatre-vingt-cinq hommes qui portaient l'éphod, et passer au fil de l'épée tous les habitants de Nobé, qui était une ville sacerdotale.

Page 363. — Ligne 13.

Andromède. — Voici comment Ovide rapporte cette fable, dans le IVe livre de ses *Métamorphoses*. Cassiopé,

mère d'Andromède, ayant été assez vaine pour préférer la beauté de sa fille à celle des Néréides, ces nymphes, irritées de son mépris, conjurèrent Neptune de les venger. Ce Dieu, pour servir leur colère, envoya un monstre qui désola tout le pays. L'oracle, consulté pour savoir comment on apaiserait les Dieux, répondit qu'il fallait exposer Andromède sur un rocher, afin qu'elle fût la proie d'un monstre marin; mais Persée la délivra de ce danger.

C'est Pomponius Méla, I, 11, qui raconte que les habitants de Joppé montraient, près de leur ville, le rocher où Andromède avait été attachée.

Page 363. — Ligne 31.

TROIS CENTS HOMMES. — L'Ecriture dit *six cents*. JUD. XX, 47.

Page 364. — Ligne 2.

AD LAVAM, lisez *Ad lævam*.

Page 364. — Ligne 5; 365. — Ligne 5.

HELIO, lisez ÆLIO. — ELIUS, lisez ÆLIUS.

Page 369. — Ligne 6.

Maison de pain. — C'est ce que signifie en hébreu le mot Bethléhem.

Page 369. — Ligne 7.

Ephrata veut dire *fertile, abondante*. La ville de Bethléhem, qui est dans la tribu de Juda, s'était appelée aussi Ephrata, afin que l'on pût la distinguer d'une autre Bethléhem, qui est dans la tribu de Zabulon.

Page 369. — Ligne 10-11.

Des mille cités. — Le texte porte *in millibus*, entre les mille; c'est-à-dire, selon quelques auteurs, entre les villes capables de fournir mille hommes de guerre.

Page 369. — Ligne 13.

C'est pour cela, etc. — Il y a, dans le texte : *Propterea dabit eos;* c'est-à-dire, suivant Menochius, Saci et les critiques d'Angleterre : *C'est pour cela que Dieu abandonnera les siens;* mais on a jugé plus à propos de traduire : *C'est pour cela que Dieu conservera les siens;* car c'est ainsi que Jérome explique ce passage, et dans ses Commentaires

sur Michée, et même dans la suite de cette Lettre, où il dit que la maison de David a subsisté jusqu'à l'enfantement d'une Vierge. C'est aussi le sens que de Lyra, Tirin et quelques autres interprètes donnent à ce passage.

Page 373. — Ligne 21.

Le grand Adam. — Saint Jérome parle ici selon la tradition des Hébreux. Le texte de l'Écriture, qui porte : *Adam maximus ibi inter Enacim situs est*, a donné lieu à cette opinion que quelques Pères ont suivie; mais la plupart des interprètes conviennent que le mot *Adam* ne signifie point, en cet endroit, le premier de tous les hommes, et que le sens du passage de Josué c'est que la ville d'Hébron s'appelait auparavant Cariath-Arbé, c'est-à-dire, la ville d'Arbé, du nom d'un homme appelé Arbé, fameux parmi les géants pour sa grandeur comme pour sa force, et que cet homme y était enseveli.

Page 373. — Ligne 24.

Caleb. — Josué avait donné la ville d'Hébron à Caleb pour son partage.

Page 373. — Ligne 26.

Cariath-Sepher. — Cette ville était comme le collége ou l'académie où l'on enseignait les lettres pour les Chananéens.

Page 375. — Ligne 18.

Du côté du midi. — Saint Jérome fait ici allusion à deux passages de l'Écriture, mais son allusion est un peu forcée; car le mot de *midi* doit être pris au pied de la lettre pour la contrée méridionale, et dans les deux passages auxquels se reporte sa pensée, il doit être pris pour l'heure de midi, ce qui fait un sens tout différent.

Page 377. — Ligne 14.

Maison des machoires. — Nous avons expliqué cet endroit par un autre du Commentaire de saint Jérome sur le XXIe chapitre de saint Matthieu, où il dit que Bethphagé était autrefois un petit bourg habité par des prêtres, et qu'il signifie *maison des mâchoires :* « Quum venisset » Bethphage, domum maxillarum, qui sacerdotum vicu- » lus erat. »

Page 379. — Ligne 4.

Hiel. — Après la destruction de Jéricho, Josué fit cette imprécation : *Maudit soit devant le Seigneur l'homme qui rebâtira la ville de Jéricho ; alors qu'il en jettera les fondements, meure son premier-né, et, lorsqu'il en posera les portes, qu'il perde le dernier de ses enfants.* Jos. VI, 26. Cette malédiction tomba, plus de 500 ans après, sur Hiel,

qui, sous le règne d'Achab, voulut rebâtir Jéricho, comme cela est rapporté au IIIe livre des *Rois*, chap. 16.

Page 381. — Ligne 6.

TANNATHSARÉ ; lisez TAMNATHSARÉ, et THAMNATHSARÉ dans le texte.

Page 381. — Ligne 13.

LA TRIBU DE BENJAMIN. — Les Israélites ayant exterminé presque toute la tribu de Benjamin, pour venger l'outrage que les habitants de Gabaa avaient fait à la femme d'un Lévite, et ne pouvant néanmoins voir sans douleur périr une des tribus d'Israël, permirent à 600 Benjamites, qui avaient échappé à la rage des vainqueurs, d'enlever les filles qui devaient se trouver à une fête solennelle que l'on célébrait tous les ans à Silo, et de les prendre pour femmes, afin de conserver leur tribu.

Romulus usa d'un pareil stratagème pour peupler Rome. Il célébra des jeux en l'honneur de Neptune, et fit enlever les filles des Sabins qui étaient venues à ce spectacle.

Page 381. — Ligne 17.

NEAPOLIS, aujourd'hui *Naplouse*.

Page 381. — Ligne 23.

Dosithéus, n'ayant pu obtenir parmi les Juifs le rang d'honneur qu'il affectait, se mit du côté des Samaritains, que les Juifs regardaient comme des hérétiques. Il inventa une nouvelle hérésie qui porte son nom, et qui était l'une des quatre que l'on voyait, selon saint Épiphane, régner parmi les Samaritains.

Page 381. — Ligne 37.

Sébaste, du mot grec Σεϐαστὸς, qui signifie *Auguste*.

Page 383. — Ligne 32.

Sachot; lisez *Sochoth*.

Page 385. — Ligne 1.

Une Fontaine. — Saint Jérome fait allusion à ce que dit l'Écriture, *Jud.* XV, 19, que Samson, étant pressé d'une grande soif, le Seigneur ouvrit une des grosses dents d'une mâchoire d'âne, d'où il sortit un ruisseau d'eau, et que Samson en ayant bu, revint de sa défaillance et reprit ses forces.

Page 385. — Ligne 5.

Chorréens. — Ces peuples habitaient les montagnes de Seir ; il en est parlé au chapitre XIVe de la *Genèse*.

Page 385. — Ligne 9.

Sior. — C'est le Nil, que le texte hébreu appelle *Sior*, ou *bourbeux*, parce que les eaux de ce fleuve sont toujours troubles et bourbeuses.

Page 385. — Ligne 12.

Tanis. — Tanis était la ville royale de Pharaon, celle où Moïse opéra tant de prodiges pour délivrer Israël de la captivité égyptienne.

Page 385. — Ligne 18.

Isidorus, évêque de Pélusium, autrefois ville archiépiscopale, située à l'embouchure du Nil. On donne aussi à saint Isidorus le nom d'évêque de Damiette, parce que la ville de Pélusium ayant été ruinée, le siége archiépiscopal

fut transféré à Damiette, qui fut bâtie depuis de l'autre côté du Nil, vis-à-vis l'ancien Pélusium.

Page 437. — Ligne 32.

Flammeum. — *Le flammeum* était un voile couleur de flamme que portaient les nouvelles mariées, et servant alors aux vierges qui se consacraient au Seigneur.

Page 447. — Ligne 12.

Corban. — Trésor où l'on mettait les offrandes.

Page 448. — Ligne 17-18.

Cecidit manus. Ces mots rappellent deux beaux vers de Virgile, pleins d'un sentiment douloureux. *Æn.* VI. 32 :

Bis conatus erat casus effingere in auro,
Bis patriæ cecidere manus.

« Deux fois il (Dédale) s'efforça de retracer sur l'or la
» chute d'Icare, deux fois tombèrent les mains pater-
» nelles. »

Page 450. — Ligne 1.

Exegi monumentum. — Vers d'Horace, III, Od. XXX. Ovide, à la fin de ses *Métamorphoses*, fait entendre le même cri de victoire.

Page 450. — Ligne 9.

***Scipio quem genuit*, Pauli fudere parentes**, etc.

Voici comment le vieux traducteur Petit a rendu cette épitaphe :

Vois-tu, passant, vois-tu cette roche escarpée ?
C'est là que sont encor les restes précieux
De Paule, dont l'esprit voit Jésus dans les cieux.
Aux plaisirs d'ici-bas cette sainte arrachée,
Quitta ce que le siècle a de plus glorieux,
Richesses, dignités, enfants, honneurs, patrie,
Et dans cet antre saint s'en vint finir sa vie.
A vivre à Bethléem son bonheur consista,
Car c'est là qu'est la crèche où d'une vierge mère
L'enfant vit, en naissant, l'Orient tributaire,
Et reçut de ses rois les dons qu'il présenta.

Page 451. — Ligne 25.

Sous le consulat d'Honorius, etc. — Cela correspond à l'année 406, la neuvième du règne d'Arcadius et d'Honorius.

LETTRE LXXXVII.

Page 453. — Ligne 3.

MARCHANDISES ORIENTALES.—Saint Jérome veut parler de la seconde Lettre Pascale de Théophilus, qu'il avait traduite du grec en latin, et dont il leur envoyait un exemplaire.

Page 453. — Ligne 20-21.

Démétrius, évêque d'Alexandrie, excommunia Origène, à cause de diverses erreurs dont il prétendait que ses livres étaient remplis, ce qui obligea cet écrivain de quitter Alexandrie et de se réfugier à Tyr.

Page 453. — Ligne 23.

Théophilus est un mot dérivé du grec, et signifie *qui aime Dieu*.

Page 455. — Rigne 3, 4.

SEMBLABLES A DES CHIENS QUI ABOIENT SANS CESSE. — Saint Jerome fait allusion à ce que Virgile raconte de Scylla, fameux promontoire de Sicile, *Æn.* III, 426.

Prima hominis facies, utero commissa luporum.

VARIANTES.

LETTRE LXX.

Page 8. — Ligne 3.

Ad hebræa testimonia. Dans Martianay : *Ad hebræos testimonia*, ce qui n'est pas latin.

Page 8. — Ligne 20.

Civitas erat, Judæorum.—Le P. Martianay ponctue ainsi: *Civitas erat Judæorum.*

LETTRE LXXIV.

Page 50. — Ligne 18-19.

Exaltavit caput, et superbissimum Goliam. — Dans Martianay : Exaltatus caput, superbissimum.

Page 56. — Ligne 18.

Apollinarium. — Dans Martianay : *Apollinarem.*

LETTRE LXXVI.

Page 138. — Ligne 13.

Cum me adjuvet. — Dans Martianay, il y a cum*que;* le *que* est inutile, et ne se trouve pas dans Érasme.

Page 140. — Ligne 9.

Qua didici. — Dans Martianay, il y a *quia* didici ; nous aimons mieux le *qua* de l'édition d'Érasme ; *Christiana fide,.... qua.*

Page 156. — Ligne 15.

Veniret. — Martianay porte : *Veniet;* c'est probablement une faute d'impression.

Page 160. — Ligne 2.

Legerit. — Dans Martianay : *Elegerit.*

LETTRE LXXVIII.

Page 194. — Ligne 10.

Phœnices. — Dans Martianay : *Phœnicis.*

LETTRE LXXX.

Page 202. — Ligne 13.

In orbe. — Dom Roussel a lu *in Urbe*; tout Rome vous applaudit.

LETTRE LXXXII.

Page 214. — Ligne 4.

Aliqua, quæ Christi. — Érasme ajoute : *Peccata.*

Page 216. — Ligne 1.

Problema tuum. — Dans Érasme : *Problemata.*

Page 248. — Ligne 24.

Decere. — Dans Martianay : *Docere.* Ce doit être une faute d'impression.

Page 366. — Ligne 12.

Deinde, pro facultatula sua, pauperibus atque conservis pecunia distributa. — Erasme porte : *Deinde, facultatula sua pauperibus atque conservis distributa.*

Page 378. — Ligne 13.

Ad Jordanem, dans Érasme. — Martianay porte : *In Jordanem.*

Page 418. — Lignes 2-3.

Reputantur. — Il y dans Martianay : « Υπερβολη κακιαν reputantur. » Κακιαν est sans doute une faute d'impression ; il faut le nominatif au lieu de l'accusatif.

Érasme porte : « Κακια υπερβολη πελεται, id est, modus » virtus est, vitium nimietas reputatur. » Les derniers mots latins font l'exacte traduction du grec.

LETTRE LXXXV.

Page 314. — Ligne 3.

Opibus, d'après toutes les éditions. *Præerant Babyloniæ opibus*, c'est-à-dire qu'ils étaient chargés de veiller aux finances. Mais suivant D. Roussel, on lit dans tous les manuscrits : *Præerant Babyloniæ operibus*. Nous avons traduit d'après cette dernière leçon, qui nous semble plus conforme à l'Écriture sainte ; car voici ce que porte Daniel, II, 49 : *Constituit Nabuchodonosor super opera provinciæ Babylonis*, *Sidrach*, *Misach et Abdenago*. C'est par inattention que nous avons laissé passer dans le texte *opibus*, au lieu d'*operibus*.

Page 450. — Ligne 27.

Annis. — Dans Martianay : *Annos*.

TABLE.

SUITE

DE LA CINQUIÈME CLASSE.

SIXIÈME CLASSE.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.